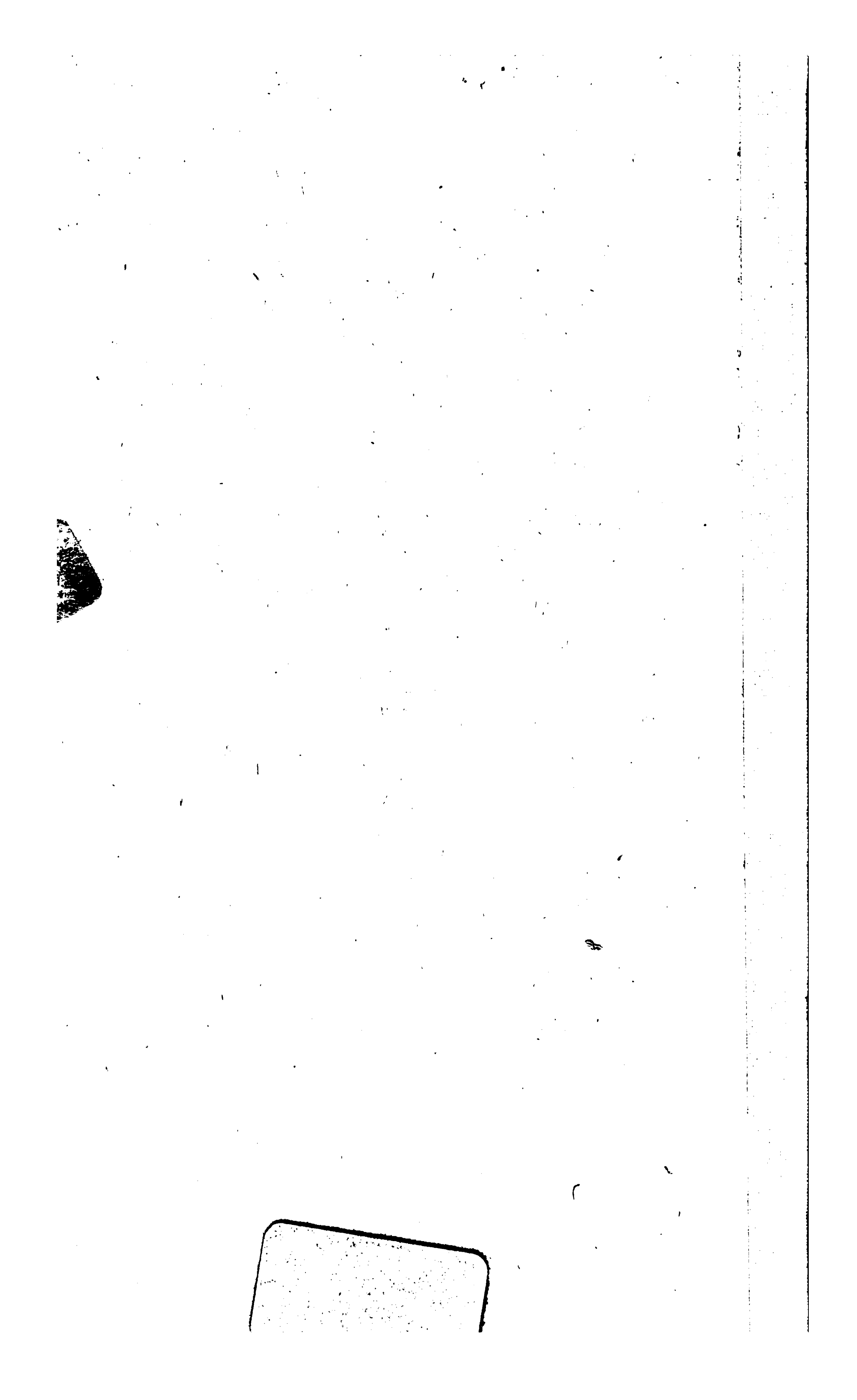




BIBLIOTHÈQUE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LA FRANCE
POLITIQUE ET SOCIALE

PAR

AUGUSTE LAUGEL

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1877



LA FRANCE

POLITIQUE ET SOCIALE

L.C.

LA FRANCE

POLITIQUE ET SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

RACE. — FORMATION DE LA RACE. — SES DIVERS ÉLÉMENTS.

Il est malaisé de juger un peuple quelconque, plus malaisé de juger son propre pays. L'ignorance de soi est plus profonde dans les nations que dans les individus. Qui ose se flatter de connaître la France, les sources de son génie, la loi de son développement ; de dire même avec exactitude où et comment elle a commencé, comment s'est formée dans la nuit de l'histoire cette puissance à la fois idéale et matérielle, qui a tenu et tient encore une place unique dans le monde ? Chaque siècle, en renouvelant les études historiques, recommence en quelque façon l'histoire, la colore, l'interprète, en refait la philosophie au gré de ses pas-

sions, de ses désirs. Augustin Thierry a critiqué tous ses devanciers et montré la vanité de leurs systèmes : lui-même avait-il raison quand il pensait que tout le mouvement de notre histoire tendait à amener l'avénement au pouvoir des classes moyennes et l'établissement du régime constitutionnel? Aujourd'hui, devenus sceptiques, nous sommes surtout occupés à tirer de la poussière du passé les documents originaux, nous amassons, sans choix, des matériaux sans nombre; mais ne sommes-nous pas, au milieu de tant de richesses en désordre, comme un homme à qui l'on montrerait les pierres éparses d'un chantier, sans lui donner le plan de l'architecte? Nous usons nos forces, nous nous oublions dans mille détails, nous recommençons mille vies, nous souffrons d'une gestation qui n'a point de fin. L'action est la loi de la vie : la jeunesse le sent bien, qui dédaigne instinctivement les travaux historiques; la contemplation du passé est devenue le plaisir des âmes inactives, ou la ressource des âmes lassées, qui se consolent de leur impuissance par la vue du néant de la gloire.

Les sociétés humaines sont conduites à leur destinée par des forces secrètes : si elles connaissaient ces forces, elles pourraient lutter contre elles, comme l'individu résiste à l'appel de ses passions. Mais comment un être à mille têtes, mille volontés, qui n'a ni commencement ni fin, qui naît sans cesse et meurt sans cesse, pourrait-il se connaître et avoir une conscience claire de

soi? L'homme peut devenir, pour ainsi dire, son propre juge; il a un idéal, une vie morale, une mesure; il se guide par l'esprit, il commande à ses instincts, les discipline, les règle. Nous voyons les nations, au contraire, suivre presque fatalement des instincts; elles n'ont qu'une conscience et une intelligence diffuses, peu capables de les en détourner. Le génie politique ne consiste-t-il pas à deviner, au milieu de la confusion des intérêts privés, les instincts nationaux les plus profonds, les plus fixes, et à leur donner satisfaction? L'homme d'État, en incarnant les besoins d'un peuple, se dépouillera presque forcément des délicatesses, des doutes, des angoisses de la pure morale; il est quelque chose de plus et de moins qu'un homme ordinaire: l'égoïsme, l'oubli des injures, l'ingratitude, tout sert à ses grandes fins.

Rien sans doute n'est plus difficile que de discerner les instincts nationaux sous le déguisement des lois, des théories et des idées, dont le règne est souvent aussi absolu qu'éphémère. Qui pourra écrire les « caractères » des peuples, comme La Bruyère a écrit ceux des hommes de son temps? L'entreprise est trop audacieuse : et si l'on arrivait à bien peindre une nation, on n'aurait pas encore expliqué pourquoi elle existe.

On comprend qu'il n'y ait qu'un peuple dans une île: encore a-t-il fallu beaucoup de temps pour effacer, par exemple, les vieilles divisions de l'Angleterre et de l'Écosse; mais, géographiquement parlant, qu'est-ce

que la France, où sont ses frontières naturelles? Elle a été de tout temps béante, pour ainsi dire, trouée à l'est et au nord, poussant ou reculant ses limites précaires au gré des événements. Elle ne constitue pas une province naturelle absolument close, comme l'Espagne, l'Italie. Le Rhin eût-il été longtemps sa frontière naturelle, elle n'en eût pas moins été un pays plus accessible, plus ouvert, car les fleuves arrêtent bien moins que les montagnes les races, les langues, les idées. La géologie a découvert les traits qui donnent aux diverses contrées des caractères particuliers, et réduit à de justes proportions le rôle que les anciens géographes attribuaient aux vallées. Elle nous montre le squelette ancien de la France dans le grand plateau central de l'ancien pays des Arvernes, région pauvre, sorte d'île que le flot des invasions a respectée, aussi bien que dans la Bretagne, autre île granitique et asile des races celtiques. Dans la région du nord de la France, les géologues ont tracé une série de bassins formés par les couches jurassiques et crétacées. Chacun de ces bassins se termine par des falaises naturelles, et ces larges gradins sont les défenses naturelles et successives au centre desquelles se trouve Paris. Le plateau central, a dit justement Élie de Beaumont, est comme un pôle répulsif, une terre plus solitaire et plus vierge; le grand bassin géologique du nord, doucement creusé et ouvert largement vers le nord, est un pôle attractif, où les

émigrants et les conquérants sont venus chercher l'abondance. C'est comme un immense golfe ouvert à toutes les invasions. Au midi du plateau central, la France est défendue par les Alpes et les Pyrénées; mais Rome, maîtresse de la Méditerranée, a aisément conquis le littoral méridional de la France et le bassin du Rhône. Aucun obstacle sérieux ne la séparait, une fois en Provence, de la vallée de la Garonne.

I

La distinction si ancienne du Nord et du Midi, ne repose pas seulement sur les différences de latitude. Les bassins du Midi ont été ouverts surtout à l'influence latine, le bassin du Nord à l'influence germanique. La Bretagne et l'Arvernie sont restées comme des îles celtiques longtemps impénétrables. Le bassin de la Loire, placé entre le Nord et le Midi, allant de l'Arvernie à la Bretagne, est devenu comme le point de rencontre de toutes ces influences, le creuset des trois races : là s'est développé d'abord un génie tout particulier, français par excellence, d'abord frais et tendre comme les jeunes blés, empreint d'une grâce légère et toute nouvelle.

On ne saurait sans doute exagérer la part qui doit être attribuée à la vieille race celtique dans la formation du caractère français. Si la trace celtique est

encore si profonde en Angleterre, combien doit-elle l'être davantage en France! Rome a tout modifié dans la Gaule, mais elle n'a guère changé la race : elle a été parmi nos aïeux ce qu'est aujourd'hui l'Angleterre dans l'Inde; les rajahs qui font le voyage de Londres, et qui en copient les modes, ont-ils une goutte de sang anglais dans les veines? Il faut distinguer pourtant entre la Gaule narbonnaise et le reste du pays. Le long du littoral méditerranéen, le mariage des races a dû se faire incessamment, et l'on rencontre dans le midi de la France un type qui ne se distingue guère du type italien.

Nous voudrions bien connaître au juste ces Gaulois, dont le nom seul a quelque chose qui nous remue. Les vainqueurs sont-ils toujours bon juges des vaincus? « Les Gaulois, dit César, sont presque tous avides de changement. On les a bientôt agités et poussés au combat. » Il les peint curieux, avides de nouvelles, de récits, superstitieux, crédules. Leur courage touche en maint endroit son cœur sec et hautain. On sent dans ce courage une sorte de folie; les guerriers se dépouillent de leurs vêtements, dédaignent les armures. Ils semblent courtiser la mort : les gladiateurs gaulois versent leur sang comme de l'eau. Rome admirait sans le comprendre cet héroïsme dédaigneux; le barbare aux cheveux rouges voyait au delà de cette vie, il regardait dans l'infini. Ses forêts sacrées lui avaient révélé le Dieu inconnu. Le génie celtique dédaigne

les faits, il les nie, les soufflette ; il est insurgé contre le temps et l'histoire. Il convertit les défaites en victoires, humilie les forts et grandit les faibles. Il pardonne tout, hors la petitesse. L'esprit de la chevalerie vit déjà dans le barbare gaulois. Quelle noblesse dans ce Vercingétorix qui, après la défaite, se donne en sacrifice aux siens ; « puisqu'il fallait céder à la fortune, il s'offrait pour tout ce qu'on voudrait faire de lui, ou apaiser les Romains par sa mort, ou leur être livré vivant [1]. »

Les traits de la race la plus antique ont dû se perpétuer presque à l'état de pureté dans la Bretagne, dans l'Arvernie; quand César entra dans les Gaules, il fut surtout en contact avec des peuples dont les uns avaient déjà reçu fortement l'empreinte germanique, les autres celle de Rome. Il parle avec mépris des provinces amollies du Midi, comme un gouverneur de l'Inde ferait des habitants du Bengale. La race dure, haineuse de l'Auvergne, fut la dernière à lui résister; il se montra implacable pour les Bretons : leur province est restée la nourrice d'une race superstitieuse, rêveuse, religieuse par excellence, amoureuse du passé. Ce n'est pas là qu'il faut chercher la gaieté gauloise, le goût de la déclamation et du bien-dire qui florissait dans la Narbonnaise; dans ses landes resta le germe d'une poésie triste, vague,

[1] Ad utramque rem se illis offerre, seu morte suâ Romanis satisfacere, seu vivum transdere velint.

douloureuse, qui ne ressemble en rien à celle des anciens. La harpe galloise résonne tantôt comme un cri de guerre, tantôt chante comme le vent dans la bruyère ou sur la cime des chênes. Lamennais, Chateaubriand, ont, de nos jours, été les représentants de ce génie triste et de cette poésie naturaliste, si différente de la poésie sensualiste de la Grèce et de Rome. Dans Pascal on sent quelque chose d'un génie sombre et disputeur, celui des Arvernes, qui ne relève ni de Rome ni de la Germanie.

L'ardeur aux chimères, la soif de l'impossible, je ne sais quelle déraison raisonnée, une vision tout à fait subjective de l'histoire transformée en légende et en roman, une incroyable puissance d'illusion, tous ces traits appartiennent en propre à la race qui la première occupa notre territoire. Elle porte dans les choses matérielles une sorte d'âpreté parcimonieuse et timorée, et dans les choses de l'esprit une audace qui défie toute logique. Elle vit à la fois près de terre et dans le ciel. Elle grandit ses héros hors de toute proportion; elle a donné à Charlemagne et à ses preux des contours surnaturels. Elle s'enivre de la gloire et la boit jusqu'à la lie. Elle se relève des plus grands désastres comme un ressort invincible, elle a une foi sans bornes dans ses destinées. Elle est peu soucieuse de progrès, de luxe, des douceurs de la civilisation; elle est moins attachée à la terre par l'amour du gain que par des liens invisibles et mystiques. On

la gouverne moins bien en invoquant ses intérêts qu'en parlant à son imagination, à son amour des grandes choses. Elle préfère les fleurs aux fruits, la victoire au butin.

II

Une double influence a sans cesse contribué à transformer la population primitive de la Gaule, l'influence latine ou romaine, l'influence germanique. A ne juger que par la langue, il semblerait que la première ait été dominante et irrésistible. Deux siècles après César, le latin avait déjà tout dévoré, et n'avait laissé vivre la langue celtique que dans l'Armorique. Un peuple peut toutefois perdre sa langue très-promptement quand il ne possède aucune littérature écrite, et les vieilles traditions celtiques n'étaient confiées qu'à la mémoire. On peut à peine se figurer aujourd'hui quelle terrible force d'absorption possédait Rome : elle était sans rivale, la maîtresse incontestée du monde, et l'on n'apercevait même rien qui pût un jour lui disputer la toute-puissance. Cette force écrasante brisait tout, les âmes, les corps; elle opprimait jusqu'à la pensée. Cicéron, si courtois, parle avec mépris des Gaulois de la province romaine : on ne peut s'en étonner, car le premier contact d'une civilisation supérieure est toujours une souillure. Le Gaulois de la

Provence venait à Rome solliciter, faire des orgies, s'enfler du vil orgueil des esclaves. Imaginez ces barbares en face de la grandeur romaine, qui, à travers les siècles, nous émeut encore. C'est avec des auxiliaires gaulois que César conquit toutes les Gaules. La civilisation romaine avait déjà pénétré tout le Midi quand il commença ses étonnantes campagnes. Comme une tache d'huile, elle gagna par degrés les lointaines régions du Nord. On s'étonne de voir avec quel petit nombre d'hommes les Romains assuraient leur conquête : mais l'Inde nous montre aujourd'hui un phénomène semblable, et, sans aller aussi loin, nous avons vu en Europe que, lorsque des vaincus n'ont plus d'armée, les vainqueurs peuvent les garder comme des bergers gardent leurs troupeaux. La Gaule n'avait pas de religion dogmatique, pas de littérature, pas d'art véritable; Rome lui donna des temples, des routes, des ponts, des théâtres, des lois; elle lui apporta un idéal nouveau, la subordination de la société religieuse à la société civile, du prêtre au magistrat, l'esprit du Forum. La poésie celtique dut fuir au désert, chassée des temples d'une religion matérielle et des demeures où l'opulence gallo-romaine étala son luxe provincial.

César remarque chez les Gaulois une grande facilité à s'adapter aux choses nouvelles : ils se plient vite à la discipline des légions, ils envoient bientôt à Rome des maîtres et professeurs d'éloquence, des poëtes.

Pétrone donne des leçons de corruption aux maîtres en corruption de Rome. Roscius, le plus célèbre acteur de l'antiquité, était sorti de la Narbonnaise. Sur toutes nos scènes, vous trouvez encore l'acteur du Midi, l'homme à l'œil vif, au menton bleu, au profil dur, aux traits creusés et flétris. L'air de la Provence, qui subtilise tout, nourrit un peuple de mimes et d'orateurs. Le Midi est resté une pépinière de gens de loi, de jurisconsultes, d'avocats : gens habiles, souples, insinuants, vivant d'une vie tout objective, prompts à se glisser au pouvoir et à la fortune, d'un cœur sec, flammes sans chaleur, intelligences alertes, pleines de grâce et d'audace, de reflets, de mouvement, mais sans profondeur. Sortis d'une métairie ou de quelque arrière-boutique, ils entrent tout naturellement dans l'éclat des capitales, traitent de pair avec ce qu'il y a de plus grand ; ils sont les princes de la parole, de la finance, de l'intrigue.

La corruption romaine atteignit bien vite les âmes faciles de la Gaule non chevelue : la Narbonnaise fournit de célèbres délateurs ; les jeux cruels de Rome, des peuples entiers vendus en esclavage, le monde servant à la luxure d'une ville, des élégances qui coûtaient tant de larmes et de sang : un tel spectacle était fait pour endurcir ceux qui en étaient les témoins rapprochés. Il semble qu'il soit resté dans la vallée du Rhône quelque chose de la dureté romaine. On sait les excès et les horreurs des Marseillais à

Paris pendant la Révolution. Il y avait du romain dans la race des Mirabeau, dans leur génie violent, démesuré, lascif, monstrueux. Le fameux François de Beaumont, baron des Adrets, qui versa avec une égale indifférence le sang catholique et le sang huguenot, appartient au Dauphiné, comme ce terrible seigneur de Montbrun, si longtemps redouté, qui pillait les bagages d'Henri III en disant : « Les armes et le jeu rendent les personnes égales. » Les tueries et représailles des guerres de religion ne furent nulle part plus féroces. Quand Napoléon Ier fut conduit à l'île d'Elbe, il fut contraint de revêtir un uniforme autrichien pour se soustraire à la fureur des Provençaux. « C'est une méchante race que les Provençaux, dit-il au sous-préfet d'Aix; ils ont commis toutes sortes d'horreurs et de crimes dans la Révolution, et sont tout prêts à recommencer[1]. » Lui-même était-il autre chose qu'un César qui s'était trompé de siècle, un grand contempteur de l'humanité, pareil à ceux de la Rome impériale?

Les hautes classes de la société gallo-romaine devinrent promptement romaines ou affectèrent de le paraître. Sous Claude, les principaux de la Gaule, qui avaient dès longtemps reçu le droit de bourgeoisie, demandèrent et obtinrent d'être admis à la dignité sénatoriale. La guerre civile avait décimé les

[1] *Itinéraire de Napoléon de Fontainebleau à l'île d'Elbe*, par le comte de Waldburg-Truchsess.

rangs des patriciens, et le Sénat romain, même avili, semblait encore une sorte d'Olympe.

La Gaule ne connut point les beaux temps de la liberté romaine : son idéal politique fut l'empereur, despote bienfaisant, père et protecteur des peuples, servi par une administration savante, obéissante. L'ère des Antonins fut son âge d'or, ses propres annales restèrent vides. La Gaule s'habitua à recevoir du dehors et d'en haut ses lois, ses modes, ses idées, elle ne pensa plus; ses monuments, ses poëtes, ses mœurs, devinrent une contrefaçon, une copie. Le fisc romain n'épuisa pas tant les provinces, au moins pendant longtemps, qu'elles ne fussent encore capables de jouir paisiblement des bienfaits de l'ordre et de la paix. L'empereur, le maître du monde, qui donnait et reprenait des couronnes, servi par un peuple illustre de sénateurs, de généraux, de jurisconsultes, de pontifes, dut sembler aux populations de la Gaule comme une sorte de dieu vivant. La Gaule s'habitua à vivre dans les liens et sous la protection d'une administration savante, à voir tomber du ciel les préfets du prétoire, les vicaires, les présidents, les recteurs, les juges, les gens de l'empereur, armés de tous les pouvoirs, agissant toujours seuls, librement, sous leur responsabilité personnelle. La liberté n'avait que les petits théâtres des curies, et Rome attacha bientôt aux fonctions municipales des charges si redoutables, qu'elle les rendit odieuses et finit par les avilir.

A l'idéal romain du principat administratif ajoutez le principe germanique de l'hérédité substitué à l'adoption, et vous composerez le type de gouvernement qui devait s'incarner dans la monarchie française. Le principat administratif, que l'Angleterre essaie aujourd'hui dans les Indes, exclut les partis, les discussions, les fluctuations ; il s'inspire d'une volonté souveraine : ce n'est pourtant pas le gouvernement d'un seul, car le prince n'est que l'agent le plus auguste d'une puissante corporation administrative, qui a des traditions, des règles, une sorte de volonté diffuse, séculaire et impersonnelle.

Sidoine Apollinaire raconte ainsi dans une lettre les détails d'une journée : « La conversation était douce, enjouée, plaisante, et, ce qu'il y a de mieux, on ne parlait ni de l'autorité, ni des impôts ; nulle parole compromettante et personne qui pût être compromis. » Ce trait, et venant d'un Gaulois patriote, montre une société bien docile à ses maîtres. L'esprit de rixe, de jalousie, de défiance, d'indépendance farouche, ne pouvait guère naître aux lieux que dépeint ainsi Salvien : « Personne ne doute que la contrée occupée par les Aquitains et les Novempopulaniens ne soit comme la moelle de la Gaule entière, comme une mamelle d'inépuisable fécondité, et non-seulement de fécondité, de ce que l'on préfère parfois à la fécondité même, de beauté, d'agrément, de délices. Toute cette contrée est en effet tellement entre-

coupée de vignobles, fleurie de prés, parsemée de champs cultivés, plantée d'arbres à fruits, délicieusement ombragée de bosquets, arrosée de fontaines, sillonnée de rivières, chevelue de moissons, que ses possesseurs semblent avoir obtenu en partage une image du paradis plutôt qu'une portion de la Gaule. »

L'étrange docilité de la Gaule se note à toutes les époques de l'histoire : on la voit souvent livrée aux plus terribles désordres; mais ces désordres mêmes ne naissent que de la soumission des foules aux audacieux. Les armées de la Ligue ni celles des huguenots ne furent jamais nombreuses. Les hommes qui firent la Terreur dans toute la France, pendant sa grande révolution, n'étaient peut-être pas au nombre de cinq mille. Après ses fièvres et ses orgies, le pays se sent toujours repris d'une soif invincible de repos; il se livre sans réserve à qui peut lui donner la paix, et retourne à son incurie. Il cherche, pendant les périodes troublées, quelque homme froid, silencieux, énigmatique; quand il l'a trouvé, il l'accable de ses flatteries, hisse son idole aussi haut que possible, et semble lui dire : « Débarrasse-moi de moi-même ». La France, comme la Rome antique, demande du pain et des jeux. Elle aime le théâtre, les grands spectacles, les fêtes. « Il faut que ceux qui marchent à la tête d'une pareille nation, dit Tocqueville dans sa *Correspondance*, gardent toujours une attitude fière, s'ils

ne veulent laisser tomber très-bas le niveau des mœurs nationales. »

Je ne vois d'autre source que Rome pour un certain naturalisme grossier et obscène, qui filtre toujours dans notre littérature, sauf dans les moments où un grand souffle religieux l'épure. Il y a un certain tour d'esprit qu'on qualifie volontiers de gaulois, et qui nous semble plutôt italien que celtique. Il y faut chercher sans doute aussi quelque chose de la crudité naïve des conquérants germaniques. Mais il y a un degré d'impureté que le monde latin avait seul connu et qui a sali jusqu'à l'esprit grossier des barbares. On peut suivre ce courant de naturalisme sensuel depuis nos vieux conteurs jusqu'aux fadeurs poétiques du XVIIIe siècle et aux ordures des romanciers de la révolution française. Il y a une secrète parenté entre les saletés de Tabarin et les *Baisers* de Dorat, entre Gautier Garguille et Voltaire. Les *Mazarinades* et le *Père Duchêne* sont assaisonnés de même façon. Sitôt que les régents d'opinion descendent de certaines hauteurs morales, la mode glisse volontiers dans le cynisme spirituel, ou au moins dans l'allusion, le double sens impudique. Montesquieu sacrifie aux grâces lascives dans le *Temple de Gnide*. Il faut un Louis XIV pour fermer la bouche à Bussi-Rabutin. Le génie de Rabelais se gaudit dans l'ordure, dans la saleté. Il n'a rien de ces grâces helléniques qui ont passé des fables milésiennes à Pétrone, au *Décameron*, aux contes de la Fontaine.

L'Angleterre a eu aussi ses cyniques, ses romanciers et ses poëtes dramatiques, plus ignobles, moins spirituels que les nôtres; mais l'impureté n'a dans la littérature anglaise que des interrègnes. Chez nous, on la rencontre toujours, depuis les premières *facéties* jusqu'à *M*[lle] *de Maupin*. Est-ce parce que nous savons donner des grâces plus décentes à l'indécence? Nos cyniques sans esprit, en effet, tombent vite dans l'oubli et le mépris. Nous ne supportons pas longtemps un Rétif de la Bretonne; on n'a jamais osé mettre sur notre scène les saletés que goûtait l'Angleterre sous Charles II. Il faut pourtant le confesser, il y a sur notre littérature, à toutes les époques, une tache d'indécence latine.

III

Au moment où les armes romaines pénétrèrent dans la Gaule, les races germaniques en occupaient déjà tout le nord. Le temps était loin où les peuples celtiques avaient fait irruption hors de la Gaule, où ils avaient franchi le Rhin et les Alpes, pillé le trésor de Delphes et mis Rome à rançon. « Autrefois, dit César, les Gaulois dépassaient les Germains en courage et ils portaient souvent la guerre chez eux; et parce qu'ils manquaient de terre, eu égard à leur grand nombre, ils envoyaient des colonies au delà du Rhin. » César

distingue les Aquitains et les Celtes des Gaulois du nord, ou Belges. « Les Belges, dit-il, sont les plus vaillants de ces peuples, parce qu'ils sont très-éloignés du luxe et de la mollesse qui règnent dans la province romaine. D'ailleurs, voisins des Allemands qui habitent au delà du Rhin, ils sont continuellement en guerre avec eux. » Les Celtes avaient établi quelques colonies au delà du Rhin, les Germains en avaient établi plus tard un grand nombre dans la Belgique actuelle et dans le nord de la France. César rapporte que « les Belges descendaient pour la plupart de ces Allemands qui avaient passé le Rhin, et qui s'étaient fixés dans ces quartiers, à cause de la bonté du pays, d'où ils avaient chassé les habitants; qu'ils étaient les seuls que les Cimbres et les Teutons, après avoir ravagé toute la Gaule, n'avaient osé attaquer, ce qui les rendait très-fiers. » Il cite les peuples du Beauvaisis comme les plus guerriers, les plus nombreux, les plus puissants. La race germanique avait dès longtemps couvert comme une inondation le grand bassin parisien, les Flandres, l'Artois, la Picardie, le Vexin, le Vermandois, le pays de Caux; elle occupait la vallée de la Meuse et le Luxembourg.

Il faut bien se souvenir de ces faits : car, tandis que l'influence latine pénétrait le Midi, la race germanique s'étendait dans le Nord, elle s'y établissait, s'y fixait, s'y mêlait aux Celtes; pour beaucoup de Gaulois, César fut d'abord un libérateur. Ayant pénétré les armes à la

main dans le monde barbare, encore demi-inconnu, il devina que Rome n'était plus menacée par la Gaule, mais par la Germanie. La Gaule n'était, à vrai dire, qu'une expression géographique, et rien ne ressemblait moins aux mœurs de Marseille et de Narbonne que celles du pays Chartrain et de la Flandre. Il y avait deux Gaules dans la Gaule, et la fatalité de l'histoire voulut qu'à mesure que l'une étendait les limites idéales de sa civilisation d'emprunt, l'autre, qui servait d'avant-garde au monde barbare, avançât sans cesse ses frontières matérielles. Ce conflit douloureux et sanglant dura plusieurs siècles : le christianisme ne put y mettre fin, car ses doctrines s'accommodent à tous les états de la société, à la civilisation la plus avancée comme à la plus profonde barbarie.

Rome elle-même germanisait de plus en plus la Gaule, Agrippa y transporta des multitudes de barbares; ainsi firent Tibère, Germanicus : ces déportations en masse accroissaient la force germanique dans le nord. Pendant que les légions recrutées dans la Gaule allaient en Italie ou ailleurs défendre la puissance romaine sans cesse menacée, le ressort germanique, qui pressait l'Ile-de-France, la Champagne, la Bourgogne, se bandait de plus en plus. On voudrait savoir, au moins à peu près, dans quelles proportions le sang germanique se mêla au sang celtique dans ces mouvements de peuples qui précédèrent le moyen âge. Si l'on ne regardait qu'aux racines de

notre langue actuelle, on serait sans doute porté à diminuer grandement le rôle de la Germanie dans le développement de notre race. La langue révèle toutes les invasions, celles des Franks, des Burgondes, des Visigoths, plus tard celle des Normands; mais elle a rejeté, comme le mouvement vital rejette les corps étrangers, toutes les racines qui n'expriment pas quelque relation toute nouvelle créée par la conquête; il n'en est resté que cinq cents environ, comme vassal, fief, etc. Les Germains ont conquis la Gaule romanisée, mais le latin a chassé l'allemand. En vain Charlemagne donna-t-il aux mois des noms allemands. Louis le Débonnaire, en rendant le dernier soupir à Mayence, disait: « Aus, aus », mais deux ans après, au camp d'Argentaria, quand Louis le Germanique parlait allemand à son armée, son frère Charles le Chauve était obligé, pour se faire comprendre de la sienne, composée de Francs, de Burgondes, de Neustriens, d'Aquitains, de Provençaux, de leur parler un latin barbare: ce latin est devenu notre langue.

Il est tout à fait impossible de chiffrer les peuples de race germanique qui ont occupé d'abord la Gaule belgique ou les tribus nombreuses des Francs de la conquête. Les Francs ne vinrent que les uns après les autres, par bandes; ils n'imposèrent pas leur dialecte aux vaincus. Notre langue actuelle était déjà née au cinquième siècle; au temps de Charle-

magne, tous les peuples du nord de la France la parlaient. N'oublions pas que les Sicambres, les Saliens, les autres tribus des Francs, trouvèrent dans la Gaule belgique des peuples de race germanique qui avaient perdu leur langue, mais dont le sang était resté vierge. Dans le midi de la France, au contraire, les Goths se noyèrent assez vite dans un milieu gallo-romain ; la rudesse barbare y fondit comme la neige échauffée au soleil. Les Goths nomades n'ajoutèrent sans doute pas plus de 200,000 habitants à la population de la Gaule. Ataulfe portait la toge et rêvait de restaurer l'empire. Sidoine-Apollinaire peint la cour d'Eurik entouré de Saxons aux yeux bleus, de vieux Sicambres tondus, d'Hérules aux joues vertes, de Burgondes géants, d'Ostrogoths suppliants et de Romains courtisans du vainqueur : « Rome, dit-il, tu demandes à la Garonne, maintenant belliqueuse et puissante, de protéger le Tibre affaibli. » Les Burgondes, comme les Goths, s'étaient établis dans la Gaule en vertu de traités; ils partagèrent les terres avec les anciens seigneurs gallo-romains: leur loi ne fut qu'une copie des lois romaines. Dans l'Est la trace germanique reste cependant plus visible que dans l'Aquitaine.

L'invasion des Francs fut d'autre nature ; leur conquête fut terrible, violente, impitoyable : c'est dans le nord de la France qu'il faut chercher les effets les plus directs de l'influence germanique. Il y a encore

aujourd'hui dans cette région des types de Germains tout à fait purs, surtout dans les classes rurales, des hommes blonds, à l'œil d'acier, d'expression vague et rêveuse, aux mouvements lents et pour ainsi dire animaux. L'érudition moderne a montré les Francs sous leur vrai jour; elle ne nous représente plus un Clovis affadi, entouré d'une cour polie, docile aux leçons de l'Église. Augustin Thierry a soufflé sur le roman de notre ancienne école historique, et fait revivre sous nos yeux le Franc aux cheveux rougis, aux moustaches pendantes, le bandit cruel, ignorant et farouche, qui a donné son nom à notre pays.

Ce moment de l'histoire est unique : Rome était pareille au soleil, qui descend lentement sous l'horizon. La Gaule du Midi restait pour ainsi dire encore dans la pénombre, quand la nuit s'était déjà faite sur la Gaule du Nord. L'unité que l'administration romaine avait créée se rompit; les traditions italiennes ne survécurent en se déformant qu'au Sud; au Nord, la conquête détruisit les derniers vestiges du passé, et la barbarie germanique fleurit en liberté, comme une plante qui trouve un sol bien préparé.

Avant le douzième siècle, on peut dire que les souverains du nord de la Loire ne firent pas reconnaître seulement cinquante ans de suite leur autorité au sud du fleuve. Il y eut donc deux histoires de France, dont l'une seule nous est devenue familière, parce que le Nord finit par vaincre le Midi. Deux

langues se développèrent parallèlement l'une à l'autre, sorties toutes deux de l'idiome grossier des Gallo-Romains, les langues d'oc et d'oïl, aussi différentes l'une de l'autre que la langue d'oc l'est de l'italien ou de l'espagnol. La langue d'oc, parlée en Provence, en Aquitaine, dans le Languedoc, le Quercy, le Limousin, l'Auvergne, devait naître, grandir et mourir en quelques siècles. La langue d'oïl se parla le long de la Loire, dans l'Anjou, le Maine, la Picardie, la Neustrie, le pays wallon, la Lorraine et jusque dans la Bourgogne. L'esprit barbare inspira seul cette littérature du Nord, et si nous voulons saisir sur le vif le génie des conquérants, il faut le chercher dans cette civilisation naissante, originale et vierge qui ne doit rien à la Grèce, ni à Rome, ni aux traditions celtiques. Les conquérants germains perdent leur propre langue, adoptent celle de leurs esclaves, la fécondent, la grandissent, l'exaltent, et en font un nouvel instrument de conquête.

Le génie germanique fit, pour ainsi dire, explosion dans ce qu'on nomme les « chansons de geste », grandes épopées chevaleresques et militaires, où l'histoire se marie toujours à la légende. Nous y trouvons tout l'idéal de nos aïeux, politique et social. Le type du héros, c'est l'homme de haute taille, de force herculéenne, à la chair blanche, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, dont la vie est un perpétuel combat. Pour qui, pour quoi se bat-il? Pour une femme?

Non, il connaît l'amour, mais il est d'humeur dédaigneuse et farouche; il traite la femme comme un être inférieur, il va jusqu'à la frapper. Pour une patrie? Il n'a point de patrie; il ne sait ce que c'est que l'État; il ne connaît pas la royauté romaine, le prince invisible, qui règne de loin, d'en haut. Il se bat pour le chef connu qui le mène au combat, à qui il a juré fidélité, qui lui donne en retour de ses services des armes, des chevaux, du butin, des bois, des prés, des champs. Le lien de sa vie, c'est le *feudum*, le pacte fait avec un autre homme; il y puise l'idée d'obéissance, d'hiérarchie; il y puise aussi celle de ses droits. Son obéissance est exigeante et impérieuse. Il se bat pour le plaisir de se battre; il se bat aussi pour punir une trahison, pour venger un faible opprimé, un orphelin spolié de son héritage. Il a le sentiment de la justice. Ses haines et ses vengeances sont terribles. Il est plus emporté que cruel, toujours comme ivre de violence, de force, d'animalité.

Le génie germanique, inspiré par la conquête, n'a pas produit une épopée, il en a produit vingt; accumulant les légendes glorieuses autour de ses héros, il les a divinisés, il leur a soumis tous les peuples, toutes les races; la chanson de Roland n'est qu'un magnifique épisode du cycle de Charlemagne. Remarquez le terrible sérieux de tous ces dompteurs de nations; l'élément comique fait tout à fait défaut dans les chansons de geste. Elles ont une naïveté sérieuse;

elles déforment l'histoire, la géographie, avec une sorte de sincérité enfantine.

La foi religieuse des barbares devait être raisonneuse comme leur fidélité au suzerain. Ils prêtaient leur âme à une religion, comme leur bras à un chef militaire. On trouve dans toute race germanique une tendance naturelle à l'hérésie, à la limitation de la servitude volontaire de l'esprit, un secret esprit de révolte qui a de temps en temps des réveils. Tandis que l'esprit latin tend toujours à l'unité religieuse comme à l'unité politique, l'esprit des conquérants, s'incarnant en Picardie, en Champagne, anima les premiers réformateurs. Clovis fut le soldat des évêques catholiques, mais les Burgundes s'étaient faits ariens sans difficulté. Calvin sortit d'une race violente, tenace, disputeuse que les conquérants avaient modelée à leur gré. Les Goths de l'Aquitaine avaient, comme les Burgundes, embrassé l'arianisme. La facilité même que les barbares mettaient à se convertir avait quelque chose d'inquiétant; ils changeaient de dogme comme ils passaient, pendant les dernières convulsions de l'empire romain, d'un parti dans l'autre. Leur religion conserve toujours quelque chose de terrestre; elle leur est une arme et un instrument de domination, de richesse, de primauté morale: elle est agissante, et ne se perd pas volontiers dans les chimères. Leur esprit lourd les attache à la terre; ils discutent l'obéissance: ils reconnaissent la grâce de Dieu, mais

ils l'invoquent comme une récompense méritée de leur vaillance, de leur piété. Ils ignorent les voluptés dangereuses du renoncement absolu, de l'oubli de soi, de l'anéantissement de la liberté ; ils font penser à ce roi normand dont on voit l'image en mosaïque dans le chœur de Monreale : il avait demandé l'investiture au pape, mais, sur les murs de la magnifique église, ce n'est point le souverain pontife, c'est Jésus lui-même qui vient poser la couronne sur sa tête.

CHAPITRE II.

CARACTÈRES DE LA RACE.

La France est la seule nation du monde où l'on trouve en proportion aussi égale les trois éléments celtique, latin et germanique : de là sans doute son caractère unique ; le secret de son histoire doit être cherché dans la lutte si longue, et enfin dans la fusion de ces trois éléments. Son génie est le plus riche qui se puisse imaginer, puisqu'elle a pris quelque chose à toutes les races supérieures de l'humanité. Il est comme le point de rencontre unique de toutes les forces qui remuent la matière et l'esprit. L'Angleterre n'a pas emprunté autant au génie celtique, ni surtout au génie latin. L'Espagne n'a pas été imprégnée par le génie germanique. L'Italie au temps de sa grandeur, l'Allemagne actuelle, représentent des forces trop nues, trop simples, des lumières éclatantes, mais qui ont moins de rayons.

Que de temps n'a-t-il pas fallu pourtant pour opérer le mariage de ces deux Frances, l'une servante des barbares, l'autre fidèle aux traditions de Rome! Les deux régions étaient séparées par la Loire et par le plateau central; les instincts de la Gaule antique, comme des sources invisibles, n'y cessèrent jamais leur travail aveugle, obscur et patient. Mais l'esprit celtique se maria dans le Nord à l'esprit germanique, dans le Midi à l'esprit latin. Les deux Frances eurent comme une double vie, une double âme; quelque chose semblait devoir toujours les rapprocher, quelque chose les séparait toujours. L'idéal germanique était absolument contraire à l'idéal gallo-romain; tandis que le premier donnait ses fleurs dans une littérature épique, le second engendrait une littérature lyrique, amoureuse à l'excès de la forme et de la grâce, sans naïveté, ingénieuse, un peu factice, et destinée à mourir sans laisser de trace durable. Pendant ces floraisons, les eaux celtiques couraient toujours sous le sol, et il restait comme d'énormes ilots où l'idéal romain et l'idéal germanique avaient à peine pénétré. La pensée celtique, longtemps étouffée, eut un réveil magnifique quand on pouvait le moins s'y attendre. Elle trouva pour émissaires, par un hasard étrange, les Normands, les derniers venus parmi les conquérants barbares; ils l'avaient surprise dans son dernier asile, dans le pays de Galles, et la ramenèrent dans l'Armo-

rique. Le cycle d'Arthus est l'expression ingénue du génie celtique opprimé, réfugié dans un monde de miracles, prenant pour confident les pierres, les eaux, les vents, l'éternelle nature, autrefois adorée par les druides. C'est là qu'il faut chercher un sentiment religieux ardent, dédaigneux de la terre, plein et gonflé de merveilleux, une sorte de déraison incorrigible qui se moque des faits et ignore les lois naturelles, l'amour des vaincus, de la faiblesse, de la souffrance, un défi perpétuel au destin, l'ignorance plus forte que la science, la fable préférée à l'histoire, la fantaisie à la réalité, la superstition à la foi, l'illusion perpétuelle, volontaire, sans bornes, sans trêve, sans remède.

La fusion des races était déjà bien avancée quand parurent les derniers romans de la Table ronde, car les Normands avaient eu le temps de recevoir l'empreinte de la civilisation gallo-romaine, transformée par la conquête germanique. La France (il commençait à y avoir une France) était capable de goûter des poëmes où l'on chantait la victoire, d'autres où l'on chantait la défaite, l'apothéose de Charlemagne et celle du roi Arthus. La guerre avec les Anglais contribua à accélérer cette fusion, car ces Anglais étaient les descendants de ceux qui avaient suivi Guillaume de Normandie, et nulle parmi les races du Nord n'était aussi plastique que la normande : avide et occupée à *gaigner,* grossière à la fois et souple, arabe en Sicile, italienne en

Italie, française en France, prête à tout, elle était faite pour la diffusion des mœurs et des idées.

Où s'est opéré d'abord le mariage le plus intime des races qui ont créé la France moderne? Ce n'est ni sur les grands îlots celtiques de l'Armorique et de l'Arvernie, ni dans ces régions du Midi saturées des traditions latines, ni dans cette zone de l'Est et du Nord, que nulle barrière fixe ne séparait de la grande famille germanique? Il semble que ce soit dans les régions basses, moyennes, qui s'étendent entre l'Armorique et l'Auvergne, et qui vont depuis le nord de la France jusqu'aux landes de Gascogne. La Touraine en est comme le centre et le cœur; nulle chaîne de montagnes ne sépare le bassin de la Seine de celui de la Loire : entre Paris et Orléans, il n'y a qu'une grande plaine qui a servi comme de trait d'union entre le Nord et le Midi. Le bassin du Rhin et celui de la Seine ne sont pas aussi rapprochés, ils sont séparés par le grand renflement des collines de la Côte-d'Or.

La première floraison d'un art français par excellence s'est faite sur les bords de la Loire. Nous ne pouvons pas revendiquer l'architecture gothique comme une architecture nationale; l'art mystique qui a gardé le nom des Goths a rempli de ses merveilles l'Italie du Nord, l'Allemagne, la France, l'Angleterre. Les modèles de la Renaissance italienne ont sans doute inspiré ceux qui ont élevé les châteaux des bords

de la Loire; mais le génie francais, qui commençait à naître, y a ajouté quelque chose de propre, d'original, d'inconnu, une grâce un peu fluette, une fantaisie mesurée, une liberté sans désordre, je ne sais quoi d'aimable, de facile, d'exquis, qui respire le contentement et s'harmonise à merveille avec une nature où les lignes sont douces plutôt que majestueuses. Plus la littérature devint véritablement française, plus elle se rapprocha aussi du centre, du cœur de la France. Les conquérants germains et normands avaient adopté le langage des vaincus, et le premier mariage du génie celtique et du génie des barbares s'opéra dans une littérature confuse et bizarre qui n'a ni la simplicité naïve et sérieuse des chansons de geste, ni le caractère surnaturel des romans de la Table ronde. On trouve encore dans cette littérature nouvelle le caractère épique; mais l'épopée n'est plus agissante et vivante, le cycle de Charlemagne est fermé, le souffle héroïque enfle vainement des récits fabuleux: la guerre troyenne, les origines de Rome, les exploits d'Alexandre le Grand; enfin, il meurt dans les épopées héroï-comiques, les parodies, les fabliaux. Le roman du Renart est déjà la vengeance inconsciente des opprimés, la comédie de la chevalerie et du moyen âge. Le rire, les gaîtés populaires, couvrent le bruit des armes. Guillaume de Normandie n'eut point son cycle, et les croisades n'inspirèrent en France aucune véritable épopée. Pendant que la poésie épique

s'éteignait, la poésie lyrique, qui n'avait cessé de régner dans la France du midi, devenait aussi maîtresse du Nord.

On sent encore quelque chose du souffle épique dans Ronsard, le prince des poëtes; mais que sa *Franciade* est terne et vide à côté de tant d'admirables effusions lyriques! La langue française cherche encore sa forme la plus parfaite : elle a les tons riches et joyeux des floraisons printanières. Ronsard garde les coupes variées, les rhythmes savants de la littérature provençale, mais son génie n'est pas étouffé par les entraves romaines et déborde avec une sorte de démence passionnée, de « grecque fureur »; il a la passion rêveuse des Celtes pour la nature, il donne une âme aux forêts, au rosier, à l'aubépine, à l'alouette.

Je fuy les grands chemins frayés du populaire
Et les villes où sont les peuples amassés;
Les rochers, les forêts, déjà sçavent assez
Quelle trempe a ma vie estrange et solitaire.

C'est à Vendôme, au cœur même de la Touraine, que se forma ce génie, le plus surprenant peut-être de notre littérature et le plus hardi, sans égal, pareil à ces beaux enfants qui sont les fruits des amours défendues. Je ne fais pas un tableau des lettres françaises; je les vois seulement donner leur floraison dans ces plaines où la fusion des races s'est faite le plus vite. Ronsard est Vendômois, Rabelais est né à Chinon, et fut

« nourri jeune au jardin de France. » Ces deux noms sont comme des sommets d'où l'on aperçoit un vaste pays. Il semble qu'on voie déjà marqués dans l'œuvre de ces grands hommes, surtout dans celle du prosateur, les traits définitifs d'une nouvelle société. Qu'on y remarque, tout d'abord, l'urbanité, ou, pour mieux dire, l'humanité. Le sentiment national est déjà très-vif, mais il n'a rien de hautain, d'amer, de défiant, il n'est pas à l'état de révolte perpétuelle. L'amour de la paix inspire Rabelais; son horizon s'étend jusqu'aux royaumes d'utopie. Il s'occupe moins de faire des soldats, des héros, que des hommes. Il commence le rêve que devaient continuer Fénelon, Rousseau, les socialistes modernes. Entrons à l'abbaye de Thélème pour connaître son idéal de société : « Tous noblement étaient appris, qu'il n'était entre eux celui ni celle qui ne sût lire, écrire, chanter, jouer d'instruments harmonieux, parler de cinq à six langues, et en elles composer tant en vers qu'en prose. Jamais ne furent vus chevaliers tant preux, tant galants, tant adroits à pied et à cheval, plus verts, mieux remuant, mieux maniant toutes sortes d'armes que ceux qui là étaient. — Jamais ne furent vues dames tant propres, tant mignonnes, moins fâcheuses, plus doctes à la main, à l'aiguille, à tout acte honnête et libre, que celles qui là étaient. »

I

La *sociabilité*, voilà le trait dominant du peuple nouveau : le goût des belles compagnies, des plaisirs partagés ; l'amour sans tristesses ni langueurs, la science sans pédanterie, une politesse exquise et toute nouvelle, grâce des forts et protection des faibles ; le besoin de se répandre, de n'être jamais seul, de louer, d'être loué ; je ne sais quel sentiment de faiblesse, de débilité personnelle qui se réfugie sans cesse et tend à se plonger dans les grandes forces sociales ; la crainte, et pour ainsi dire l'horreur des génies solitaires, tristes et fiers ; l'audace naturelle des paroles et la prudence des actes ; des vies enfin plus objectives que subjectives, qui préfèrent le bonheur à la liberté, l'ordre à la passion.

La sociabilité est tout autre chose que le goût des affaires dites publiques, car la discussion de ces affaires est une contention, et l'urbanité fuit tous les angles et les chocs. On peut attribuer, je pense, à l'extrême sociabilité des Français une part de leur aversion instinctive pour les luttes politiques ou religieuses : elle résulte aussi de leur admiration innée pour l'idéal romain de l'État, inspiré par une volonté unique et mû par mille volontés obéissantes. La liberté féodale

est une idée trop germanique, liberté turbulente, qui mesure l'obéissance, qui oppose la révolte à toute prétention nouvelle; liberté avide, sans générosité, nourrie de haines, de vengeance, enflée de menaces. Il y a à la fois plus de candeur, plus de faiblesse et de générosité dans la tendance naturelle qui pousse notre nation à se donner presque sans réserve. On s'étonne de trouver tant de timidité, ou pour mieux dire de détachement politique chez un peuple qui, dans notre siècle, a semblé incarner l'esprit de désordre et de révolution. Mais la révolution est autre chose que la liberté ; elle n'est pas le jeu perpétuel et pour ainsi dire naturel de forces réglées et durables, d'intérêts jaloux et pourtant respectueux les uns des autres. La révolution est le réveil des obéissances qui ont perdu leur idole, des volontés qui ont perdu leur guide. Notre grande révolution française, d'ailleurs, a bien été faite pour le peuple, mais elle n'a pas été faite par le peuple : préparée par une classe très-peu nombreuse, elle a été achevée par une tourbe moins nombreuse encore.

Dans toute la partie de notre ancienne littérature qui touche à la politique, on trouvera tant qu'on voudra la critique des abus, les invectives contre les partis ou les chefs de parti ; mais la conception politique qui domine la louange comme la remontrance, c'est l'idée romaine de l'État, arbitre, justicier, administrateur, fontaine d'honneurs et de dignités. Cette

idée n'était pas faite pour développer les vertus qui naissent de la contention perpétuelle de partis séculaires : la politique fut regardée comme la fonction naturelle et légitime de l'État; l'esprit resta témoin plutôt qu'acteur dans le drame des affaires publiques, il s'isola dans la famille, dans la société polie, dans la philosophie morale. C'est chose singulière que notre nation, qui semble se tant plaire aux dehors, ait pourtant produit les plus grands moralistes : Charron, Montaigne, Pascal, la Bruyère, Vauvenargues, la Rochefoucauld, madame de Sablé, tant d'autres. Il est vrai qu'ils ne descendent point volontiers, sauf Pascal, dans les plus noires profondeurs de l'âme humaine, ils racontent le monde, ou se racontent eux-mêmes. Montaigne a une curiosité insatiable, la Bruyère fait défiler devant lui la cour et la ville, Saint-Simon veut tout savoir, connaître les plus petits ressorts des événements. Notre histoire entière a été écrite par des témoins qui n'ont guère songé qu'à peindre les autres ou à se peindre eux-mêmes : la sociabilité française se répand pour ainsi dire hors du temps; on s'entretient avec soi la plume à la main, quand on ne peut causer avec personne. Chacun écrit ses mémoires, moins pour instruire que pour plaire. Ces mémoires ont un charme singulier, étant des confidences plutôt que des leçons; ils nous montrent le nu de l'histoire et le déshabillé de l'homme. Une sociabilité délicate aiguise et affine toutes les facultés d'observation : elle

devient ainsi un guide plus aimable et souvent plus osé qu'une psychologie ténébreuse. Vous trouverez le moraliste chez presque tous nos écrivains, chez le cardinal de Retz, chez madame de Sévigné, chez madame de la Fayette, chez la Fontaine, chez madame du Deffand.

Le monde réel ne suffit pas ; on veut le retrouver dans les miroirs du roman et du théâtre. Les passions éternelles, les ridicules changeants des hommes, nous sont un sujet d'intérêt qui jamais ne s'épuise ; ce sont moins des leçons que nous cherchons au théâtre que des impressions, des émotions, un drame où nous soyons à la fois témoins et juges.

Quel peuple possède une littérature dramatique aussi abondante que la nôtre, aussi souple, aussi mobile, et ne pourrait-on pas écrire l'histoire de France depuis trois siècles par le théâtre ? Nous avons, on peut le dire, l'esprit dramatique, et nous donnons à toute chose une forme, une allure théâtrales. On pose pour ses amis, pour sa famille, pour le public, pour l'histoire. Deux Anglais qui ne se connaissent pas étudient leur silence, deux Français leurs paroles. De là sans doute un charme singulier chez un peuple qui se répand et se prodigue sans cesse : une politesse sans pareille, un art de la conversation auprès duquel tout semble ailleurs lourd et grossier. Qui sait mieux glisser sans appuyer, effleurer les choses, en prendre le miel, mettre de la mesure dans la louange, dans

le blâme; éviter, comme des crimes, l'importunité, l'excès, la tristesse noire; donner quelque chose de décent et de tempéré à la douleur même? Notre vie est moins subjective qu'objective; nous n'enfonçons pas lentement, comme l'Anglais ou le Germain, le poignard d'une pensée dans notre propre cœur. Il ne nous plaît pas de descendre dans les abîmes de notre propre néant. Ne nous lassons pas du spectacle de ce vaste monde animé, étourdissons-nous de nos paroles et de celles des autres, écoutons ou récitons des rôles; que le drame sans commencement ni fin de l'histoire nous emporte, comparses heureux dans nos oripeaux!

Ce goût du théâtre explique assez l'importance extrême que l'éloquence a prise dans notre histoire; notre Midi latin est une école perpétuelle de rhétorique. Les jeunes Gallo-Romains de la Narbonnaise ne prennent plus le chemin de Narbonne, ils prennent celui de Paris; depuis que l'épée a été vaincue par la robe, le beau diseur du Midi, au cœur froid, au langage ardent, tribun d'abord et puis consul, a tenu dans ses mains nos destinées. Mirabeau sort de la Provence, Vergniaud de la Gironde, Guizot, Thiers, sont des enfants du Midi. Dans toutes nos assemblées politiques, vous verrez l'influence passer graduellement aux habiles acteurs et discoureurs. On sort d'une assemblée législative en disant : Quelle belle séance! comme on dirait : Quel beau drame! Le sujet dont on s'occupe est secondaire : ce qui importe, c'est la

manière de le traiter et la personne qui le traite. Nous aimons les péripéties, l'inattendu, les coups de théâtre. Nous mettons l'histoire en tableaux : que nous importe la vérité nue? On attache la pensée à une sorte de vérité transcendante, qui condense une foule de traits épars, comme une lentille de verre réunit des rayons sur un foyer brillant. Louis XIV est toujours le roi Soleil, nous le voyons dans une perpétuelle apothéose. Napoléon Ier s'élance dans la fumée sur le pont d'Arcole, — où, gras, épaissi, énorme, il rêve sur le rocher de Sainte-Hélène. L'histoire nous émeut et nous fascine seulement par son côté dramatique; dans le train ordinaire de la vie, pendant le lent mouvement des années grasses, prosaïques et heureuses, nous ne nous occupons pas volontiers des grands intérêts, qui restent comme voilés et obscurs, et nous nous livrons tout entiers aux plaisirs continuels et faciles de la sociabilité. Qu'importe après tout la grandeur de la scène? La politesse exquise, la bonté du cœur, l'amour de plaire, n'ont pas besoin de vastes cadres. Les petits intérieurs domestiques, illuminés par la grâce, par l'art, par la beauté, par l'esprit, deviennent autant de petits mondes où vit un bonheur frêle qui s'abrite quelque temps contre les blessures du sort. Nos coteries, car nous avons toujours eu l'esprit de coterie, sont des sortes de redoutes contre le malheur; nous y trouvons des amitiés qui pansent nos blessures, des abris, des secours. Nous

aimons les orages dans la politique, et la routine dans la vie quotidienne.

La sociabilité a fait de nous une nation d'artistes. Il n'en est pas où le goût soit plus universellement développé, où le sentiment de la grâce et de la mesure soit aussi instinctif. Des courtauds de boutique déploient des étoffes, des tapis, comme feraient des peintres. L'ouvrier, surtout dans les deux derniers siècles, n'a jamais été complétement isolé de celui qui l'emploie. Le relieur cause avec l'amateur du livre, l'imprimeur avec l'auteur, le peintre avec l'encadreur : nous laissons la pacotille aux étrangers et aux colonies, nous voulons que tout ce qui nous entoure ait reçu quelque chose de nous-mêmes; inspirant ceux que nous employons, nous les élevons à notre niveau : chaque homme répand autour de soi une foule de germes qui prospèrent et fructifient. De là vient l'incomparable supériorité de nos ouvriers dans tout ce qui demande l'invention, le dessin, l'agencement des formes et des couleurs. Ils aiment l'ouvrage qui sort de leurs mains, ils s'y mirent, s'y complaisent, ils sont consciencieux. Il y a une sorte d'esthétique qui sert comme d'atmosphère à tout le monde, que l'enfant respire en naissant, qui pénètre et développe toute chose. L'esprit industriel tend à tuer l'esprit artistique; mais nous n'en sommes pas encore si pénétrés, qu'on ne trouve chez nous des artisans sensibles à la louange, épris du beau, déli-

cats, désintéressés. Nous sommes plus économes et moins avides que d'autres nations : il faut peu de chose à qui vit par l'esprit, et ne s'enfonce jamais complétement dans la lourde matière.

Cette sociabilité charmante, qui donne partout à l'esprit une primauté naturelle, qui use les angles de l'égoïsme, et qui, à défaut de la vertu et de la sainteté, nourrit du moins la politesse, la bonté, toutes les grâces extérieures de l'homme, a aussi son revers : elle risque de toucher à la banalité et à la convention. L'esprit de routine jette des racines profondes dans un pays où la peur de déplaire devient trop forte. « La vraie politesse, dit la Bruyère, vient du cœur. » Il en est une autre qui ne vient que de la prudence, qui ne nie jamais, ne conteste jamais rien; comme un peuple de roseaux, on nous voit nous incliner sous le même vent, non pas seulement sous une forte pression, sous le souffle le plus léger de la mode. Le rôle de Philinte n'est-il pas plus commode que celui d'Alceste? Alceste a une conscience rebelle, quelque chose qui dit : « Je ne veux pas. » Qu'il est difficile de dire : « Je ne veux pas, » quand toute la vie est tissée de sociabilité, et quand ne pas plaire est presque l'égal d'un crime!

La race française n'a pourtant jamais eu rien de servile; elle est protégée contre la bassesse par la grâce et la finesse de son esprit, par ses goûts laborieux, par son esprit d'économie, qui donne à chacun

le sentiment d'une indépendance relative. Il faut se figurer, aux beaux temps de notre histoire, une foule d'existences étroites, réglées, animées d'ambitions humbles, heureuses de peu, parcimonieuses, soutenues dans leur effort monotone par une gaîté naturelle, par les plaisirs de l'esprit, par l'amour de la famille, enfin par la vision et les rayons de la gloire, de la grandeur nationale.

L'amour de la famille n'est point une des vertus que l'étranger nous attribue le plus communément : et cependant qui étudiera bien la société française sera frappé, non, si l'on veut, de l'amour des époux les uns pour les autres (bien qu'on puisse trouver chez nous bien des unions heureuses), mais de l'amour des parents pour les enfants, poussé à un degré vraiment extraordinaire. L'esprit de clan et de race subsiste dans toute son âpreté. La femme, l'étrangère, reçoit les hommages; au fond, elle est l'esclave de la famille. Rabelais raille perpétuellement le mariage; quand Pantagruel est né, il nous montre Gargantua perplexe : « car, voyant d'un côté sa femme Badebec morte, et de l'autre, son fils Pantagruel né, tout beau, tout grand, il ne savait que dire ni que faire. » « Ho! ho! que je suis aise! fait enfin Gargantua; buvons, laissons toute mélancolie... Hé! mon petit fils, mon peton, que tu es joli, etc.! »

L'éducation de l'enfance a été une préoccupation constante de nos penseurs, de nos écrivains. On

veut faire fortune, moins pour soi que pour ses enfants; il semble qu'on leur doive encore la protection du fond du tombeau. Nous détournons la rude, maladroite et dangereuse liberté de la jeunesse aussi longtemps que nous le pouvons : notre enseignement est une école de docilité. Ainsi tout s'unit depuis l'enfance pour habituer l'homme à prendre une place marquée dans un grand et bel ensemble; les idées d'ordre, de soumission, se respirent dans l'air. La nation aime à se réchauffer au soleil de quelque grandeur visible. Il faut que son imagination soit satisfaite. Louis XVI, gourmand, serrurier, menuisier, lui gâta la royauté. L'amour inné, congénital, de l'ordre se fait voir à tout moment. Montalembert racontait que, deux jours après les émeutes de juin 1848, se trouvant enfermé dans une salle d'attente de chemin de fer, il demanda qu'on ouvrît la fenêtre : « On ne le peut pas à cette heure-ci fut la réponse. — Et si je casse la fenêtre, et vous donne le prix d'un carreau? » dit Montalembert à l'employé. Il vit la foule se détourner de lui presque avec horreur et le regarder comme un insurgé. Des gens qui avaient entendu le canon pendant trois jours dans Paris, s'effrayaient à la pensée de violer un règlement et de casser une vitre.

L'administration est une machine si bien huilée qu'elle va toute seule; c'est la véritable force motrice du pays. Le gouvernement est comme les

figures dorées placées à la proue du navire; la machine est dans les flancs, puissante et invisible. Depuis la conquête romaine, le peuple des campagnes n'a connu que l'administration; il n'a jamais été représenté jusqu'à la fin du siècle dernier. Il a appris pendant des siècles la résignation, la docilité, l'indifférence; ses instincts sont restés droits et sains : il n'a point de fortes passions. Il est facile à gouverner, quand il comprend où il va, où on le mène. Dès qu'il ne sent plus le mors de la tradition et de la loi, il devient comme fou, et il est d'autant plus terrible qu'il ressent plus de terreurs.

II

Il y a une sorte de contradiction naturelle entre les vertus sociales et celles qui font les grandes races politiques : la race française a, on peut le dire, des qualités sociales éminentes : elle est industrieuse, consciencieuse, amoureuse du travail, économe, modérée dans ses désirs et ses goûts, facilement heureuse; on ne saurait vanter assez sa grâce, son goût pour les choses de l'esprit, sa curiosité naturelle, cette urbanité exquise qui a longtemps servi de modèle au monde entier. Ce qui contribue à nous élever, si l'on ne regarde qu'aux mœurs, se tourne contre nous, si

l'on regarde à la politique, car les passions concentrées, imployables, haineuses, qui font les peuples politiques, nous font défaut. Nous avons eu des politiques, et des plus grands; le peuple n'a jamais été politique comme le peuple romain, comme le peuple anglais. Plus notre gouvernement deviendra démocratique, plus nous courrons peut-être de dangers de ce côté. Couver de longues haines jusqu'au jour où on peut les satisfaire, tendre patiemment des filets invisibles, avoir l'œil ouvert sur tous les coins du monde, chercher sans cesse le défaut de la cuirasse chez l'ennemi, est une besogne trop lourde à notre légèreté. Nos ennemis de la veille sont nos amis du lendemain; nous nous croyons meilleurs pour oublier les injures, ou notre indifférence n'en peut supporter longtemps le ressentiment. Notre race est trop éprise d'idées, et se flatte qu'elle en a beaucoup répandu dans le monde : elle n'est pas assez amoureuse du solide, de la terre, des provinces, de la grandeur matérielle, de la force. L'ancienne monarchie a fait mille folies pour de vains droits de suzeraineté en Italie, pour des conquêtes dans le vide, impossibles à garder perpétuellement : elle n'a pas commencé assez tôt le travail de taupe dans ces provinces du Nord et de l'Est qui étaient notre lot naturel, et qui nous manquent toujours. Ce n'est pas le génie colonisateur qui nous a manqué; nos aïeux ont fait des merveilles dans l'Inde, au Canada. Ce qui nous a fait défaut, c'est

l'âpreté dans la possession qu'on voit à l'Angleterre, l'entêtement à ne jamais lâcher une proie, la détermination à soutenir sur tous les coins du globe, avec toutes les forces de la France, le moindre lambeau de terre où flotte le drapeau français. Notre histoire n'a eu d'*idée fixe* que pendant la période de la lutte contre la maison d'Autriche. La révolution française ne fit pas de vraies conquêtes, elle ne fit que de la propagande; elle voulait abolir les frontières. Napoléon fut un politique, il connaissait le prix de la terre, du sol; mais il fut un politique à outrance : en étendant trop loin le glacis, il perdit la place forte. Sous le second empire, on vit toute la France applaudir à une politique qui ne tendait à rien autre qu'à entourer notre pays d'ennemis de plus en plus puissants. On la flattait en lui disant qu'elle seule savait faire la guerre pour une idée. Il n'est pas jusqu'à notre vif sentiment du ridicule et notre crainte de l'ennui qui ne fasse de nous un peuple médiocrement politique. Quand on nous a parlé d'une chose un peu trop longtemps, elle nous fatigue : nous craindrions de ressembler à des professeurs d'Iéna, si nous savions trop bien la géographie; les ressources des autres nations, leur population, tout ce détail si nécessaire à l'homme d'État, nous croyons que cela peut se deviner. Les journaux commencent seulement à devenir des répertoires d'informations précises; mais, à côté de quelques journaux consciencieux, combien y en a-t-il

qui débitent le mensonge au même taux que la vérité, qui tiennent boutique d'anecdotes, de fadaises, de bons mots, de romans! Il semble que notre public soit indifférent à la vérité : il veut qu'on l'intéresse et qu'on l'amuse; mais le faux et le vrai nourrissent aussi bien son esprit.

Les longues pensées, où les trouvera-t-on dans une société qui n'a plus d'hiérarchie, où les ambitions personnelles sont comme une poussière qui étouffe l'ambition nationale? Tout se fait au hasard; les gouvernements sont occupés à défendre leur existence, et quand ils entreprennent quelque chose au dehors, c'est qu'ils songent encore au dedans. Il y a dans tous les rangs de la nation un amour sincère de la patrie, nous sommes toujours la « grande nation; » mais s'entend-on encore sur les caractères et les conditions de cette grandeur? Est-ce une grandeur de fait et matérielle, ou une simple grandeur d'imagination? Devons-nous régner par les armes, ou par l'esprit, ou par nos fameux *principes*? Serons-nous des souverains d'opinion ou des souverains véritables? L'Europe, qui a tant crié contre notre insatiable ambition, découvrira un jour que nous n'avons jamais été assez ambitieux. Nous avons trop souvent lâché la proie pour l'ombre, le solide pour le brillant, le durable pour l'éphémère. Nous nous sommes enivrés du sentiment de notre primauté *sociale*, et, dans les moments où la fortune nous accable, ce sentiment nous console encore et nous

trompe. Prenons garde de faire quelque jour en Europe la figure que faisaient les Grecs dans la Rome impériale, et de nous contenter de ce rôle honteux d'amuseurs de l'univers! La France a possédé des génies aussi sérieux qu'aucun peuple au monde; pourtant la jalousie des autres nations est toujours disposée à nous refuser le sérieux. Nous affectons par moments de faire fi de nous-mêmes, de notre gloire si chèrement achetée, de notre histoire, de nos héros. Voltaire se moque de Jeanne d'Arc, l'école révolutionnaire déchire la pourpre de nos triomphateurs et invective notre glorieux passé. Toute la littérature du dix-huitième est imprégnée d'ironie, la presse du dix-neuvième a tout flétri, jusqu'à la langue française.

Les nations ont besoin d'un ciment pour ne pas devenir des poussières humaines. Voyez l'Angleterre travailler incessamment à maintenir sa primauté morale et sa puissance matérielle, qui ne lui semble que la récompense terrestre de ses vertus. Chaque grand peuple se donne une mission. Les États-Unis ont ce qu'ils nomment leur « destinée manifeste; » ils achèvent la conquête d'un grand continent libre, se gouvernant lui-même, indépendant de l'Europe; la Russie rêve la conquête de Constantinople, et se donne comme la protectrice des chrétiens d'Orient. L'Italie, l'Allemagne, achèvent leur unité. Que veut aujourd'hui la France? Doit-elle se contenter d'avoir semé dans le monde les formules de la première

république? Il y avait des républiques avant 1789. Lui suffit-il de donner des modes à l'univers, d'avoir la meilleure cuisine, de bâtir les plus grands théâtres? On cherche quelles nouvelles conquêtes pourrait faire son esprit révolutionnaire, sans les trouver. Où règne une égalité plus parfaite, où les lois protégent-elles mieux le plus humble citoyen, où les carrières sont-elles plus ouvertes à tous? Que reste-t-il à détruire? Sur quoi tournerons nous notre ardeur inquiète? Il est à craindre, si la France renonce aux grands projets politiques, que l'esprit nouveau ne tue dans les âmes toute ambition impersonnelle et séculaire. Nous pourrions être à la fois riches et misérables, satisfaits de nous-mêmes et méprisés de nos voisins, occupés à orner notre maison pendant que les fondements se ruineraient. Notre primauté sociale est encore incontestable, mais elle ne résisterait pas longtemps à notre décadence politique.

CHAPITRE III.

UNITÉ FRANÇAISE.

Il y a une sorte de duel perpétuel entre la nature et les hommes : la géographie montre une Gaule nettement limitée de tous côtés, sauf du côté du nord et du nord-est ; mais les races que l'invasion a jetées sur ce territoire ont cherché pendant des siècles l'unité réelle qui constitue une nation. La conquête romaine n'avait opéré que l'unité administrative, et, la protection de Rome une fois devenue impuissante, les diverses parties de la Gaule restèrent la proie hasardeuse de la force. Cherchez le principe mystérieux qui a servi de centre à l'attraction nationale, qui a triomphé des haines, des colères, des longues rancunes, et préparé la nouvelle unité : ce n'a pas été la religion, bien que l'Église ait travaillé à cette grande œuvre ; ni la langue, car, pendant des siècles, le Nord et le

Midi ont parlé des langues différentes; ni la législation, car l'unité législative a été extrêmement tardive; ni l'autorité des grands rois, car Charlemagne lui-même n'avait pas songé à serrer pour l'éternité le faisceau que sa main avait tenu un instant. L'unité s'est faite sans dessein, sans parti pris, au moins au début, en vertu d'un principe barbare et grossier, mais d'une force en quelque sorte inévitable: je parle du lien féodal. Rien n'est plus banal que d'entendre dire que l'unité française a été une victoire obtenue sur la féodalité: rien n'est cependant plus faux. Le lien féodal est ce lien à la fois mystique et matériel qui unit strictement la terre et l'homme, qui asservit cette terre et cet homme de la même façon, au même titre, au même degré. La terre est d'abord la récompense d'un service militaire rendu par un vassal à un suzerain: la confiscation est le châtiment naturel de la révolte. Dès le moment où les tenures, primitivement personnelles, sont devenues héréditaires, le germe de l'unité nationale a été jeté dans le sol, car le temps devait à la longue changer l'autorité mitigée du suzerain en pleine et véritable souveraineté. Toutes les tenures vassales devaient peu à peu disparaître, par les mariages, les héritages, les rachats, les confiscations; la tenure royale était immortelle. Dans l'idéal romain, l'homme régit la terre, l'élection ou l'adoption donnent le pouvoir, les honneurs et les offices; dans l'idéal barbare, au contraire, la terre régit l'homme, elle le

tient et l'épouse, elle se donne à lui, tant qu'il est capable de la défendre les armes à la main.

La hiérarchie des armées fut le principe de la hiérarchie sociale. Ce furent les plus forts qui eurent d'abord les meilleures parts. Dès que l'ordre se fit, la terre cessa de changer de maître: tel domaine fit le comte, tel autre le vicomte, tel autre le roi. Le petit souverain du Nord se trouva posséder une autorité mystique sur tous ceux qui l'avaient suivi de la Meuse aux Pyrénées ou en Bourgogne, et qui avaient reçu de lui une part de butin.

Les fiefs s'immobilisèrent dans des familles, et furent soustraits enfin aux convoitises de la force et de l'ambition; ils devinrent les satellites de la planète royale, et rien ne put les soustraire à une attraction tantôt plus forte et tantôt plus faible, mais qui finit par devenir irrésistible. Dans le système romain, il n'y avait de solidité, de durée, que dans l'administration; aucun office, pas même l'office impérial, n'était lié à l'idée matérielle de l'hérédité, de la propriété. Sous le régime brutal des barbares, l'administration perdit ses règles et ses traditions, la société fut comme un grand corps qui se décompose en éléments; mais des forces nouvelles commencèrent à agir sur ces éléments : l'unité ne fut plus faite par l'administration, elle devint l'œuvre de la nature elle-même, et sortit du lent mouvement des choses et du temps.

Cette unité trouva pourtant quelques instruments conscients : nommons d'abord l'Église. Dans des temps sombres et féroces, elle rêvait l'ordre universel, protégé par des empereurs ou des rois dociles au roi spirituel, au prince désarmé, au père des fidèles. En travaillant à l'unité religieuse, elle favorisa la création des unités politiques. Son instinct la servit merveilleusement, et lui montra que les instruments les plus énergiques pouvaient être trouvés chez les races encore vierges que la culture romaine n'avait point corrompues. La barbarie l'effrayait bien moins que l'hérésie : le barbare se livrait sans réserve à des guides qui lui offraient les royaumes de la terre en même temps que celui du ciel. Le clergé gallo-romain avait toujours conservé un grand respect pour les anciennes gloires de Rome : il s'était montré très-dévoué à l'empire pendant ses longues épreuves ; il avait une sorte de patriotisme *romain*. (Voyez Sidoine Apollinaire.) Les premiers évêques chrétiens de la Gaule avaient été des Italiens, des Grecs. La partie érudite du clergé gallo-romain sortit longtemps du cloître de Lerins, bâti sur un petit îlot près d'Antibes, et du cloître de Saint-Victor de Marseille ; si près de l'Italie, elle se pénétrait de l'esprit romain.

Les gens d'Église avaient contemplé avec sérénité les désastres de l'invasion : Saint Augustin montre dans sa « Cité de Dieu » que le triomphe des barbares s'accommodait avec la doctrine du gouverne-

ment de la Providence. Salvien prit hardiment parti pour eux; la seule crainte des évêques était de les voir épouser la cause de l'arianisme. Ils virent dans Clovis un nouveau Constantin. (Voir Grégoire de Tours.) « Sois, lui écrivit le pape Anastase, pour cette Église, pour cette nouvelle mère, une colonne de fer; et nous, louons le Seigneur d'avoir ainsi pourvu aux besoins de son Église, en lui donnant pour défenseur un si grand prince, un prince armé du casque du salut contre les efforts des impies. » Avitus, l'évêque de Vienne, lui écrit : « Chaque combat que vous livrez est un triomphe pour nous. » On l'enveloppa d'une auréole miraculeuse. Le clergé catholique le soutint contre Alaric. La bataille de Vouglé donna au nouveau Gédéon les quatre cinquièmes du domaine que les Visigoths possédaient dans la Gaule; elle lui livra tout le domaine compris entre la Loire et la Garonne jusqu'aux frontières de la Septimanie. Les écrivains ecclésiastiques ont dissimulé toutes les horreurs de cette conquête ; la Gaule méridionale en conçut une haine profonde pour les Francs : mais Clovis reçut à Tours de l'empereur d'Orient le titre de patrice ou de consul. Il l'accepta des mains des évêques, dans l'église Saint-Martin, en tunique bleue, et le diadème au front. Saint Grégoire le peint sortant au milieu d'une foule à laquelle il jetait l'or à pleines mains. Les évêques donnèrent les premiers à ce farouche homme du Nord l'idée d'une royauté diffé-

rente de la royauté germanique, d'un pouvoir divin, religieux, différent de la force. Il n'était plus, à la fin de son règne, ce chef à qui un soldat pouvait réclamer brutalement une part du butin : l'investiture impériale l'avait grandi à ses propres yeux.

Pourtant l'idée d'un royaume indivisible n'était pas encore entrée dans son esprit : les Francs trouvaient naturel que les fils partageassent par parties égales l'héritage paternel, que ce fût un empire ou un champ. La partie germanique du royaume fut généralement dévolue à l'aîné des héritiers ; le reste fut coupé en lots, et le roi germanique eut aussi sa part des fertiles provinces d'outre-Loire. Les frères s'allièrent ou firent la guerre au gré de leurs passions et de leurs convoitises. La mort de chaque roi fut l'occasion de nouveaux partages. L'ardeur des conquérants s'usa dans des luttes perpétuelles, des guerres intestines de parent à parent, de leudes à rois.

Les trois fils de Clotaire Ier eurent trois lots : l'Austrasie, ou portion germanique ; la Neustrie, où la majorité de la population était gallo-romaine; la Burgondie, qui conservait une sorte d'individualité, et qui avait ses lois propres. Paris était en Neustrie, mais resta en quelque sorte indivis ; il fut interdit à chacun des rois d'y aller sans le consentement de ses frères (la Provence fut partagée entre l'Austrasie et la Burgondie, l'Aquitaine coupée en trois, comme la Novempopulanie).

Clotaire II, après le supplice de Brunehaut, réunit encore les trois couronnes sur sa tête, mais les royaumes gardèrent leurs noms et eurent des maires du palais différents. Cette unité n'était plus qu'une illusion, car la monarchie était affaiblie par l'audace croissante des leudes. Le midi de la France se détacha du gouvernement des Mérovingiens par lambeaux, pour former des seigneuries indépendantes sous des chefs soit gallo-romains, soit même francs.

En luttant contre la royauté de la conquête, les premiers Carlovingiens secondèrent des instincts qu'on pourrait déjà presque qualifier de nationaux : pourtant leur triomphe fut en réalité celui d'une royauté germanique, plus dédaigneuse que la précédente des traditions de la monarchie latine. Elle maintint les leudes par son génie militaire, mais leur distribua trop généreusement les récompenses. Charles Martel recommença l'invasion du Midi. « Partout, dit M. Fauriel[1], où les Franks passèrent, ils pillèrent à outrance ; partout ils enlevèrent une multitude immense de captifs, qu'ils poussaient devant eux comme des troupeaux, ou accouplés deux à deux comme des chiens, selon l'expression d'un chroniqueur contemporain. Cette expédition avait quelque chose de mémorable pour les Franks ; il y avait près de deux siècles qu'ils dominaient aux bords de la Meuse, de la

[1] *Histoire de la Gaule méridionale*, t. III, p. 164.

Seine, de la Loire, et c'était pour la première fois qu'ils parcouraient et voyaient à loisir la Septimanie, ce noble foyer de la civilisation romaine dans la Gaule, et dont les chroniqueurs franks ne nommaient les cités qu'avec une sorte de respect pour leur antique renommée. Mais ce malheureux pays ne gagna rien à être envahi le dernier par les Franks; il est douteux que les guerriers de Clovis s'y fussent montrés plus barbares et plus inhumains que ne le furent ceux de Charles Martel; peut-être seulement faut-il imputer une certaine partie des cruautés de ces derniers à l'horreur qu'ils avaient pour les Arabes [1]. »

Charles Martel, rentrant dans la pure tradition germanique, partagea les provinces de la monarchie franque entre ses fils : il donna à Carloman l'Austrasie, la Thuringe et la Souabe, à Pepin la Neustrie et la Burgondie, à son bâtard Grippon des comtés pris dans ces deux parts; l'Aquitaine ne fut pas nommée dans le partage, elle n'était pas regardée comme une portion de la monarchie, ce n'était qu'une dépendance. Cette province se mit en révolte ouverte. Les deux frères la ravagèrent de fond en comble. Plus tard Pepin la conquit sur un descendant de Mérovée; mais sa conquête ne fut réunie qu'un moment au royaume franc. Les Aquitains restèrent un peuple distinct dans la Gaule.

[1] Les Arabes avaient pris Narbonne en 719, et menaçaient sans cesse l'Aquitaine et la Provence.

I

Pepin devint, par la retraite volontaire de son frère Carloman, le chef unique de la monarchie : son armée était la plus grande force militaire de l'Europe chrétienne. Las de gouverner pour un fantôme royal (Childeric III), il demanda fièrement au pape Zacharie qui devait être roi, celui qui avait le pouvoir ou celui qui avait le titre (751) : Zacharie l'invita à mettre la couronne sur sa tête. Ce mariage d'une dynastie usurpatrice et de la papauté, de la force et du droit spirituel, est un moment solennel de l'histoire; les armées franques protégent contre les Lombards la papauté encore menacée; elles neutralisent Rome, et n'y laissent briller d'autre soleil que la papauté. Rome, en revanche, livre la France aux Germains, laisse le clergé frank, grossier et sans culture, entrer dans tous les évêchés et les monastères. Tout devient germanique; Charlemagne déteste les Aquitains frivoles et turbulents; il aime les vieux chants épiques d'outre-Rhin : il refait la loi des Saliens, et travaille à la grammaire allemande. Il est le représentant le plus imposant de la barbarie victorieuse de la civilisation latine, mais effrayée d'elle-même, et aspirant à faire régner l'ordre dans un monde nouveau.

Il accepte le titre d'empereur d'Occident, et rêve de restaurer l'unité par le double prestige des armes et de la nouvelle autorité spirituelle, qu'il protége et qui le protége. Il emprunte aux traditions de l'empire l'institution des légats (*missi dominici*), administrateurs ambulants que rien ne fixe à la terre. Il partage pourtant l'empire entre ses fils, conformément à la tradition germanique : il est ainsi à la fois le représentant du monde qui s'en va et du monde en création.

Une part est faite de l'Aquitaine, de la Provence, d'une moitié de la Burgondie, pour Louis le Débonnaire. Une autre, sous le nom de Frankie, de l'Austrasie, de la Neustrie, de la Saxe, de la Frise, d'une partie de la Bourgogne et de l'Allemanie et de la Bavière, grande masse compacte et principalement germanique; une troisième de l'Italie, d'une partie de la Bavière et de l'Allemanie. Nulle idée de nationalité ne préside encore à ce partage. Les trois souverains sont égaux en puissance; rien n'indique une hiérarchie entre les couronnes (acte de partage de 806). Mais l'Église poursuivait d'autres pensées, qui aux plaids d'Aix-la-Chapelle, en 816 et 817, trouvèrent leur expression dans la constitution impériale. Louis le Débonnaire proposa aux Franks de faire un seul empire, qui serait divisé en trois parts, formant un royaume pour chacun des fils du souverain; l'idée germanique d'égalité entre les fils était cette fois vaincue, car les royaumes des trois fils de Louis le

Débonnaire ne devaient former qu'un même empire : deux des rois n'étaient plus que des lieutenants de l'empereur. Il fut décidé que, si un des rois laissait plusieurs fils, un seul lui succéderait, qui serait nommé par les leudes assemblés. Si un roi mourait sans enfant, son royaume reviendrait à l'empereur. Celui-ci, s'il n'avait pas d'héritier, pouvait adopter comme successeur un de ses frères.

L'aspiration vers l'unité romaine est ici manifeste ; l'empire redevient une dignité mystique supérieure à la royauté, un signe presque divin, le bras armé de la nouvelle puissance spirituelle, qui domine toutes les races et toutes les nations. Mais ce plan du parti sacerdotal ne put pas s'imposer aux ambitions particulières : après de longues discordes, les fils de Louis le Débonnaire signèrent le traité de Verdun (843), qui consacrait la rupture définitive de l'empire de Charlemagne, et qui coupait arbitrairement la Gaule en deux parts. Lothaire, l'empereur, eut la Gaule orientale, depuis le Rhin et les Alpes jusqu'à une ligne tracée de la Flandre à l'embouchure du Rhône. Tout le reste, la plus grande partie de la Gaule, allait à Charles le Chauve. La Gaule eut deux rois, un roi lorrain, un roi frank (on ne peut dire encore un roi français) ; tout le règne de Charles le Chauve s'use en luttes contre les Aquitains, à qui il est contraint de donner successivement deux de ses fils pour souverains. Il est déjà l'ennemi de l'Allemagne, il n'est pas

encore le représentant de la France ; il va chercher à Rome le titre d'empereur, mais il est obligé de consacrer au plaid de Kiersi (877) le principe de l'hérédité des grands offices, désormais liés à des fiefs.

La conquête, par ce principe, prenait son assiette définitive : les races dominantes se fixèrent au sol. Au moment même où l'unité semblait se rompre à jamais, elle trouvait en réalité une base plus forte, plus tenace que le hasard des batailles ou que la dignité impériale. Fauriel écrit avec raison : « La prétendue loi de Charles le Chauve n'est que la reconnaissance, que l'expression pure et simple d'un fait dès lors très-commun, et qui tendait à devenir général. Partout où les comtes avaient été favorisés par les localités ou s'étaient trouvés être des hommes de capacité et d'énergie, partout, dis-je, ces comtes s'étaient approprié leurs comtés ; et n'étaient pas rares ceux d'entre eux qui en possédaient plus d'un et même plus de deux. Il est vrai que ceux de leurs fils qui leur succédaient leur succédaient parfois en vertu d'une élection, d'une confirmation, d'une concession royale ; mais il est vrai aussi qu'en général cette concession, cette confirmation, étaient de pure forme, d'autant plus aisément accordées par les rois que ceux auxquels ils l'accordaient en avaient réellement moins besoin[1]. » Le morcellement de l'empire carlovingien en royaumes, celui

[1] *Histoire de la Gaule méridionale*, tom. IV, pag. 285.

des royaumes en grands fiefs, devait être suivi du morcellement des grands fiefs eux-mêmes; la division fut poussée aussi loin que possible, jusqu'à ce qu'un nouveau principe d'affinité vint opérer en sens inverse et constitua des unités géographiques et naturelles à la place de l'ancienne unité, devenue factice et impuissante. Les liens de l'empire d'Occident étaient tous usés; la race carlovingienne était épuisée; c'est à ce moment que l'on vit le midi de la Gaule, détaché de la monarchie franke, se couvrir de seigneuries indépendantes. On vit se manifester aussi la séparation entre les Franks restés Teutons et les Franks latins ou demi-latins. Tandis qu'un royaume de Provence se fondait, que le royaume d'Aquitaine devenait une mosaïque de petits États, le Nord trouvait son centre d'attraction dans l'Ile-de-France et dans une dynastie qui n'était plus la dynastie teutonique et conquérante, qui sortait des entrailles mêmes de la race celtique, rajeunie et fécondée par les Franks. Sitôt que cette famille providentielle paraît, elle concentre sur soi tous les rayons de l'histoire de France. Les Franks, qui n'avaient plus que du mépris pour les descendants dégénérés de Charlemagne, choisirent pour roi Eudes, fils de Robert, comte de Paris. L'Aquitaine, le midi de la Gaule, n'eurent aucune part à cette élection. Eudes fit trois expéditions en Aquitaine, mais il renonça à y établir son autorité; il se contenta d'acheter sa reconnaissance comme roi du Nord, en laissant l'indépendance

aux seigneurs du Midi et même aux comtes d'Arvernie.

Les derniers Carlovingiens avaient tenté pendant un siècle de reconquérir les provinces situées au midi de la Loire et de l'Isère. Le Midi repoussait cette monarchie défaillante ; on ne reconnaissait plus que son titre, sans vouloir accepter son autorité. Charles le Simple s'intitulait encore roi des Franks et des Aquitains ; le titre de duc d'Aquitaine passa aux comtes d'Arvernie, de Toulouse, de Poitiers. Ce titre et tous les titres semblables, devinrent les agrafes auxquelles la petite royauté du Nord rattacha plus tard un à un les morceaux de la Gaule.

Le principe germanique de la subdivision des héritages était vaincu ; le duc de France, devenu roi, avait un petit domaine enveloppé de grands fiefs sur lesquels sa suzeraineté n'était guère que nominale : mais rien ne put être soustrait désormais à perpétuité au domaine royal.

II

Le vieil instinct germanique dut se contenter de la création des *apanages*, portions données aux princes, mais qui devaient, à l'extinction de leur race, faire réversion au domaine. « En la maison de France, dit

Rageneau [1], n'y a *partage*, mais *apanage*, à la volonté ou arbitrage du roi père ou du roi frère régnant, et ce, depuis le couronnement de la troisième ligne de rois de France, car auparavant l'empire s'est partagé. »

L'institution des apanages agissait à rebours des forces qui tendaient à agrandir et à consolider le domaine royal; la faiblesse de certains rois défaisait ce qu'avait fait l'ambition ou la fortune des autres. L'unité nationale oscillait comme un aimant entre deux forces contraires; mais l'œuvre du temps est d'autant plus durable qu'elle a été plus lente.

La législation se roidit graduellement contre les apanages : jusqu'à saint Louis, ils purent passer aux collatéraux, aux filles et même à des étrangers; après saint-Louis, et jusqu'à Philippe le Bel, ils ne furent plus concédés à ces derniers; les légistes de Philippe le Bel exclurent enfin les filles, et rendirent mâles tous les fiefs apanagés. L'histoire de France n'est, pendant des siècles, que la lutte du roi contre les grands vassaux et les princes apanagés. On n'aperçoit au début aucun plan, aucun grand dessein dans les efforts de la royauté. Elle se défend bien plus souvent qu'elle n'attaque, et la guerre lui est aussi souvent funeste qu'utile.

C'est en qualité de suzerain qui punit un vassal que Philippe-Auguste confisque les propriétés françaises

[1] *Glossaire du droit français.*

de Jean sans Terre, l'Anjou, le Maine, la Normandie, la Guienne, le premier comté d'Auvergne, relevant du duché d'Aquitaine. La royauté confisque sur Édouard III le comté de Ponthieu, plus tard les biens du connétable de Bourbon rebelle, le Dauphiné d'Auvergne, le Bourbonnais, le Beaujolais, le Forez, la Marche.

Les mariages donnent au domaine royal la Champagne (dot de la femme de Philippe le Bel), la Bretagne (dot de la femme de François Ier).

La couronne obtient par héritage le Perche, une partie du Languedoc, l'Anjou, le Maine, la Provence, le second comté d'Auvergne (légué par Anne de la Tour-d'Auvergne à Catherine de Médicis, et par Marguerite de Valois à Louis XIII), par achat direct, le Berri : elle obtient la Bourgogne, une première fois par héritage, une seconde fois par réversion d'apanage, le Dauphiné, par cession.

L'avénement de Philippe de Valois ajoute au domaine royal le comté de Valois, l'Anjou, le Maine; celui de Henri IV, la Navarre, le Limousin, le Béarn, le comté de Foix, les comtés d'Armagnac et de Rodez, toutes les possessions des maisons de Bourbon-Vendôme et d'Albret. Les guerres et les traités qui les suivent ne nous donnent définitivement qu'une moindre part : le Languedoc, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, la Guienne, la Gascogne, le Lyonnais, le Dauphiné, l'Artois, et quand l'ère féodale

était déjà terminée depuis longtemps, la Bresse, la Flandre, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, le Roussillon, le comtat Venaissin, la Corse.

A voir les choses d'ensemble, on peut dire que le corps de la France s'est constitué par le droit féodal, car les guerres avec les Anglais et les grands princes apanagés, tels que les ducs de Bourgogne, sont des revendications du droit féodal; on n'a demandé au droit de conquête proprement dit que des limites au nord et à l'est. La France s'est donc formée en vertu du principe germanique; et, une fois formée, elle n'a pu vivre qu'en se fortifiant par les armes contre la lourde masse germanique qui l'enveloppe, la presse et la menace, depuis les Alpes jusqu'aux embouchures du Rhin.

Pendant la première période, le domaine s'accroît ou se resserre au gré d'événements qu'on pourrait dire fortuits : il est à peine une province qui, une fois obtenue, n'ait été reperdue [1]. Si lente que fût l'œuvre des

[1] La Provence, acquise par héritage une première fois, entra par la maison d'Anjou dans le royaume de Naples, et revint par l'adoption que Jeanne de Naples fit de Louis d'Anjou, tige de la deuxième maison de ce nom, et par le legs fait par Charles du Maine à Louis XI; celui-ci légua aussi au roi l'Anjou, obtenu par confiscation en 1204, donné en apanage par saint Louis à l'un de ses frères, apporté en dot à Charles de Valois, dont le fils devint roi de France, remis en apanage pour le chef de la seconde maison d'Anjou; la Bourgogne, obtenue par héritage, en 1002, cédée au second fils du roi Robert en 1032, revenue par réversion au roi Jean, donnée en apanage à Philippe le Hardi, revendiquée comme fief mâle à la mort de Charles le Téméraire.

rois, elle était encore trop prompte en mainte circonstance au gré des populations. Les auteurs normands nous ont donné l'écho des cris de fureur que poussa la Normandie, quand elle se vit confisquée par Philippe-Auguste. Le Midi rendait aux rois du Nord haine pour mépris. Les Provençaux se réjouirent sans vergogne de la captivité du saint Louis, ils détestaient ceux qu'ils nommaient les *sires* « *Provinciales Francos habent odio inenarrabili* [1]. » Une inimitié séculaire séparait la Gaule romaine de la Gaule franque. Les rois carolingiens avaient considéré les peuples du midi de la France comme une race inférieure, sans gravité, sans constance, traîtresse, adonnée à tous les vices. Les premiers Capétiens les connaissaient à peine, et se cantonnaient dans le Nord. Les guerres des Albigeois durent paraître au Midi comme des invasions des barbares. Philippe-Auguste n'y prit point une part directe, mais son fils commanda la dernière croisade contre les hérétiques et accepta l'héritage de Guy de Montfort, le fils du cruel Simon de Montfort. (Celui-ci était un petit gentilhomme des environs de Paris, fanatique et de mœurs austères. Quand le légat du pape offrit les terres des vaincus aux seigneurs croisés du Nord, Montfort seul accepta; aucun noble illustre, ni le comte de Saint-Pol, ni le comte de Nevers, ne daigna prendre une part des dépouilles, soit qu'ils ne

[1] Mathieu Paris, *Hist. angl.*, Londini. 1640, t. II, p. 654.

voulussent point d'établissements parmi les peuples méprisés du Midi, soit qu'ils obéissent simplement au respect féodal de la propriété). Il faut songer que cette guerre horrible des Albigeois, où le sang fut versé à flots, touche au règne du pur et bon saint Louis. On se battait contre les Latins du Midi avec autant d'ardeur que contre les Sarrasins. Les horreurs et les périls de la guerre de Cent ans purent seules amortir tant de haines et ôter sa pointe à l'esprit de vengeance.

III

La loi salique a-t-elle servi d'instrument à l'unité, ou a-t-elle été du moins l'expression d'un sentiment national hostile à l'étranger? Cette loi, comme loi politique, excluant les femmes du trône, ne date que du XIVe siècle. Sous le régime féodal, les femmes, à défaut d'héritier mâle, héritaient des fiefs, et la couronne ne fut longtemps qu'un fief souverain. Le code des Saliens portait un article ainsi conçu : « De la terre salique, que nulle portion d'héritage ne vienne à la femme, mais que l'héritage de toute la terre parvienne au sexe viril. » Cet article, antérieur à l'établissement de la monarchie franque, devait-il régler l'ordre de succession dans la monarchie? La question, quand elle se posa, fut résolue par la force. Louis X ne laissa

qu'une fille, Jeanne ; quand il mourut, sa femme était enceinte, elle accoucha d'un fils qui ne vécut que cinq jours. Philippe, comte de Poitiers, l'oncle de Jeanne, se fit sacrer à Reims, au milieu de ses soldats ; Jeanne était une enfant, on la maria au comte d'Évreux, et on lui fit signer un acte de renonciation au trône de France. Philippe V, en se conduisant ainsi, ne blessa point l'opinion populaire; il fut acclamé à Paris par le peuple des halles, et se mit aisément d'accord avec l'Église.

La question de la succession à la couronne fut soulevée une seconde fois quand la race de Philippe le Bel, maudite par Boniface VIII, et frappée de coups répétés, se trouva éteinte; il fallut choisir entre l'ancienne règle féodale et la nouvelle. Qui serait roi? Philippe, fils de Charles, frère de Philippe IV, ou Édouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle, fille de Philippe IV? Les douze pairs et les hauts barons de France donnèrent le trône, d'un commun accord, au neveu en ligne masculine. « Et ainsi, dit Froissart, alla le royaume, ce semble à moult de gens, hors la droite ligne. » Ainsi, tandis que les plus grands fiefs continuèrent à être régis par les lois sur la propriété, la royauté cessa d'être regardée comme un fief ordinaire; en se défendant contre les femmes, elle se défendait en fait contre les maîtres du dehors. La France naissante ne voulut pas se donner aux maris étrangers des filles de sang royal. Les fiefs restèrent

soumis aux anciennes règles; mais on força, au profit de la nation, le sens d'une loi presque oubliée, et la monarchie put s'incarner ainsi dans une race française [1].

Les grands règnes de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Philippe le Bel, avaient donné à la France conscience d'elle-même; rien ne pouvait plus triompher de ces sentiments nouveaux et confus qui l'unissaient à une dynastie nationale. La coalition de la Bourgogne, des villes des Flandres, de l'Angleterre, semblait devoir venir à bout de la royauté française; mais les épreuves de la royauté étaient devenues celles de la nation, et le malheur acheva ce qu'avait commencé la gloire. La sanglante défaite de Crécy et la capitulation de Calais, n'empêchent pas Jean de succéder à son père, Philippe de Valois. Lorsque Jean est fait prisonnier à Poitiers, la France semble encore une fois perdue. Le prince Noir tient sa cour magnifique à Bordeaux, la France du Midi applaudit

[1] Au point de vue du droit féodal, il semble que Philippe de Valois fût l'usuparteur; pour les fiefs ordinaires, on pouvait, par une disposition testamentaire, renoncer à la loi salique et instituer des filles héritières. La Guyenne, la Normandie, le Ponthieu, Montreuil, étaient venus au roi d'Angleterre par des femmes; les comtés de Toulouse, de Provence, étaient tombés entre les mains des femmes. Philippe de Valois, qui s'arma de la loi salique contre Édouard III, soutint en Bretagne contre Montfort les droits d'une femme, de Jeanne, qui épousa Charles de Blois. Les prétentions d'Édouard d'Angleterre étaient cependant invalidées par cette considération que, dans son système, les trois derniers rois de France étaient des usurpateurs, en tant au moins que les descendants mâles de leurs filles avaient plus de droits que lui-même.

à ses triomphes; il punit la révolte de Limoges par le massacre de tous ses habitants; il est maître absolu de toute l'Aquitaine.

Le traité de Brétigny (1360) fut longtemps comme une épée que les rois anglais tenaient sans cesse suspendue sur notre tête : les Plantagenets ne perdaient aucune occasion de ressaisir les possessions que ce traité leur attribuait. On put désespérer de la France quand elle eut un roi en démence et qu'elle fut déchirée par les deux factions de Bourgogne et d'Orléans. Faut-il rappeler l'assassinat du duc d'Orléans par les ordres du duc de Bourgogne, le meurtre de Montereau, la sanglante défaite d'Azincourt? Le sang de la noblesse n'avait jamais coulé à flots plus abondants. La reine Isabelle de Bavière eut l'impudeur de se déclarer contre son propre fils; le parti de Bourgogne se donna aux Anglais et leur livra Paris et Tours. Henri V, retourné en Angleterre après sa courte campagne, dicta les termes du traité de Troyes (21 mai 1420). Le roi d'Angleterre épouserait Catherine de Valois; Charles VI conserverait la couronne sa vie durant; à sa mort, elle reviendrait au roi d'Angleterre, reconnu comme héritier du royaume de France. Charles, « qui s'intitule Dauphin, » était accusé de haute trahison et frappé de forfaiture. Le roi anglais célébra ses fiançailles avec Catherine à Troyes, fit son entrée triomphale à Paris et alla occuper le Louvre, traînant après soi le roi de

France, imbécile; il convoqua les états, qui prêtèrent serment entre ses mains.

La France, dans les jours de douleur, reporte les yeux sur ce qui suivit, comme pour se convaincre que sa destinée a quelque chose de miraculeux, et que des forces invisibles la protégent. Une femme triompha de tout : de Paris rebelle, de l'Anglais insolent, du Bourguignon hautain, des tiédeurs, des lâchetés, des trahisons des gens de guerre et des gens d'Église; la force fut vaincue par la faiblesse. Aucune histoire montre-t-elle une héroïne plus touchante que Jeanne d'Arc? La France mystique, celtique, se retrouva en elle; elle a toujours été, elle restera toujours une énigme. Elle résume la fidélité, la foi, le courage, la pureté, la douceur, les vertus simples et fortes, qui croissent comme des fleurs dans les sillons de la terre gauloise. Elle reconnut le Dauphin; le peuple de France reconnut aussi son vrai souverain, et préféra le petit roi de Bourges au grand roi d'Angleterre.

IV

On vit pendant la guerre avec les Anglais le danger des grands apanages : l'apanage bourguignon, détaché du domaine royal, était devenu une sorte de royaume indépendant; le château, les tombeaux des

ducs de Bourgogne, donnent encore quelque idée des splendeurs de la cour de Dijon : l'art des Flandres la remplissait de merveilles. Les ducs avaient des veneurs par centaines, des ménestrels, des astrologues; les rôles de dépense, conservés à Dijon, comptent pour une houppelande de Philippe le Hardi (1392) vingt-deux saphirs, vingt-deux rubis, cent soixante-seize perles; son écharpe est du prix de cent mille écus, brodée de balais, de saphirs, de feuilles d'or. La chartreuse, où se voit l'admirable « Puits de Moïse, » rivalisait avec Saint-Denis. Il put sembler un moment que la race de Philippe le Hardi ferait de Dijon le centre de la France. Jean sans Peur fut le maître de Paris, et le peuple lui jetait des fleurs : « Noël, vive le duc de Bourgogne, qui abolit les impôts! » Il y trouva jusqu'à des théologiens pour justifier l'assassinat du duc d'Orléans. La Bourgogne était prospère, malgré les coûteuses expéditions du duc Jean, car la guerre alors nourrissait le soldat. Jean, implacable envers les rebelles des Flandres, flattait la populace turbulente de Paris. Avec plus d'audace, il aurait pu élever ses prétentions au trône.

Quand Douglas et ses Écossais vinrent offrir leur épée à Jean sans Peur, on signa un traité (2 avril 1412) où se lit : « Les deux parties jurent sur le fust de la vraye croix par eulx touché et les saints Évangiles de Dieu de s'aider, conforter et défendre contre tout venant, *même de France.* » Lorsque les Écossais

passèrent au service de France, la cour se remplit d'Anglais. Le conseil de ville répugnait pourtant à prêter serment à Henri d'Angleterre, devenu l'allié de Philippe le Bon. Il avait déjà le sentiment confus de la patrie, et semble protester dans la formule de son serment : « Nous jurons et promettons que à telle personne que nostre très-redoutable seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne, obéira et tiendra pour Roy, comme à Roy de France, nous semblablement le tiendrons et aurons pour Roy. » Ils ne se résignent que sur l'exprès commandement du duc. L'Angleterre eut ses ambassadeurs à Dijon, qui vit célébrer en grande pompe les noces du duc de Bedfort, qui prenait le titre de régent, avec la duchesse de Guyenne, sœur du duc de Bourgogne.

Philippe le Bon avait une excuse : il voulait venger sur la France le meurtre de son père, assassiné à Montereau ; il finit par avoir lui-même pitié de son pays : l'insolence anglaise blessait les Bourguignons ; l'Eglise, toute-puissante dans une province qu'elle avait couverte d'églises et d'abbayes magnifiques, inclinait le cœur de Philippe vers la France, et dès qu'il revint à la cause du roi légitime, celle de l'Angleterre fut perdue. Les troupes royales rentrèrent à Paris en criant : « Vive la paix ! vivent le roi et le duc de Bourgogne ! » Les bourgeois rebelles tendirent en vain leurs chaînes et lancèrent quelques pierres inoffensives aux soldats. En perdant Paris, le roi

d'Angleterre redevenait un vassal du roi de France.

Le traité d'Arras porta la Bourgogne au comble de la puissance. Le règne de Philippe le Bon reste l'orgueil de cette province : elle se souvient de la rançon de Louis d'Orléans, captif des Anglais, payée de ses mains, du pardon accordé au peuple de Bruges, des sujets défendus contre la violence des seigneurs, de Van Eyk et Jehan de la Verta appelés à la cour, du palais ducal, du trésor, qui contenait quatre cent mille écus d'or, douze mille marcs d'argent, deux millions de pierreries et de vaisselle d'or.

La race chevaleresque de Philippe le Hardi eut au suprême degré les qualités et les défauts des Valois, artistes, magnifiques, héroïques, bons ou cruels par accès et sans raison. Elle eut l'abord facile, le courage, le grand luxe, tout ce qui peut toucher ou séduire les peuples, et ne se perdit que par son amour immodéré de la guerre. Elle garda longtemps le cœur de Paris, mais elle ne put jamais souder ses possessions flamandes aux provinces bourguignonnes; son empire resta ainsi coupé en deux tronçons. Elle foula les petites démocraties du Nord, qui auraient pu devenir ses instruments, jusqu'à ce que des paysans suisses mal armés anéantirent, dans deux batailles, une puissance qui était alors une des plus grandes de l'Europe. La dynastie bourguignonne fut trop romanesque; elle passa, comme l'ivresse d'un vin généreux. Elle n'avait pas été assez nationale : elle avait trop oscillé entre

l'Angleterre et la France. Charles le Téméraire écrivait encore aux Anglais de Calais : « Par saint Georges, il n'était meilleur Anglais que lui, désirant plus le bien de leur pays et se ressouvenant du glorieux sang de Lancastre qui était en lui. »

V

Il y avait d'autres apanages que la Bourgogne : Louis VIII en avait créé trois pour ses trois fils puînés : l'Artois, le Maine et l'Anjou, le Poitou, l'Aunis et la terre d'Auvergne. Saint Louis les avait confirmés et en avait donné d'autres à ses fils, dont le dernier fut Robert, comte de Clermont, en Beauvoisis, qui acheta la seigneurie de Bourbon. Philippe le Bel céda en apanage à son fils le Poitou, qui avait fait réversion à la couronne. Il donna à un de ses fils le comté de Valois, le comté d'Alençon et le Perche, à un autre; le comté d'Évreux.

Quand Louis XI monta sur le trône, il n'y avait pas moins de *sept princes* capétiens apanagés : le duc de Bourgogne; le comte de Provence (qui possédait la Provence, l'Anjou et le Maine); le duc de Bourbon (qui avait le Bourbonnais, les comtés de Clermont et de Montpensier, le Forez, la principauté de Dombes, le Dauphiné d'Auvergne, le Vendômois); le duc de

Bretagne; le duc d'Orléans (qui avait le duché d'Orléans, les comtés de Blois et de Valois); le duc d'Alençon; le comte de Nevers, cadet de Bourgogne.

A côté d'eux, les grands feudataires étaient les seigneurs de la Tour, en Auvergne, les comtes d'Armagnac, de Foix, de Comminges, le sire d'Albret, maître du Béarn, de la Navarre, et depuis, par mariage, des comtés de Limoges et du Périgord. Louis XI laissa en mourant une France assez peu différente sur les cartes de la France actuelle, mais le domaine royal, les apanages, les fiefs des grands vassaux, y forment une vraie mosaïque. Ce roi réunit à la couronne les trois apanages de Bourgogne, de Berri, d'Anjou et du Maine, la Provence, l'Armagnac, le duché de Bar, le Roussillon, la Cerdagne. L'apanage d'Orléans revint à Louis XII (duché d'Orléans, comté de Blois et comté de Valois), qui ne remit en apanage que le Valois. François Ier, en montant sur le trône, rendit cet apanage avec son comté d'Angoulême; il confisqua les possessions du connétable rebelle; lui-même, et après lui Henri II, en rendirent une partie à la branche de Bourbon-Montpensier (le comté de Montpensier, la principauté de Dombes, le Beaujolais, le Dauphiné d'Auvergne, le duché de Chatellerault). Les apanages subsistaient toujours, mais ils diminuaient d'importance.

Après que les mariages eurent ajouté la Bretagne à la France, l'effort national se porta instinctivement vers

la frontière germanique. Les guerres d'Italie sont en quelque sorte des épisodes latéraux dans notre histoire; on s'y battait moins pour des provinces italiennes que pour la possession de la Flandre, de l'Artois, de la Bourgogne.

Il faut bien qu'on l'avoue pourtant, tant de sang français versé au delà des Alpes, en Piémont, dans le Milanais, sur tous les points de la péninsule, coula à peu près en vain; les Valois, race d'artistes, étaient toujours entraînés vers les pays du soleil : c'est au Nord qu'il fallait regarder et cheminer. Lisez dans les *Discours politiques et militaires* tout le chapitre « que cette grande affection que les Français ont d'aller chercher les guerres étrangères leur est maintenant plus nuisible que profitable [1]. » Les protestants détournèrent les premiers la France des aventures italiennes; les guerres de religion donnèrent un aliment à la vaillance de la noblesse; les huguenots d'ailleurs avaient les yeux tournés surtout vers les Pays-Bas, l'Angleterre, du côté des princes allemands. On oublia un peu l'Italie.

La conquête des trois évêchés, faite sous Henri II, et la reprise de Calais par François de Guise, marquèrent le début de l'ère nouvelle. Tous les politiques, Coligni, Henri IV, Richelieu, Mazarin, pensèrent moins à aller chercher l'Empire au delà des Alpes

[1] La Noue. Édition de Genève, 1687, p. 178.

que dans les Pays-Bas et les provinces rhénanes.

La France, maîtresse de Metz, fortifiée en Lorraine, avait presque trouvé l'unité territoriale, elle n'avait pas encore trouvé son territoire. Elle était comme le jeune Hercule, qui, après avoir étouffé des serpents dans son berceau, grandit et cherche des monstres à vaincre. C'est un lieu commun européen d'accuser l'ambition de la France : qu'a-t-elle fait autre chose pendant des siècles que de chercher une frontière défensive naturelle, une armure un peu solide? Qu'on se représente cette France, déchirée à l'intérieur par les factions, par l'ambition des princes, par les guerres religieuses, menacée sur ses côtes par l'Angleterre, enveloppée de toutes parts sur le continent par la maison d'Autriche, conduisant des guerres continuelles contre les deux branches de cette maison, sur les Pyrénées, dans les Flandres, sur le Rhin. Il n'y a pas un village, pas une bourgade, pas un champ, du côté où notre territoire est troué et ouvert aux invasions, qui n'ait coûté des milliers de vies humaines : nous luttions pour *vivre*, et nos guerres offensives étaient encore des guerres de défense, car souvent on ne se peut défendre qu'en attaquant. Les haines nationales, telles qu'on les a vues depuis, n'existaient pas; la jalousie des races princières en tenait la place; l'orgueil des rois se confondait avec les intérêts des peuples. En acceptant comme sa mission historique l'humiliation de la maison d'Autriche, la maison de Bourbon s'était donné une

tâche nationale : sa grandeur devenait notre grandeur ; une communauté séculaire de gloire et de malheur l'attache à la France. Jamais peut-être l'histoire n'avait montré une race aussi tenace, aussi féconde, aussi longtemps capable de grandes choses. Le sang de Clovis, celui de Charlemagne, s'étaient promptement appauvris ; le sang des Bourbons garda sa richesse assez longtemps pour qu'il leur fût permis de donner à la France, outre des frontières qui purent sembler définitives, presque tout ce qui fait vivre une nation, un certain idéal, en religion, en politique, en art, en littérature, en législation.

Dans ce long effort de notre grande monarchie, qui lui fit obstacle ? Quel était son adversaire, depuis la mer du Nord et la Manche jusqu'aux Alpes? Était-ce un grand peuple, tout rempli du sentiment de ses droits, une Germanie unie, fière, libre? L'Allemagne était dépecée en morceaux, et des principautés de toute nature et de toute origine formaient notre frontière, pareilles à un cordon de perles. L'empire, ce grand corps insaisissable, ne nous touchait pour ainsi dire pas ; nous trouvions partout ses armées, nous ne le trouvions nulle part. Les populations, serrées dans les liens féodaux, n'éprouvaient pas la haine de la France. Leurs princes grossiers devinrent les singes de nos rois. Nous avions une littérature égale aux plus belles littératures de l'antiquité, un art nouveau, original, quand le génie de

l'Allemagne sommeillait encore. Sur nos frontières indécises, nous trouvions des États que nos ducs bourguignons avaient possédés, et qui n'avaient jamais fait que changer de maître, d'autres provinces à l'état pour ainsi dire atomique, indécises entre l'attraction de la France et celle de l'empire. Il était non-seulement naturel, il était nécessaire que la monarchie française tentât sans cesse de se fortifier au nord et à l'est. Les frontières qu'elle y cherchait n'étaient que des digues opposées à la grande marée des peuples du Nord. C'est moins une frontière naturelle que nous voulions qu'une frontière artificielle, car le grand bassin dont Paris est le centre n'a aucune frontière naturelle du côté du nord-est. La grande plaine gauloise, couverte naguère d'une forêt non interrompue d'Orléans aux Ardennes, est sans défense. Les vallées qui descendent au Rhin sont les routes des invasions. Il faut pousser jusqu'au Rhin pour trouver un grand fossé ; mais, de toute antiquité, les Germains l'avaient passé et avaient refoulé les Celtes sur la rive gauche de ce fleuve. Les deux races se sont disputé pendant des siècles et n'ont pas encore achevé de se disputer ces pays, qui sont le point d'attache toujours saignant de l'Europe latine et de l'Europe tudesque.

Ce sera l'éternel honneur de l'antique monarchie française d'avoir incessamment travaillé à repousser un peu plus loin au Nord et à l'Est la frontière que l'empire cherchait incessamment à refouler sur le cœur

même de la France. C'est aussi un honneur d'avoir réussi dans ce grand ouvrage sans fouler les peuples et sans abuser de la loi du plus fort. Au moment où éclata la Révolution de 1789, détestait-on la France en Belgique, dans les paisibles électorats ecclésiastiques? Nous avions fait le « dégât » dans le Palatinat, mais là même il n'y avait plus de colère contre notre pays. La royauté avait religieusement tenu les engagements pris envers l'Alsace, envers Strasbourg. Elle avait été tolérante pour la confession d'Augsbourg; elle avait respecté les mœurs, la langue, les traditions de sa dernière et plus belle conquête. La monarchie, qui avait attaché si solidement à la France la Flandre, Metz, la Lorraine, l'Alsace, lui avait fait comme un rempart d'une chaîne d'États où son influence pénétrait aussi naturellement que les eaux vont à la mer. La France n'était pas la Gaule, elle n'avait pas poussé ses conquêtes durables jusqu'au Rhin; mais du moins elle ne sentait pas sur toute sa frontière du nord la pointe de l'épée germanique. La Révolution hérita de la fortune séculaire amassée si péniblement par les armes et par la diplomatie des rois; elle couvrit, comme une alluvion, toute cette lisière de petits États qui nous entouraient. Mais ses crimes, ses folies et ses violences finirent par nous aliéner l'Europe entière, et la chute de Napoléon fut saluée comme une délivrance par la Belgique et par les anciens électorats.

La France se trouva rejetée dans ses anciennes

frontières, avec cette différence qu'au lieu de presser en quelque sorte contre l'Europe, c'est l'Europe qui commença à presser incessamment contre elle. Nous avons combattu pendant des siècles pour avoir une frontière naturelle, nous ne l'avons pas encore.

Le premier empire nous laissa la France des Bourbons.

Le second empire nous donna la Savoie et Nice, et nous fit perdre l'Alsace, Strasbourg, Metz. Nos vainqueurs nous ont reproché nos continuelles invasions en Allemagne. Nous étions, paraît-il, trop menaçants. On a pris nos anciennes provinces pour en faire un *glacis* contre la France. L'Allemagne est une forteresse qui se défend contre nous. Strasbourg, Metz, sont devenues ses demi-lunes. Ce n'est pas dans un livre qu'on peut répondre à ces discours.

CHAPITRE IV.

DES CARACTÈRES DE LA NOBLESSE FRANÇAISE.

I

Il n'y eut au début que deux sources de noblesse : 1° les offices impériaux, 2° les concessions de terre, ou bénéfices militaires. Charlemagne chercha toujours à tenir ces bénéfices séparés : il ne réunit plusieurs fiefs que sur la tête de quelques ducs dans les marches ou frontières de son empire; sous son règne, le bénéfice (l'honneur) resta viager; à la mort du bénéficiaire, il rentrait dans le domaine. L'acte de partage de 806 défendit aux leudes de recevoir des bénéfices dans deux royaumes différents. Le noble fut donc un serviteur ou un soldat du prince. La noblesse eut ainsi une double origine, et ne fut pas seulement liée à la possession de la terre. L'affaiblissement du pouvoir impérial fit toutefois rentrer dans l'ombre ce qu'on pourrait nommer la noblesse idéale, celle qui n'était qu'une émanation de la grandeur du souverain; elle

devait en ressortir plus tard par l'anoblissement des offices ; mais pendant des siècles, l'idée de noblesse ne s'attacha plus qu'à la fonction militaire. Quand les fiefs devinrent héréditaires, le noble fut le possesseur du fief, l'homme d'armes, le représentant vivant de la conquête ; et quand, plus tard, la noblesse de robe tenta de se hisser au rang de la noblesse d'épée, elle se heurta contre des préjugés séculaires.

La noblesse française fut une noblesse guerrière, bien plutôt qu'une noblesse territoriale ; car dans un pays dont l'histoire a été une suite perpétuelle de guerres, les cadets comme les aînés restèrent hommes d'épée : ils ne se livrèrent point au négoce, à la chicane. La cavalerie fut composée exclusivement de gentilshommes. Dans l'infanterie même, Montluc dit qu'il n'y eut jamais de compagnie sans quarante gentilshommes « Il n'y avait jamais besogne bien faite que par eux. » Henri IV se vantait qu'à l'époque où ses pourpoints étaient troués, il avait toujours pu réunir quatre mille gentilshommes autour de lui. Quand ils ne se battaient pas, beaucoup de nobles vivaient au Louvre, dans les hôtels des princes, logés dans des coins et des combles : la cour des Valois en était remplie. Mirabeau le père définissait la noblesse « la partie de la nation à laquelle le préjugé de la valeur et de la fidélité est le plus particulièrement confié [1]. »

[1] *L'Ami des hommes*, p. 87.

« Les terres et l'épée, voilà tout le bien de la noblesse » dit Saint-Simon. Le courage était héréditaire dans les familles, et la famille royale en donnait l'exemple. « La force propre, dit Montaigne, et seule et essentielle de noblesse en France, c'est la vocation militaire [1]. » Le mot d'homme de bien n'a eu longtemps qu'un sens en France, il signifiait homme de courage. La race des Bourbons a été prodigue de son sang; 80 princes de cette race ont trouvé la mort sur les champs de bataille : la France n'eût pas compris un roi couard. Elle aime les souverains batailleurs, et ce Louis, que « sa grandeur attachait au rivage, » alla jeune à la guerre comme à une fête, aussi calme dans la tranchée qu'à la cour. L'épée était la marque de la qualité, elle était l'emblème de la conquête et de la hiérarchie féodale, le signe aristocratique. Pendant des siècles, on s'accoutuma à considérer le métier des armes comme le seul métier noble : les jouissances d'imagination, les préjugés, ont la dureté du diamant : au moment même où la noblesse française faisait si bon ménage avec les philosophes, où dans les romans, au théâtre, le sentiment confondait tous les rangs, à la veille de la révolution française, l'armée restait une caste. Un roturier pouvait plus difficilement devenir officier sous Louis XVI que sous Louis XIV.

La source du courage resta toujours vive dans la

[1] Tome II, p. 49. — Édition de 1745.

noblesse française : ce courage a des marques spéciales, il ne se fait point point précéder de grandes colères et de sombres fureurs ; il a quelque chose de gai, de vif, de téméraire; il est généreux après la victoire : il laisse à l'Anglais la rage, à l'Allemand la brutalité, à l'Italien l'astuce. Les enfants apprennent à l'âge où tout sourit à jouer avec la mort. Bussi fait campagne à douze ans dans le régiment de son père : à seize ans il prend le régiment comme mestre de camp. Son courage a quelque chose de fou : au siége de Mardick, sous les yeux du duc d'Enghien, il essuie à vingt pas les salves par rang d'un gros bataillon d'Espagnols. Le duc d'Enghien se bat dans la tranchée, et revient avec la poignée de sa chemise tout ensanglantée.

Les guerres presque permanentes devaient donner une primauté nécessaire à la noblesse militaire. L'aristocratie anglaise, enfermée dans son île, conserva toujours la tradition du courage, mais n'eut pas, comme la française, l'obligation ou l'occasion de tirer sans cesse l'épée. Aussi devint-elle plus politique que militaire : la noblesse française fut plutôt militaire que politique. Elle s'habitua à obéir au roi comme à un chef d'armée.

Chateaubriand l'a dit : « Toute aristocratie a trois âges, celui des supériorités, celui des priviléges, celui des vanités. » Aucune n'a de chance de longue durée, si elle ne se marie à la terre. Le régime de la terre française nous occupera d'abord, car les priviléges de la

noblesse et les priviléges de la terre ont été longtemps une seule et même chose.

Il n'y eut jamais, comme en Angleterre, une dépossession systématique, complète et simultanée de toutes les parties du sol. Le franc-alleu, la terre libre, subsista à côté du fief féodal. Les franc-alleux s'inféodèrent fréquemment, pour obtenir la protection d'un suzerain, ils ne disparurent jamais complétement; pour les fiefs, ils devinrent, on le sait, héréditaires, mais le conflit de l'esprit germanique, de l'esprit de division, appliqué au début au domaine entier de la monarchie, et de l'esprit latin, celui qui avait créé les *latifundia*, et qui tendait à la conservation des terres dans la même race, engendra un état de choses un peu différent de celui que les Normands établirent en Angleterre. Il y eut toujours en France une disposition naturelle à diviser la propriété, et par conséquent à affaiblir et à ruiner la noblesse. Les cadets, qui ne sont rien en Angleterre au point de vue territorial, conservèrent en France une petite part de l'héritage paternel; il se fonda ainsi à côté des aînés une caste de cadets, petits propriétaires un peu plus rapprochés des aînés à chaque génération nouvelle; à côté des manoirs, citadelles de la conquête, on vit une multitude de castels, de demeures nobles mais misérables. Si cette seconde couche de propriétaires nobles avait pu se fondre dans le gros de la nation, le pouvoir aristocratique eût diminué très-rapidement, malgré les avan-

tages du droit d'aînesse et les substitutions ; mais les cadets s'habituèrent à prendre les noms de leurs habitations, et ne se contentèrent point de leur nom de famille. Ils s'isolèrent du peuple par les titres ; et comme la puissance du titre est de pure imagination, elle devint d'autant plus invincible que l'esprit public se déshabitua de l'idée de voir associer la noblesse à la fois à la richesse et au commandement.

C'est dans nos vieilles coutumes qu'il faut chercher la preuve et le secret de l'étrange révolution sociale qui fit de la noblesse française une caste, en affaiblissant sans cesse les aînés des familles et en laissant toujours aux cadets une part de l'héritage de la conquête. Il faut citer ici quelques textes. Je lis, par exemple, dans la Coutume du Bourbonnais : « En succession de gens nobles, le fils aîné ou son fils aîné, après son trépas, emporte pour son droit d'aînesse le nom et les armes du défunt, le châtel ou maison principale en préciput et avantage, et peut ledit fils choisir et à lui tel manoir que bon lui semble, tant paternel que maternel, si lors du partage la succession de la mère est advenue pour son dit droit d'aînesse. » (Art. 300.) Et dans un autre article « Droit d'aînesse s'entend s'il y a châtel ou place forte et s'il y a fossé ou fossés un ou plusieurs environnants ladite place ou basse-court, et si dedans la clôture dedits fossés il y a tranchées, estables ou autres choses, ils demeurent à l'aîné comme dessus est dit, et outre l'enclos desdits fossés 40 toises de

terre à prendre du bout des fossés de toutes parts. Et s'il n'y a point fossés, il aura la maison et outre ce qui est enclos de mur, de pal, 40 toises. » (Art. 302.)

Dans la coutume de Poitou, on lit : « Entre nobles, au regard des choses nobles, tant en succession directe que collatérale, le principal héritier mâle et qui le représente prend pour son droit d'aîsnesse le principal chastel ou hostel noble qu'il veut eslire, avecques les appartenances des vergiers et closures anciennes joignans audict hostel ; pourveu que les dites closures n'excèdent l'estimation de trois sexterces de terre... Et a le dict aîné les *deux tiers* du surplus de toutes les terres et revenus nobles qui sont obtenus d'icelle succession. Et tous les puisnés fils ou filles ou qui les représentent, n'y prennent que la *tierce* partie, à diviser égallement entre eux. » (Art. 221.)

La coutume de Normandie dit : « En succession de fief en ligne directe, entre trois ou plusieurs enfants, le fils aisné prendra par *preciput* un manoir ainsi qu'il se comporte et poursuit, avec le vol d'un chapon, estimé à un arpent de terre autour du manoir, avec la *moitié* de tous les héritages, rentes et revenus tenus en fief. Et les autres enfants, soit fils ou filles, auront l'autre moitié, qu'ils partiront également, et aura autant la fille que le fils. » (Art. 89 du Titre des fiefs.) Les aînés emportaient en Bretagne les *deux tiers* des biens nobles ; les cadets divisaient entre enx un *tiers* de l'héritage. Chateaubriand raconte que son grand-père

laissa 5,000 livres de rentes ; l'aîné prit les deux tiers, et les trois cadets eurent 1,666 livres de rente à se partager. Voilà où était tombée une famille qui avait eu au onzième siècle l'une des neuf baronnies bretonnes.

La Coutume de Paris donne « au fils aîné par préciput le château ou manoir principal et basse-cour attenante et contiguë audit manoir... et outre lui appartient un arpent de terre de l'enclos ou jardin joignant ledit manoir. » (Art. 13 des Fiefs.) Les deux tiers des fiefs et héritages tenus noblement, c'est-à-dire sujets à la foi et hommage, vont à l'aîné, quand il y a deux enfants : quand il y en a plusieurs, l'aîné a, outre le manoir, la *moitié* seulement des biens nobles. Dans la Coutume de Touraine, « à l'aisné hoir masle appartient tous les meubles, aussi les deux parts, tant en fief qu'en roture des choses demeurées desdites successions directes, avec l'advantage qui est le chastel ou hostel noble estant en fief, et la pourprise d'iceluy avec une foy et hommage si elle y est ; et aux puînés appartient la *tierce* partie, mis hors ledit advantage. » (Art. 209.) La même coutume stipule que « comté, vicomté et baronnie ne se départ, pourveu que l'aisné ou aisnée ait de quoi récompenser ses puisnez et puisnée, en chastel ou chastellenie de la même succession ; et s'il n'y avait de quoi récompenser en la manière que dit est, lesdits puisnez auront leur portion par la main dudit aisné

ou aisnée, hormis le droit apartenant d'aînesse. » (Art. 294.) Ce droit d'aînesse est ainsi défini : « A l'aîsné ou aisnée desdits comté, vicomté et baronnie, appartient le chastel, fossé et pourprise d'iceluy... »

Nous ne multiplierons pas les textes : en parcourant les coutumes, on retrouve partout l'esprit d'égalité entre les aînés et les cadets en lutte avec l'esprit de privilége : l'amour de la famille n'est pas la même chose que l'amour de la race ; ce dernier se concentre snr un seul individu au détriment de tout ce qui l'entoure. L'amour de la famille semble plus fort dans le Nord, et l'amour de la race dans le Midi. On peut s'étonner que les Normands, qui en France se laissèrent envahir par l'esprit général qui régnait dans le Nord, aient introduit en Angleterre le droit d'aînesse le plus rigoureux, sans aucune admission des cadets au partage des fiefs, mais il ne faut pas oublier qu'ils arrivèrent en Angleterre en conquérants ; tenir les fiefs indivis, c'était une manière de défendre leur conquête et de maintenir l'autorité de la race dominante. En France, les mêmes raisons n'agissaient pas ; la fusion des vainqueurs et des vaincus était faite. Les fiefs nobles tendaient incessamment à se rétrécir.

A côté des terres nobles, il y en avait un grand nombre qui n'étaient point tenues noblement, et sur ce domaine immense, dont on voudrait pouvoir assigner la superficie, l'égalité retrouvait tous ses droits. Lisez la Coutume du Poitou : « On dict pais, entre

les roturiers, soit en meubles ou héritages, ne entre les nobles, au regard des choses immeubles ou héritages roturiers, n'a aucune différence, soit en succession directe ou collatérale, soient fils ou filles, car tous succèdent : *per capita et pro rata.* » (Art. 214.) Voici la Coutume de Paris: « Les enfants héritiers d'un défunt viennent également à la succession d'icelui défunt, fors et excepté des héritages tenus en fief ou franc-aleu noble. » (Art. 302.) Cette coutume niveleuse, plus rigoureuse que la loi actuelle, empêchait d'avantager un enfant de quelque manière que ce fût : par donation entre-vifs, ou par testament; elle obligeait les enfants à rapporter tout ce qui leur avait été donné à la succession.

Dans la Coutume de Touraine: «Entre gens roturiers, successions directes ou collatérales se départent par tête. Toutefois, s'il y a aucuns héritages nobles, acquis de bourse coutumière et tombée en tierce foy, ils se partagent noblement entre l'aîné et les puisnés. » (Art. 297.) Dans cette coutume, « personne ne peut, directement ou indirectement, par contrat de donation, encore que ce fust en faveur de mariage, vendition, arrentement, échange ou autrement par quelque autre contrat que ce soit, faire la condition de l'un de ses héritiers meilleure ou pire que l'autre. » (Art. 302.) En Normandie, le droit d'aînesse ne s'exerçait que sur les biens nobles, fiefs ou francs-alleus nobles, et la coutume ne permettait pas d'avantager un des enfants

plus que l'autre. Toute donation était réputée en avancement d'hoirie et succession. (Art. 273.) Il y avait deux lois, l'une pour la propriété noble, l'autre pour la propriété roturière.

Qu'étaient au juste les biens tenus noblement et les biens roturiers ? Quand Joinville n'était encore que l'homme du comte de Champagne, saint Louis manda tous ses barons à Paris pour leur faire prêter serment qu'ils garderaient foi et loyauté à ses enfants pendant la croisade. « Il me le demanda ; mais je ne voulus point faire de serment, car je n'étais pas *son homme.* » (Histoire de saint Louis.)

Le fief se définissait pas le *feudum*, par la foi, c'est-à-dire par l'obligation du service militaire et par l'hommage. Le service militaire ne fut plus dû qu'au roi, quand les guerres civiles eurent cessé. L'hommage resta dû au suzerain, au seigneur. Mais les fiefs, en certaines provinces au moins, purent se démembrer. Le vassal put, comme on disait, *se jouer* de son fief, le vendre sans le consentement du seigneur, en tout ou en partie, le bailler à cens, rente, ferme ou pension, pourvu qu'il ne fît pas démission de sa foi, c'est-à-dire qu'il retînt quelque chose, quelque droit qui rappelât l'ancien feudum, la vassalité. Les terres qui passaient ainsi en d'autres mains, en payant des redevances en fruits ou en deniers, devinrent des héritages roturiers et subirent tous la loi roturière de la subdivision. Les enfants des censitaires recevaient des parties égales, et la terre

alla ainsi en se morcelant. Pour les francs-alleux, il y en avait de deux sortes : et ceux-là seulement étaient nobles, qui avaient une juridiction annexée et indépendante, ou desquels mouvaient d'autres héritages en fief et en censive. Les autres, qui n'avaient point de juridiction annexée, de fief dépendant ou censive, étaient roturiers et se partageaient également comme les rotures.

Nous voudrions connaître la proportion des terres qui se partageaient roturièrement, et de celles où l'aîné prenait son droit d'aînesse. Nous n'avons trouvé nulle part les éléments d'une telle recherche. Une chose est certaine : c'est qu'il y avait une proportion considérable de la terre française soumise au droit roturier. L'esprit d'égalité pénètre toutes nos coutumes : il est pour ainsi dire dans le sang de notre race. L'esprit barbare, comme l'esprit celtique, tendait sans cesse au partage égal, qui laisse au même rang tous les membres de la famille. Seul, l'esprit latin tendait au privilége, ou plutôt à l'autorité du père de famille.

Si une terre noble échoit à un roturier, il faut trois hommages successifs pour qu'elle rentre dans la catégorie des biens qui ne se divisent plus *per capita*. Elle est, en quelque sorte, dégradée pendant trois générations. Quand un bien noble était vendu, le suzerain avait un droit de prescription; il pouvait le reprendre en remboursant le prix à l'acheteur; c'est

ce qu'on nommait le *retrait lignager*, le retour à la lignée du donataire. Ce retrait était la seule force féodale aux prises avec l'amour de la terre, qui poussait la roture enrichie à mettre la main sur de nouveaux héritages.

Si le privilége de l'aînesse eût été plus complet, si les cadets avaient été, à chaque juridiction, violemment détachés de la terre, jetés sans fortune dans la mêlée de la roture, la noblesse française serait devenue ce qu'est l'aristocratie anglaise, une grande puissance politique ; mais, tandis que les aînés ne furent jamais assez riches, les cadets ne furent jamais assez pauvres. Il se forma par degrés une caste, séparée de la roture, attachée pourtant à la charrue, de gens vivant en paysans dans des gentilhommières, à la fois trop près et trop loin du peuple. « Nous ne saurions dans cette province, dit madame de Sévigné en parlant de la Bretagne, dénommer quelqu'un sans titre. Cette province est pleine de noblesse. » Mirabeau le père, parlant des nobles campagnards dit : « Ils faisaient consister toute leur science en sept ou huit articles : respecter la religion, ne point mentir, tenir sa parole, ne faire rien de bas, ne rien souffrir, mettre son cheval sur le bon pied, connaître et discerner la voie, ne craindre ni la faim ni la soif, ni le chaud ni le froid... Ces gens-là ne laissaient pas de bien servir l'État dans l'occasion ; ils avaient même quelquefois d'assez belles idées de la vraie gloire. Par exemple, Henri IV, qui

fut élevé et nourri, jusqu'au temps où il grisonna, en vrai gentilhomme campagnard, fit, à peu de chose près, sa charge de roi aussi bien qu'un autre. »

Une sorte d'égalité était entrée dans cette rude noblesse des temps anciens : elle ne connaissait guère la distinction des titres ; la parenté même des rois ne donna longtemps aucun rang particulier : témoin les maisons de Dreux, de Courtenay, branches cadettes de la maison de Bourbon ; les Montmorency ne furent jamais plus grands que lorsqu'ils n'étaient que de simples barons. La hiérarchie des titres ne fut inventée que dans cet âge de décadence que Chateaubriand nomme l'âge des vanités. Cherchons pourtant dans cette foule, dans ce peuple véritable de nobles vivant au milieu du peuple roturier, les éléments de quelque puissance politique capable de tenir tête à la royauté. Nous n'en trouverons d'autres que les princes et la pairie.

II

Les princes du sang ne commencèrent à avoir un rang que sous Henri III, qui, pour défendre la couronne contre la maison de Guise, rendit une ordonnance qui leur donna rang au-dessus de tous les pairs (1576). « Personne, dit Boulainvillers, n'ignore en

France que le rang de messieurs les princes du sang, tel qu'ils le possèdent aujourd'hui, n'est pas d'une institution fort ancienne. Nos pères ne connaissaient de supérieur que ceux envers lesquels ils avaient engagé leur foi par quelque hommage. Les pères, les oncles, les cousins germains des rois faisaient corps avec la noblesse. » Dans les états généraux, les frères, les cousins des rois, parlaient pour la noblesse. Les Dreux, les Courtenay, issus de Louis le Gros, n'avaient aucun rang de principauté, et s'étaient confondus avec la noblesse. Un Dreux fut valet tranchant de Charles VI. Nombre de Bourbons furent de simples gentilshommes.

La force des princes du sang était en réalité proportionnée à leur apanage ; des apanages comme le duché de Bourgogne, étaient de vrais royaumes indépendants. Leur institution représentait encore le vieux droit germanique ; mais bientôt l'apanage changea de caractère : il ne fut plus autre chose qu'une sorte de compensation légitime accordée aux cadets d'une race royale dont l'aîné était contraint de tout donner à la couronne. La constitution des apanages ne fut plus un véritable démembrement du domaine royal ; ils diminuaient en étendue, ils restèrent assez grands pour la splendeur des princes, ils ne le devinrent plus assez pour en faire les égaux des rois.

Les princes apanagistes étant des princes du sang, leurs intérêts véritables se confondaient avec ceux de

la monarchie. Leur opposition ne pouvait guère avoir que le caractère de ces jalousies qu'on trouve dans presque toutes les familles. Visant à dominer la royauté, ils ne voulaient pas la diminuer; sa grandeur était leur grandeur. Ils étaient les ennemis-nés des favoris, des ministres, de la puissance administrative, croissante et envahissante, qui tendait à tout soumettre à la loi écrite. Leur action, par là même, était pur caprice et fantaisie, elle était le plus souvent inspirée par la vanité, ténébreuse et pleine de retours soudains, sans grandeur, car elle était assurée de l'impunité, usant les hommes pour les fins les plus mesquines. La royauté n'était pas pour eux l'idole idéale à laquelle tout devait être sacrifié; il semble que, si généreux que fussent leurs aînés, ils se soient toujours considérés comme maltraités par eux. Le roi était celui qu'un hasard avait mis à leur place. On ne sent jamais le remords dans leur soumission après la conspiration et la révolte. Ils parlent encore en victimes quand ils font des victimes de leurs malheureux amis. Quand ils traitent avec l'étranger contre le souverain, ils ne croient pas être infidèles à la France ; ne sont-ils pas eux-mêmes la France? Ils sont inviolables, invulnérables, ils retournent tranquillement, la lutte finie, dans l'Olympe. Ils ne se croient pas de la même étoffe, je ne dis pas que le peuple, mais que la noblesse la plus titrée. Ils sont suzerains dans leur apanage : c'est à eux qu'on doit foi et hommage. Ils ont des maisons

militaires et civiles toutes pareilles à celles de la maison royale. Ils nomment les officiers dans leurs régiments, mais sont forcés de leur donner des commissions du roi. L'administration est sans cesse en lutte avec eux : elle limite graduellement leurs juridictions, elle ne leur laisse à la fin dans leurs places que le droit de nomination des gouverneurs, qui deviennent les gouverneurs du roi.

En somme, les princes étaient trop près du trône pour devenir les guides politiques de l'aristocratie; trop riches, trop puissants pour que les plus nobles ne semblassent pas petits à côté d'eux; ils traitaient la royauté en rivale, et les nobles en sujets. Dans des « articles et conditions » convenus par Monsieur et monsieur le Prince pour l'expulsion du cardinal Mazarin, on lit : « S. A. R. et monsieur le Prince promettent de maintenir les parlements, les compagnies souveraines des royaumes, les principaux officiers de l'État, la noblesse et toutes les personnes de condition dans tous leurs priviléges, etc. » (Art. 6[1].) Tel était le ton des princes du sang.

Les Condé n'avaient jamais eu d'apanage; il fallait, pour y prétendre, être fils ou frère du roi ou de l'héritier présomptif de la couronne. Un apanage fut constitué pour Gaston, le frère de Louis XIII (duc d'Orléans, de Valois, d'Alençon, comte de Blois, de

[1] *Mémoires* de M. D. L. R. Cologne (1634).

Montlhéry, de Nemours, baron d'Amboise, seigneur de Montargis). Les apanages ne descendaient plus aux femmes, car la grande Mademoiselle n'hérita que des grands biens de sa mère, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier d'Orléans. Un apanage fut rétabli pour Philippe, le frère de Louis XIV (duc d'Orléans, de Valois, de Chartres), par lettres patentes de 1661. Des lettres patentes de 1672 l'augmentèrent du duché de Nemours, des seigneuries de Dourdan, Romorantin, Coucy, Villers-Coterets et Folembray; en 1693, il s'accrut du duché de Montpensier, et des biens particulier que Mademoiselle n'avait pas été contrainte de donner au duc du Maine; les apanages donnaient l'usufruit de certaines terres dont la propriété restait à la couronne, et où le fisc conservait des droits spécifiés. On fit celui du comte de Provence (qui devint Louis XVIII) avec les duchés d'Anjou et d'Alençon, les comtés du Maine et du Perche, de Senonches et du Vendômois. Le comte d'Artois (qui devint Charles X) eut le duché et comté d'Angoulème, le comté et vicomté de Limoges, le marquisat de Pompadour, et plus tard le duché de Berry, le duché de Châteauroux, le comté d'Argenton, la seigneurie d'Henrichement et le comté de Ponthieu. Indépendamment des terres et domaines utiles, des droits seigneuriaux, des droits de foi et hommage, des parties casuelles, le roi donna à chacun de ses petits-fils une

rente de trois millions cinq cent mille livres à prendre sur le trésor annuellement. Les comtes de Provence et d'Artois eurent leurs compagnies de gardes du corps, leurs Suisses de la garde ordinaire, leurs gardes de la porte.

Chaque prince apanagé avait un conseil présidé par un chancelier, qui avait, au nom du prince, droit de nomination à tous les offices de judicature et d'administration dépendant de l'apanage. Le chancelier recevait le serment des vassaux ; il était traité de monseigneur, bien qu'il ne fût parfois qu'un ancien intendant de généralité. On l'appelait « Votre Grandeur, » en lui écrivant à la troisième personne. Le comte de Provence avait un chancelier dont la finance était de 150,000 livres (ses gages et attributions montaient à 81,000 livres), et un surintendant dont la finance était aussi élevée. Il faut lire les anciens «États de la France,» les almanachs, pour voir quel monde gravitait autour des princes apanagés.

On peut dire pourtant qu'à partir du XVIIe siècle, les apanages avaient cessé d'avoir aucune importance politique, ils étaient plutôt une chaîne dorée; ils donnaient l'opulence, ils n'assuraient plus l'indépendance.

Dans les rangs de la simple noblesse, qu'est-ce qui pouvait égaler les princes en faste, en patronage? Les princes non apanagés étaient les satellites immédiats de la royauté ; ils avaient les fleurs de lis dans leurs

armes : c'étaient les Condé, les Conty, les légitimés; certains membres habitués en France de la maison de Lorraine y avaient rang de princes, ainsi que les seigneurs de la maison de Bouillon, les Rohan, les la Trémouille. Un assez grand nombre de seigneurs prenaient la qualité de princes à cause de certaines terres qui avaient titre de principauté (Joinville, la Roche-sur-Yon, Soubize, Talmont, Poix, etc.).

Le titre de prince ne donnait aucun privilége, à moins qu'on ne compte pour une grande faveur le *pour* (les fourriers, qui mettaient seulement les noms des gentilshommes sur les logements, ajoutaient pour les princes la préposition *pour* avant le nom). La pairie était la seule distinction véritable dans la noblesse française. On a beaucoup disputé sur ses origines : le nom de pair s'introduisit de ce que chacun était jugé par ses égaux. Chaque grand fief avait ses pairs de fief : les pairs de France étaient les grands feudataires qui tenaient leurs fiefs du roi, qui jugeaient les causes de ces fiefs, et qui l'aidaient à les administrer. Les six pairs ecclésiastiques étaient, en qualité de ducs, l'archevêque de Reims, l'évêque de Langres, l'évêque de Laon ; en qualité de comtes, les évêques de Beauvais, de Châlons, de Noyon. Les pairies laïques les plus antiques furent les duchés de Bourges, de Normandie, de Guyenne, les comtés de Champagne, de Flandre, de Toulouse. Dans les sacres, bien que ces grandes pairies s'éteignirent, des seigneurs conti-

nuèrent à en faire pour ainsi dire la fonction, pour représenter l'union antique de la royauté et des grands feudataires.

Le roi pouvait convoquer où il voulait les prélats et les grands feudataires, et sans doute en tel nombre qu'il lui plaisait : peu à peu la multitude des affaires obligea les pairs à s'adjoindre des hommes de loi, des conseillers, et avec le temps l'écritoire se rendit plus puissante que l'épée. La cour des pairs devint le parlement. Les légistes siégeaient au début au pied des pairs et des hauts barons, sur le marchepied de leurs bancs. D'un marchepied ils firent un banc, et de ce banc ils passèrent aux hauts siéges. Le chancelier, le second officier de la couronne, resta assis sans dossier aux bas siéges. La vénalité des charges, la multiplicité des affaires, tout contribua à grandir l'importance des gens de robe.

Qu'était au juste le pouvoir des pairs ? Noyés parmi les légistes, ils furent peu à peu réduits à n'être que des témoins et des ornements des lits de justice. Dans les érections nouvelles, les rois les qualifient de « tuteurs des rois et de la couronne, grands juges du royaume, pierres précieuses et fleurons de la couronne, colonnes de l'État : » ils usent pour les grands toutes les expressions de la lonange. Les princes du sang sont, à partir d'Henri III, tous pairs de droit à partir de leur naissance. Les fiefs attachés à la pairie sont de vrais apanages. Louis XI déclara, en 1464, dans l'érection

d'Angoulême, que « de toute ancienneté les pairs tiennent leurs pairies en apanage. On lit dans l'érection d'Uzès : « qu'avenant, à défaut de mâle, réversion de cette pairie à la couronne, ledit duché-pairie pourra tenir lieu d'une partie d'apanage pour les derniers enfants de France et être convenable à leur grandeur et dignité. »

Rien n'était aussi grand qu'un duc et pair, car avec un fief ils avaient un office, et l'office le plus important du royaume ; ils étaient ainsi supérieurs en puissance aux autres catégories des ducs : 1° les ducs *vérifiés*, qui avait bien un fief, mais qui n'avaient point d'office, (maison de Bar, de Lorraine, de Longueville, de Valentinois) ; 2° les ducs *non vérifiés*, improprement nommés ducs *à brevet*, qui n'avaient ni fief ni office attaché à leur titre. C'est de ces derniers que Mazarin disait qu'il en ferait tant qu'on serait honteux de ne l'être pas.

Les ducs et pairs, les représentants de l'aristocratie foncière la plus puissante, n'eurent pas le même sort que le lord anglais ! La royauté les usa par les légistes, et ils ne surent jamais se défendre contre les les légistes que par leur zèle monarchique. La Chambre des lords reste encore aujourd'hui une haute cour de justice ; mais le pouvoir judiciaire n'a jamais été que la plus petite part de sa prérogative ; il n'a jamais absorbé tout son temps, et les pairs légistes ne forment qu'une petite minorité dans les rangs des

représentants des vieilles races. Il en fut autrement dans la cour des pairs devenue parlement : les hommes d'épée furent menés les yeux bandés dans un antre de chicane. Les légistes, simples conseillers au début, devenus juges et magistrats, même en présence du roi et des pairs, semblèrent toujours en apparence tirer leur autorité de la présence des pairs. On connaît ces paroles consacrées : « la cour suffisamment garnie de pairs, » employées dans les causes majeures. Mais le parlement, en tant que tribunal, ne pouvait pas ne pas devenir la maison des gens de robe.

Pour le pouvoir législatif, jamais ils ne l'ont eu à proprement parler. Le président dit au duc d'Orléans (depuis Louis XII) mécontent de voir suivre la volonté de Louis XI, qui confiait la régence à une femme, que le parlement était une cour de justice établie seulement pour administrer la justice au nom du roi à ses sujets, mais non pour se mêler des affaires d'État et des grandes sanctions du roi, si ce n'était par très-exprès commandement de Sa Majesté. Quand le parlement refusa d'enregistrer le traité de Madrid, il obéissait à François Ier. Ni la noblesse française, ni les légistes ne comprenaient, ne souhaitaient une limitation permanente de l'autorité royale. Lorsque Marie de Médicis réunit les pairs à Rouen, et déclara Charles IX majeur à treize ans, avec leur consentement, le parlement de Paris députa, et on lui répondit sèchement que le roi assemblait les pairs où il lui plaisait.

Le parlement parut plus puissant en d'autres moments: il fut, et trop souvent, un instrument actif d'usurpation, de rébellion, de guerre civile; il ne devint pas un véritable organe de gouvernement. L'excès même de ses audaces le montrait peu assuré de ses droits, ses hardiesses étaient encore de l'obéissance. Henri IV assassiné, le duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie, entoure le parlement de ses soldats, et lui souffle le courage de proclamer la reine régente. Anne d'Autriche lui fait aussi une douce violence pour devenir régente, contrairement aux volontés de Louis XIII; sous la Fronde, le parlement obéit aux princes: il se tait enfin devant le jeune roi qui vient, la houssine à la main, tenir son lit de justice.

La Fronde est peut-être le seul moment où le parlement ait eu chance de devenir une assemblée politique. Les nobles, les pairs, semblaient ligués sincèrement contre le favori, le ministre étranger. Gondi eut comme la vision du gouvernement constitutionnel, d'une autorité royale réglée et réprimée par les Assemblées législatives: il n'eut pas pour les conseillers et les légistes ce mépris souverain qui sans doute remplissait tous les hommes d'épée, qui plus tard se donna jour avec une éloquence si touffue, si débordante dans Saint-Simon.

Il devine bien cependant en quoi l'esprit du parlement diffère de l'esprit véritable politique. En parlant des troubles de la Fronde, il dit: « Il est cons-

tant qu'il n'y en avait pas un, de tous ceux qui opérèrent dans le cours de cette année au parlement et dans les autres cours souveraines, qui eût la moindre vue, je ne dis pas seulement de ce qui s'ensuivit, mais de ce qui en pouvait suivre. Tout se disait et se faisait dans l'esprit du procès; et comme il avait l'air de la chicane, il en avait la pédanterie, dont le propre essentiel est l'opiniâtreté, directement opposée à la flexibilité, qui de toutes les qualités est la plus nécessaire pour le maniement des grandes affaires. Et, ce qu'il a d'admirable était que le concert, qui seul peut remédier aux inconvénients qu'une cohue de cette nature peut produire, eût passé dans cette sorte d'esprits pour une cabale. »

Dans cette cohue, quelles étaient les visées des princes? Gondy attend le retour de Lens avant de pousser M. le Prince aux dernières extrêmités contre Mazarin. Condé veut se tenir entre l'État et la faction: il dit à Gondi: « Le parlement va trop vite ; s'il se ménageait comme nous l'avions concerté, nous ferions nos affaires ensemble et celles du public. Il se précipite; et si je me précipitais avec lui, j'y ferais peut-être mieux mes affaires que lui; mais je m'appelle Loüis de Bourbon, et je ne veux pas ébranler la couronne. » (Mém. de Retz.) Il s'emporte contre ces « diables de bonnets quarrés qui vont sans cesse de la peur à la rage. » Il ne peut souffrir par moments « l'insolence et l'impertinence de ces bourgeois. » En vain Gondi veut le pous-

ser dans une voie «plus belle et plus large que celle où messieurs de Guise, sortis d'une maison étrangère, étaient entrés en s'unissant avec l'Espagne, que celle où les premiers princes de Condé avaient acquis tant de renom. » Condé a respecté instinctivement ce que Gondi nomme le « mystère de l'État, » ce silence religieux et sacré dans lequel tous les droits s'abîment en présence du droit royal. Il répugne à s'embarquer avec des gens de rien. Il n'entend rien, dit-il, à la guerre des rues, qu'il nomme la guerre des pots de chambre.

On songea un moment, pendant la Fronde, à réunir les états généraux. M. le Prince répéta vingt fois qu'un roi ni des princes du sang n'en devaient jamais souffrir. Monsieur caressait le parlement, mais il n'avait rien du grand politique. Chacun des seigneurs avait des visées personnelles, et se réservait le droit de faire avec la cour une paix séparée: le Mazarin, si décrié, si bafoué, finit par avoir raison de toutes ces ambitions et ces convoitises décousues. Le filet de l'autorité royale lui ramena tout. Les pairs ne firent rien, pendant la Fronde, en leur qualité de pairs : les *importants* tiraient leur audace d'autre chose que de la fonction parlementaire.

III

Sous Louis XIV, la pairie tombe au rang des vanités. Les pairs sans doute conservent leur entrée et leur voix délibérative toutes les fois qu'ils veulent prendre séance au parlement; ils ont le droit d'y entrer avant le roi, quand il y va, tandis que les officiers de la couronne ne marchent qu'après lui; le roi les traite de cousins. Ils opinent assis et couverts en sa présence, au lieu que les présidents opinent à genoux et découverts. Qui ne s'est moqué des honnêtes colères de Saint-Simon, qui cherche à maintenir les minces priviléges des pairs, mesure les places, compte les pas, note les saluts, qui remporte de triomphantes victoires ou subit de honteuses défaites dans le grand rectangle de la grand'chambre qu'il a décrit si minutieusement? Tout n'est pas ridicule dans ses colères: « Cela fait un effet un peu étrange de voir en séance les fils de France, les princes du sang et les pairs debout pour un pair qui entre et toute la robe qui ne fait que se découvrir sans bouger... Il semble que ce soit un reste de ces légistes sur le marchepied du banc des pairs, des barons, des prélats, et qui ne se levaient peut être pas de si bas qu'ils étaient assis pour des nobles qui survenaient, comme si subalternes et si disproportionnés

qu'il ne s'agissait pas d'en être salué. » (Mémoires, tom. XXII, page 34.) Saint Simon ne veut pas que l'épée cède à la toge : il ne s'effarouche pas de voir le roi traiter de cousin les maréchaux de France venus du plus bas lieu, comme on en a vu, et devenus nobles par leurs fonctions militaires; mais, pour lui, « il est évident que rien ne peut dénaturer le légiste ni le tirer du tiers état. » Il ne peut admettre la parité avec ces membres légistes « devenus juges et magistrats sans avoir changé de nature, qui n'ont plus que des offices vénaux à qui en veut, héréditaires, et qui font une portion de leur patrimoine, tant par le sort principal que par les gages, les taxations de vacations, d'épices et toutes les ordures d'un produit auquel tous, depuis le premier président jusqu'au dernier du parlement, tendent journellement la main. »

Une assemblée, où la plupart des membres recevaient un écu par heure de salaire à la sortie de chaque vacation, n'était point faite pour devenir une assemblée politique, pour remplacer les états généraux, et pour se comparer au parlement d'Angleterre. La noblesse française n'eut jamais à proprement parler de représentation : elle n'eut ni chambre composée uniquement de pairs, comme en Angleterre, ni chambre basse où l'on vît, comme dans les communes anglaises, plus de gentilshommes et de cadets que d'autres députés. Elle fut inhabile, se consola trop aisément de sa faiblesse politique par ses mépris pour

ces hommes du tiers qui gagnaient plus avec leur encre qu'elle ne faisait avec son sang. Elle attendit trop de la monarchie, et la monarchie la livra enfin à ses ennemis.

La qualité de pairie a été attachée le plus souvent à des terres portant le titre de duché, mais elle a été aussi unie à des comtés, des baronies et de simples seigneuries. L'ancienne noblesse ne reconnaissait aucune hiérarchie de titres : ceux de baron et de sire, étant parmi les plus antiques, marquaient de très-grandes familles. Le rang des pairs était fixé par la date de l'érection à la pairie ; les pairies ne prenaient date que du jour de leur enregistrement. Ceux qui avaient des duchés-pairies pouvaient substituer à perpétuité le chef-lieu, avec une certaine partie de leur revenu, jusqu'à 15,000 livres de rente, sans pouvoir être sujets à aucune dette ni distraction. L'on dérogeait en leur faveur aux ordonnances d'Orléans et de Moulins, qui bornaient les substitutions ordinaires ; dès l'année 1749, il n'y avait plus, outre les six anciennes pairies ecclésiastiques, que cinquante et un duchés ou comtés-pairies, dont voici l'ordre : Uzès, Elbeuf, Montluçon, Thouars, Sully, Luynes, Brissac, Richelieu, Anguien (ci-devant Montmorency), Fronsac (au duc de Richelieu), Saint-Simon, La Rochefoucauld, La Force, Rohan, Albret, Bourbonnais, Orléans, Piney, Gramont, Villeroy, Mortemart, Saint-Aignan, Tresmes, Gesvres, Aumont, Nemours (qui appartenait

au duc d'Orléans), Béthune, Charost, Saint-Cloud, Eu, Montpensier (au duc d'Orléans), Aumale (qui était au comte d'Eu, prince de Dombes), Penthièvre, Guise (au prince de Condé), Boufflers, Villars, Harcourt, Fitz-James, Antin, Rambouillet (au duc de Penthièvre), Chaulnes, Rohan-Rohan, Hostun-Tallart, Villars-Brancas, Valentinois, Nivernois, Biron, La Vallière, Aiguillon, Chastillon, Fleury. Sur ce nombre, les trois premières seules avaient été érigées au XVI[e] siècle. Mettez de côté les princes du sang, et voyez quelle figure pouvait faire ce petit bataillon devant les groupes serrés des parlementaires au bonnet carré.

L'aristocratie militaire, qui avait si mal défendu ses intérêts politiques, ne sut pas mieux défendre sa pureté originelle. Tout ce qui grandit autour d'elle se frotta de noblesse, et en trouva le moyen dans la vénalité des offices. Car, pour accroître le prix des offices, on finit par y coudre les distinctions honorifiques, les exemptions d'impôt, tous les priviléges féodaux, qui n'avaient été si longtemps que le prix du sang versé sur les champs de bataille et pour la gloire du souverain. L'anoblissement ne fut point semblable à ce qu'on voit en Angleterre; l'aristocratie n'attira point dans ses rangs tout ce qui a quelque lustre nouveau. Elle fut plutôt comme une armée qui verrait ses rangs se remplir d'étrangers et d'ennemis. Il y a comme un abîme entre ces deux mots : noblesse et vénalité. Les gens de plume et de finance, les intendants enrichis,

les parvenus de toute sorte glissés parmi les gens de qualité, n'empêchèrent point que l'aristocratie ne demeurât une caste. Ils en outrèrent seulement les défauts, ajoutant la gourme à l'impertinence, et mettant peu à peu l'argent à la place de l'honneur.

« Dans un état constitué comme la France, il faut que la noblesse soit fière, brave, pauvre, et s'en pique. » Quand Mirabeau le père écrivait ces lignes, il y avait longtemps que sur un point elles avaient cessé d'être vraies. Écoutez ce même Mirabeau se plaindre des mœurs de son temps : « Le genre de vie de la noblesse campagnarde d'autrefois, qui buvait trop longtemps, dormait sur de vieux fauteuils ou grabats, montait à cheval et allait à la chasse de grand matin, se rassemblait à la Saint-Hubert, et ne se quittait qu'après l'octave de la Saint-Martin, cette vie, disais-je, faisait peu de musiciens, moins de peintres, de poëtes et d'acteurs de parade, mais on n'en avait pas besoin ; la noblesse menant une vie gaie et dure volontairement coûtait peu à l'État, et lui produisait plus, par sa résidence et son fumier sur les terres nourricières, que nous ne lui volons aujourd'hui par notre goût, nos recherches, nos coliques et nos vapeurs. Ils ne savaient rien en comparaison de nous... Nous nous connaissons en voitures, en vernis, en tabatières, en porcelaines ; nous n'ignorons ni le mensonge, ni l'intrigue, ni l'art de faire des affaires, ni celui de demander l'aumône

en talons rouges, ni ce que vaut le bien d'autrui, l'argent et les argentiers[1]. »

De tout temps, on s'est élevé contre la corruption des mœurs : Assurément les grands seigneurs du XVIe siècle étaient aussi avides que ceux du XVIIe ou du XVIIIe ; mais leur avidité servait l'ambition et non la bassesse. Ils levaient dans le ressort de leurs charges les sommes attribuées à leurs états et gouvernements, mais ces levées avaient de tout autres objets que les pensions qui excitaient la cupidité de leurs successeurs. Lesdiguières disait à un gentilhomme du duc de Montmorency : « Que votre maison se souvienne qu'il n'est point de grand seigneur en France, s'il n'a deux cent mille écus d'argent comptant dans ses coffres et de quoi armer dix mille hommes dans ses maisons. » Quand Louis XIV parut, il n'y eut plus de lumière que d'emprunt : il ramena toutes les charges à son propre service. La noblesse émigra à la cour, se fit remplacer dans tous ses offices en province ; le courtisan sortait de son entre-sol de Versailles, meublé à l'ordonnance, et s'oubliait chez des parvenus où tout ruisselait d'or. On rechercha les filles des riches partisans pour acheter de grosses charges et pour payer ses dettes. Boileau l'a dit :

Mais, quand un homme est riche, il vaut toujours son prix,
Et l'eût-on vu porter la mandille à Paris,
N'eût-il de son vrai nom ni titre, ni mémoire,
D'Hozier lui trouvera cent ayeux dans l'histoire.

[1] *L'Ami des hommes* ou *Traité de la population*. — Avignon, 1756.

Le *Joueur*, de Regnard, fut donné en 1696 : c'est donc avant la fin du grand siècle que le public français a applaudi l'hémistiche fameux : Allons! saute marquis! Le faux marquis est démasqué, mais sa supercherie semble toute naturelle :

Il est tant de traitans qu'on voit depuis la guerre,
En modernes seigneurs sortir de dessous terre,
Qu'on ne s'étonne plus qu'un laquais, un pied plat,
De sa vieille mandille achète un marquisat.

Le valet même du joueur, s'il était seulement laquais d'un sous-fermier, rêve de devenir « un conseiller du roi. »

Le jeune marquis de Grignan épousa la fille d'un fermier général (une Saint-Amand) qui lui apporta 400,000 livres comptant. Madame de Grignan, en présentant sa belle-fille dans le monde, disait, en minaudant, et en radoucissant ses petits yeux, qu'il fallait bien de temps en temps du fumier sur les meilleures terres. La noblesse, habile à fondre et dissiper l'argent, en avait sans cesse besoin. La législation l'appauvrissait lentement, tandis qu'une bourgeoisie économe, patiente, tenace, se glissait, se poussait par l'administration, les emprunts, les charges et les rentes des villes, la chicane et les procès. Blaise de Montluc l'avait déjà dit : « La noblesse s'est fait grand tort et dommage de dédaigner les charges des villes, principalement des capitales... car, refusant ces charges ou les laissant prendre, les gens de ville s'emparent de l'au-

torité, et quand nous arrivons, il les faut bonneter et leur faire la cour. » (*Commentaires*, livre VII.)

IV

La vénalité des offices a contribué de deux façons à affaiblir l'aristocratie française, en donnant à la richesse une part de plus en plus importante dans l'État, en mêlant des eaux impures à la source ancienne de noblesse. A la fin du dernier siècle, il y avait quatre mille offices qui donnaient la noblesse avec tous ses privilèges [1]. Ce trafic avait quelque chose de honteux. La noblesse authentique se noyait dans la noblesse bâtarde, douteuse, achetée.

Montesquieu, homme de robe, défend la vénalité des charges : « La vénalité des charges est bonne dans un état monarchique, parce qu'elle fait faire, comme un métier de famille, ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu. »

Voltaire critique vertement cette pensée de Montesquieu : « Est-ce, dit-il, par vertu que l'on accepte en Angleterre la charge de juge du banc du roi, qu'on sollicitait à Rome la place de préteur? Quoi ! on ne

[1] Il y avait, en outre, une infinité d'offices à vendre, ne conférant point les priviléges nobiliaires. Le nombre en était prodigieux, et ils formaient une des ressources de la fiscalité.

trouvait point de conseillers pour juges dans les parlements de France, si on leur donnait les charges gratuitement ! » Il s'indignait de voir que la France fût la seule monarchie de l'univers qui fût « souillée de cet opprobre de la vénalité, » que la fonction de rendre la justice, de disposer de la fortune et de la vie des hommes fût devenue un métier de famille. L'abus, né de l'indigence des rois et de la vanité des sujets, devait sans cesse grandir : il était bien plus aisé de créer des offices nouveaux que de rembourser ceux qu'on avait vendus. Pendant que la plus pauvre noblesse et la plus oubliée continuait à se croire d'un limon séparé, l'argent s'anoblissait, et s'emparait d'une foule de charges dont les prix étaient excessifs par rapport aux revenus. Les noms, les titres, les rangs devenaient confus ; les connaisseurs tenaient, au dernier siècle, pour suspecte toute noblesse dont l'origine n'était pas tracée au delà de 1443. Tout le monde n'avait pas l'âme haute du maréchal de Fabert, fils d'un libraire de Metz, qui refusa en 1662 le cordon de l'ordre, parce qu'il ne pouvait faire ses preuves de noblesse.

Plus la noblesse perd de sa pureté, plus elle se sépare du peuple : cette contradiction n'étonnera pas le moraliste : la grandeur qui ne doute pas de soi est toujours la plus aisée, la plus accessible. Les états généraux ne rapprochent plus les ordres, et les contacts entre la noblesse et la roture deviennent de plus en plus rares à

mesure que les seigneurs sont dépouillés de l'administration provinciale. Dans beaucoup de provinces, les gentilshommes vivent comme des sangliers. Le Limousin, par exemple, avait une petite noblesse très-misérable. Il n'y avait pas, écrivait l'intendant de la province, quinze gentilshommes ayant 20,000 livres de rente.

« La noblesse de ce pays est assez bonne, écrivait l'intendant de la Franche-Comté en 1750, mais fort pauvre, et elle est autant fière qu'elle est pauvre. La politique n'est pas mauvaise de l'entretenir dans cet état de pauvreté, pour la mettre dans la nécessité de servir et d'avoir besoin de nous. Elle forme une confrérie où l'on n'admet que les personnes qui peuvent faire preuve de quatre quartiers. Cette confrérie n'est point patentée, mais seulement tolérée, et elle ne s'assemble tous les ans qu'une fois, et en présence de l'intendant. Après avoir dîné et entendu la messe ensemble, ces nobles s'en retournent chacun chez eux, les uns sur leurs rossinantes, les autres à pied. Vous verrez le comique de cette assemblée [1]. »

La vraie noblesse, celle qui tenait au sol végétal, devenait pauvre ; elle ne se mêlait plus aux bourgeois, comme aux siècles passés, elle fuyait les familles citadines qui achetaient un à un les vieux manoirs, et qui avaient pris depuis Louis XIV l'habitude de se décorer

[1] Lettre citée par Tocqueville. *L'Ancien régime et la Révolution*, p. 119.

du nom des terres qu'elles possédaient. Elle vivait de droits seigneuriaux, de rentes foncières. Elle ne payait pas la taille, bien qu'elle ne fût plus assujettie à faire la guerre à ses dépens; et pourtant elle s'appauvrissait sans cesse. Elle payait la capitation, les vingtièmes, les taxes communes; l'inégalité, en ce qui concernait la taille, était souvent une apparence, et le gentilhomme était atteint dans son tenancier.

Le noble ancien s'éloigne de plus en plus du peuple, et n'a qu'un accueil farouche pour le noble nouveau qui, lui-même, inspire à ses anciens égaux plus d'envie et de haine que d'admiration. « A aucune époque de notre histoire, dit Tocqueville, la noblesse n'a été aussi facilement acquise qu'en 89, et jamais la bourgeoisie et le gentilhomme n'ont été aussi séparés l'un de l'autre. » Les nobles ne veulent souffrir dans leurs colléges électoraux rien qui sente la bourgeoisie. Pendant tout le XVIII[e] siècle, les gens d'épée se querellent avec les gens de robe pour savoir si tous les magistrats, quelle que soit leur extraction, n'appartiennent pas au tiers état[1]. Au XVII[e] siècle, il fallait être *honnête homme* pour être reçu dans la bonne compagnie;

[1] La noblesse parlementaire ou de robe n'arrivait d'ordinaire à une famille que quand la charge avait été remplie pendant deux générations. De là le dire que « les conseillers étaient nobles et leurs petits-fils gentilshommes. » La possession de trois charges parlementaires, par trois générations successives, suppléait à toute autre preuve nobiliaire. Dans les pays nouvellement réunis à la couronne, la noblesse était non graduelle, mais de premier degré: elle était acquise à toute famille dont le chef était admis dans le Parlement.

on tenait moins au titre qu'au mérite, au bel air, à un je ne sais quoi qui sortait du commun. Les Gramont, les Turenne, les Mortemart, les Guise, les Longueville quittaient le roi pour voir Sarrasin et Gourville. Le particule *de*, séparée d'un titre, n'eut pendant longtemps aucune signification, car l'usage constant de l'ancienne bourgeoisie (officiers de basse et moyenne justice, corps des marchands) était de réserver aux puînés des noms de fermes et de terres où ils étaient nés, même où ils avaient été nourris.

La confusion graduelle des noms, les usurpations incessantes, le désordre augmenté plutôt que réprimé par les efforts de l'administration, la vanité du tiers, tout devait contribuer à irriter ce qui restait de noblesse pure et authentique, à la tenir en défiance continuelle. La bourgeoisie ne lui inspirait que du mépris quand elle la voyait acheter par milliers les offices qui l'exemptaient des charges publiques, de la milice, de la corvée, de la taille, et lui disputer, avant toute autre chose, ses priviléges en matière d'impôt.

Non-seulement les Parlements [1], les Chambres des

[1] La noblesse fut accordée aux présidents et conseillers du Parlement de Paris (édit de 1644), pourvu qu'ils eussent servi 20 ans : on leur retira un moment la noblesse immédiate, pour leur accorder seulement la noblesse graduelle, consommée à la seconde génération : puis on la leur rendit complète en 1690; on alla jusqu'à l'accorder au premier huissier et au greffier en chef criminel, puis aux substituts. Dès 1484, les secrétaires du roi sont réputés nobles de quatre races et capables de recevoir tous les ordres. La noblesse fut accordé aux officiers et au conseil du Parlement de Dombes dès 1571 ;

comptes et cours des aides, les bureaux de trésoriers de France, le peuple des conseillers du roi, titre devenu si commun et vulgaire, jouissaient de tous les priviléges de la noblesse, du droit de franc-fief, de l'exemption des logements de guerre, de l'exemption de la taille, des dîmes, octrois, péages, ils étaient dispensés de la gabelle, de l'obligation d'acheter à l'État une quantité de sel déterminée à un prix fixé par les ordonnances.

La noblesse se saturait de plus en plus de bourgeoisie parvenue : les charges municipales tenaient lieu de services militaires. Dès 1373, sous Charles V, nous voyons la noblesse attribuée aux maires et échevins d'Angoulême; en 1380, la Rochelle obtient le même privilége: l'hôtel de ville de Niort (1414), les capitouls de Toulouse, les administrateurs de Saint-Maixent, Angers, Lyon, Nantes, reçurent les mêmes faveurs. On chercha parfois à arrêter cette marée montante. En 1634, un édit décida que les maires, consuls, échevins et conseillers des villes ayant privilége de noblesse, ne pourront jouir de l'exemption des tailles que pen-

pendant le XVIIe siècle, à ceux du Parlement de Grenoble, de Metz, de Besançon, de Dôle, à la chambre des comptes de Paris, à celle de Grenoble, de Bretagne, à celle de Montpellier, à la cour des aides de Paris, à celle de Bordeaux, à celle de Rouen, au grand conseil; dans le XVIIIe siècle, au Parlement de Flandres, à la chambre des comptes de Dôle, à celle de Blois, aux secrétaires des finances et greffiers du grand conseil, au conseil supérieur de Douay, au bureau des finances et à la chambre du domaine à Paris, à la cour des monnaies, au Châtelet, aux commissaires des guerres.

dant l'exercice de leurs fonctions, sans que leurs enfants puissent jouir d'aucun privilége de noblesse. En 1635, nous trouvons un édit qui oblige les maires et échevins de Bourges à déclarer s'ils entendent vivre noblement. Trois ans après, on accorda à ceux de Lyon de faire le négoce et trafic de marchandises en gros, pourvu qu'ils n'eussent point de boutique ouverte. Les priviléges de noblesse des villes sont révoqués en 1666, et dans le même édit, revendus contre de l'argent. La noblesse municipale devient un véritable trafic : on la revend encore une fois en 1750.

On remplirait des volumes avec le texte des édits rendus contre les usurpations. La noblesse cessa de bonne heure d'être fixée à la terre, elle n'était attachée à aucune fonction politique ; elle ne conférait ni le pouvoir législatif, ni la possession séculaire d'une partie du sol national. Elle était devenue en quelque sorte une qualité idéale; elle pouvait se passer de la terre, de la richesse. Elle était volatile, elle ne pouvait plus, en une foule de cas, faire ses preuves en montrant des champs, des tours, des forêts, des châteaux ; elle montrait des arbres généalogiques, des parchemins, des minutes. Les commissions instituées pour examiner ces titres étaient corruptibles : en 1664, on exigea des titres authentiques justifiant la possession de la noblesse depuis 1550 ; ceux qui ne pouvaient produire des titres et des contrats que depuis et au-dessous de 1560 devaient être déclarés roturiers, contribuables aux

tailles et autres impositions. Ces grandes recherches ne purent jamais purifier le corps aristocratique. Celle qui commença en 1666, par ordre de Louis XIV, fut suspendue en 1674 à cause des guerres. Quelques années après, les usurpations s'étaient multipliées à tel point qu'en 1696 une nouvelle enquête fut ordonnée. Aux termes de la déclaration de 1714, la preuve d'une possession centenaire fut considérée comme suffisante; elle fit passer une foule de familles roturières dans l'ordre de la noblesse. Les règles de la dérogeance variaient de province à province.

On n'eut pas soin dans la grande recherche de 1766 de former un catalogue des familles déclarées nobles ou roturières. En Angleterre, les pairs sont un des grands pouvoirs de l'État; il importe donc que les pairies aient des titres aussi solides que la propriété elle-même. Les grandes familles en Angleterre forment comme des systèmes planétaires, dont le droit d'aînesse est le centre. En France, on a vu souvent des branches cadettes étouffer complétement les aînées.

En 1788, le généalogiste Chérin écrivait ce qui suit: « Combien y a-t-il de nobles en France? Je l'ignore. Cette supposition, pour qu'elle fût exacte, ne pourrait être que le résultat d'une opération vaste et générale. Mais ce dont je suis certain, c'est que, dans la recherche de la noblesse faite en France en 1766, il a été trouvé environ 2,084 familles nobles dans la Bretagne, environ 1,322 dans la généralité de Caen, environ

1,686 dans la généralité d'Alençon, environ 514 dans celle de Champagne, environ 1,627 dans la province du Languedoc, environ 766 dans la généralité de Limoges, et environ 693 dans la généralité de Touraine, Anjou et Maine [1]. »

Ces chiffres montrent une France couverte de familles nobles ou anoblies : une sorte de nation dans la nation. En Angleterre, on compte seulement, à l'heure actuelle, 20 ducs, 21 marquis, 127 comtes, 30 vicomtes et 229 barons. Je sais bien qu'au-dessous de ces 428 pairs, qui ont le privilége législatif, il y a la *gentry*, les baronnets, les gentilshommes campagnards, tout ce qui vit noblement.

Mais dans cette classe, les baronnets seuls portent héréditairement le titre de *sir* ; or, en comptant dans le *baronnetage* de Debrett, je n'ai trouvé pour 1870 que 870 baronnets ; il n'y a donc en ce moment dans la Grande-Bretagne que 1,298 familles qui aient un titre héréditaire, moins par conséquent qu'il n'y en avait en 1766 dans la seule généralité de Caen, ou dans celle d'Alençon, ou dans la province de Bretagne. Il est inutile de tenir compte des simples chevaliers anglais qu'on appelle aussi *sir*, mais qui n'ont qu'un titre viager.

Il faut remarquer aussi que de tout temps, en Angleterre, les cadets des familles nobles n'ont porté aucun

[1] *Abrégé chronologique d'édits*, etc. — Paris, 1788, p. 54.

titre, ils n'ont eu que leur nom de famille; mais en France, les noms de famille ont été si négligés que beaucoup sont tombés dans l'oubli ; on n'a laissé guère subsister que ceux qui étaient précédés de la particule dite nobiliaire. Cette particule est devenue une marque distinctive, elle a été préférée au vieux nom de famille quand celui-ci avait l'air roturier; les gens qui se tiraient à prix d'argent de la roture, étaient les plus disposés à oublier le nom de leur race et à s'affubler de celui de quelque terre.

La noblesse avait perdu un à un tous les caractères qui constituent une aristocratie: elle n'avait jamais eu de véritable organisation politique; les intendants lui avaient graduellement enlevé le gouvernement et l'administration des provinces; les justices seigneuriales avaient presque disparu devant la justice royale. Plus du tiers de la terre française appartenait aux paysans; le clergé possédait des biens immenses. La noblesse, appauvrie par les partages, par la cour, par les guerres, était obligée sans cesse de laisser sortir des terres de ses mains, en les chargeant seulement de quelques cens ou droit misérable, pour maintenir un droit de propriété nominal. Beaucoup de droits féodaux n'étaient pas autre chose que les intérêts d'une dette contractée par le tenancier envers le seigneur : la dette était oubliée, les droits semblaient une charge inique, et finirent par le paraître à la noblesse elle-même. La petite noblesse, obligée de dis-

puter à des métayers les meilleurs fruits du sol, détestait la noblesse vénale : elle s'isolait de plus en plus, devenait plus arrogante à mesure qu'elle devenait plus pauvre.

Dans les cahiers de la noblesse de 1789, on trouve toujours ces vœux : suppression des anoblissements à prix d'argent et par acquisition de charges; recherche sévère de la fausse noblesse; suppression de la vénalité des charges de la magistrature. — Ces cahiers demandent le maintien de la noblesse et du clergé comme ordres distincts; la jalousie contre le clergé y paraît partout : on demande ouvertement la suppression des exemptions d'impôt dont jouit le clergé, la réforme des ordres monastiques, la réglementation ou la suppression des dîmes. — La noblesse offre d'ailleurs de faire elle-même le sacrifice de la plupart des droits féodaux.

On sait avec quelle grandeur elle fit ce sacrifice : elle le fit même trop complet, car, dans beaucoup de cas, l'abolition de tous les droits féodaux aboutit pratiquement à une véritable spoliation, et fit les blessures les plus profondes au droit de propriété. La noblesse française fut, dans cette nuit fameuse, fidèle à son caractère historique : elle a été la noblesse la plus généreuse de l'Europe, la moins grossièrement attachée à l'argent, à la terre, à tout ce qui est matériel; les fruits de la conquête, que d'autres ont su garder avec un soin si jaloux et parfois si cruel, se

sont comme évaporés entre ses doigts; elle a trop aimé la vie d'aventure, le jeu, la guerre, les hasards; elle a eu des passions trop juvéniles et trop féminines, et a cru assez se défendre contre les empiétements des petites gens par des plaisanteries et des mépris. On la voit impuissante enfin devant les gens du roi, de plus en plus esclave d'un idéal de royauté construit par l'Église. La royauté ne lui laissait ni indépendance, ni vrais droits; mais, en l'emportant dans le tourbillon éblouissant de sa propre grandeur, elle ne lui permettait pas de sentir son abaissement. Cette noblesse a été le dernier représentant de l'esprit chevaleresque : elle a toujours eu un certain emportement dans sa fidélité, dans son dévouement, dans son courage, dans ses vices comme dans ses vertus. On ne peut dire qu'elle ait été trop avide, trop âpre; elle a préféré les plaisirs légers et délicats aux solides avantages que donnent le pouvoir, la force et la richesse : il faut voir en elle la fleur de la société française plutôt que le tronc ou la racine; mais quel Français pourrait lui en faire un reproche? Où le monde trouvera-t-il des modèles plus accomplis de goût, de dignité, d'aisance, quelque chose de plus exquis dans la bonté, de plus simple dans le malheur, de plus fier devant les insultes du destin? Dans d'autres pays, il est resté jusque chez les grands quelque chose de vulgaire : la noblesse française a tellement raffiné les sentiments et les mœurs, que depuis longtemps il n'y a presque plus rien de bas dans le peuple.

CHAPITRE V.

DES CARACTÈRES DE LA MONARCHIE.

I

Les gouvernements sont l'ouvrage de la nécessité plutôt que de la raison, et quand la raison s'y applique, elle ne construit rien de durable si elle ne tient compte de la nécessité. La monarchie n'a pas eu en France le même sort qu'en Angleterre ; si, dans ce dernier pays, elle s'est faite parlementaire et constitutionnelle après la chute des Stuarts, c'est parce qu'elle était usurpatrice. Les deux partis attachés à des dynasties différentes sont devenus par degrés deux partis de gouvernement capables de se succéder au pouvoir : la monarchie étrangère, toujours menacée, ne pouvait affaiblir ses protecteurs, et était obligée de chercher chez les plus modérés de ses adversaires une protection contre des amis trop hautains et trop exigeants. Chose pareille se

serait peut-être produite en France, si le trône avait été usurpé au XVII[e] siècle : mais c'est au moment même où les Stuarts se perdaient, que la monarchie des Bourbons, après de longues guerres civiles, devenait pour ainsi dire sacrée aux yeux de la nation française. Quand l'Angleterre éprouva le besoin d'affaiblir la monarchie, la France ne songeait qu'à la fortifier. Ce n'est pourtant là qu'une vue superficielle des choses ; car si la royauté des Stuarts fut expulsée d'Angleterre, c'est parce qu'elle avait pris pour modèle la royauté française : il faut donc rechercher comment s'était formé cet idéal de monarchie, qui convenait à la France et qui ne convenait qu'à elle. La royauté fut, par la force des circonstances, l'ouvrier de l'unité nationale : tant que l'ouvrage resta incomplet, la nation se confondit avec elle. L'unité politique fut établie de fort bonne heure dans la petite île anglaise, séparée du continent : les grands ne pouvaient s'unir à des princes voisins contre le roi ; il ne fut donc pas nécessaire au roi de complétement abattre le pouvoir aristocratique.

L'union des peuples et des dynasties est un mariage mystique : combien ce lien ne doit-il pas devenir étroit lorsque la dynastie a créé la nation et quand, à travers les revers, les retours miraculeux de la fortune, les dangers sans cesse renaissants, elles ont ensemble grandi et triomphé de tous les obstacles ! La fidélité qui unissait le vassal au suzerain, celle des grands feudataires, des princes apanagés, était prompte à la rébel-

lion; la fidélité du peuple, humble, instinctive, poétique, nourrie de grands souvenirs, ressemblait davantage à une dévotion, à une foi. Elle était sans cesse nourrie et entretenue par deux classes d'hommes, par les gens d'Église et par les gens de robe. L'Église conservait comme un héritage la tradition de la grande monarchie romaine; si elle ne pouvait mettre sur le front des rois de France la couronne impériale, elle les plaçait pourtant au-dessus des autres rois: ils étaient ses fils aînés, et avaient un caractère sacré. L'huile du sacre était descendue du ciel. Elle avait mis l'un d'eux au nombre de ses saints. Elle pardonnait à Louis XI ses cruautés en faveur de sa dévotion.

Pour les gens de robe, ils représentaient la force croissante de la bourgeoisie et du peuple : sans le roi, ils n'étaient rien; par lui, avec lui, ils pouvaient tout. En face du droit féodal, fondé sur la force et la conquête, ils étaient les propagateurs du droit royal et de la justice abstraite, les défenseurs des anciens vaincus, les instruments à la fois serviles et ambitieux d'une monarchie paternelle et administrative; ils rédigeaient les ordonnances et les édits. S'inspirant des souvenirs de Rome, ils rêvaient un despotisme bienfaisant, un père du peuple entouré de légistes, d'officiers tirant leur grandeur de la faveur royale plutôt que de la gloire des aïeux : au gouvernement guerrier et militaire, ils voulaient substituer un gouvernement de police. Tout devait s'abaisser devant le roi : la jalousie des grands couvait

secrètement dans le cœur de tous les parvenus qui mettaient leur travail opiniâtre, leur intelligence subtile au service de la royauté. Le vieil esprit gallo-romain, en révolte contre l'esprit germanique, inventa l'hérédité dans les branches masculines, le mariage du droit romain et des coutumes féodales, la concentration graduelle de toute l'administration dans les mains du prince ou de ses représentants; il disputa obstinément à l'aristocratie militaire toutes les prérogatives que lui avaient données la conquête, il réduisit enfin les vassaux à n'être que des serviteurs.

Voici le jugement que Machiavel portait dans le *Prince* sur la monarchie française, à une époque où elle n'avait pourtant pas encore trouvé son expression achevée : « Entre les royaumes que nous voyons aujourd'hui, celui de France est l'un des mieux ordonnés et policés, dans lequel se trouvent plusieurs bonnes lois et constitutions, dont la liberté et l'assurance du roi dépendent : la première desquelles est le parlement et l'autorité qu'on lui a donnée. » Machiavel ne regardait pas la monarchie française comme une monarchie absolue. « Le roi de France est constitué quasi comme au milieu d'une ancienne compagnie de seigneurs, lesquels ayant des sujets propres, de qui ils sont aimés et redoutés, tiennent dans ce royaume une prééminence dont le roi ne peut les priver, sans crainte de sédition et de tumulte. » Contenu par le parlement et par les grands, ce roi peut tout faire cependant pour le salut

public. « Quand le conseil se tient du salut de la police, il n'y a plus aucune considération de justice, d'injustice, de pitié, de cruauté, de fait louable ni honteux... qui est chose imitée en dires et en actions par les Français, depuis qu'il est question de la majesté de leur Roy et de la puissance du royaume. Ils disent que leur roi n'est sujet à la honte, ni au déshonneur, quelque délibération qu'il fasse, qu'il soit en prospère ou contraire fortune, qu'il perde ou gagne ; ils disent toujours que c'est tour de Roy. »

La finesse de Machiavel peint ici les sentiments qui, pendant des siècles de guerres et de luttes, avaient enveloppé la royauté et avaient tissé la trame indestructible de cette fidélité civique, indifférente aux faiblesses et même aux crimes, qui n'était que la fidélité tenace à la patrie ; cette fidélité était heureuse et fière de trouver d'âge en âge quelque image vivante qui ne fût pas indigne de la France.

La loi si rigide de la succession au trône fut contestée par la Ligue : le dernier des Valois avait dit à Henri de Navarre : « Vous ne serez jamais roy, si vous ne vous faites catholique. » La passion nationale sembla un moment devoir le céder à la passion religieuse ; l'abjuration d'Henri IV les réconcilia. Jamais la nation n'avait songé à choisir une autre race pour y prendre ses rois. Protestants, catholiques, politiques, défendaient à l'envi les droits de l'ancienne dynastie. Tous craignaient un roi étranger, une créature de l'Espa-

gne. Seuls, quelques fanatiques parisiens prêchaient la monarchie élective, la souveraineté populaire.

« Le Roy que nous demandons, lit-on dans la *Satyre Ménippée,* est déjà fait par la nature, nay au vrai parterre des fleurs de lys de France: jetton droit et verdoyant du tige de S. Loys. Ceux qui parlent d'en faire un autre se trompent et ne sauraient en venir à bout; on peut faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des Roys pour les porter : on peut faire une maison, mais non pas un arbre ou un rameau vert : il faut que nature le produise par espace de temps, du suc et de la mouelle de la terre, qui entretient la tige en sa séve et vigueur... Nous reconnaissons pour notre vray Roy, légitime, naturel et souverain seigneur, Henry de Bourbon, ci-devant Roy de Navarre. C'est luy seul, par mille bonnes raisons, que nous recognoissons être capable de soustenir l'Estat de France, et la grandeur de la réputation des François : luy seul qui peut nous relever de notre cheute : qni peut remettre la couronne en sa première splendeur, et nous dôner la paix. C'est lui seul et non autre, qui peut comme un Hercules naturel nay en Gaule, deffaire ces membres hideux qui rendent toute la France horrible et espouvantable à ses propres enfants : c'est luy seul et non autre qui exterminera ces petits demi roys de Bretaigne, de Languedoc, de Lyonnais, de Bourgongne et de Champagne : qui dissipera ces ducs de Normandie, de Berry et Solongne, de Reims et de Soissons; tous ces fantosmes s'évanoui-

ront au lustre de sa présence, quand il sera sis au throne de ses majeurs et en son lict de justice qui l'attend en son Palais-Royal[1]. »

La fidélité nationale, qui trouvait encore de tels accents après les perverses folies des derniers Valois, fut récompensée par le don d'un véritable grand homme. Le type du roi pacificateur, protecteur du peuple contre les factions et les grands, se grava dans le cœur de la nation. Le roi était aussi le grand justicier; le parlement, institué comme haute cour de justice, ne devint jamais une véritable assemblée délibérante, exerçant une action régulière et constante sur la marche des affaires publiques. Le roi entouré des pairs était non-seulement juge, il était législateur; sans sa présence expresse, les pairs eux-mêmes redevenaient de simples magistrats; ils paraissaient aux séances ordinaires comme assesseurs, aux mêmes places où ils étaient les premiers juges, quand le roi tenait son lit de justice. Le roi était le vrai législateur : l'enregistrement qui achevait en quelque sorte la loi, était la seule prérogative du parlement, avec le droit de faire des remontrances. Mais le roi avait le dernier mot; quand il tenait le lit de jnstice, rien ne pouvait lui être refusé: à la fin, il se contenta de le faire tenir par un prince du sang, et l'enregistrement devint une pure formalité.

[1] *Satyre Ménippée*. —Harangue de Monsieur d'Aubray pour le tiers état.

Les états généraux ne contribuèrent pas plus que les parlements à diminuer la majesté et l'autorité royale. « Le nom d'états, dit l'auteur de l'*Histoire de la pairie de France* [1], semble donner l'idée de je ne sais quoi de grand ; les peuples s'en forment une idée si avantageuse, qu'ils s'imaginent que le royaume doit reprendre une nouvelle force ; mais le succès a toujours fait voir que c'est la rareté de cette sorte d'assemblée qui fonde tant de vaines espérances. Bien loin d'en augurer tant de merveilles, c'est plutôt un signe de trouble et de mauvais temps, comme quand le soleil se lève dans un nue : car on ne s'avise guère de les convoquer si l'État ne pâtit, et il ne pâtit jamais davantage que quand le soleil de l'État, qui est le roi, souffre quelque éclipse : c'est-à-dire quand sa lumière et sa splendeur sont offusquées par la funeste interposition de quelque parti. »

Le pays vit surtout réunir les états après de grandes calamités ; ils avaient été convoqués neuf fois sous le règne du roi Jean, plus souvent encore sous Charles VII : on trouve des lacunes de cinquante ans, en revanche, dans l'histoire de ces grandes assemblées. Elles ne semblent nécessaires que dans les temps troublés, pendant les minorités. Que leur demande-t-on toujours ? De voter de nouveaux impôts, mauvais moyen de les rendre populaires. A peine savons-nous exactement comment se faisaient les élections aux

[1] Tome I, page 167. — Londres, 1745.

États et quels intérêts représentaient les députés. Avant Philippe le Bel, le tiers état n'y prit jamais de place ; mais ce tiers même, qu'était-il en réalité ? Dans les villes prévôtales, soumises au pouvoir du roi, le prévôt, l'homme du roi, choisissait le député ou le désignait aux habitants. Dans les communes munies de chartes, les magistrats municipaux formaient d'ordinaire des corporations assez étroites, et faisaient l'élection.

Sous le roi Jean, les états mécontents furent très-hardis, presque révolutionnaires ; ils demandèrent que, pendant la captivité du souverain, les ministres du régent vinssent leur rendre des comptes. La grande ordonnance de 1413, rendue sous le règne de Charles VI, resta une lettre morte.

Charles VII se servit plus utilement des états, il en obtient une taille perpétuelle destinée à l'entretien d'une armée permanente.

Il semble que les règles qui servaient à l'élection des députés aux états fussent bien arbitraires, car Louis XI, en convoquant ceux de Tours (1483), invite gens d'Église, nobles et bourgeois à « élire trois personnages notables de chaque sénéchaussée, et non plus : c'est assavoir ung d'Église, ung noble et un de de l'estat commun. » « Le roi, dit Comines en parlant de ces états, tria bien les députés. » Il leur demanda une sorte de blanc-seing : « Yceux des états ont accordé et consenti, accordent et consentent que le

roy, sans attendre autre assemblée et congrégation des états, pour ce que aisément ils ne se peuvent assembler, y puisse faire tout ce que ordre de police le porte, promettant et accordant tous iceux états de servir et aider le Roi touchant ces matières, et en ce lui obéir de tout leur pouvoir et puissance et de vivre et mourir avec lui en cette querelle. » La session dura huit jours, ce fut la seule sous ce grand roi.

Dans toutes les élections qui suivent, de Louis XI à la minorité de Louis XIV, des lettres de convocation, pareilles aux *writs* anglais, sont envoyées au nom du roi aux gouverneurs des provinces, qui les transmettent aux baillis et aux sénéchaux. Les trois ordres étaient convoqués à l'assemblée générale du bailliage. Après une séance d'ouverture présidée par l'homme du roi, ils tenaient des assemblées spéciales à l'Hôtel de ville. Chaque ordre faisait son cahier et nommait des députés aux états. Le nombre de ces députés n'avait aucune importance, car aux états le vote ne se faisait point par tête, mais par bailliage ou par gouvernement.

On peut dire que la bourgeoisie acheta le droit d'entrer aux états, car on ne l'y appela que pour obtenir l'argent des villes dans les nécessités publiques. Le tiers y apporta des vues souvent excellentes sur les finances, sur l'administration de la justice, sur le commerce : mais il mettait en quelque sorte ses

vues à couvert sous l'humilité de son obéissance au roi. L'Église lui accordait tout pourvu qu'il défendît la foi. L'esprit de violence et de révolte, qui en se pacifiant devient l'esprit de liberté, n'avait en réalité de représentants que dans les rangs de la noblesse. Mais entre celle-ci et le tiers, il y avait une barrière : les uns étaient les fils des vainqueurs, les autres les fils des vaincus.

Lors même que deux ordres eussent formé une chambre et le tiers état une autre, il n'y aurait pas eu entre les deux chambres ces liens multiples qui ont de tout temps uni la Chambre des lords à la Chambre des communes. Dans la Bretagne, moins pénétrée que d'autres provinces de l'esprit germanique ou normand, la noblesse rustique était plus près du peuple ; quatre familles nobles avaient héréditairement le droit de représenter le tiers aux états généraux. Presque partout ailleurs, les classes étaient comme des peuples différents : les cadets de la noblesse n'eussent pas été choisis pour représenter la bourgeoisie, comme en Angleterre.

La royauté, l'eût-elle voulu, ne pouvait devenir neutre et arbitre ; tout le monde la désirait vivante, agissante, tutélaire, et personne plus que cette bourgeoisie qui donnait au roi ses légistes, ses *gens*, cette multitude d'officiers civils occupés à rogner et à ronger sans relâche les priviléges des grands. Le gouvernement parlementaire, avec ses ministres changeants et

responsables, indépendants de la couronne tant qu'ils font respecter la prérogative royale, est chose incompatible avec ce que l'on nommait la cour : et la cour a été longtemps l'atmosphère naturelle de la royauté française. Là venaient, comme les fleuves coulent dans la mer, refluer de toutes les parties de la France les ambitions, les convoitises, les gloires anciennes ou nouvelles. Ce centre, ce point unique, attirait, volatilisait tout. La cour n'était pas seulement la fontaine d'honneur, de faveur, de fortune : c'était une force sociale plutôt encore que politique, un creuset où se fondaient tous les éléments de la civilisation la plus brillante que le monde ait connue depuis Rome. L'esprit français, prompt, vif, souple, ingénieux, s'abîma pour ainsi dire dans les péripéties du drame perpétuel de la cour : la France songea moins à jouer sa propre histoire qu'à la voir jouer sur de magnifiques théâtres par des acteurs d'élite : elle s'oublie toujours volontiers devant ce qui saisit puissamment son imagination.

II

Où donc pouvaient naître les mœurs, les traditions parlementaires ? Ce n'était pas assurément dans les états généraux, que tout règne heureux supprimait. Était-ce du moins dans les états provinciaux ?

Voyons ce qu'étaient devenus, par exemple, les états de la Bretagne. Là encore les trois ordres étaient séparés; les états, à partir de 1630, se réunissaient tous les deux ans : ils augmentaient ou abaissaient à volonté la taille nommée le fouage (census pro focis singulis), exigée pour chaque feu dans les biens roturiers. Ils avaient obtenu l'abonnement pour la taxe de capitation, et étaient seulement tenus de payer au trésor une somme convenue, qu'ils prélevaient comme ils voulaient. (La noblesse bretonne ne s'était pas tout à fait exonérée de l'impôt; elle payait 7 p. 100 de la taxe de capitation, le Parlement payait 4 p. 100, les villes 20 p. 100, les campagnes 75 p. 100.) Les sessions étaient des sortes de diètes polonaises, des jours de fête et de gala. Voici ce qu'écrit Mme de Sévigné: « Les états ne sont pas longs; on dit ce que veut le roi, et voilà qui est fait. Le gouverneur y trouva plus de 40.000 écus qui lui reviennent. — Une infinité d'autres présents, des pensions, des réparations de chemins et de villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals continuels, des comédies trois fois par semaine, une grande braverie : voilà les états. J'oublie quatre cents pièces de vin qu'on y boit. » Mme de Sévigné n'en parle visiblement qu'avec mépris, comme d'une chose basse et populaire. La noblesse bretonne envoyait pourtant 170 représentants aux états, pour 70 députés du tiers

et 22 de l'Église. Le roi n'y avait pas moins de 25 commissaires. Les Trémoille (comme barons de Léon) et les Rohan (comme barons de Vitré) présidaient alternativement les états de Bretagne [1]. Le murmure de ces petites assemblées n'était même pas entendu à la cour. Les états du Languedoc étaient moins aristocratiques et ressemblaient davantage à des assemblées populaires; les nobles n'y envoyaient que 24 barons héréditaires et 2 barons désignés tour à tour; le clergé avait 19 évêques et 3 archevêques (celui de Narbonne était président). Le tiers avait 64 députés envoyés par 23 villes et par les 23 diocèses. Le roi faisait connaître sa volonté par trois commissaires; le gouverneur et les deux lieutenants généraux de roi avaient entrée aux états et voix consultative.

Mme de Sévigné nous a donné de curieux détails sur les états de Provence : son gendre y resta dix ans pour le gouverneur, le duc de Vendôme. Il est question un moment de l'arrivée du gouverneur : « Vendôme arrive affamé et fort bien intentionné d'écumer ce qui reste d'argent dans cette province. » Les états de Provence font comme ceux de Bretagne leur don forcé au roi [2]. Ces petits centres d'énergie locale étaient bien peu de chose auprès du grand centre de la cour.

La royauté capétienne avait eu cette fortune, qu'en

[1] En 1671, les états donnent 2 millions et demi de livres au roi; en 1639, 3 millions.

[2] En 1696, les états de Provence donnent 700,000 livres au roi.

travaillant pour soi elle avait satisfait tous les instincts, bons ou mauvais, de la nation. Il y avait eu des rois incapables, mais les visées de la monarchie n'avaient jamais été oubliées : quand le roi sommeillait, le ministre veillait. A côté du principat héréditaire, il y en avait un autre, qui en était l'instrument : c'était le principat de l'esprit, du génie politique. A quelle marque se reconnaissait-il ? On ne saurait le dire. A quoi se reconnaît la beauté ? Un homme se trouvait, parfois un étranger, souvent un homme d'Église, qui devenait l'homme du roi par excellence, qui gouvernait et administrait en son nom. Créature du hasard et de la faveur, il devenait, sitôt qu'il était investi de sa fonction, un autre souverain ; il entrait dans les longs desseins formés avant lui, il les développait, les mûrissait : pape politique, il sortait de l'ombre et devenait la lumière, il avait quelque chose d'impersonnel ; il montait la garde de la France, jusqu'à ce qu'une autre sentinelle vînt le relever. S'il y a quelque chose de surprenant dans l'histoire de la race capétienne, ce n'est pas seulement qu'une même race ait fourni tant de grands rois, c'est qu'elle ait trouvé tant de grands ministres. La France doit autant à Richelieu, à Mazarin, qu'à Henri IV et à Louis XIV. Les deux forces que l'humanité respecte le plus universellement, l'hérédité et l'esprit, loin de se disputer, se partagent l'autorité, s'ajoutent l'une à l'autre : ce n'était pas trop peut-être pour achever l'œuvre difficile de l'unité

française. La force intellectuelle reste toutefois soumise à la force matérielle de l'hérédité; l'art de gouverner les hommes, l'habileté diplomatique, toutes les facultés qui font l'homme d'État restent les servantes d'une seule race, pour être les servantes de la France.

Un pamphlet de la Fronde qualifie ainsi l'office du ministre : « Un venin doux et lent qui corrompt les parties les plus saines de l'État, un charme trompeur pour le peuple, un piége tendu à la royauté. » Le duc d'Orléans, dans une séance du Parlement de cette époque, dit : « Je reconnais que ce mot de ministre est une usurpation depuis quelques années, et qu'il ne devait point être admis [1]. » Le ministre était une force encore nouvelle, qui dominait les princes du sang, qui effrayait la noblesse militaire, qui souvent épouvantait la royauté elle-même, impuissante au sein des honneurs et pauvre dans sa pompe, simple trépied sur lequel posait l'oracle. Ainsi, par la double force de l'hérédité et de l'intelligence politique, la monarchie s'écartait de plus en plus de son ancien type féodal : le roi n'était plus un simple homme d'armes, entouré d'autres hommes d'armes dont l'obéissance passait volontiers à la révolte; un prince borné dans ses domaines, entouré d'alliés exigeants, comme lui propriétaires, législateurs et juges. La royauté française peut

[1] Histoire de la prison et de la liberté de M. le Prince. Paris, 1651.

se comparer à une médaille dont une face a été modelée par l'Église, l'autre par des hommes de loi laïques; elle devenait sacrée et presque divine, en même temps qu'administrative et prosaïque. Elle ne gardait sa tradition chevaleresque que dans les camps; à la cour, au Parlement, dans ses conseils, elle humiliait les descendants des preux; les petites et les grandes entrées finirent par sembler la récompense suprême du courage : la chevalerie se fit domestique et porta la livrée.

L'énergie du XVIe siècle frémissait encore dans Henri IV : Paris l'avait connu, témoin impuissant de ses sanglantes fureurs, et mari outragé; il avait conquis son trône l'épée à la main et était entré dans Paris par la brèche d'une muraille; il avait porté des pourpoints troués, et vu « sa marmite souvent renversée. » Même sur le trône, il ne connaît pas le repos. Quand les Espagnols sont à Amiens, à deux jours de Paris, il lui faut des écus, il est obligé de se quereller un mois avec la Chambre des comptes pour en avoir : « il est prêt à mettre son peuple en chemise, et lui pareillement; » il prie, conjure, exhorte qu'on lui donne les moyens de chasser l'ennemi « qui est dans nos entrailles. » Il est familier, il tient plus à la gloire qu'à la majesté. Il est tourmenté du pressentiment d'une mort prochaine. Sa figure, la plus grande peut-être de notre histoire, n'y reste pourtant pas comme l'image achevée de la

royauté, calme, maîtresse d'un pays apaisé, sans autres ennemis que l'ennemi du dehors. Cette image ne parut qu'après une période remplie de hontes et de désordres, après les représailles terribles de Richelieu et les frémissements de la Fronde, dans la personne d'un jeune roi que la France regarda bientôt presque comme un Dieu.

Voici comment la bonne Motteville raconte les débuts du roi : « Il parut tout d'un coup politique dans les affaires d'État, théologien dans celles de l'Église, exact en celles de finance ; parlant juste, prenant toujours le bon parti dans les conseils, sensible aux intérêts des particuliers, mais ennemi de l'intrigue et de la flatterie, et sévère envers les grands de son royaume, qu'il soupçonnait avoir envie de le gouverner. Il était aimable de sa personne, honnête et de facile accès à tout le monde, mais avec un air grand et sérieux, qui imprimait le respect et la crainte dans le public, et empêchait ceux qu'il considérait le plus de s'émanciper dans le particulier [1]. » Lisez dans les *Caractères* de La Bruyère ce portrait du souverain : « Que de dons du ciel ne faut-il pas pour bien régner ! Une naissance auguste, un air d'empire et d'autorité, un visage qui remplisse la curiosité des peuples empressés de voir le prince, et qui conserve le respect de la condition. Une parfaite égalité

[1] Mémoires de Mme de Motteville. Amsterdam, 1750, tome VI, page 38.

d'humeur, un grand éloignement pour la raillerie piquante, ou assez de raison pour ne se la permettre point... une puissance très-absolue, qui ne laisse point d'occasion aux brigues, à l'intrigue et à la cabale ; qui ôte cette distance infinie qui est quelquefois entre les grands et les petits, qui les rapproche, et sous laquelle tous plient également. Une étendue de connaissances qui fait que le prince voit tout par ses yeux, qu'il agit immédiatement et par lui-même ; que ses généraux ne sont, quoique éloignés de lui, que ses lieutenants, et les ministres que ses ministres [1]. » « Le caractère des Français, dit encore La Bruyère, demande du sérieux dans le souverain [2]. » Qui mieux que ce grand moraliste connaissait son pays, la cour et les grands ? Louis XIV lui semble l'idéal du souverain, et ses paroles ne sont point de basses flatteries, car il n'a rien du flatteur : son âme, haute et triste, n'est point éblouie par les fausses grandeurs.

Louis se souvint toujours de sa triste enfance, de l'audace des princes, des entreprises du parlement. Quand celui-ci le vit arriver entouré de quatre mille hommes, il enregistra tout ce qu'on voulut ; plus tard, le roi dédaigna de se rendre au parlement en personne, et n'y envoya plus que les princes du sang. Tout se tut, tout fut ébloui par le jeune prince, noble, beau, radieux dans ses justaucorps où il y avait jusqu'à

[1] Du Souverain ou de la République.
[2] *Ibid.*

seize millions de diamants. La France ne peut supporter la parcimonie ; elle aime les prodigues : elle dressait encore des statues à son roi, pendant la misère des longues guerres de la fin du règne.

III

Il n'y a plus rien à dire de Louis XIV ; son règne est connu pour ainsi dire minute par minute : l'histoire a enregistré jusqu'à ses purgations. Mais on peut étudier en lui le type définitif de la royauté française, d'une part sacerdotale, de l'autre niveleuse et administrative.

C'est dans Bossuet que je chercherai l'idéal sacerdotal : il l'a tracé dans sa « Politique tirée de l'Écriture sainte : » « L'autorité royale est sacrée, secondement elle est paternelle, troisièmement elle est absolue, quatrièmement elle est soumise à la raison. Elle est paternelle, en ce sens que le roi doit pourvoir aux besoins du peuple, et dans le peuple, ceux à qui le prince doit le plus pourvoir, sont les faibles : la bonté du prince ne doit pas être altérée par l'ingratitude du peuple ; le prince ne donne rien au remercîment, ni à l'honneur, il est humain et doux.

« L'autorité royale est absolue, en ce que le prince ne doit compte à personne de ce qu'il ordonne, il n'y a

point de jugement contre le sien; les rois ne sont pas pour cela affranchis des lois, mais ils ne sont pas soumis aux peines des lois. Le peuple doit craindre le prince, mais le prince ne doit craindre que de faire mal. Il doit se faire craindre des grands et des petits. Son autorité doit être invincible : la fermeté est un caractère essentiel à la royanté; le vrai contre-poids de la puissance est la crainte de Dieu. » Bossuet ajoute que « l'autorité royale est soumise à la raison : c'est la raison qui donne la vraie fermeté, qui sauve les États, plutôt que la force, qui inspire le respect. Quelle doit être l'étude du prince? Il ne faut pas s'imaginer le prince un livre à la main, avec un front soucieux et des yeux profondément attachés à la lecture : son livre principal, c'est le monde[1]. » Il doit savoir la loi, car « il est fait pour juger, » et c'est la première institution de la royauté. S'il ne peut descendre aux ordonnances particulières, qu'il sache du moins les grands principes de la justice; il doit savoir aussi les affaires, connaître les occasions et les temps; il doit être secret et prévoyant. Le conseil du roi doit rester un mystère; le secret qui regarde le salut de l'État a quelque chose de sacré : qu'il soit donc peu nombreux, car les paroles échappent aisément. Le roi doit écouter, mais s'accoutumer à se résoudre par soi-même.

« Considérez, dit-il, le prince dans son cabinet. De

[1] Page 165.

là partent ses ordres, qui font aller de concert les magistrats et les capitaines, les citoyens et les soldats, les provinces et les armées par mer et par terre. C'est l'image de Dieu, qui est mis dans son trône au plus haut des cieux, qui fait aller toute la nature [1]. » Il trouve des paroles admirables pour peindre la majesté royale, et ce peuple immense réuni en une seule personne; cette puissance sacrée, paternelle, absolue, et la magnanimité, la magnificence, toutes les choses grandes qui conviennent à la grandeur : « Taisez-vous, pensées vulgaires : cédez aux pensées royales [2]. »

Parmi les emplois que le prince doit faire de son autorité, Bossuet met d'abord la destruction des fausses religions : « Le prince est ministre de Dieu. Ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée : quiconque fait le mal le doit craindre, comme le vengeur de son crime; il est le protecteur du repos public, qui est appuyé sur la religion, et il doit soutenir son trône, dont elle est le fondement. Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. [3] » Les princes font sanctifier les fêtes; ils ont soin des personnes consacrées à Dieu et des biens destinés à leur subsistance; ils ne doivent pas entrependre sur les droits

[1] Page 238.
[2] Page 241.
[3] Page 309.

et l'autorité du sacerdoce : « Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépendantes, mais amies [1]. Tout l'état du monde roule sur ces deux puissances, et le roi de France à son sacre promet d'être le tuteur, le défenseur des églises et de leurs ministres, il jure « d'exterminer de bonne foy, selon son pouvoir, tous les hérétiques notés et condamnés par l'Église. »

Voilà ce qu'est le roi pour l'Église; et il faut se souvenir que l'Église était une grande puissance territoriale. Elle avait conservé les anciennes subdivisions romaines : dans la Viennoise, il y avait 3 archevêques et 13 évêques ; dans la première Narbonnaise, 2 archevêques et 16 évêques ; dans la seconde Narbonnaise, 1 archevêque et 5 évêques ; dans la province des Alpes-Maritimes, 1 archevêque et 6 évêques ; dans l'Aquitaine I, l'archevêque de Bourges et 11 évêques ; dans l'Aquitaine II, l'archevêque de Bordeaux et 9 évêques ; dans l'Aquitaine III, l'archevêque d'Auch, et 10 évêques ; dans la Lyonnaise I, l'archevêque de Lyon et 4 évêques ; dans la Lyonnaise II, l'archevêque de Rouen et 6 évêques ; dans la Lyonnaise III, l'archevêque de Tours et 11 évêques ; dans la Lyonnaise IV, les 2 archevêques de Sens et de Paris et 6 évêques ; dans la Séquanie, l'archevêque de Besançon et 3 évêques ; dans la Belgique I, les évêques de Metz, Toul et Verdun, étaient soumis à l'archevêque de Trèves ; la

[1] Page 352.

les intendants[1] les précurseurs des préfets de la Révolution française. Il fit voir que l'ancien régime avait inventé ce qu'on nomme la centralisation. Commençons par ce qu'on nommait le conseil. Les princes du sang avaient coutume d'en être. Mazarin les en fit sortir, se débarrassa de l'ingérence de Monsieur, de Monsieur le Prince. Louis XIV suivit cette tradition. Les secrétaires d'État devinrent les seuls membres actifs, avec le roi; ces secrétaires d'État n'avaient été au début que des secrétaires des finances, tirés du corps des secrétaires du roi : et ils restèrent obligés d'avoir une charge de secrétaire du roi. Louis XIII fixa par un règlement les départements des quatre secrétaires d'État : à la mort de Louis XIV, leur nombre fut réduit à trois; en 1718 on en fit cinq. Chacun d'entre eux avait une foule de services. Le contrôleur général des finances était à la fois ministre des finances, du commerce, de l'intérieur, des travaux publics. C'est lui qui correspondait avec les intendants. Le conseil était une cour de justice, il cassait les arrêts des tribunaux ordinaires; un tribunal administratif sans appel, il établissait les règlements d'administration : il fixait et répartissait l'impôt, indiquait le chiffre de la taille, faisait lever cette taille, ainsi que l'impôt de capitation et les vingtièmes, affermait les autres impôts. Les seigneurs, les collecteurs

[1] En 1784, il y avait 32 intendants.

provinciaux, les trésoriers de France, les élus, les percepteurs de la taille, étaient soumis aux intendants, qui étaient soumis au contrôleur général. Les intendants fixaient les cotes de l'impôt de capitation ; ils dirigeaient les ponts et chaussées, les corvées, et ne laissaient aux agents locaux que les chemins vicinaux. Par la maréchaussée, ils maintenaient l'ordre ; ils faisaient tous les règlements de police ; ils s'occupaient des indigents des campagnes. L'on pouvait dire avec d'Argenson : « Ce royaume de France est gouverné par trente intendants, petits maîtres des requêtes commis aux provinces. » On ne les voit point dans l'histoire : ils sont comme dévorés par la lueur que jette encore une noblesse brillante, spirituelle, militaire, et déjà ils sont tout. Les gentilshommes les dédaignent, et font fi de ces fonctions de scribes. Pour le conseil même, la royauté recherche de préférence des gens de médiocre naissance, des hommes muets, modestes, aux airs de néant, pour se parer toute seule des résultats de leur immense labeur.

Le gouverneur, de race illustre, et le lieutenant de roi, représentent assez bien le lord-lieutenant des comtés anglais : la substance de l'autorité appartient à l'intendant et à son subdélégué. « Jusque-là, dit Bussi, dans ses mémoires, j'avais fait ma charge de lieutenant de roy avec soin et exactitude : mais, voyant que Gaumin la venait faire (ce Gaumin était

un maître des requêtes envoyé comme intendant dans le Nivernais), et ne me sentant pas là-dessus si docile que beaucoup d'autres lieutenants de roy, qui n'étaient plus que les prévôts des intendants, je me disposai à retourner à la cour[1]. » Richelieu, qui avait inventé les intendants en 1635, avait trouvé le secret de la monarchie administrative.

Le règne des bureaux commençait : le principe hiérarchique doublait de force par l'hérédité, car la vénalité des charges et les survivances finirent par fonder des races bureaucratiques, où se perpétuaient les mêmes traditions, la jalousie des grands, l'art de mouvoir les ressorts cachés des affaires, le culte d'une royauté qui dispensait toutes les grâces. Le roi se souvenait par moments qu'il était le premier des gentilshommes : quand Pontchartrain voulut marier son fils à Mlle de Malause, « sa surprise fut grande lorsqu'il entendit le roi lui conseiller de penser à autre chose. Comme celle-la lui convenait, il insista tellement, que le roi lui dit franchement que cette fille portait les armes de Bourbon, qui le choqueraient accolées avec les siennes, qu'il la voulait marier à son gré, et qu'en un mot il désirait qu'il n'y pensât plus. La mortification fut grande. Les ministres n'y étaient pas accoutumés. Peu à peu ils s'étaient mis sous ce règne au niveau de tout le monde. Ils avaient pris

[1] Mémoires de Bussy, tome I, page 296.

l'habit et toutes les manières des gens de qualité. Leurs femmes étaient parvenues à manger et à entrer dans les carrosses par Mme Colbert, sous le prétexte de suivre Mme la princesse de Conti, qu'elle avait élevée, et d'ailleurs extrêmement bien avec la reine. Douze ou quinze ans après, Louvois l'obtint pour sa femme, sous prétexte qu'elle était fille de qualité, et par l'émulation qui était entre Colbert et lui[1]. » M. de Louvois persuada au roi que l'on devait le *Monseigneur* aux secrétaires d'État qui transmettaient les ordres royaux. Il savait que Louis XIV n'aimait pas d'autre grandeur que la sienne. Colbert avait été commis dans les bureaux de M. Letellier et de Mazarin. Il avait surveillé une ferme du cardinal. Le grand-père de Desmarets, qui fut contrôleur des finances, était, « un manant, gros laboureur près de Noyon, et s'était enrichi dans la ferme de l'abbaye d'Ourscamps, qu'il avait tenue bien des années, après avoir labouré dans son jeune temps[2]. » On voit revivre dans Saint-Simon tous ces parvenus qui se donnent l'air du monde et les belles manières, rapporteurs d'affaires, âpres, élevés par le mérite en même temps que par la faveur, toujours à la veille d'une chute, fiers, rusés, dangereux à leurs ennemis, inquiets des races antiques, et jaloux de s'y allier. Colbert avait le pli du front redoutable; Mme de Sévigné écrit : « Quand on songe que c'est

[1] Mémoires de Saint-Simon, tome V, page 5.
[2] Mémoires de Saint-Simon, tome IV, p. 255.

une affaire qui dépend de M. Colbert, on tremble[1]. »

Leurs débuts sont modestes : Pelletier passe par les charges de conseiller au parlement; de prévôt des marchands, de conseiller d'État, il devient l'homme d'affaires de M. Letellier et de Louvois, leur arbitre secret, puis contrôleur général, et ministre d'État. La première ambition de Pontchartrain avait été une place de conseiller d'honneur au parlement et une maison dans le Cloître-Notre-Dame. Colbert l'envoya aux états de Bretagne comme second commissaire du roi; il y fit les fonctions d'intendant, vint à bout des Chaulnes, qui s'y croyaient les maîtres. Pelletier l'en tira pour le faire intendant des finances; il ménagea Louvois, et fut enfin nommé contrôleur général et chancelier de France. Chamillart avait débuté aussi comme conseiller au parlement : il était fils d'un maître des requêtes qui fut dix ans intendant à Caen. Il fut lui-même intendant à Rouen, homme d'affaires de Mme de Maintenon pour les revenus et affaires temporelles de Saint-Cyr, du duc de Chevreuse, du duc de Beauvillier.

Tous ces secrétaires d'État ont quelque chose du tabellion, de l'intendant : ils se poussent en faisant les affaires des grands, jusqu'au jour où les grands mendient leur faveur. « Il semblerait, dit un peu naïvement Saint-Simon, que le roi aurait aimé la grande

[1] Lettres de madame de Sévigné, vol. V, p. 210. Édit. Hachette.

noblesse, et ne lui en voulait pas égaler d'autre : rien moins[1]. » Le roi était plein de faiblesse pour ses ministres, qui rabaissaient tout autour de lui, qui lui attribuaient toute chose, et semblaient avoir tout appris de lui : ils habituèrent le prince à l'air admirant, dépendant, rampant, à ce que Saint-Simon nomme si énergiquement « l'air de néant sinon pas lui. » Les ministres, en sortant du conseil, gardaient quelque chose pour eux-mêmes de cette grandeur qu'ils s'exerçaient à nourrir, à augmenter, à enfler démesurément.

On sait à quel degré d'insolence M. de Louvois en vint à l'égard de la noblesse : il exigea que tout ce qui n'était point duc ni officier de la couronne lui donnât du « Monseigneur, » tandis que le dernier maître des requêtes ou conseiller au parlement lui écrivait encore « Monsieur. »

Le long règne de Louis XIV fixe en quelque sorte les traits de la monarchie française : la splendeur de la cour, le bruit des guerres, les victoires, les conquêtes, la gloire des lettres et des arts, tout ce côté en quelque sorte extérieur du règne dissimule une vie cachée, obscure, un « règne de vile bourgeoisie, » comme dit Saint-Simon dans un jour de colère ; une royauté qui n'emploie la vieille noblesse qu'à la guerre, et qui détruit l'aristocratie par la cen-

[1] Tome XXIV, page 75.

tralisation. Pendant que les armes de Louis XIV achevaient l'unité territoriale, ses ministres et ses intendants travaillaient à l'unité administrative. L'administration sortait de la robe, mais la dominait : l'usage s'établit que tout procès où l'État était partie devait être porté devant des juges spéciaux, devant l'intendant ou devant le conseil. Par ce qu'on nommait l'évocation, le conseil pouvait toujours appeler une affaire à lui : l'administration fut d'abord formée de gens qui quittèrent successivement le manteau, puis le rabat, puis l'habit noir, avant de se vêtir comme les hommes de qualité. Ils inventèrent la justice administrative, se souvenant qu'ils avaient été de robe, et voulant être quelque chose de plus que les magistrats. Tout ce qui, en Angleterre, est encore aujourd'hui resté aux mains de la noblesse propriétaire fut par degrés pris par les intendants. Les villes furent mises en tutelle, et ne conservèrent de leurs anciennes franchises que des apparences ; quand l'œuvre des intendants fut achevée, à la fin du XVIIIe siècle, les paroisses rurales n'eurent plus que deux fonctionnaires, le collecteur et le syndic : en principe, ceux-ci étaient élus, mais l'intendant pouvait suspendre ou casser l'élection, il les nommait en réalité lui-même. « Une paroisse, dit Turgot, est un assemblage de cabanes et d'habitants non moins passifs qu'elles. » Jusqu'au XVIIIe siècle, les seigneurs des fiefs conservèrent encore la haute, basse ou moyenne justice : ils

nommaient eux-mêmes des juges, des lieutenants de juges, des huissiers, des greffiers; mais les juges royaux des bailliages avaient le véritable pouvoir judiciaire : les juges seigneuriaux devaient être agréés par eux. Les nobles dédaignaient de se mettre, comme les Anglais, sur le banc des magistrats; ils ne demandaient pas pour eux-mêmes la nomination royale; ils ne tenaient qu'au droit féodal de nomination, et les juges de leur choix avaient été réduits à rien. La noblesse avait, là comme ailleurs, lâché la proie pour l'ombre.

Les villes, avant la Révolution, étaient tombées en tutelle; s'il y avait une province jalouse de ses anciens priviléges, c'était la Bretagne : voici pourtant une déclaration que le roi, le 24 février 1781, faisait enregistrer au parlement de Rennes : « Louis, par la grâce de Dieu, nous avons dit et ordonné par ces présentes, signées de notre main, disons, ordonnons, voulons et nous plaît que les communautés des villes de notre province de Bretagne ne puissent demander aucune concession, prorogation ou augmentation d'octrois qu'après qu'il en aura été délibéré par les habitants, dans la forme usitée ou prescrite pour chaque ville; ordonnons que les demandes desdits octrois nous seront adressées avec les délibérations et l'état des revenus ordinaires et extraordinaires pour lesquelles les octrois seront délibérés, sans que, dans aucun cas, et sous aucun prétexte, les-

dites communautés puissent être tenues de se pourvoir préalablement aux États pour obtenir leur consentement; nous réservant de statuer sur lesdites demandes par lettres patentes qui seront adressées à notre Parlement et à notre Chambre des comptes de Bretagne, dans la forme accoutumée, pour lesdites être procédé à leur enregistrement, sans communication préalable aux États, sauf à nous d'entendre lesdits États sur celles de ces demandes auxquelles nous jugerons qu'ils peuvent avoir intérêt par la nature des droits qu'il s'agirait d'établir... ordonnons que les comptes desdits octrois seront désormais vus et vérifiés par une commission composée de nos trois premiers commissaires et des présidents des ordres, la voix prépondérante, en cas de partage, demeurant attribuée à nos commissaires [1]... »

Plus de détails seraient superflus : il suffit d'imaginer, pendant la durée de deux siècles, l'effet produit sur une nation par la concentration graduelle de tous les pouvoirs publics dans les mains d'une administration qui tire toute sa force, non des grands souvenirs, des services antiques, du prestige personnel, mais de l'autorité royale. Le roi ne donnait plus de fiefs, il donnait des offices, il en créait sans cesse de nouveaux, il les vendait, les revendait. Un souverain qui confisquerait les terres de son royaume,

[1] L'administration des États de Bretagne de 1453-1790, p. 262.

pour les donner à de nouveaux feudataires, ou les laisser aux anciens à des conditions plus dures, ferait sentir assez durement le poids de son autorité; la vénalité des charges créait à chaque génération de nouveaux feudataires administratifs, plus dépendants, plus serviles, plus nombreux. L'esprit d'égalité entrait dans la nation sous une forme nouvelle; les vieilles distinctions sociales subsistaient toujours, mais ceux qui en souffraient s'abritaient sous la royauté; la justice prenait la figure de l'État; le peuple attendait la volonté royale comme le paysan attend la rosée, la pluie ou le soleil. Personne ne songeait à considérer les réformes comme le prix d'une lutte audacieuse : ni les grands, dans la violence était usée, ni les anoblis, qui ne pensaient qu'à tout acheter, ni les réformateurs, qui s'oubliaient aux utopies de justice universelle. Une religion qui commande l'obéissance, et d'où l'esprit de discussion avait été si bien chassé, que la révocation de l'édit de Nantes fut applaudie des plus nobles esprits, avait donné aux âmes le pli de la douceur et de la patience. Les philosophes non-seulement respectaient l'État, mais cherchaient à s'en faire une arme. Voltaire est le courtisan des rois tolérants et réformateurs, il met tout à leurs pieds.

L'enthousiasme de Voltaire pour Louis XIV est sincère, et qui pourra le démentir quand il dit : « Je porte les yeux sur toutes les nations du monde, et je

n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillants que la française depuis 1665 jusqu'à 1704 [1]. »
Le grand roi avait confessé lui-même ses fautes : il avait trop aimé la guerre, il avait été trop prodigue. Mais comment ne pas rester arrêté par l'admiration devant un règne si fécond en plaisirs délicats, de magnificence si noble ! Le génie de la France donna alors ses plus belles fleurs et ses plus beaux fruits. Tant que notre langue ne sera pas une langue morte, tant qu'il restera une pierre des grands escaliers de Versailles, tant que de la crète des Vosges on verra poindre dans la brume du Rhin la cathédrale de Strasbourg, tout cœur bien né battra au nom d'un roi qui eut la passion de la grandeur française. Les peuples ne vivent pas seulement de politique ; le nôtre fut longtemps satisfait d'un genre de primauté qu'on pourrait nommer la primauté sociale. La cour était une école de politesse, d'élégance, de grâce sérieuse, de bel ordre. On imaginait le bon gouvernement comme une fête bien ordonnée, non comme une lutte, une rixe. La politique n'est au fond que la dispute du pouvoir : personne ne songeait encore à arracher le pouvoir au roi ou à ses ministres. Les affaires publiques ne se conduisaient point par d'autres règles ni d'autres principes que les affaires particulières : on demandait tout à l'influence, à l'intrigue, à

[1] Œuvres de Voltaire, tome XXVIII, page 128.

la faveur; les femmes étaient mêlées à tout. M. de Grignan trouvait bon que Mme de Grignan allât à Versailles solliciter le roi en sa faveur, et lui demander de l'argent. En l'absence de toute puissance élective, il ne pouvait en être autrement. On n'avait rien à demander au peuple, à des partis, à des hommes assemblés. Il fallait plaire, non menacer et lutter. Tout le monde sollicitait, s'agitait pour soi ou pour un autre, ou seulement pour faire croire à son importance.

Rien peut-être ne peint mieux la cour de Louis XIV que ce tableau de la messe du roi (La Bruyère) : « Les grands de la nation s'assemblent tous les jours à une certaine heure dans un temple qu'ils nomment église; il y a au fond de ce temple un autel consacré à leur Dieu, où un prêtre célèbre des mystères qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables; les grands forment un vaste cercle autour de cet autel, et paraissent debout, le dos tourné directement au prêtre et aux saints mystères, et les faces élevées vers leur roi, que l'on voit à genoux sur une tribune, et à qui ils semblent avoir tout l'esprit et le cœur appliqués. On ne laisse pas de voir en cet usage une espèce de subordination; car le peuple paraît adorer le prince, et le prince adorer Dieu. » La royauté était devenue un culte, tout s'abaissait devant sa vivante splendeur : la cour ondulait comme un peuple de roseaux, il n'y avait plus de volontés rebelles. Le roi

semblait l'artisan providentiel de la grandeur française, le guide choisi, inspiré par Dieu.

Tant qu'il y a de la grandeur dans le pouvoir, on n'aperçoit pas l'effacement, la stérilité morale que produit l'extrême centralisation : la routine établit son empire, les mœurs s'imprègnent de banalité, d'une douceur trompeuse : un tourbillon inutile de mots, de phrases, d'effusions, de politesses, enveloppe les caractères de plus en plus affaiblis ; et ces myriades de volontés frêles, obéissantes, timides, peuvent servir à exécuter les plus grands desseins. Qu'arrive-t-il pourtant quand la volonté maîtresse s'éteint et quand la majesté royale tombe dans la médiocrité et la platitude? Les nations sont immortelles, les dynasties ont des éclipses. L'histoire du XVIIIe siècle est l'histoire parallèle du développement de la centralisation et de la lente agonie de la royauté. A mesure que la classe bureaucratique, gens de loi, gens d'affaires, administrateurs de tout rang, de tout ordre, envahissait tout, elle sentait les rênes de la monarchie se desserrer : elle se trouva maîtresse enfin, sans savoir comment ni pourquoi, embarrassée de ses droits, ignorante de ses devoirs. Tout était devenu médiocre. L'idée de sacrifice, sans laquelle rien ne se peut faire de noble, était éteinte. Le régent avait eu des visions de grandeur; le règne de Louis XV fut un pâle reflet du règne précédent : la nuit se fit avec le malheureux Louis XVI. Tout

fut perdu quand on vit un roi réfugié dans une loge de l'Assemblée nationale, pendant qu'on égorgeait ses Suisses fidèles aux Tuileries, manger tranquillement du poulet.

L'esprit barbare et chevaleresque avait été comme extrait de la dynastie quand elle prit la figure latine et impériale; il n'y resta, par une sorte d'atavisme, que sous la forme la plus enfantine et la plus naïve. Les rois de France avaient tout fait pour abaisser la noblesse; ils se souvinrent, au moment du péril suprême, qu'ils étaient nobles; ils lièrent leur destin à une cause vaincue, qu'ils avaient ruinée de leurs propres mains. L'esprit d'hiérarchie, fondé sur des devoirs *réciproques*, était mort depuis longtemps: que restait-il pour garder et défendre la monarchie mourante? Il n'y avait plus de suzerain, plus de vassaux, plus de fidélité personnelle; le roi n'était plus que la figure dorée qu'on met à la proue d'un navire : on pouvait abattre cette figure sans que le vent cessât de souffler dans les voiles, et sans que la carène fût moins solide. Tout était prêt pour quiconque oserait mettre la main sur le gouvernail et donner des ordres à l'équipage..

L'affaiblissement de la dynastie et le progrès d'une centralisation qui rendait toute usurpation facile, ne suffisent pas cependant pour expliquer la Révolution française: il faut ajouter à ces deux causes : 1° la défaite de la cause protestante en France; 2° l'ébranlement

produit par la philosophie du XVIIIe siècle. Les révolutions politiques ne sont que de courts orages quand elles ne sont pas précédées des révolutions morales. — Nous parlerons d'abord de la Réforme.

CHAPITRE VI.

DES CARACTÈRES DE LA RÉFORME FRANÇAISE.

I

Il n'y a pas d'histoire plus tristement tragique que celle de la réforme en France : on cherche en vain le secret des siècles en voyant quelle maigre moisson a levé sur les champs arrosés des fleuves d'un si noble sang. On ne voudrait pas blesser ce qui reste du petit troupeau réformé en France ; mais que les protestants se regardent eux-mêmes et se demandent si leur part est celle qu'avaient rêvée les premiers martyrs, et Calvin, et les orgueilleux Châtillon, et les premiers Condé. La réforme a eu son âge héroïque ; elle a suscité des grands hommes qui tenaient d'une main la Bible, de l'autre l'épée : l'abjuration d'Henri IV a fermé cette première et glorieuse époque. Après la réforme des princes, des gentilshommes, des hommes d'épée, est venue celle des ministres : après la bataille

où l'on confessait la foi au soleil et à la lueur des épées, la controverse fatigante, ennuyeuse, la persécution lâche, enfin la lente agonie des causes vaincues.

Le jugement de l'histoire est facilement obscurci quand il touche aux choses de l'ordre religieux. Il semble cependant qu'on s'égare peu quand on affirme que la cause de la réforme en France a été particulièrement liée à la cause aristocratique, et que cette solidarité a été l'une des raisons de sa ruine finale. Sans nul doute, la nouvelle foi a trouvé dès le premier jour des adeptes dans le peuple; partout où parvenaient, par les soins des évêques, des seigneurs ou des lettrés, des versions de la Bible en langue vulgaire, cette foi put s'allumer spontanément; les prêtres les plus purs, séduits par ce qui ne leur semblait pas d'abord une hérésie, trouvaient les pauvres gens bien disposés à recevoir la nouvelle doctrine. Briconnet, l'évêque de Meaux, en sema les germes parmi les cardeurs de laine. Les ouvriers de Meaux avaient été les premiers disciples de Lefèvre d'Étaples qui prêchait la lecture des livres saints en langue vulgaire: Calvin avait été élevé dans l'ombre de la cathédrale de Noyon. L'hérésie commença par les clercs; mais ses hardiesses eurent des charmes inconnus aux clercs pour la noblesse provinciale. Guillaume Farel, le Bossuet protestant, représente un des premiers le vrai huguenot; il est d'une famille noble du Dauphiné alliée à celle de Mirabeau. (Certains le disent fils d'un notaire appelé Fareau. Son

nom paraît avoir été Fareau des Farels.) Ainsi, cette province devait fournir ses deux plus grands orateurs aux deux plus grandes révolutions de notre histoire. La noblesse, encore indépendante et hardie, ayant à choisir entre une foi subie et une foi consentie, pouvait hésiter. Elle n'était pas d'humeur très-théologique, elle ne voyait pas dans le protestantisme un régime anarchique, où toutes les sectes jouiraient de la même liberté. Elle croyait naïvement que la religion du peuple devait être celle des seigneurs; mais il ne lui déplaisait pas que les seigneurs eussent une part directe dans le gouvernement des églises. Les gentilshommes huguenots rêvaient confusément une Église chrétienne nationale, délivrée de l'oppression italienne, gouvernée par des laïques aussi bien que par des clercs.

La royauté ne fut pas au début l'ennemie implacable de ces desseins; un moment elle vacilla, et put même sembler pencher vers la foi nouvelle, vers la religion aristocratique. La classe des légistes et la bourgeoisie des villes conçurent, au contraire, de suite, pour les huguenots une haine instinctive: pourquoi se serait-elle mise du même côté que la grande noblesse et que les illustres lettrés? Elle n'avait pas les mêmes intérêts que les grands, qui songeaient à dépouiller le clergé de ses prés, de ses champs, de ses bois, de toutes ses propriétés. Les huguenots ne trouvèrent guère d'appui dans les classes bourgeoises, sauf dans les villes des côtes, sans cesse ouvertes aux idées an-

glaises[1]. Le gros de leur armée fut toujours fourni par les gentilshommes : les parlementaires, qui semblaient considérer la lutte contre Rome comme une fonction traditionnelle, ne se jetèrent pourtant pas dans le courant de la réforme. Le rôle de modérateur, où triomphe l'esprit de chicane, leur convenait mieux que la révolte ouverte. Ils se considéraient comme les gardiens de l'ordre public : on les vit bientôt s'unir à la Sorbonne contre les novateurs ; en 1525, une commission extraordinaire composée de parlementaires et de sorbonnistes commença les persécutions : Béda et Duchesne en étaient l'âme. Ce tribunal de sang envoya au supplice Berquin, l'ami de Marot, de Rabelais, le protégé de la reine Marguerite : deux fois le roi François Ier l'avait sauvé, mais la commission profita du moment où le roi était le prisonnier de Charles-Quint.

Le roi François n'écoutait pas toujours sa sœur ; Anne de Montmorency, le cardinal de Tournon, le chancelier Duprat, conseillaient toujours la rigueur. Les supplices devinrent chose commune à la fin du règne.

La noblesse entraîna les habitants des campagnes en plus d'une province : mais les grandes villes restèrent rebelles à son influence. Paris fut l'ennemi mortel de la réforme ; il pressentait dans le triom-

[1] Parmi les premières églises, furent celles de l'île d'Arvert, en Saintonge ; de l'île de Ré, des îles Marennes, Oleron, Allevert, de la Rochelle, de Rouen, de Dieppe, de Saint-Lô, de la Normandie, de la Bretagne, de Bordeaux.

phe des huguenots le règne d'une aristocratie privilégiée; il avait plus de haine que de foi monarchique ou catholique et était prêt à se donner à tout ce qui flatterait sa passion démagogique et révolutionnaire.

L'église réformée de Paris fut plantée, pour employer le langage de nos pères, par le sieur de la Ferrière, gentilhomme du Maine, qui s'était retiré dans la capitale pour être moins recherché à cause de la religion; la petite assemblée se réunissait au Pré-aux-Clercs, pour faire des prières et des lectures de l'Écriture sainte. Fonder une église à Paris était chose bien hardie, « car, outre la présence ordinaire du roi en icelle, dit Théodore de Bèze [1], avec tous les plus grands ennemis de la religion estant à ses ausreilles, la chambre ardente du parlement était comme un fourneau vomissant le feu tous les jours. La Sorbonne travaillait sans cesse à condamner les livres et les personnes; les moines et autres prêcheurs attisoyent le feu de la plus estrange sorte qu'il estait possible; il n'y avait boutique ni maison tant soit peu suspecte qui ne fût fouillée; le peuple, outre cela, estant de soy même des plus stolides de France, était enragé et forcené. »

Marguerite de Navarre n'avait pas déguisé son penchant pour la réforme; elle avait fait imprimer en français des Heures, par Guillaume Parvi, évêque de

[1] Vol. I, page 99.

Senlis et confesseur du roi François Ier ; elle avait elle-même écrit le « Miroir de l'âme pécheresse, » où il n'est fait mention ni de saints, ni de saintes, ni de purgatoire. La grand'salle du château de Nérac fut ouverte au prêche, et la cour de Navarre devint un asile pour les réformés. Les premiers grands qui osèrent embrasser ouvertement la nouvelle foi furent, après Antoine de Bourbon, Louis de Bourbon, prince de Condé, son frère, et François de Coligny, sieur d'Andelot, frère de Gaspar de Coligny, amiral de France, alors prisonnier aux Pays-Bas : ce dernier, pendant sa captivité, se tourna aussi à la réforme. Le sieur d'Andelot fut le premier missionnaire protestant en Bretagne, avec les trois frères de la maison de Beaulac.

Il n'y avait pas de plus illustre famille que celle de Coligny : elle était connue depuis plus de cinq siècles. Le père de l'amiral avait épousé Louise de Montmorency, la sœur d'Anne, connétable de France ; celle-ci, comme beaucoup de grandes dames de cette époque, avait secrètement adopté la nouvelle foi. Odet, le frère aîné de Coligny, avait été fait cardinal à onze ans par Clément VII. Gaspar fit la guerre de bonne heure, fut fait commandant de toute l'infanterie française par le roi Henri II, et plus tard amiral de France : il était gouverneur de la Picardie et de l'Ile-de-France. Louis de Bourbon, qui avait épousé Éléonore de Roye, alliée aux Montmorency et aux Châtillon, était assez grand pour tenir tête aux princes lorrains : il était,

après le roi de Navarre, le premier des princes du sang. On ne prendra pas de tels noms pour ceux de simples fanatiques, comme les malheureux que faisaient brûler les parlements de France. Ces grands n'étaient ni des sectaires ni des hypocrites; ils se battaient pour leur foi, mais leur foi même était l'expression de leur fierté native, de leur horreur du joug, de leur ambition. Les femmes surtout étaient mues par une piété sincère; la mère de Coligny s'était laissé séduire aux idées nouvelles; sa femme, Charlotte de Laval, le réveillait la nuit pour lui tenir les discours que rapporte d'Aubigné: «Nous sommes ici couchés en délices, et les corps de nos frères, chair de notre chair et os de nos os, sont les uns dans les cachots, les autres par les champs, à la merci des chiens et des corbeaux; ce list m'est un tombeau, puisqu'ils n'ont point de tombeaux: ces linceuls me reprochent qu'ils ne sont point ensevelis.» L'amiral lui montre les obstacles, lui demande si elle pourra «digérer les desroutes générailes, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans; les reproches que font ordinairement les peuples, quand ils jugent les causes par les mauvais succès, les trahisons des vostres, la fuite, l'exil en pays étranger; là les chocquements des Anglais, les querelles des Allemands, votre honte, votre nudité, votre faim, et qui est plus dur, celle de vos enfans. Tastez encore si vous pouvez supporter votre mort par un bourreau, après avoir veu vostre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire,

et pour fin, vos enfans infames valets de vos ennemis, accreus par la guerre et triomphant de vos labeurs [1]. » Il lui donne trois semaines pour réfléchir. « Ces trois semaines sont achevées, » répond l'amirale.

Voilà la réforme croyante, chevaleresque, prête aux grands sacrifices, il y en avait une autre mondaine, turbulente et politique; de même, l'ambition des Guise devenait l'arme de la dévotion catholique. Pendant son âge héroïque, la réforme entraîna avec elle la plus grande noblesse : elle eut d'abord les Châtillon, François de Vendôme, qu'on appelait le vidame de Chartres, le dernier d'une race antique; le prince Portien (Antoine de Croy), Gramont (comte de Gramont et de Guiche, beau-frère du vidame); La Rochefoucauld, Genlis (d'Hangest, sieur de Genlis, d'illustre famille picarde); Soubise (seigneur de Soubise, de la maison de Parthenay, l'aïeul du célèbre Henri, duc de Rohan); Rohan (vicomte de Rohan et de Léon); Duras, Montgomery, Morvilliers, Vardes, Mouy, Clermont d'Amboise, d'Avaret. Dans le Quercy, le Rouergue et l'Albigeois, elle avait les sept vicomtes, en Provence Mouvans, en Dauphiné Montbrun, en Languedoc d'Acier, un cadet de Crussol. La rudesse féodale frémissait encore en quelques hommes. Quand Henri III revint de Pologne pour prendre la couronne de France, il passa le pont de Beauvoisin; Montbrun

[1] D'Aubigné, vol. I, page 132. — 1616.

le suivit et pilla son bagage. « Ce ne fut certes pas par avarice, dit son biographe; car un homme qui plusieurs fois avait généreusement abandonné tous ses biens, ne pouvait pas avoir de si méchants sentiments : ce fut par une pure bravoure [1]. » Montbrun osa dire a ce propos que « les armes et le jeu rendent les personnes égales, » mot que plus tard il paya de sa tête.

La cause qui avait entraîné tant de grande et de petite noblesse, les plus célèbres lettrés, les plus grandes dames (outre celles qui ont été nommées, citons seulement la duchesse de Montpensier, Renée de France, la fille de Louis XII et la belle-mère du duc de Guise, devenue duchesse de Ferrare; Jeanne d'Albret, la comtesse de Roye, Jeanne de Genouillac, Anne de Bonneval, la marquise de Rothelin, Marie de Clèves, fille du duc de Nevers et de Marguerite de Bourbon, qui épousa le prince de Condé, Henri II), avait aussi séduit à ses débuts beaucoup d'évêques et de moines.

Si la Réforme française avait conservé l'épiscopat, comme la Réforme anglicane, elle aurait peut-être eu des destinées plus heureuses. Mais, en dépit de son alliance avec la plus haute aristocratie, et bien qu'elle prît ses chefs parmi les princes du sang, elle revêtit du premier coup un caractère étrangement républicain. Les

[1] Vie de Charles Dupuy, seigneur de Montbrun. — Grenoble, 1676.

Églises étaient nées, avaient grandi seules, timides, à l'écart. Le premier synode général eut lieu à Paris en 1559; c'est là que, d'un commun accord, fut écrite la confession de foi et qu'on régla la discipline ecclésiastique. « Dieu, par sa singulière grâce, inspira toutes les Églises chrétiennes dressées en France de s'assembler pour s'accorder en unité de doctrine et discipline, conformément à la parole de Dieu. » (Théodore de Bèze, vol. 1, p. 172.) Le synode fut tenu à Paris, dit expressément de Bèze, « non pour attribuer quelque dignité ou prééminence à cette Église, » mais « pour être lors la ville la plus commode pour recevoir secrètement beaucoup de ministres et anciens. » La discipline établie en 1559 fut des plus simples : « Nulle Église ne pourra prétendre principauté ou domination sur l'autre. » — « Les ministres amèneront avec eux au synode chacun un ancien ou diacre de leur Église, ou plusieurs. » — « Les ministres seront élus au consistoire par les anciens et diacres, et seront présentés au peuple pour lequel ils seront ordonnés. » — « Les anciens et diacres sont le sénat de l'Église, auquel doivent présider les ministres de la parole. » Consistoires, synodes provinciaux, synodes généraux, tout l'édifice repose sur les fidèles eux-mêmes, sur les anciens, les diacres. Pas de patriarche, pas d'évêques. Il n'y a au fond d'autre autorité spirituelle que le livre saint : le ministre « de la parole » n'a d'autre mission que de l'interpréter : rien d'hu-

main ne s'interpose entre le chrétien et Dieu, qui lui parle dans l'Écriture.

Les dogmes de la Réforme étaient formulés, dès la première confession de foi de 1559, dans la belle langue du temps, si verte et robuste. Ils n'étaient que la traduction des Écritures : « Ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la multitude, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les édits, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles, ne doivent être opposés à cette Écriture sainte. » Les religionnaires y trouvaient la Trinité, le péché originel, les enfants condamnés dès le ventre de leur mère : « De cette corruption et condamnation générale, Dieu retire ceux lesquels en son conseil éternel et immuable il a élus par sa seule bonté et miséricorde en Notre-Seigneur Jésus-Christ sans considération de leurs œuvres, laissant les autres en réelle corruption et condamnation. » De nature, l'homme ne peut avoir un seul bon mouvement, ni affection, ni pensée, jusqu'à ce que Dieu l'y ait disposé. La grâce secrète du Saint-Esprit est un don précieux que Dieu départ à qui bon lui semble. L'ordre de l'Église est sacré et inviolable : nul ne doit se retirer à part et se contenter de sa personne : tous ensemble doivent porter le joug de Jésus-Christ. Le Seigneur Jésus est notre seul avocat auprès de Dieu : « Nous rejetons tous autres moyens que les hommes présument pour se racheter envers Dieu, comme dérogeant au sacrifice de la passion et de la mort de Jésus-

Christ. » Ils tiennent le purgatoire comme une illusion, ainsi que les vœux monastiques, pèlerinages, défenses du mariage et de l'usage des viandes, l'observation cérémonieuse des jours, la confession auriculaire, les indulgences. La vraie Église doit avoir des pasteurs : mais tous ces pasteurs ont même autorité et égale puissance sous un seul chef, seul souverain et universel, Jésus-Christ. Ils ne confessent que deux sacrements communs à toute l'Église, le baptême et la sainte-cène, témoignages du lavement intérieur de l'âme et de l'unité avec Jésus-Christ.

On s'étonne que l'esprit français ait si vite reçu, comme une cire molle, l'empreinte de la doctrine austère de Calvin. Fut-il séduit par sa simplicité, par son effrayante logique? Fut-elle un refuge pour les âmes vertueuses contre la corruption d'un temps, dont le souvenir épouvante l'esprit? L'art même devait sembler odieux à ceux qui le voyaient devenu l'esclave des Valois. Le débauché avait besoin de respirer le sang; l'inceste remuait des chapelets; les poignards, finement ciselés, se cachaient sous des robes de moine. La religion semblait devenue un carnaval. Les billets d'amour se cachaient dans les beaux livres d'heures. Les mignons déshonoraient jusqu'au courage.

Les âmes les plus pures devaient être naturellement disposées à se jeter aux dernières extrémités des doctrines nouvelles. Si les évêques français avaient en masse adopté la Réforme, ils l'auraient sans doute

fait pencher du côté des idées luthériennes ; la persécution, en isolant les églises et en les forçant longtemps à vivre seules, presque ignorantes les unes des autres, devint la complice de Calvin. Il restait dans la Réforme luthérienne, soutenue par des princes souverains, quelque chose de plus terrestre, de plus matériel que dans celle de Calvin. Celle-ci était plus religieuse et, si l'on peut dire, plus idéale : elle était aussi plus logique. L'Angleterre, l'Allemagne, gardèrent ce qu'elles purent du vieil édifice catholique; l'esprit français divorça du coup avec le passé, avec sa symbolique magnifique, avec ses cérémonies, avec tout ce qui attachait l'Église à la terre, à l'histoire, à la patrie.

Ce fut à la fois la force et la faiblesse du calvinisme : il créa une nouvelle religion universelle, il ne se prêta point aux exigences d'une Église nationale. Mettre toute la religion dans un livre, ou la mettre dans un homme inspiré de Dieu, c'est également la soustraire aux liens de la race, de la nationalité, des dynasties. Les huguenots eurent des frères à Genève, en Hollande, en Écosse, en Suède, en Allemagne ; ils ne purent jamais se passer des alliances les plus dangereuses. Ils firent avec Élisabeth le traité de Hamptoncourt (20 septembre 1562), qui livrait le Havre à l'Angleterre : « Ils m'ont expressément prié de dire à Votre Majesté, écrivait Throckmorton à sa souveraine, que cela leur serait une grande note d'infamie, et qu'ils seraient mal vus dans le royaume, si Votre

Majesté était par leur moyen introduite dans le Havre, Dieppe et Rouen, avec six mille hommes, uniquement pour garder ces places et chasser ainsi le roi, leur souverain, de la fleur du duché de Normandie[1]. » Ils n'auraient voulu qu'une sorte d'occupation mixte des ports normands ; mais Élisabeth ne comprit pas comme eux le sens du traité, et elle refusa, la paix conclue entre les deux partis, de rendre le Havre ; la noblesse huguenote, avec Condé, en fit le siége avec les troupes du connétable de Montmorency. « D'ici à Bayonne, écrivait celui-ci, tout crie : « Vive la France ! » Les huguenots avaient fait entrer les mercenaires allemands en France. D'Andelot avait tiré de Hesse des reîtres et des lansquenets (trois mille trois cents chevaux et quatre mille lansquenets), gens qui incendiaient leurs quartiers et les villages sur leur route, et qui ne savaient qu'un mot : « geld. » L'armée royale avait, il est vrai, une grosse phalange de Suisses, mais la France était depuis longtemps accoutumée à les voir. A Dreux, les lansquenets allemands lâchèrent pied, et leur couardise fit passer la victoire des rangs de Condé dans ceux de Guise.

En 1568, les Allemands reviennent : Condé va les chercher à Pont-à-Mousson. Les reîtres veulent toucher, dès leur entrée en campagne, 300,000 écus d'or. Les gentilshommes huguenots se dépossèdent de

[1] Histoire des princes de Condé par le duc d'Aumale, p. 163, vol. I.

leurs bijoux, de leurs anneaux, pour les satisfaire. Après trois mois de pillage, plutôt que de combat, les reîtres repartirent leurs chariots pleins, avec l'argent de Condé, l'argent de la reine d'Angleterre et celui de la cour.

L'année suivante, 14,000 Bavarois partis de Montbéliard passèrent la Loire et rejoignirent Coligny : à Moncontour, ils arrêtèrent court l'amiral au moment de l'attaque en demandant leur solde. Les Suisses du duc d'Anjou en tuèrent une bonne part. Le reste suivit Coligny dans son extraordinaire retraite, vivant de pillage dans les Cévennes, la vallée du Rhône, la Bourgogne. Les Bavarois et Coligny firent ensemble plus de six cents lieues, marquant chaque étape par un combat.

Les Allemands revinrent au nombre de 18,000 hommes en 1576, vivant toujours en France comme en pays conquis. Jean Casimir traversa la Bourgogne, passa la Loire, et alla joindre le duc d'Alençon à Moulins. En 1587, ce fut bien autre chose : Jean Casimir envoya, sous le commandement du baron de Dohna, une armée de 36,000 hommes. Ces soldats traînaient avec eux femmes, enfants, comme des émigrants. Guise les surprit en Beauce à l'heure du souper et en fit un grand massacre. La cour voulut acheter encore une fois leur départ : mais Guise, l'ennemi des Allemands, les pourchassa pour son compte et n'en laissa sortir qu'un petit nombre de France.

Qu'on se figure l'impression produite sur l'imagination populaire par ces perpétuelles invasions! Comment le peuple pouvait-il pardonner à ceux qui appelaient sans cesse les pillards, les incendiaires, « nouveaux Sarrasins, » comme les appelaient les prédicateurs de la Ligue?

Les protestants se défendaient de rechercher l'appui de l'étranger en représentant leurs ennemis comme liés à une sorte de sainte-alliance catholique dont l'Espagne était la tête. A cette ligue, ils se croyaient en droit d'opposer une autre ligue : les Bourbons en étaient les chefs naturels, puisque la dynastie des Valois était déjà expirante. La France, alliée aux Pays-Bas hollandais, aux princes allemands protestants, à l'Angleterre, eût peut-être réussi à trouver enfin ses frontières définitives dans les Flandres et dans les provinces de l'Empire. Mais les grands desseins qui devaient se révéler au génie de Henri IV restaient voilés à la multitude.

Si les réformés, dans le péril, se tournaient naturellement vers la Hollande, l'Angleterre, les princes d'Allemagne, le parti catholique n'était que trop souvent disposé à appeler l'Espagne à son aide. Quatorze enseignes d'Espagnols étaient à Dreux, dans l'armée catholique, qui, du reste, ne voulurent pas combattre et se couvrirent des chariots du bagage. Dans la harangue de M. d'Aubray (Satire Ménippée), la Ligue qui s'est mise aux filets du roi d'Espagne est comparée au

cheval qui, pour se défendre du cerf, appelle l'homme à son secours : « Nous savons trop bien que les Espagnols et Castillans et Bourguignons sont nos anciens et mortels ennemis qui demandent de deux choses l'une, ou de nous subjuguer et rendre esclaves, s'ils peuvent, pour joindre l'Espagne, la France et les Pays-Bas tout en un tenant; ou, s'ils ne peuvent, pour le moins nous affaiblir et mettre bas que jamais ou de longtemps nous ne puissions nous relever et rebéquer contre eux. » — « Allons! s'écrie M. d'Aubray, M. le légat, retournez à Rome... Allons! messieurs les agents et ambassadeurs d'Espagne, nous sommes las de vous servir de gladiateurs à outrance et nous entretuer pour vous donner du plaisir. » Le duc de Guise promit au roi d'Espagne le royaume de Navarre et le Béarn, avec les villages qui seraient à sa bienséance en Picardie et en Champagne. Après la mort du duc d'Anjou, dernier prince du sang de la tige des Valois, Philippe II put songer à mettre la main sur la magnifique succession qui allait s'ouvrir, ou à l'assurer aux Guise pour en faire ses vassaux. Henri III comprit trop tard le danger de la France; il l'avait toujours mal servie : il ne voulut pas la trahir; il fit assassiner le duc de Guise, et il mourut dans le camp de ceux qui combattaient contre l'Espagne et les Lorrains.

Henri IV, au milieu des plus grands périls, se défendit toujours contre les exigences d'Élisabeth : il

s'exposa à périr plutôt que de lui livrer Brest; mais les ligueurs s'étaient entièrement livrés à l'Espagne. Mayenne et Mercœur étaient les lieutenants de Philippe II.

La foi protestante avait gagné de nombreux adeptes dans les régions qui sont au cœur de la France, dans la Touraine, le Saintonge, l'Aunis; elle avait soulevé la Provence, où elle avait pris le caractère le plus âpre et le plus haineux; mais les provinces qui avaient naguère été unies sous le sceptre de la maison de Bourgogne formaient comme un mur catholique impénétrable du côté même où on pouvait tendre la main à la Hollande, au prince palatin, à l'Allemagne. Les princes lorrains étaient le dernier anneau d'une chaîne catholique qui allait du nord de la France à la Bourgogne. La sévérité huguenote allait mal au troupeau d'Épicure des provinces bourguignonnes, de la grasse Picardie, de Paris, où fermentait une population amoureuse des Guise, avide de pompe, de cérémonies, jalouse de la noblesse provinciale. La Ligue prit naissance en Picardie. Dans le Béarn la Réforme ne s'était introduite que de force; dans les provinces mêmes où il y avait le plus de huguenots, le gros du peuple n'allait pas à eux, sauf en quelques villes. Il faut toute la force du pouvoir pour déraciner les vieilles religions; la fureur iconoclaste des nouveaux chrétiens insultait aux souvenirs les plus chers au menu peuple.

L'Église catholique française, à cette époque, avait encore conservé quelque chose de national. Les mêmes parlements qui brûlaient les hérétiques, se faisaient gloire de lutter contre les empiétements de Rome, et repoussaient les décrets du concile de Trente. Les services que les fils aînés de l'Église avaient rendus à la papauté avaient été payés de certains priviléges dont la nation se contentait. Elle était peu tournée à l'indépendance spirituelle absolue, aux ennuyeuses controverses, à la théologie, contente d'appartenir à une grande Église séculaire, universelle, et de conserver pourtant quelque chose de français. Les problèmes de la grâce, de la prédestination, épouvantent les âmes froides, frivoles, heureuses. Les grands seigneurs huguenots, engagés dans une Fronde grandiose, ne souffraient eux-mêmes qu'impatiemment les sermons des ministres. La pure doctrine de Calvin n'entrait profondément que dans quelques âmes fières et malheureuses ou dans les communautés sauvages que la nature avait préparées à la méditation et à une vie intérieure. Elle les préparait à l'héroïsme inutile, aux sacrifices sans résultat, et les armait de patience au milieu des plus grands tourments. Ni d'un côté, ni de l'autre, on ne comprenait la tolérance. Les édits qui en portaient mensongèrement le nom n'étaient faits que pour être violés: c'étaient des traités que l'on se promettait de déchirer à la première occasion. Trop de sang d'ailleurs

criait vengeance : des crimes affreux donnaient aux haines quelque chose de sacré. Les catholiques pleuraient leur duc de Guise, vainqueur de l'Empire et de l'Angleterre, tombé sous le pistolet de Poltrot de Méré ; Condé était lâchement assassiné sur le champ de bataille de Jarnac. Et que dire de la Saint-Barthélemy ? Il y a des crimes auxquels le temps fait grâce, et qu'il enveloppe d'oubli, d'autres que, loin de les effacer, il semble grandir et qui restent comme des bornes d'infamie sur le grand chemin de l'humanité. Quand tout le reste est tombé en poussière, ces souvenirs isolés semblent plus terribles. La Saint-Barthélemy et la Terreur de 1793 sont de ce nombre : ce sont des traits que chaque siècle enfonce plus avant dans notre mémoire, et qui feront éternellement saigner l'honneur français.

La fatalité semblait poursuivre la cause des réformés ; sous les derniers Valois, elle avait cherché un appui chez les Bourbons, et quand elle crut triompher avec le premier Bourbon qui conquit la couronne, sa victoire se changea en défaite par l'abjuration du roi. Le parti était vaincu qui ne pouvait mettre et maintenir sa religion sur le trône. Henri, converti au catholicisme, et jaloux de l'autorité royale, dut se méfier de la Trémoille, du vicomte de Turenne, devenu duc de Bouillon, tous deux alliés à la famille des princes de Nassau. Sedan n'était plus à ses yeux une place de sûreté, c'était l'*ulcère* de Sedan : il ménageait

les princes protestants, mais il ne pouvait pas encourager les prétentions de la grande noblesse française, toujours trop disposée à mettre ses intérêts sous le couvert de la religion. Tous les huguenots n'avaient pas l'humeur fidèle de Philippe de Mornay ou de Sully.

L'édit de Nantes, les places de sûreté, les synodes reconnus, tout ce qu'Henri IV accorda aux siens, ne valaient pas pour les huguenots un roi protestant. Henri mort, il était aisé de prévoir que la royauté catholique ne ferait pas longtemps grâce aux protestants. Plus les Bourbons avaient inspiré d'inquiétude à l'Église, plus en quelque sorte ils se sentaient tenus de la rassurer ; on les vit bientôt donner aux princes de l'Église une autorité que les princes du sang cherchèrent en vain à disputer. L'âge de Mazarin et de Richelieu fut la lune de miel d'un mariage qui devait continuer avec l'abbé Dubois et le cardinal Fleury jusqu'aux approches de la Révolution.

II

La décadence de la Réforme fut prompte et, on peut le dire, irrémédiable, quand la dynastie nationale se déclara contre elle. Son âge héroïque finit avec Henri de Rohan ; ce grand homme trop oublié de la France, car il fut aussi bon patriote que bon

huguenot, pouvait écrire, en finissant ses mémoires sur les dernières guerres soutenues en France par les réformés : « Nos pêchés ont combattu contre nous mêmes : aux deux dernières guerres, les divisions ont paru en quelques endroits parmi nous ; en la dernière elles ont éclaté partout, n'y ayant eu aucun lieu où la corruption ne se soit glissée, et où l'avarice n'ait paru par-dessus la piété ; jusqu'à ce point que, sans attendre les recherches de nos ennemis, on allait se prostituer pour vendre sa religion et trahir son party. Nos pères eussent écrasé leurs enfants dès le berceau, s'ils les eussent crus estre les instruments de la ruine des Églises, qu'ils avaient plantées à la lumière des bûchers, et accreues malgré les supplices, et qui, par leur persévérance et leur travail, leur avaient laissé la jouissance d'un repos glorieux. »

Après la prise de la Rochelle, le duc de Rohan ne vit plus d'autre expédient que celui de la paix; il soutint encore la lutte dans le bas Languedoc et les Cévennes, puis il convoqua à Anduze une assemblée de toutes les communautés, pour les déterminer à la paix générale. Les articles de cette paix font honneur à Richelieu (elle fut signée à Aletz, le 27 juin 1629), en voici la substance : « Rétablissement de l'édit de Nantes, reddition des temples et cimetières, rétablissement de toutes choses dans les villes comme avant la guerre, démolition de toutes les fortifications. » Les réformés mettaient bas les armes; un prince de l'Église leur

accordait le libre exercice de leur religion ; la parole d'un roi devint leur place de sûreté. Pourquoi faut-il que cette parole n'ait pas été tenue? Les huguenots restèrent si invariablement fidèles aux promesses données par Rohan, qu'ils ne remuèrent pas une fois pendant les troubles de la Fronde. Le fier Rohan leur avait donné l'exemple : il s'était exilé volontairement, pour ne pas demeurer dans son pays en vaincu; mais il était resté le serviteur de la France : il combattit pour le roi dans la Valteline.

L'âge héroïque fini, on vit commencer celui des vaines controverses, de la théologie monotone, des abandons, des lâchetés, l'âge de la langueur; les grandes familles se détachèrent du vieux tronc déchiré, une à une, comme des feuilles qui tombent à l'automne; la persécution n'employa plus le poignard ou la flamme, elle surveilla les berceaux, les tombes, elle se fit lâche, patiente, doucereuse.

La révocation de l'édit de Nantes fut surtout l'œuvre des intendants : la royauté, éblouie de ses propres rayons, enivrée de l'encens des peuples, des grands, des prêtres, des moralistes, entendit-elle seulement les plaintes des huguenots, les soupirs mêlés au murmure de l'adulation universelle? Le 29 août 1656, Gaumin, maître des requêtes, avait fait à Anne d'Autriche une harangue où il disait « que jamais la France ne sera dans une entière puissance, que les princes ne fussent sans pouvoir, les

huguenots sans places et les parlements sans droit de faire des remontrances. » Louis XIV avait rempli ces vœux ; l'extinction de l'hérésie semblait aussi nécessaire que l'abaissement des grands et des parlements. On voulait l'unité dans la foi comme dans le gouvernement. La révocation de l'édit de Nantes fut bien plutôt inspirée par l'esprit de centralisation que par l'esprit de fanatisme. L'hérésie semblait assez écrasée par les écrits polémiques de Bossuet ; elle inspirait plus de pitié que de haine : on ne comprenait pas que les religionnaires pussent tenir à une foi humiliée, désertée par le grand nombre, raisonneuse, à peine assurée d'elle-même, qui mettait l'esprit à la gêne et qui élevait des barrières devant toutes les ambitions légitimes.

Cet état d'esprit, dont on trouvera la preuve chez tous ceux qui ont écrit quelques lignes sur ce grand événement, prouve combien l'esprit protestant avait peu réussi à transformer le gros de la nation. Le protestantisme n'était devenu une grande puissance politique que par son alliance avec les grands; il n'avait été que l'arme d'un moment, saisie par des mains hardies. Certes, on outragerait la vérité si l'on osait dire que l'ardeur religieuse du XVI[e] siècle fut sans influence sur notre caractère national : elle échauffa la partie la plus originale de notre littérature, elle donna à nos prosateurs, à nos premiers poëtes, un tour hardi et audacieux. La Réforme ra-

massa l'esprit français sur le fumier des facéties, et le porta vers les sommets les plus élevés du Parnasse.

Il est un homme dont la pensée reflète en quelque sorte l'histoire religieuse de l'esprit français : c'est Rabelais. Longtemps on put croire que, comme tant de ses illustres amis, il s'enrôlerait parmi les réformés. Il s'élève dans quelques parties de son œuvre contre les pèlerinages, les « cafards, » les imposteurs qui prêchent que les saints donnent ou guérissent les maladies. Il se moque des pèlerins : « Allez-vous-en, pauvres gens, et dorénavant ne soyez faciles à ces paresseux et inutiles voyages. Entretenez vos familles, travaillez chacun en sa vocation, instruisez vos enfants, et vivez comme vous enseigne le bon apôtre saint Paul. » On lit sur la porte de l'abbaye de Theleme :

Cy n'entrez pas, hypocrites bigots.
. . . .
. . . .
Cy entrez, vous qui le saint Évangile
En sens agile annoncez, quoiqu'on gronde.
Céans aurez un refuge et Bastille
Contre l'hostile erreur, qui tant postile
Par son faux style empoisonne le monde :
Entrez, qu'on fonde ici la foy profonde.
Puisqu'on confond et par voie et par rolle
Les ennemis de la sainte Parole,
La parole sainte
Ja ne soit éteinte
En ce lieu très-saint,
Chacun en soit ceint !
Chacune ait enceinte
La parolle sainte.

Il y a dans ces vers une saveur huguenote : mais

le génie libre de Rabelais ne put être contenu longtemps dans les formulaires calvinistes. Il n'est pas l'esclave du « Livre, » et se fait l'apôtre de la raison. Pas plus que les philosophes du XVIIIe siècle, il n'admet le dogme du péché originel, la croyance à la dépravation native de l'homme, la prédestination. La sottise des moines ne lui déplaît guère plus que le fanatisme sombre des calvinistes. Il aime et admire la nature: « Physis, c'est Nature, en sa première partie enfanta spontanément Beauté et Harmonie, comme de soi-même elle est grandement féconde et fertile. Antiphysis, laquelle de tout temps est partie adverse de Nature, incontinent eut envie de ce tant beau et honorable enfantement, et au rebours, enfanta Difformité et Discordance... Depuis elle engendra les matagots, cagots et papelards... les démoniaques Calvin imposteurs de Genève, les insurgés Putherbes (Puits-Herbaut est le nom d'un moine ennemi de Rabelais), briffaux, cafards, chatemites, cannibales et autres monstres difformes et contrefaits en dépit de nature. » Ainsi Rabelais finit par rompre ouvertement avec les réformés. Le curé de Meudon fut un épicurien, comme la Fontaine; il prenait son plaisir au grand drame des passions humaines, au tableau changeant de l'inépuisable nature : au delà de la mort, il ne voyait qu'un grand « peut-être. »

Certes, on ne peut dire d'un peuple qui a produit Calvin, Descartes et Pascal qu'il soit un peuple léger;

mais il est impossible de ne pas reconnaître que l'esprit latin, quand il n'est plus fixé à la vieille racine catholique, ne se laisse pas aisément enfermer dans une orthodoxie. La Réforme ne pouvait triompher qu'en s'attachant à des intérêts politiques et matériels; reléguée dans le domaine idéal, elle risquait d'être promptement abandonnée. Il y a chez les Français une logique redoutable et sans mesure; on ne peut plus les lier quand ils ont rompu leurs liens; jetés hors de l'ornière de la tradition, rien ne les arrête. Les lettrés du XVIe siècle étaient ce qu'on nommerait aujourd'hui des libres penseurs; il leur sembla d'abord que la Réforme était la délivrance de l'esprit humain. Tandis que Saint-Gelais prophétisait un « déluge, » un temps de « noises et débats, » Rabelais annonçait un « temps délicieux, plaisant, beau, sans compas » (2e chapitre de *Gargantua*). La guerre civile épouvanta les lettrés : comme les oiseaux rentrent dans leur nid pendant la tempête, on les vit se rejeter dans le giron de la vieille Église. Marot n'avait pas de goût pour le martyre. Il avait été enfermé au Châtelet, pour avoir seulement mangé gras un vendredi. « Prenez-le : il a mangé le lard. » Il ne se crut pas assez en sûreté à Lyon, avec Étienne Dolet et ses amis, ni à Nérac, et alla chercher le repos à Ferrare, auprès de Renée de France, à Genève, à Turin. Le sort affreux de Dolet épouvanta tous les « humanistes. » La gent lettrée suivit les conseils donnés dans *Pantagruel* : « Homme de

bien, frappe, féris, tue et meurtris tous rois et princes du monde, en trahison, par venin ou autrement, quand tu voudras, déniche des cieux les anges : de tout, auras raison du papegaut. Mais à ces sacrés oiseaux ne touche d'autant que tu aimes la vie, le profit, le bien, tant de toi que de tes parents et amis, vivants et trépassés : même ceux qui naîtraient d'eux ensuite seraient infortunés. » (*Pantagruel*, V. *passim*.)

La Réforme, qui d'abord avait flatté les esprits « libertins, » amoureux de nouveautés, impatients d'entraves, sembla une nouvelle tyrannie aussi sombre, dure et impitoyable qu'aucune de celles du passé, quand elle eut trouvé sa formule théologique dans le catéchisme de Calvin, sa formule politique dans le gouvernement de Genève. Chez Calvin, chez Farel, le puritain avait tué le lettré. L'idée de la tolérance était inconnue à tant d'âmes, roidies par la fureur théologique et par la vue des supplices. Tout ce qui était royaliste s'attachait à la pensée que la religion du prince doit être celle du peuple : *Cujus princeps ejus religio.* Le protestantisme ne pouvait triompher s'il ne mettait un roi protestant sur le trône. Les doctrines nouvelles, qui avaient séduit tant d'esprits, parurent trop dangereuses quand on ne put les épouser sans devenir un rebelle.

La Réforme devint promptement séditieuse et républicaine : elle se brouilla très-vite avec les évêques ; la haute Église, ayant à choisir entre la royauté et les

grands, se mit du côté de la royauté : elle ne brisa pas son propre ouvrage, elle avait travaillé incessamment à ôter à la monarchie son caractère germanique, et à lui rendre le caractère de la domination romaine et impériale. La Réforme fut, chez les grands, la dernière explosion de l'esprit féodal ; chez les petits, elle fut une manifestation de l'esprit républicain. Ces deux forces si hostiles l'une à l'autre s'unirent un moment, mais elles étaient presque d'avance condamnées à l'impuissance.

On ne peut pas ne pas être extrêmement frappé, en étudiant la littérature française, de voir combien les idées de la Réforme y ont laissé peu de traces. Les huguenots ont fourni peu de poëtes à la pléiade : certes d'Aubigné est à lui seul une légion ; ses œuvres dureront autant que notre langue : notre temps l'a tiré de l'oubli où on l'avait laissé tomber, et a reconnu en lui la marque du génie. Mais la muse terrible de d'Aubigné est presque solitaire.

Sur le Parnasse protestant, il est juste que l'on fasse à côté de d'Aubigné une place pour Saluste du Bartas, l'auteur de cette *Sepmaine*, grandiose épopée qui a inspiré l'auteur du *Paradis perdu*, et qui excitait l'admiration de Goëthe. Mais quelle distance de du Bartas à Milton ! Du Bartas n'a jamais été populaire : en vain il a arraché les muses à là luxure et au sacrilége pour les transporter dans le ciel, on ne l'a point suivi. Pouvons-nous compter Marot parmi les

poëtes protestants? Il fut un païen bien plutôt qu'un chrétien. Il traduisit bien cinquante-deux psaumes de David, mais Desportes en traduisit davantage. Marot termine ainsi ses « *Articles de foi* : »

> Je crois la sainte et catholique Église.

Il n'embrassa jamais ouvertement la nouvelle foi. Ronsard attaque les protestants avec véhémence : il déteste la « secte étrangère, » les « briseurs d'autels, larrons de chapes, voleurs de calices » (*Discours sur les misères du temps*) ; il a horreur des guerres civiles, et ne veut pas d'une France « marâtre aux siens et mère aux étrangers : »

> N'avions-nous pas assez engraissé la campagne
> De Flandre, de Piedmont, de Naples et d'Espagne
> De notre propre sang, sans tourner les couteaux
> Contre toi, notre mère?

Il peint les nouveaux docteurs : barbe longue, le front ridé, l'œil farouche, mal peignés, renfrognés, pâles, les épaules couvertes d'un grand manteau, « tournant au ciel la prunelle en prêchant. » Lui aussi, dit-il, il a autrefois goûté, dans sa jeunesse, « du miel empoisonné de votre doux breuvage, » mais il l'a rejeté. Il connaît et dénonce les abus de l'Église ; il ne lui plaît pas « qu'un jeune homme soit évêque ou abbé, ou cardinal de Rome ; » il attaque les coureurs de bénéfices : « Ho! princes, je sais bien que la plupart des prêtres : ne vaut rien ; » il demande un concile pour

réformer les abus de l'Église, mais il ne veut pas d'une réforme qui soit une hérésie. Les sectes nouvelles lui semblent pareilles à un habit fait de haillons rapiécés :

Il s'échappe du prêche,
Ainsi que du naufrage s'échappe le marchand...

Ses invectives contre les prédicants sont terribles. (Lire la *Réponse à quelques ministres.*) Il est par-dessus tout patriote et royaliste. Quel vif sentiment national respire dans la « *Prosopopée du feu François de Lorraine !* »

Pour tombe dressez-moi de Metz la grande ville,
Les grands murs de Calais et ceux de Thionville.

Son idéal du roi est déjà celui du XVIIe siècle :

Or, sire, imitez Dieu, lequel vous a donné
Le sceptre, et vous a fait un grand Roi couronné,
Faites miséricorde à celui qui supplie,
Punissez l'orgueilleux qui s'arme en sa folie...

(*Institution pour l'adolescence du roi Très-Chrétien.*)

On retrouve chez presque tous les poëtes du XVIe siècle les mêmes instincts, la répugnance pour la controverse théologique, l'amour de la paix, la fidélité au roi, à la vieille religion. Jodelle fut le champion poétique de Catherine de Médicis ; il vante à satiété les qualités qui « montrent que nous avons en une reyne un roy. » Il rima des « sonnets contre les ministres de la nouvelle opinion. » Il n'était qu'un libertin, au dire

de l'Estoile, « paillard, ivrogne, sans aucune crainte de Dieu, qui ne croyait que par bénéfice d'inventaire. » La mort l'empêcha à temps d'ajouter à son lourd bazar poétique une apologie de la Saint-Barthélemy. Vauquelin de la Fresnaye n'a pas d'encouragements pour les huguenots; quand ils appellent les reîtres allemands, il fait appel à la France :

> Reprends ta liberté, guéris ta maladie
> . . . .
> Sans toi, qui contre toi despite ouvre le sein,
> Ces ventres de harpie, ejunés par souffrance,
> N'auraient jamais osé passer le Rhin germain.

Desportes, bien qu'il fût prêtre, est traité d'athée par les auteurs de la *Satyre Ménippée*. « Pendant ce mois est mort, de ma connaissance, écrit l'Estoile (octobre 1606), M. l'abbé de Tiron, en son abbaye de Bonport, lequel ne disait n'avoir non plus cru de purgatoire que M. de Bourges. » Desportes paraphrasa froidement David, mais on ne sent nulle part en son cœur le vrai souffle religieux. On connait la petite pièce bizarre de Tabouret : « Je ne peux plus — la messe fréquenter, » vraie figure de Janus, catholique d'un côté, protestante de l'autre : incrédule et sceptique, il fut pourtant un des souteneurs de la Sainte-Union et de la Ligue. Du Perron, né huguenot, se fit catholique et entra dans les ordres; il travailla à la conversion d'Henri IV, et dans son diocèse d'Évreux montra le zèle de tous les apostats. Passerat était un

royaliste passionné, un des inspirateurs de la *Satyre Ménippée*. Il déteste la Ligue :

> Mais, dites-moi, que signifie
> Que les ligueurs aient double croix?
> C'est qu'en la Ligue on crucifie
> Jésus-Christ encore une fois.

Il n'invective pas moins les reîtres protestants :

> Empistolés au visage noirci,
> Diables du Rhin, n'approchez point d'ici.
> . . . .
> Volez ailleurs, messieurs les hérétiques,
> Ici n'y a ni chapes ni reliques.

Rapin, qui suivit les drapeaux d'Henri IV, et combattit à Ivry avant de travailler à la *Satyre Ménippée*, était un politique, un patriote.

Les grands prosateurs ne sont guère plus que les poëtes enclins aux idées nouvelles. L'âme de la Boëtie, impatiente de tyrannie, aurait pu s'attacher à la cause de la Réforme. Le traité de la *Servitude volontaire* est un hymne à la liberté ; mais cette liberté est une sorte de liberté classique, ce n'est pas celle qui saigne dans les rangs des huguenots. La Boëtie a une telle horreur des luttes civiles, qu'il pense un moment à s'expatrier au delà de l'Atlantique. Avant de mourir, « il ouït la messe et fait ses Pacques, » il tient à rester dans la foi « qui, de main en main, par succession de temps, a été apportée en France. » Montaigne ne veut pas être acteur, il ne veut qu'être témoin du grand drame qui ensanglante son pays. Les « Essais »

sont comme une oasis où il s'est réfugié, où il s'oublie; cette âme immortelle n'a point la marque du siècle. L'esprit doux et ondoyant de Montaigne ne saurait se plaire aux rudesses théologiques; il ne s'enferme point dans l'horizon d'une secte. Il est homme avant d'être Français, ou catholique, ou réformé. Dans son chapitre « des Prières » (chap. LVI), il s'excuse d'avance « si rien se rencontre ignoramment ou inadvertamment couché en cette rapsodie contraire aux saintes résolutions et prescriptions de l'Église catholique, apostolique et romaine, en laquelle je meurs et en laquelle je suis né. » Cette précaution prise, il nous confie qu'il ne se sert que d'une prière unique, de la « patenostre. » L'Église peut diversifier les prières, c'est toujours même substance et même chose. Aussi il répète la patenostre au lieu d'en changer. « D'où il advient que je n'en ay aussi bien en mémoire que celle-là. » Sa critique frappe tantôt à gauche, tantôt à droite. « Aux vices leur heure, son heure à Dieu, » dit-il aux dévots. Il loue l'Église de défendre « l'usage promiscue, téméraire et indiscret des saintes et divines chansons que le Saint-Esprit a dictées en David. » Il n'aime pas qu'on « tracasse » le saint livre des sacrés mystères de notre créance. « C'étaient autrefois mystères, ce sont à présent desduits et esbats. » Il préfère « l'ignorance pure et remise tout en autrui à une science verbale, vaine, tumultuaire. »

Montaigne ne veut pour le peuple d'autre reli-

gion que la religion des aïeux, la religion coutumière; il lui plairait d'exiler la théologie si haut qu'on ne pût l'apercevoir. Il n'a rien du huguenot, il n'a rien non plus du ligueur. « En ce débat, dit-il, par lequel la France est maintenant agitée de guerres civiles, le meilleur et le plus sûr parti est *sans doute* celui qui maintient et la religion et la police ancienne du pays. Entre les gens de bien qui le suivent (car je ne parle point de ceux qui s'en servent de prétexte pour en exercer leurs vengeances particulières, ou suivre la faveur des princes, mais de ceux qui le font par vrai zèle pour leur religion et sainte affection; maintenir la paix et l'état de leur patrie), de ceux-ci, dis-je, il s'en voit plusieurs que la passion pousse hors les bornes de la raison. » (De la liberté de conscience.)

Montaigne était quelque chose de plus et de moins qu'un hérétique : il ne se révoltait pas, il échappait. Vous chercherez en vain dans son œuvre, où fourmillent les noms, celui d'un saint de l'Église. Il ne brise pas leurs statues, il les ignore. S'il parle des miracles, il dira : « J'ai vu la naissance de plusieurs miracles de mon temps, » ou « Je n'ai vu monstre et miracle au monde, plus exprès que moy-même. »

L'idée mère de la Réforme, c'est la justification par la foi substituée à la justification par les actes; le protestant doit chercher son Dieu: cet effort seul peut le sauver et le tirer du gouffre de perdition. La soumission, l'accoutumance, tout ce que la théologie

nomme les actes, sont choses plus faciles que la lutte terrible d'une âme avec le mal. La religion des aïeux est une religion aisée, poétique, patriotique : elle triompha de la religion difficile, séditieuse, qui mettait l'esprit à la torture et le pays en sang. Après le XVI[e] siècle, les âmes s'ensevelirent silencieusement dans l'Église catholique comme les gouttes de pluie tombent dans la mer. Huguenots et catholiques s'étaient disputé la France, l'Europe, l'avenir du monde : les huguenots vaincus, on s'amusa aux batailles entre jansénistes et jésuites, jusqu'à ce qu'une nouvelle réforme vint menacer non plus seulement le catholicisme, mais toutes les orthodoxies. La philosophie ne trouva devant elle, à côté d'une minorité protestante obscure, qu'une religion d'où l'esprit de prosélytisme et de vie était sorti depuis qu'elle n'avait plus de surveillants ni d'ennemis déclarés. Aujourd'hui, la foi protestante reste sur notre sol comme une relique du passé ; le nombre des réformés demeure stationnaire, si même il ne diminue point.

CHAPITRE VII.

DES CARACTÈRES DE L'ÉGLISE FRANÇAISE.

La diversité des sectes, même en pays protestant, décèle une double tendance dans l'esprit humain, qui, suivant les temps et les lieux, se trahit de façon différente, mais qui demeure éternelle : il y a des âmes qui ne se reposent et ne se complaisent que dans l'orthodoxie, d'autres qui ont besoin de chercher leur foi, et qui ne la demandent à aucune autorité humaine. C'est en toute sincérité que Bossuet reprochait aux protestants la variété presque infinie de leurs doctrines, oubliant que l'essence de la Réforme était moins de découvrir la vérité spirituelle que de la chercher librement. La nation française, prise en gros, a toujours considéré l'accord comme une condition nécessaire de la vie religieuse : une foi traditionnelle, une hiérarchie sacerdotale invariable, je ne sais quoi de fixe, de fort, de grand, d'invariable, qui semble tenir à

l'éternité, et qui puisse braver tous les orages, voilà l'idéal religieux de notre race. Les huguenots eux-mêmes ont eu au plus vif degré l'instinct de l'ordre spirituel, ils n'ont fait que déplacer l'autorité religieuse : tandis que les catholiques la mettaient dans le pape et les conciles, les protestants la mettaient dans un livre ; mais ce livre, c'était Dieu lui-même, et tout l'effort de la volonté humaine devait s'épuiser à y chercher la volonté du Très-Haut. L'esprit de rébellion et d'hérésie, qui dort dans l'homme, ne fut pourtant jamais étouffé : pendant les guerres de religion et jusqu'à la défaite définitive des huguenots, il ne fut guère visible que chez les religionnaires. Quand ceux-ci se condamnèrent au silence pour se faire oublier et pour acheter par leur humilité le droit d'exister, l'esprit d'hérésie commença à se montrer sous des formes nouvelles au sein même du catholicisme. Il y sommeillait sous le nom de gallicanisme : au moment même où les catholiques se gardaient de revendiquer des libertés particulières pour l'individu, où ils le soumettaient et l'écrasaient sous une autorité spirituelle absolue, ils faisaient des réserves pour la nation, pour la France. Ils découvraient pour elle des droits mystérieux et sacrés, les libertés de l'Église gallicane. Ils voulaient faire partie de l'Église universelle, mais ils y réclamaient une place à part : les rois les plus pieux, les parlements qui brûlaient les hérétiques, se considéraient comme les ministres d'une Église nationale.

L'autorité ultramontaine était toujours respectée, mais on négociait, on traitait avec elle. La France ne voulait pas être gouvernée du dehors : elle discutait jusqu'aux décrets de l'Église universelle réunie dans ses conciles.

L'article 6 de la pragmatique sanction de saint Louis dit : « Nous louons, approuvons et confirmons par les présentes les libertés, franchises, immunités, les prérogatives, droits et priviléges concédés par les rois de France nos prédécesseurs, d'illustre mémoire, et ensuite par nous-même aux églises, monastères, lieux saints de la religion, et aux ecclésiastiques de notre royaume. » La pragmatique sanction énonçant les droits des prélats et des patrons des bénéfices, assurait la liberté électorale aux chapitres, s'opposait aux « lourds impôts imposés par la curie romaine à l'Église, » et ne permettait que ceux qui étaient justifiés par une cause « rationnelle, pieuse et urgente ou par une nécessité inévitable, et avec le consentement spontané et exprès du roi et de l'Église (1268). » Nous voyons naître sous saint Louis la puissance nouvelle des légistes, les ennemis-nés de l'autorité ultramontaine, les représentants du gouvernement laïque. Le texte un peu vague de la pragmatique sanction leur servit de thème pendant des siècles contre la monarchie pontificale, telle que Rome pouvait la rêver ; l'Église française d'ailleurs applaudit elle-même à la pragmatique sanction, elle lutta contre les

ordres mendiants, collecteurs zélés de la papauté, et défendit son bien contre la fiscalité romaine. Que voulaient les légistes en s'insurgeant contre Rome? Ce n'était pas seulement servir la royauté, la grandir, la mettre hors de tutelle : ils obéissaient à l'instinct secret qui a toujours mis l'esprit laïque en lutte contre l'esprit religieux; il y a, dans cette guerre subtile de mots et de textes qui s'appelle la chicane, quelque chose qui rappelle la rage théologique. Les légistes et les docteurs se sont partout disputé le gouvernement des sociétés humaines, et leur accord a été rarement tout à fait sincère.

Philippe le Bel fut le roi des légistes : il devina en eux les ennemis-nés de la féodalité et de l'autorité spirituelle; il ferma le parlement aux prélats, exclut les prêtres des justices seigneuriales, frappa d'impôts écrasants les biens de mainmorte. Les hommes du roi arrivèrent partout, juges, tabellions, maltôtiers, receveurs des gabelles : il entra en lutte ouverte avec Boniface VIII. Il ne suffisait pas à Philippe et à ses conseillers, le chancelier Pierre Flotte, Guillaume de Nogaret, professeur de droit à Toulouse, Pierre de Cugnières, Guillaume de Plasiau, conseiller au parlement, de vaincre la papauté, ils voulaient la déshonorer. « Le Christ est captif dans son vicaire; il est moqué une seconde fois, et il est de nouveau abreuvé de fiel et de vinaigre : il est mis à mort entre des brigands. » (Dante, *Purgatoire*). Sous les yeux de Nogaret,

Colonna frappe à Anagni de son gantelet de fer le vieillard sacré, revêtu de ses habits pontificaux, assis tiare en tête dans sa chaire apostolique. Ce n'était pas assez : Philippe fait lui-même un pape, il lui arrache la condamnation des templiers, qui avaient à ses yeux le double tort d'être nobles et d'être prêtres ; il attache la papauté au sol de la France par une chaîne qui ne devait se briser qu'au bout de près d'un siècle.

Philippe, monté jeune sur le trône, dur, ambitieux, avide, fut un roi national. Il se brouilla avec Boniface, quand l'évéché de Pamiers fut donné à un membre de la famille des comtes de Toulouse, qui avait osé parler de rétablir un trône du Languedoc. Il leva des armées immenses pour l'époque afin de conquérir les Flandres ; il confisqua les fiefs anglais ; il opéra la réunion à la couronne de plusieurs provinces, par son mariage et par ceux de ses enfants. Son ambition fut insatiable et impitoyable : il devina la monarchie administrative, et fut le rude représentant d'un esprit nouveau, hostile à l'esprit chevaleresque. Cet esprit n'était pas forcément contraire à l'Église ; mais il le devenait dès que l'Église romaine, si dédaigneuse des rois, affaiblissait chez les peuples l'esprit d'obéissance. Pour achever l'unité nationale, il fallait un pouvoir incontesté, inviolable.

Les conciles de Constance et de Bâle proclamèrent l'autorité des conciles généraux, et leurs décrets furent

très-favorables à l'indépendance des Églises nationales. Charles VII en profita pour donner, après avoir consulté le clergé français à Bourges, une pragmatique sanction en vertu de laquelle la liberté des élections était maintenue aux Églises et aux abbayes, les *annates, réserves, expectatives* étaient interdites, le droit d'appel au pape était limité, les bulles du pape ne pouvaient être reçues en France qu'avec l'approbation du roi. Le haut clergé affirma le droit de l'Église française à « adapter les décrets des conciles aux usages, circonstances et besoins du royaume et de la nation française. » A partir de François Ier, la France entra dans le régime des concordats. Le chancelier Duprat négocia le premier : il donna au roi le droit de nommer directement à toutes les dignités ecclésiastiques, abolit les réserves, grâces expectatives et appels en cour de Rome, mais laissa au pape les annates, et renonça à la convocation périodique des conciles. On se révolta en France contre les concessions de Duprat; personne ne cria plus haut que le clergé, qui regrettait la pragmatique sanction : le concordat lui enlevait, en effet, son droit d'élection, et permettait au roi de disposer des immenses biens du clergé pour ses créatures. Au moment où la réforme commençait à agiter le monde, la papauté acheta la fidélité de la monarchie française par un traité « par lequel, dit Bossuet, les rois de France ont la conscience chargée d'un poids terrible et le salut de leurs sujets entre leurs mains. »

Le sort de l'Église nationale était désormais fixé : elle fut soumise au patronage royal, et devint un instrument de règne.

Le concile de Trente réorganisa, en quelque sorte, l'Église catholique, de tous côtés menacée par la réforme ; il centralisa l'autorité spirituelle, fit des papes les régulateurs de la discipline, les interprètes des canons, les maîtres des évêques. L'évêque de Rome devenait le chef visible, incontesté de la catholicité ; tous les yeux pouvaient sans cesse se tourner vers lui, au lieu de se porter sur des conciles nomades, divisés, pénétrés de passions nationales. On sait que les ambassadeurs de Charles IX appuyèrent dans le concile l'effort des évêques gallicans. Les Valois persécutaient les huguenots, mais ne voulaient pas qu'on rognât les ongles aux rois. On chercha quelque temps si l'on ne pouvait ramener les réformés dans l'Église universelle. Le cardinal de Lorraine alla jusqu'à demander le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, les prières en langue vulgaire. La victoire de son frère à Dreux précipita les décisions du concile : on n'accorda rien à l'esprit de la réforme. Sept évêques français seulement signèrent les décrets ; mais le parlement français refusa toujours de les enregistrer. L'Église française adopta ce qui était de pure doctrine : ce qui ne tenait qu'à la discipline demeura soustrait à l'autorité étrangère.

Cette distinction entre la doctrine et ce qui touche

à la matérialité de l'Église est fondamentale : une Église si riche, maîtresse d'une grande partie du sol, ne pouvait être administrée du dehors. Elle défendit même longtemps son domaine idéal, toujours prête à introduire dans son enseignement ce qui était matière de foi, mais peu disposée à laisser le dogme nécessaire se mêler à ce qui n'était que légende ou dévotion italienne.

Les huguenots avaient fait une Église trop nue, trop sombre; mais il y avait dans l'Église française un sérieux, un fond d'austérité et de virilité qui ne s'accommodait pas facilement d'une religion où la foi eût été comme étouffée dans les parfums du culte. A côté du désir très-sincère, très-ardent de rester fidèle au catholicisme antique, universel et traditionnel, on voit longtemps chez les prélats, dans les ordres les plus lettrés, dans les vieilles familles nourries de traditions, une certaine sauvagerie à l'endroit de ce grand nom de Rome. La fille aînée de l'Église, à ses belles époques, fait penser à ces jeunes filles qui, sorties du couvent et retournées auprès de leur mère, sont partagées entre leur affection et la vague terreur du monde.

Richelieu résolut en homme d'État les questions qui touchent l'Église; prince de l'Église, il taxa les propriétés ecclésiastiques : « Les besoins de l'État, osa-t-il écrire, sont réels; ceux de l'Église sont chimériques et arbitraires. Si le roi n'avait pas défait ses ennemis, l'Église aurait souffert bien d'autres pertes. » Il abaissa

les protestants, et reprit la Rochelle : mais cela fait, « la différence de religion ne l'empêche pas de rendre aux huguenots toute manière de services, et la seule différence qu'il reconnaisse entre un Français et un autre Français, c'est le degré de la fidélité et du patriotisme. » Le cardinal fut un Henri IV à rebours ; catholique, il protégea les protestants, comme le roi protestant avait protégé les catholiques. Tous deux voulurent surtout le bien de l'État. Richelieu fit brûler par le parlement le pamphlet d'un jésuite qui soutenait que les papes peuvent déposer les rois; mais il se refusa à bannir les jésuites, et en fit des instruments de sa politique.

L'esprit gallican ne fut pas étouffé avec le protestantisme : l'évêque de Tournai, chargé avec Bossuet de rédiger la « Déclaration du clergé, » soutint que les papes eux-mêmes peuvent tomber dans l'hérésie. Bossuet contesta cette doctrine ; il distingua entre l'*indéfectibilité* et l'*infaillibilité*, disant qu'un pape peut être hérétique comme homme, mais non comme évêque de Rome. La déclaration faite dans cet esprit énonça l'indépendance des souverains, l'autorité des décrets de Constance et la subordination des jugements du souverain pontife au consentement de l'Église. Jamais l'Église française ne fut plus grande qu'au XVIIe siècle. Victorieuse de la réforme, elle montra au monde une phalange de prélats, de sermonnaires, de moralistes, de lettrés ; elle enveloppa la gloire de la France d'un

éclat mystique et incomparable. Sa doctrine, simple et forte, devint en quelque sorte la conscience de la nation.

II

Jamais un pays ne sembla plus près de l'unité spirituelle : l'hérésie était partout étouffée, elle n'avait que des retours et des réveils timides. Qu'étaient les disputes sur le quiétisme auprès des luttes terribles du siècle précédent ? On avait cru mettre d'accord et pour toujours la science avec la foi, la conscience avec la soumission. Pourtant quelques germes de révolte fermentaient encore dans cette Église illustre, dans les ordres religieux. La grande réforme avait été un mouvement universel, cosmopolite ; le jansénisme fut un essai de réforme, on peut le dire, toute française. Il trouva des chefs, non, comme la réforme, dans la grande noblesse, mais dans les familles demi-patriciennes, dans la bourgeoisie patriarcale, austère, lettrée, chez les parlementaires ; il fut une Fronde spirituelle. La classe qui, par les intendants, s'emparait du gouvernement tenta, par l'éducation, par la propagande religieuse, de s'emparer de la religion nationale. Elle s'insurgea contre la foi de la cour, la foi mondaine, celle qui, par les confesseurs et les

directeurs, devenait la servante trop docile de Rome. Pour s'élever dans l'État, elle se servait de la royauté; pour s'élever dans l'Église, elle en avait un égal besoin. Mais le jansénisme ne sut gagner ni le roi ni le peuple : il effrayait le roi, comme tout ce qui ressemblait à l'hérésie ; les doctrines des *solitaires* avaient séduit les plus vertueux parmi les grands, les femmes les plus pures; le roi n'y sentait pas l'esprit courtisan, il n'y respirait pas l'encens que lui prodiguaient les prélats. En vain l'abbé de Saint-Cyran, dans sa *Question royale,* dit qu'il y a des cas où le sujet doit de ses propres mains sacrifier sa vie pour conserver celle du prince. C'était assez que Condé vît les jansénistes d'un œil favorable, que leur retraite servît de refuge contre la cour, que leur sainteté parût toujours en deuil.

Ces *Messieurs* étaient trop puritains. Boileau, dans sa satire sur l'homme, dit :

La vertu n'était point sujette à l'ostracisme,
Et ne s'appelait point alors un jansénisme.

Un évêque faisait des reproches à un abbé de condition dont la vie n'était pas réglée : « Que voulez-vous que l'on fasse? Si nous étions plus réglés, on nous prendrait pour des jansénistes. » Le sérieux de M. Arnauld était redoutable. L'esprit des *Lettres provinciales* séduisit un moment la France, mais l'effet fut passager; la doctrine de Jansénius tenait

trop de la rudesse calviniste. On ne se plut pas longtemps à une théologie qui n'aboutissait point à la dévotion aisée.

Louis était bien l'image de la nation : il n'aimait pas le bruit des dissensions religieuses ; il soutenait contre Rome son droit de régale (le droit de nommer aux bénéfices dans les évêchés dont les siéges étaient vacants) ; il forçait les jésuites eux-mêmes à se mettre de son côté dans sa lutte contre le pape, mais il ne voulait pas d'innovations religieuses, ni en matière de dogme ni en matière de discipline : il fut dur aux quiétistes, implacable aux jansénistes. La douleur de Fénelon exilé avait encore de quoi lui plaire ; mais toute sa puissance expirait devant la hauteur respectueuse des jansénistes : ceux-ci avaient des refuges où l'on ne pouvait les atteindre.

L'Église catholique du XVIIe siècle ne comprit pas que rien ne pouvait mieux la défendre contre la corruption qui s'attache à toute chose que la présence d'autres Églises jalouses, soupçonneuses, toujours armées du fouet de vérité. Comme la royauté, elle voulut faire taire toute opposition : elle crut qu'il lui suffirait d'avoir un idéal très-élevé de ses devoirs et de ses obligations ; écoutez Massillon : « Les biens ecclésiastiques sont des dépôts religieux et des aumônes saintes ; nous n'en sommes donc que les dépositaires et les dispensateurs... On regarde les revenus de l'Église comme des biens à soi : je vous prouverai que

vous n'en êtes que les économes; on les regarde comme des ressources pour soutenir la vanité du nom et de la naissance: je vous montrerai qu'ils ne vous sont donnés que comme les suppléments de votre indigence [1]. » L'Église est la grande école d'égalité longtemps avant la philosophie: « L'Église, dit Massillon, n'a pas besoin de grands noms, mais de grandes vertus: la noblesse que demande la sublimité de nos fonctions, c'est une noblesse d'âme, un cœur héroïque, un courage sacerdotal que les menaces, les promesses, la faveur ou la disgrâce du monde trouvent également inébranlable: la seule roture qui déshonore notre ministère, c'est une vie souillée, des mœurs profanes, des penchants mondains, un cœur lâche et rampant [2]. » La vie de Bossuet ne fut qu'un long labeur. Rien ne le rebutait, son éloquence était toujours prête; elle se prodiguait et jetait dans les humbles églises du diocèse de Meaux des flammes aussi vives que dans la chapelle du grand roi.

Le clergé de France, si sain encore en presque toutes ses parties au XVII[e] siècle, était pourtant menacé de corruption: « Je vous le demande, s'écrie Massillon, tout couverts de lèpre comme vous êtes encore, et indignes de paraître même au pied des autels avec les simples fidèles, n'ayant pour toute marque de vocation aux honneurs du sanctuaire qu'un grand nom dans le

1 Discours sur l'usage des revenus ecclésiastiques. Œuvres de Massillon. Conférences ecclésiastiques.
2 Conférence sur l'ambition des clercs.

monde, le second aujourd'hui dans la maison de votre père, les désordres d'une jeunesse licencieuse et des désirs criminels de vous élever, vous avez la témérité de prétendre à l'honneur suprême du ministère saint, pour lequel les anges mêmes ne seraient pas assez purs! » Ce n'est pas le sentiment du devoir qui a manqué au clergé de France, ni le sérieux, ni le don de la pédagogie, ni l'art de diriger les consciences, ni la science, ni le désir de protéger la religion contre les fadeurs propres à la matérialiser et à l'amollir : plus pauvre, elle se serait mieux défendue contre l'esprit mondain et la frivolité; plus tolérante pour les hérétiques, elle fût restée plus sévère pour elle-même. Elle poussa enfin les choses à ce point que l'hérésie jeta le masque chrétien et devint la philosophie. Les huguenots, les jansénistes, reconnaissaient une autorité spirituelle extérieure à l'homme : les philosophes n'en reconnurent plus d'autre que la raison humaine. Cette raison, dont Pascal s'était épuisé à montrer la vanité et le néant, devint le dieu d'une société enivrée de soi. Voltaire versa le ridicule sur le livre sacré des réformés. Le XVIII[e] siècle se fit païen et n'adora plus que la nature. On est tout surpris, en étudiant sa littérature, de voir combien l'Église lutta mollement contre ces hérétiques nouveaux. La chaleur qui animait les Bossuet, les Fénelon, les solitaires de Port-Royal, sembla éteinte. La France divorça avec le christianisme et fit sa religion de l'irréligion même.

Les temples sont encore debout : rien n'est rompu des liens de la magnifique hiérarchie catholique, mais l'esprit des temps passés s'est envolé. La révocation de l'édit de Nantes avait porté ses derniers fruits.

Tocqueville s'est demandé comment l'irréligion put devenir une passion dominante et générale chez les Français du XVIIIe siècle. « On attaqua avec une sorte de fureur la religion chrétienne, sans essayer même de mettre une autre religion à la place. On travailla ardemment et continûment à ôter des âmes la foi qui les avait remplies, et on les laissa vides. Une multitude d'hommes s'enflammèrent dans cette ingrate entreprise. L'incrédulité absolue en matière de religion, qui est si contraire aux instincts naturels de l'homme, et met son âme dans une assiette si douloureuse, parut attrayante à la foule [1]. » Tocqueville estime qu'un si grand revirement ne peut être suffisamment expliqué par la rencontre de plusieurs grands écrivains ennemis du christianisme, ni même par les vices de l'Église : il l'explique par ce fait que l'esprit d'opposition, chassé de la politique, s'était réfugié dans la littérature; les écrivains étaient des rebelles d'une nouvelle sorte; vivant dans un domaine idéal, ils devaient s'attaquer surtout aux idées. Ils pouvaient se flatter de modifier, par degrés, l'État, la législation, l'organisation sociale : ils ne pouvaient modifier l'Église, ils cherchèrent à la renverser. Ce qui semble inexplicable, c'est que l'Église

[1] L'Ancien Régime et la Révolution.

se soit si mal défendue contre les philosophes. En Angleterre, le clergé avait trouvé de nombreux avocats : en France, l'Église eut peu de défenseurs. La noblesse mit la philosophie à la mode ; quand l'archevêque de Paris condamna l'*Émile* de Rousseau, on applaudit à la réponse du citoyen de Genève. Voltaire fut une idole devant laquelle la grandeur, la beauté, la vertu, brûlèrent leur encens. Où étaient les vrais croyants, les chrétiens fidèles? La persécution même n'était plus qu'une grimace : on brûlait un livre pour ajouter quelque chose au plaisir de le lire. La noblesse, les parlements, la royauté, semblaient frappés de cécité. Horace Walpole, qui voyait à Paris la meilleure compagnie, fut très-frappé de l'état irréligieux de la France : « Savez-vous, écrivait-il à Conway (28 octobre 1765), ce que sont les philosophes, ce que ce mot signifie? D'abord il embrasse presque tout le monde; ensuite il désigne des hommes qui font une guerre ouverte à la papauté, mais qui veulent presque tous le renversement de toute religion, et la destruction du pouvoir royal. — Je vous assure, écrit-il à Brand (17 octobre 1765), que le rire n'est plus à la mode ici, pas plus que le bilboquet. On n'est occupé que de renverser Dieu et le roi; hommes, femmes, sont dévotement employés à cette démolition. » Walpole n'est pas loin de s'accorder sur Rousseau avec le docteur Johnson, qui disait avec son sérieux ordinaire à Boswell : « Rousseau, Monsieur, est un méchant

homme. Je signerais aussi volontiers sa sentence de transportation que celle d'aucun des criminels entrés depuis bien des années à la prison d'Old-Bailey. » Il se « lave les mains » des philosophes français : « Ces hommes, écrit-il à Gray (25 janvier 1766), ont adopté la gravité, la croyant philosophique et anglaise, et n'ont rien acquis en échange de leur légèreté et gaieté naturelle. »

« Les savants, je leur demande pardon, les philosophes sont insupportables, superficiels et fanatiques; ils prêchent incessamment, et leur religion est l'athéisme : vous ne sauriez croire à quel point cette doctrine est avouée. Voltaire même ne les satisfait pas. Une de leurs grandes dévotes disait de lui : « Il est bigot, c'est un déiste. — Tout le monde est philosophe. » Telles étaient les impressions d'un homme qui vivait familièrement avec Mme Geoffrin, Mme de Mirepoix, Mme de Boufflers, la duchesse de Choiseul, la maréchale de Luxembourg, Mme du Deffant. Il s'irrite contre les savantes du grande monde, les hommes qui abandonnent la religion, uniquement parce qu'elle n'est plus à la mode, contre l'impertinence des conducteurs nouveaux de l'opinion. La vieille société française se dissout sous ses yeux ; elle renie ses anciens dieux ; elle a honte de ses vieilles idoles ; elle est ennuyée, triste, sous une apparence de frivolité ; elle boit à longs traits une eau du Léthé, qui lui ôte le sens et jusqu'au souvenir du passé prodigieux d'où elle est sortie.

Il est curieux de lire dans les cahiers de 89 ce que la noblesse pensait du clergé. Elle demande que le clergé n'ait point de priviléges d'impôts, que les ordres monastiques soient réformés de fond en comble, et que les dîmes soient rendues moins dommageables à l'agriculture (quelques bailliages parlent de les abolir). Elle reconnait aux États généraux le droit de supprimer certains ordres religieux et d'appliquer leurs biens à d'autres emplois. Dix-sept bailliages affirment que les États sont compétents pour réformer la discipline. La noblesse ne semble plus avoir le sentiment que l'Église soit une force politique : elle la regarde comme un propriétaire qui retient injustement dans ses mains un sixième du territoire national [1].

Le clergé lui même était profondement pénétré par l'irréligion : les abbés de cour ne virent dans la philosophie qu'une mode, une façon de libertinage. « Soyez bien sûr que Mme de Pompadour et M. l'abbé de Bernis sont bien loin de se déclarer contre l'Encyclopédie. L'un et l'autre, je vous en réponds, pensent en philosophes. » (*Lettre de Voltaire à d'Alembert*, 23 février 1758.)

Des prêtres appelaient Christ le « législateur des chrétiens. » On sait le rôle que joua au début de la révolution Talleyrand, l'évêque d'Autun. Il porta la hache sur l'Église, comme Mirabeau sur la noblesse.

[1] Au commencement du XVIIe siècle, l'Église avait le quart du territoire.

Le véritable restaurateur de la foi en France, ce ne fut pas Bonaparte, ce fut le bourreau. Le pays se ressouvint qu'il était catholique quand il vit couler le sang des martyrs : on ne détruit pas des dogmes avec des lois, on ne fonde pas une religion avec des décrets. La violence a d'assez beaux, d'assez grands empires dans le monde; il y en a un qui lui reste fermé : c'est celui de la conscience. La foi, qui n'avait jamais été étouffée dans les campagnes, qui dormait dans les presbytères de village, chez les humbles, les petits, les malheureux, rejeta avec degoût les cultes nouveaux que lui offraient les apôtres de la raison. La révolution réussit à faire ce miracle : elle arracha les vieilles racines gallicanes du sol, elle déshonora jusqu'au mot d'Église nationale, elle livra le clergé de France à Rome.

Qui s'en étonnerait? « Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu. » L'Église de France a subi trop de Césars, elle a courbé son front sous trop de jougs, elle a fait monter l'encens devant des maîtres trop méprisés, elle a vu tomber trop de gouvernements : on l'a détachée de la terre par la confiscation, isolée du monde par les lois ; son cœur n'appartient plus qu'à un maître divin et à celui que, sur cette terre, elle regarde comme le représentant de Dieu. Elle se console de la ruine, des mépris d'une bourgeoisie vaine, des haines farouches de la démagogie, par la vue d'une Jérusalem céleste et lointaine, où brille une vérité qui défie les peuples comme les rois. Qu'est-ce

que l'ultramontanisme? C'est l'émigration des âmes; vous le trouverez partout où la foi catholique à subi des injures trop cruelles, en Irlande, en Pologne comme en France.

Le clergé français, il faut le reconnaître, a été épuré par la persécution. Il n'en est peut-être pas aujourd'hui, dans le monde entier, de plus pur, de plus austère, de plus pénétré de la sublimité de sa mission. Comment n'aurait-il pas repris quelque empire dans un temps comme le nôtre? Il représente, dans le mouvement des intérêts grossiers, vulgaires, sans générosité et sans merci, quelque chose d'immuable, de fixe, d'éternel; la soutane noire est la vraie livrée de cette égalité, si chère à notre race; celui qui la porte, serait-il sorti d'une chaumière, pauvre, presque sans culture, est au niveau de ce qu'il y a de plus riche et de plus grand. Il absout, il condamne; il a les mêmes prières pour le faible et pour le fort, pour l'opulence et pour la pauvreté. Il attend l'homme à toutes les heures solennelles de la vie; on le trouve, toujours le même, près du berceau, devant la chambre nuptiale, au bord de la tombe.

Comment lutterez-vous contre ce qui ne se défend pas? Cette force invisible, qui relie en faisceau des millions d'âmes dans le monde, est pour ainsi dire irrésistible. L'Église le sait; elle jette ses filets dans la mer de l'humanité souffrante, ignorante, misérable, craintive, et elle les retire toujours chargés.

Si les nations étaient constamment heureuses, elles oublieraient peut-être le ciel ; si la science, la législation, l'économie politique, pouvaient dissiper tous les maux, on les verrait mener leur vie triomphante, pareilles à ces jeunes gens au sang échauffé qui ferment leur âme au remords et se livrent avec une joie presque féroce à leur égoïste passion. Mais la douleur n'est pas près de sortir du monde, et le malheur ramène les nations comme les individus au pied des autels.

On a vu dans un pays voisin de la France, et qui lui ressemble en beaucoup de points, deux partis de gouvernement se classer sous les noms de *parti catholique* et *parti libéral*. Qu'on le regrette ou non, ce phénomène, qui s'est produit spontanément, sans pression extérieure, prophétise notre avenir. Quand nos luttes politiques seront finies, quand on ne disputera plus sur la forme du gouvernement, quand des traités respectés auront assuré notre indépendance nationale aussi efficacement que la neutralité assure celle de la Belgique, on verra sans doute aussi en France un parti catholique et un parti libéral se succéder au pouvoir, se respecter tout en se combattant, s'arracher des concessions réciproques. C'est une pensée futile que celle d'isoler à perpetuité la société religieuse de la société laïque ; la séparation complète de l'Église et de l'État n'aurait qu'un résultat : elle ouvrirait toutes grandes au clergé catholique les portes de la politique.

L'évêque, qui aujourd'hui hésite à se montrer sur le forum, y serait poussé malgré lui, le jour où il ne serait que le mandataire spirituel de son diocèse.

Pendant l'âge d'or du règne de Louis-Philippe, l'Église, respectée, vivait d'une vie pour ainsi dire intérieure, et n'entrait jamais en conflit avec la société laïque. Mais cette société ignorait encore ses propres dangers; l'Université, le Conseil d'État et l'éloquence des parlementaires, l'habileté des légistes, ne purent la sauver d'elle-même. L'Église fut arrachée à son repos. Elle aperçut, sous les pieds d'une nation vaine et enivrée d'elle même, des abîmes: sous le pays légal, il y avait un pays ignoré; la philosophie n'avait, pas plus que la religion, fait pénétrer sa lumière dans ces foules avides, envieuses, terribles, qui en un moment peuvent ébranler tout l'édifice national.

Des trois grandes forces qui soutenaient l'édifice du passé, une seule reste debout, c'est l'Église. Le trône a été quatre fois déjà brisé dans ce siècle : la noblesse française ne possède plus l'ombre d'un privilége; elle avait, dès le XVII[e] siècle, perdu le souvenir de ses origines et le sens de sa mission. L'Église est toujours debout. Tous les jours vous verrez mettre sur la scène française des rois et des nobles, on n'ose encore y montrer familièrement le prêtre. Les mœurs le protégent : l'esprit français, si moqueur, si implacable, souvent si cruel, abdique à ses pieds. Ce rire qui insulte toutes les grandeurs terrestres n'éclate par de-

vant lui. Il faut donc bien le reconnaître, les sources de la vie religieuse ne sont pas taries en France. Et quels sont les caractères nouveaux de cette vie religieuse? La France ne va plus depuis longtemps boire aux claires et froides fontaines du calvinisme; elle ne met plus sa gloire à défendre au sein de l'Église catholique universelle des priviléges nationaux : elle n'est plus gallicane. L'Église catholique entraîne ceux qui la suivent vers ce que l'on nomme l'ultramontanisme.

La France a rempli de grandes missions dans ce monde : peut-être travaille-t-elle aujourd'hui à son insu à quelque grande œuvre d'unité spirituelle dont les siècles futurs verront l'accomplissement. Elle a semé à pleines mains les idées d'égalité : son esprit logique n'admet pas de frontières dans le domaine de la vérité. Toute doctrine qu'elle peut soutenir de sa parole éloquente et de son enthousiasme, qu'elle peut parer des rayons de sa vieille gloire, lui assure aussi des amis, des complices dans l'univers entier. Elle oppose des légions invisibles aux forces brutales et matérielles. Il faut toujours qu'elle règne quelque part, et elle se console de perdre les royaumes de la terre en envahissant le royaume de l'esprit. Elle le veut tout entier; elle aspire à occuper non-seulement les froides régions de la science, mais l'Éden où la pensée religieuse s'enivre perpétuellement du mystère.

Il faut bien faire attention que la civilisation ne se nourrit pas seulement de choses matérielles : chemins de fer, télégraphes, usines, machines, agriculture intensive, hygiène, tout ce qui sert à transporter, habiller, nourrir l'homme, à allonger peut être la vie moyenne, n'ajoute que peu de chose à la dignité et à la grandeur de la vie morale. La science ne saurait donner qu'à un petit nombre une morale et une métaphysique. L'homme nourri, chauffé, servi, courtisé par mille esclaves de fer, d'acier et de bois, est une brute, s'il n'a une vie idéale. On peut imaginer une société qui soit admirablement outillée pour tous les besoins, et où, cependant, tout le monde soit misérable : une sorte de pénurie qui vienne de l'excès des richesses, une stérilité issue de la fécondité. Chacun suera, remuera, peinera pour son compte ; et le premier choc fera tomber en poussière cette masse atomique, dont le ciment aura été dissous.

Qui peut craindre sérieusement aujourd'hui que la société laïque devienne asservie à la société religieuse ? Depuis près de cent ans, la France appartient aux légistes. Les codes, les constitutions, les *principes*, tant de lois et de règlements, n'est-ce pas là une barrière suffisante contre l'ambition cléricale? Quelle doctrine politique pourra cependant faire ce miracle, convertir les malheureux en résignés? et la majorité des hommes se compose de malheureux. Quel roi, empereur ou président de république, apportera

à l'âme souffrante, meurtrie des coups de la vie, découragée, humiliée, prête à la haine et à la vengeance, ce que le plus humble ministre du ciel a toujours en réserve, l'espérance Vous montrez au soldat le drapeau : qui lui donnera le sens du drapeau, qui lui apprendra le renoncement, la servitude volontaire? Une nation d'où le sentiment religieux est sorti n'est pas encore tout à fait ruinée, elle conserve encore longtemps les forces qui sortent du sol, de la nature, de la langue, des longues et glorieuses traditions: mais on peut craindre qu'elle n'approche de la décadence.

Quelque forme qu'ait prise ce sentiment, les politiques prudents doivent la respecter, n'y toucher qu'avec la plus extrême prudence. L'État n'a rien à faire avec les dogmes : vous aurez beau faire des déclarations de principes, comme la déclaration de 1682; on ne force personne à croire ou à ne pas croire. L'intervention de l'État devient légitime; elle peut devenir très-utile quand il s'agit de la discipline, du recrutement du clergé. Il n'y aurait pas besoin de chercher longtemps dans les vieilles règles canoniques pour trouver des remèdes à l'arbitraire épiscopal, qui aujourd'hui est presque sans limites. Les évêques pourraient être assistés par des conseils, les concours pourraient prendre une certaine place dans le recrutement du clergé.

Il faudrait rendre la vie, le mouvement aux diverses parties d'un grand corps, qui est peut-être trop immobile, figé dans la crainte de l'autorité épisco-

pale ; mais ces réformes doivent sortir du sein même de l'Église, comme le fruit sort de l'arbre. Toute intervention brutale et maladroite, toute violence de l'État ferait sur l'Église l'effet du doigt sur ces animaux marins qui se contractent au moindre toucher.

On sera très-frappé du changement profond qui s'est opéré depuis un siècle dans le langage de nos grands écrivains en parlant de l'Église. Ils ne sont plus d'humeur à plaisanter sur les prêtres, les moines, les nonnes. Ceux mêmes que l'Église considère comme ses ennemis les plus dangereux, ne parlent jamais des choses religieuses que d'un ton très-grave et sérieux. L'esprit voltairien est sorti de la nation ; Paul-Louis Courier, Béranger, sont presque aussi loin de nous que Rabelais : l'Église semble aux philosophes chose redoutable, vénérable ; ceux mêmes qu'elle persécute ou qui en redoutent les coups, n'éprouvent contre elle aucune colère. Empêche-t-elle le naturaliste de chercher le mystère de la création, le physiologiste de scruter les lois de la vie ? Tous les savants courent après une ombre, une chimère. L'Église a aussi sa chimère : ils la respectent. Dans ce long et terrible effort de la vie, qu'importe si quelques atomes cristallisent autour de quelque centre d'attraction ! Nous avons, en somme, une vue beaucoup plus philosophique, et par là même plus juste de ce qui est au fond des religions humaines, de ce qui les explique,

de ce qui les maintient, en les transformant d'âge en âge.

Quelles transformations l'Église de France est-elle encore destinée à subir? Qui oserait le dire? qui sait ce que deviendra la papauté? L'Italie la gardera toujours avec un soin jaloux; elle est trop habile pour éteindre jamais de sa main un soleil qui, de Rome, rayonne sur le monde! Quelles luttes nouvelles entre le pape et l'empereur verront les âges à venir?

L'avenir de la France est sombre. Qu'elle ne se déchire pas de ses propres mains, qu'elle n'ajoute pas à tant de causes de faiblesse une cause de faiblesse nouvelle : soyons tolérants, même pour ceux qui voudraient ne pas l'être. Nos ennemis riraient de notre folie, si nous arrivions à nous détester les uns les autres, plus que nous ne les détestons : donnons à l'Église la liberté à laquelle elle a droit, elle donnera à une grande partie au moins de la nation la force et le courage dont celle-ci a besoin.

CHAPITRE VIII.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AVANT LA RÉVOLUTION.

I

Le vieil esprit aristocratique s'était lentement usé pendant le règne de Louis XIV, qui avait duré soixante-douze ans. On ne trouve plus rien à la fin de cette longue période des passions qui remplissaient les d'Épernon, les Bouillon, qui frémissaient encore dans le grand Condé et dans Turenne. Saint-Simon lui-même n'apercevait plus d'autre mesure pour le degré de la grande noblesse que les dates d'érection et d'enregistrement des duchés-pairies.

Le grand roi n'avait guère prisé chez ses gentilshommes que l'air de néant et l'assiduité : « Je ne le connais pas » était dans sa bouche une condamnation sans appel. Il fallait rester à la cour, s'y ruiner, paraître. L'esprit d'antichambre tua l'esprit politique. Les

mêmes projets, d'ailleurs, ne germaient point dans la robe et dans l'épée. Quels grands formaient encore de vastes desseins? Il faut les chercher dans la petite cour du duc de Bourgogne; là, quelques hommes et quelques femmes, associées à leurs espérances, rêvaient la monarchie *vertueuse*, affranchie du joug des maîtresses, occupée uniquement du bonheur des peuples, une Salente, un royaume d'utopie, une cour purifiée, une administration intègre; les ambitions n'allaient pas au delà de cette chimère.

Saint-Simon ne trouva pas d'écho quand, après la mort de Louis XIV, il parla au régent des États généraux. L'aristocratie n'aspirait pas assez à prendre une place dans les assemblées nationales; elle était plus jalouse des parlements que désireuse de partager le pouvoir avec des légistes. Pour les parlementaires, ils nourrissaient certainement en secret des desseins politiques; ils se souvenaient du temps où ils avaient pu usurper sur la monarchie, et où le pouvoir judiciaire était devenu le pouvoir politique. Les États généraux leur faisaient peur toutefois, car ils savaient bien que les gens de robe n'y pourraient paraître qu'à côté des gens d'Église et des gens d'épée. Ainsi tout s'unissait pour empêcher la convocation des États généraux et leur transformation en assemblées politiques permanentes. Les parlements tenaient à garder le plus de pouvoir possible entre leurs propres mains; mais les rois avaient toujours le moyen de briser leur

résistance. La noblesse se consolait de son abaissement par l'humiliation des parlements. Le sérieux de Louis XIV avait donné l'air de la grandeur à ce qui se faisait chaque jour plus petit. Je ne sais quelle gravité, quelle décence, quelle solidité imprime au XVII[e] siècle une marque véritablement unique.

Après le siècle de la grandeur, vint celui de la grâce : les retenues, à la gêne pendant les dernières années du long règne, si assombries par les malheurs publics et par la dévotion, se trouvèrent enfin délivrées. Que pouvait devenir une noblesse inoccupée, sans besogne politique ou administrative, dès qu'elle ne sentit plus de frein ? Elle se corrompit dans les plaisirs, et y perdit enfin jusqu'au sentiment de sa propre conservation. Ce qui frappera le plus celui qui étudiera le XVIII[e] siècle, c'est le caractère faux et artificiel de l'idéal qu'il s'était créé. Tous les instincts simples, naturels et droits sont pervertis : toutes les institutions sociales sont faussées. On vit dans la fantaisie : le patriotisme farouche est de mauvais goût ; la guerre est regardée comme un jeu, une aventure ; la noblesse y fait toujours briller son courage, mais elle n'y cherche plus que des *lauriers*. On se console de Rosbach en chansonnant Soubise et M[me] de Pompadour. Louis XV, pensant à M[me] de Soubise, disait de son général malheureux : « Il ne lui manque plus que d'être content. »

La guerre, la diplomatie ne sont plus choses subjec-

tives, si l'on peut se servir du mot. On s'enthousiasme pour le grand Frédéric; on semble avoir perdu la notion du patriotisme. Tout sentiment trop uni est de mauvais goût. Chacun sort du rôle naturel que semblent lui tracer le passé, la tradition, le devoir. La royauté s'oublie : elle déserte les champs de bataille. Elle n'a plus ni persévérance, ni audace. Elle se fait asiatique et s'enferme dans ses petits appartements. La ville prend peu à peu la place qu'avait tenue la cour; or, la ville, c'était Paris; ce n'était pas seulement la noblesse, c'était aussi la finance, qui se frottait de noblesse en achetant des brevets de secrétaire du roi, qui achetait ou bâtissait de magnifiques hôtels, qui soudoyait et nourrissait la gent littéraire. Ne soyons pas trop sévères pour nos ancêtres, et ne nous figurons pas qu'il n'y eût dans ces années heureuses qui précédèrent la révolution qu'une débordante et universelle corruption. Le vice laisse ses mémoires, la vertu ne se raconte pas. Dans les provinces, surtout dans les vieilles régions celtiques, au foyer des maisons bourgeoises, dans les rangs de la noblesse pauvre et dans le menu peuple, on eût trouvé encore les plus rares et les plus pures vertus. La grande noblesse elle-même n'était pas aussi dissolue qu'elle aimait à le faire paraître : il y avait de l'affectation jusque dans ses vices. Ce qui est certain, c'est qu'elle était frappée d'une étrange débilité; son vieil orgueil était devenu de l'impertinence. Avait-elle encore des devoirs? Elle

semblait l'ignorer. On jouait au *bon seigneur*, à la *bonne princesse*; on n'en tenait pas moins à tous les droits féodaux, moins par amour de l'argent, car la noblesse française n'a jamais été avare, que par goût des priviléges.

Le seigneur de village, entouré d'intendants, de clients, d'une valetaille tyrannique, aimait à se montrer à certains jours à ses vassaux comme une souriante providence; sous un arbre de mai, dans des fêtes villageoises, il couronnait des jeunes filles et cherchait sur leurs joues un rouge qui ne pût pas s'effacer à la main; il se croyait meilleur quand il avait été attendri; il goûtait la nature comme on admire un décor de théâtre. Il l'ornait, l'embellissait, taillait des charmilles, mettait des bustes avec des fleurs aux détours des bois silencieux, suspendait aux arbres des guirlandes. On se promenait dans les grands parcs avec des bas bien tirés et de fins souliers à boucles. Il semble que la nature ne se montre plus aux hommes sous ses aspects sévères, grandioses, effrayants, elle n'a que des sourires. Les rochers sont faits pour servir d'abri aux amours; les arbres n'ont plus des troncs farouches et des branches noueuses : ils servent à mettre un ciel-de-lit, demi-verdâtre, demi-bleuâtre, sur les marquises poudrées, couchées sur une herbe toujours molle et semée de fleurs, au sein rebondi, au sourire éternel, à l'œil fin noyé de volupté. De petits temples à l'Amour s'élèvent près des belles eaux qui accompa-

gnent de leur murmure le chant des colombes amoureuses, la cornemuse et le chalumeau des bergers. Cupidon est partout : c'est le seul dieu qu'on connaisse encore. L'impudique enfant promène sa torche sous les bosquets, dans les chaumières, dans les palais; il écarte les épais rideaux qui tombent des riches baldaquins pour montrer à l'amant sa déesse prête pour le plaisir; il mêle ses flèches aux piques des héros; il tient le miroir des belles qui se parent; il caresse jusqu'aux coiffes des nonnes et se blottit entre les grands plis de leurs robes. Vous le trouverez : ici, avec un casque empanaché et domptant des lions; là, embrassant une urne funéraire: des Amours tiennent l'étrier du jeune guerrier qui se sépare de sa maîtresse, d'autres lui offrent la lance et la cuirasse. Les savants les laissent jouer avec les grands globes, les lunettes et les cartes dépliées. Ils arrosent et plantent les jardins, ils piquent les bœufs à la charrue. L'Amour est partout, aux champs, à la ville : la France est une vaste Cythère.

L'antique Vénus était une vraie déesse : la nouvelle n'était qu'une femme déshabillée. Sous cette fausse mythologie, on sent et l'on voit partout la vie réelle, étrange, parée, enguirlandée, mais frissonnante et palpitante. C'est ce mélange inouï de convention et de réalité qui donne à l'art du XVIII[e] siècle son caractère particulier. Cet art n'a absolument rien de commun avec celui qui peuplait les vieux temples de

formes agrandies et idéalisées : il n'aime ni la force, ni la sévérité, rien de ce qui est auguste, grandiose, mystique; il adore la grâce, la jeunesse, ce qui est exquis, frêle, éphémère. Il cherche la perfection dans la petitesse; il enveloppe la vie de toutes sortes d'images voluptueuses et de formes onduleuses; il noie tout dans sa lumière doucement irisée; humble et domestique, il se contente d'orner les panneaux des appartements, de modeler des cheminées, des pendules, des fauteuils, des consoles; il chiffonne, il brode, il fait des nœuds; il grave, il cisèle les poignées d'innocentes épées, il illustre et relie des livres. Tel quel, avec ses défauts et ses qualités, cet art du XVIII[e] siècle est bien *nôtre,* et l'on ne saurait rien trouver à lui comparer. Il n'émeut jamais, il charme toujours. Plus ses productions sont petites, plus elles sont admirables : sitôt qu'il s'aventure dans le grand, il se fourvoie et se déroute : mais quelle sûreté merveilleuse, quel esprit charmant, quelle gaieté heureuse et aimable, que d'élégance et de souplesse dans ses innombrables ouvrages, tant qu'ils restent dans un cadre étroit !

II

Il est plus facile assurément de s'élever contre le dérèglement des mœurs au dernier siècle que de vanter les vertus du siècle où nous vivons. Ce qui frappe

celui qui étudie un peu attentivement la vie intime des générations qui ont précédé la grande révolution, c'est pourtant moins la corruption des mœurs que celle des idées et des principes sociaux. Le lien sacré du mariage avait été sans cesse dénoué par les mains de la royauté : on voyait les favorites jouer le rôle de ministres. La noblesse et la finance étaient trop disposées à suivre ces exemples, et la ville eut, comme la cour, à côté de ses reines légitimes, des reines illégitimes. Ce qui caractérise, on peut le dire, le temps dont nous parlons, c'est le grand nombre des mariages hors mariage, des unions illicites, arrangées, consenties, reconnnes, et, faut-il le dire? souvent respectées par tout le monde. Et ces unions n'étaient pas de vulgaires amours : les vertus qui fuyaient le foyer domestique, et qui avaient honte du ménage légal, se réfugiaient dans le mariage coupable. On trouvait tout simple que la liberté des choix étudiés corrigeât les arrangements pris par les familles, car les mariages n'étaient plus autre chose. Mme de Lafayette, dans sa notice sur sa mère, la duchesse d'Ayen, écrit ceci : « Nous avions à peine douze ans qu'on proposa à ma mère M. de Lafayette pour l'une de nous : lui-même n'avait que quatorze ans. » La duchesse d'Ayen gagna deux ans, et avec difficulté ; elle fut contrainte de laisser marier sa fille à quatorze ans et demi. Mme de Lafayette devint mère à seize ans, peu après avoir fait sa première communion.

Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini.

Saint Paul dit que tout est pur pour les purs. Pour quelques femmes, telles que Mme de Lafayette, protégées par une sorte de sainteté native, combien d'autres, enfants mariées à d'autres enfants, se trouvaient, jeunes, sans appui, sans guide, prêtes à écouter les conseils d'un monde frivole, qui ne craignait plus qu'une chose, l'ennui, et qui ne demandait au vice que des dehors élégants et un masque aimable.

La corruption grossière est à la longue moins dangereuse qu'un état où les frontières du vice et de la vertu deviennent tout à fait indécises. Quelques grandes dames vivaient comme de vraies courtisanes : témoin cette duchesse qui, sur ses vieux jours, disait à quelqu'un qui lui faisait des aveux tardifs : « Que ne parliez vous? vous m'auriez eue comme les autres. » Mais le vice en général n'était point cynique. Sur le théâtre. on ne supportait pas l'adultère audacieux, l'adultère sans masque; quand Beaumarchais osa l'y mettre dans sa *Mère coupable*, il mécontenta le public, et l'on était déjà en pleine révolution.

La société élégante du XVIIIe siècle aimait les amours faciles, mais ne les voulait pas trop faciles : ce qui l'occupait surtout, c'était ces longs attachements qui se formaient en dehors du mariage, et où l'on portait tout ce qui doit en faire le charme ou l'honneur : la fidélité, les soins et les sacrifices mutuels, la tendresse qui survit aux fièvres de l'amour. Walpole appelait Mme de

Rochefort l'*amie décente* du duc de Nivernois. Le mot était fort bien trouvé : il est plus vrai que celui de maîtresse, qui ne fait penser qu'aux plaisirs des sens. « L'amie décente » remplissait toutes les heures de celui qui s'était donné à elle : elle choisissait ses familiers, ses convives, ses occupations ; elle était tout ce que doit être une femme légitime. Quand elle avait perdu son « ami, » elle était véritablement veuve, et si elle se remariait, elle laissait passer le temps convenable. L'homme est généralement plus doux à celle qui le choisit qu'à celle qu'il a choisie : aussi ne faut-il pas s'étonner de trouver les hommes du XVIIIe siècle habitués à servir, amollis, attendris, en un mot féminisés. Ils ont dans tout leur être, dans l'attitude, dans le costume, dans le langage, dans les manières, dans le tour de l'esprit, une sorte d'élégance affadie ; ils ne savent être ni jeunes ni vieux. Ils vivent, pour ainsi dire, sur le théâtre, dans une demi-hypocrisie continuelle ; ils ne peuvent jamais être complétement vrais. Un sourire banal erre sur leurs lèvres décolorées ; ils ont fréquemment des vapeurs, ne connaissent pas la sombre et farouche mélancolie. Ils versent très-facilement des larmes ; leur sensibilité est toute nerveuse. Ils échappent vite à la douleur, et ne lui donnent jamais qu'une faible prise. Étourdis de paroles, occupés de riens, ils s'ensevelissent dans des boudoirs ou des salons, satisfaits de jouer convenablement un rôle dans l'Olympe de quelque femme à la mode. Les séduc-

teurs du XVIII[e] siècle nous font un peu l'effet de loin de jolies poupées; nous ne les trouvons pas assez simples, assez mâles.

Chaque femme tenait autour d'elle son tourbillon d'adorateurs, d'amis, de commensaux, de causeurs, de clients. Elle était le centre d'une constellation. Pendant le règne de Louis XIV, l'éclat de la cour avait effacé toutes les petites lumières. La bonne compagnie allait chez Ninon de Lenclos, et s'amusait aux saillies spirituelles de cette enchanteresse qui, dit Saint-Évremond, était, sans boire, « ivre après la soupe. » M[me] Scarron avait eu son petit tourbillon avant d'être enveloppée dans les rayons du roi-soleil. La cour de la duchesse du Maine s'entourait de beaux esprits. Les « grandes nuits de Sceaux » furent le modèle de ces fêtes galantes, musicales, littéraires, qui devinrent la grande affaire du XVIII[e] siècle.

Ce n'est que par le détail et le menu qu'on peut bien peindre la société du XVIII[e] siècle, éparpillée en une foule de petits groupes. Il faudrait la plume exacte d'un naturaliste pour en entreprendre la classification. Suivons Walpole dans celui de M[me] du Deffand. Il nous fait voir la duchesse de Choiseul, petite figure de cire : « Oh ! c'est la plus gentille, aimable, civile petite créature qui soit jamais sortie de l'œuf d'une fée, et tout le monde l'aime, excepté son mari. » (*Lettres de la marquise du Deffand*, 1810, vol. I, p. 13.)

La duchesse de Grammont, la sœur du duc de Choiseul, est une « amazone terrible, hautaine, qui aime et hait arbitrairement. » Voici son jugement sur la maréchale de Luxembourg : « Elle a été très-belle, très-abandonnée et très-méchante ; sa beauté s'en est allée, ses amants sont partis, et elle croit que le diable arrive. Cette tristesse l'a rendue assez agréable, car elle a de l'esprit et de bonnes manières. » Mme de Boufflers, l'« amie » du prince de Conti, celle que Mme du Deffand appelle toujours l'Idole du Temple (où vivait Conti), est ainsi décrite : « Il y a en elle deux femmes, la supérieure et l'inférieure. Il est inutile de dire que l'inférieure est galante et a encore des prétentions. La supérieure a beaucoup de bon sens, et une éloquence mesurée qui est juste et plaisante. » Sur Mme de Beauvau, écoutons Mme du Deffand elle même : « Mme de Beauvau, qui est toujours dans l'enivrement de ses succès, qui, malgré son attachement pour son mari, veut plaire à tout le monde, sans choix, sans discernement. » Un matin, elle écrit à Walpole : « J'admirais hier soir la nombreuse compagnie qui était chez moi ; hommes et femmes me paraissaient des machines à ressort qui allaient, venaient, parlaient, riaient, sans penser, sans refléchir, sans sentir ; chacun jouait son rôle par habitude : Mme la duchesse d'Aiguillon crevait de rire, Mme de Forcalquier dédaignait tout, Mme de La Vallière jabotait sur tout. Les hommes ne jouaient pas de meilleurs rôles, et

moi j'étais abimée dans les reflexions les plus noires. » (Tom. I, p. 76.) Voici le compte de la maréchale de Mirepoix : « Sa figure suit la marche ordinaire, et elle atteindra soixante ans au mois d'avril prochain ; mais son esprit rétrograde, et il n'a guère plus de quinze ans (p. 100, t. I). » Mme d'Houdetot est assez connue: elle était la « décente amie » de Saint-Lambert, dont Mme du Deffand dit qu'il était « un esprit froid, fade et faux ; il croit regorger d'idées, et c'est la stérilité même ; sans les roseaux, les ruisseaux, les ormeaux, il aurait bien peu de chose à dire (tom. I, p. 308). » M. d'Houdetot fut toute sa vie amoureux d'une autre femme que la sienne, et il la vit mourir dans ses bras.

Tous les maris n'étaient pas si détachés : M. de Choiseul-Stainville apprend que sa femme connaît Clairval, un acteur de la Comédie française : il l'emmène au couvent à Nancy. Et dans quel moment ! Quand Mme de Stainville répétait depuis huit jours avec M. d'Hénin, pour un bal, chez Mme de Mirepoix : « Il y a vingt-quatre danseurs et vingt-quatre danseuses ; les habits sont de caractère, chinois, indiens, matelots, vestales, sultanes (p. 105). M. le duc de Chartres et Mme d'Egmont (une fille du maréchal de Richelieu) figurent dans une bande. » Il fallut remplacer Mme de Stainville : cette conduite fut jugée du plus mauvais goût.

Nous avons dit un mot du Temple, dont Mme de

Boufflers était l'idole. Elle y présidait la cour aimable et spirituelle du prince de Conti. Mme de Rochefort était l'« idole » du duc de Nivernois [1]. C'est à propos d'elle que Walpole écrivait : « Il faut ici la plus grande curiosité ou la plus grande habitude pour découvrir la plus légère liaison entre les personnes de sexe différent : aucune familiarité n'est permise que sous le voile de l'amitié. »

Quand Mme de Rochefort épousa le duc de Nivernois (ce fut en 1782, quand mourut la duchesse), elle avait déjà passé quarante ans à lui plaire, à le distraire, à soigner ce seigneur vaporeux. Elle avait les plus tendres rapports avec la duchesse de Nivernois, avec sa pieuse belle-mère (Mme de Pontchartrain), avec les deux filles de son « ami ». Dans son salon, nous trouvons Mme de Pailly, l'« amie » du marquis de Mirabeau, les Maurepas, les Mirepoix, les d'Ussé, les Flamarens, Bernis, le président Hénault, Duclos, le maréchal de Belle-Isle, les Cossé-Brissac, Watelet, et parfois son « amie, » Mlle Lecomte. L'adultère ne tenait pas son masque à la main ; mais, pourvu qu'il eût un masque, il pouvait entrer à peu près partout.

Les mémoires de Mme d'Épinay nous font entrer dans le monde de la haute finance; on y trouve les mêmes idées, les mêmes mœurs. Grimm, qui a succédé à Dupin de Francueil dans les affections de Mme d'Épi-

[1] Madame de Rochefort, par M. de Loménie.

nay, arrive à lui écrire des choses comme celles-ci : « Une des choses, ma tendre amie, qui vous rend la plus chère à mes yeux, est la sévérité et la circonspection sur vous-même que vous avez surtout en présence de vos enfants ; il faut bien se résoudre à blâmer quelquefois devant eux ce qui fait au fond le bonheur de la vie ; mais c'est que la société et ses institutions ont tout corrompu. » (*Mém. de Mme d'Épinay,* tom. II, p. 296.) Les grandes dames descendaient parfois jusqu'aux acteurs, aux chanteurs ; elles aimaient *en l'air* : Jelyotte, le chanteur, l'acteur Larrivée, eurent plus que des bonnes fortunes, des arrangements avec des personnes connues. Certaines têtes semblaient prises de folie : ceux qui ont pu lire la collection des lettres de femmes reçues par le maréchal de Richelieu, ont été plus consternés qu'amusés. On trouve les plus grands noms parmi les victimes du nouveau don Juan, les soumissions les plus humbles. Personne ne se flatte de le fixer, l'une lui écrit : « Celle qui fera en vous ce changement est bien aimée de Dieu, et j'aimerais mieux cela que le beau paradis qu'il nous promet. » Le XVIIIe siècle a donné contre lui-même des témoignages accablants, et pourtant il semble qu'il se soit calomnié plus que de raison ; il a été moins fanfaron de vices que coupable d'une sorte de dédain pour toutes les règles antiques. Il est bien vrai qu'une femme du grand monde, comme Mme de Beauvau ou Mme de Choiseul, se rendait presque singulière par la fidélité

conjugale. Cette grande vertu de la fidélité s'était réfugiée dans les amitiés, qui jamais ne furent plus tendres, plus ingénieuses et plus solides, et dans les unions irrégulières. Il y avait moins de caprice qu'on ne croit dans cette société frivole; elle avait trop de goût pour être ignoble, trop d'élégance pour se plaire aux vices grossiers. Quand on lit les romans les plus nauséabonds de l'époque, on est frappé d'y trouver une sorte de candeur qui ferait hausser les épaules à nos débauchés modernes. Il y a dans l'art et dans la littérature de la fin du siècle un trait qu'on ne saurait pourtant lui pardonner : cette société usée, lasse de toût, flétrit la jeunesse; l'amour adulte ne lui suffit plus : il lui faut l'ignoble Chérubin, la *Cruche cassée* de Greuze; on cherche l'éclair du plaisir dans les yeux mourants d'enfants dont les charmes sont à peine formés. Rousseau, au nom de la nature, apostrophe les mères; mais non-seulement il n'y a plus de maternité, il n'y a plus de virginité.

III

Ce qui donne encore quelque noblesse à tant de vies artificielles et comme étouffées, c'est une vive préoccupation des choses de l'esprit. On n'y comprend pas le plaisir purement sensuel; il faut que les Muses tien-

nent compagnie aux Grâces : et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on retrouve cette curiosité d'esprit dans tous les mondes, dans toutes les coteries, dans la plus grande noblesse, chez les financiers, dans la bourgeoisie. Il faut se figurer une foule de petits cénacles où l'on faisait incessamment assaut d'esprit, où tout le monde versifiait, chantait, faisait de la musique. On combattait l'ennui par mille moyens : on peignait, on gravait, on brodait, on essayait des métiers : on était luthier, tourneur, horloger, cuisinier. On s'ingéniait à inventer des amusements..

Ces petites cours, demi-galantes, demi-artistiques, eurent un rôle infiniment important ; non-seulement elles affinèrent outre mesure tous les esprits, elles préparèrent une sorte de déclassement avant la grande Révolution. La confusion des rangs s'opéra dans les mœurs avant d'être faite par les lois. Prenez, une à une, toutes les coteries dont les souvenirs sont venus jusqu'à nous, et vous y trouverez une sorte d'égalité nouvelle qui s'établit par l'esprit. Il fallait des amuseurs à une noblesse qui ne songeait plus qu'aux plaisirs des sens et à ceux de l'intelligence. Partout se glissent les parvenus; les financiers se frottent de noblesse en achetant des charges de secrétaire du roi. On daignait oublier leur origine, souvent extrêmement vile, dans leurs magnifiques demeures, embellies par un art ingénieux et charmant. Il y avait encore beaucoup de distance entre

les femmes des mondes divers : entre les hommes il n'y en avait plus guère. Les grands seigneurs ne se souvenaient plus guère de leurs priviléges que pour en abuser odieusement, pour faire enfermer un ennemi à la Bastille, ou faire bâtonner un pauvre diable. L'orgueil n'était plus que de l'impertinence.

Les femmes sont forcément plus sévères que les hommes sur la compagnie qu'elles fréquentent : nous trouvons pourtant Mme d'Épinay aux fameux soupers « du bout du banc, » présidés par Mlle Quinault. On peut lire dans ses mémoires les étranges conversations de la spirituelle actrice et de ses hôtes, Duclos, Saint-Lambert, Rousseau. Pendant un souper qu'elle raconte, entre le prince de ***. « Ah! le voilà! le voilà! s'écrie Mlle Quinault, c'est le beau prince; c'est lui, faisons-lui place. Il a l'air d'un beau Philistin; il est beau comme l'antique. » Puis, se levant de nouveau à moitié, s'appuyant des mains sur la table, les coudes en l'air, la tête inclinée sur son assiette, avec l'air du respect le plus profond : « Mon prince, lui dit-elle, je suis votre très-humble servante; voici Mme d'Épinay qui a bien voulu nous faire l'honneur de manger le fricot avec nous. Prenez donc place. La Fleur! Jeanneton [1] ! » Le prince et Mme d'Épinay rirent de cette présentation : l'actrice avait le droit d'en rire un peu plus fort. Dans ces débauches du *bout du banc,* on

[1] Mémoires de madame d'Épinay, t. I, p. 381. — 1864.

discute les plus hautes questions philosophiques, entre une chanson poissarde de Vadé et la lecture d'une pièce de vers de Voltaire. Dans tous les mondes, on inventait des amusements ingénieux, on jouait la comédie de société : on ne se contentait pas des pièces qui étaient déjà au théâtre, on en composait de nouvelles pour des publics triés, à la fin difficiles et complaisants; les muses fardées, souriantes, sensuelles, avaient toutes sortes de temples discrets. Où étaient les acteurs? Devant la rampe? Ou sur la scène? la vie tout entière n'était-elle pas devenue une sorte de perpétuelle comédie? Les grands seigneurs jouaient les valets, les abbés faisaient les amoureux, les militaires s'affublaient en bergers : savait-on encore où était la vertu, où l'innocence, où la candeur, où la pudeur? Toutes les passions humaines étaient comme raccourcies et rétrécies à la mesure des couplets du temps, toujours semblables et toujours différents, croches et doubles croches qui font autour des notes graves de la littérature du XVIIIe siècle un bourdonnement aigu et monotone [1].

Quand on ne jouait pas la comédie, on lisait à haute voix. Les *Contes moraux* de Marmontel furent d'abord lus chez Mme de Brionne; « les plus beaux

[1] Le duc de Nivernois rimait encore après la Terreur :

J'ai vu de près la guillotine;
Mon sort avait méchante mine, etc.

(Voir madame de Rochefort, p. 245.)

yeux du monde, dit Marmontel, donnaient des larmes aux petites scènes touchantes où je faisais gémir la nature et l'amour. » Il raconte avec quelle ardeur on discutait son « Bélisaire, » que nous ne voudrions plus lire aujourd'hui. Le « Déserteur, » de Sedaine, fut d'abord donné chez la duchesse de Choiseul. Une facilité heureuse et un peu banale imprègne tous les écrits. Quand on relit tout ce qu'enfanta la littérature badine du XVIIIe siècle, on s'étonne de trouver tant de sottise spirituelle et une si féconde stérilité. Il semble que le talent soit devenu comme les caractères; il est de liége, remue et flotte avec grâce. Combien de ces œuvres, qui firent les délices de la société élégante vers 1770 ou 1780, seraient aujourd'hui complétement oubliées, sans l'art merveilleux des illustrateurs du temps, de Moreau, de Marillier, de Gravelot, d'Eisen et de tant d'autres! Ces artistes sauvèrent de l'oubli Dorat, Saint-Lambert, la Borde, Berquin, M. de Pezay et Imbert.

Les femmes faisaient de la musique, s'essayaient à graver; elles rimaient, écrivaient, comme les hommes, souvent mieux que les hommes, sur les mêmes sujets. Elles étaient grivoises au besoin: « Mme d'Houdetot, écrit Diderot, fait de très-jolis vers; elle m'en a récité quelques-uns qui m'ont fait le plus grand plaisir. Il y a tout plein de simplicité et de délicatesse. Je n'ai osé les lui demander; mais, si je puis arracher un « hymne aux tetons, » qui petille de feu, de chaleur,

d'images et de volupté, je vous l'enverrai. Quoiqu'elle ait eu le courage de me le montrer, je n'ai pas eu celui de le lui demander. » Mme d'Épinay écrivait les « Conversations d'Émilie, » et travaillait à la correspondance de Grimm. Un nombre incroyable de femmes rimait, faisait des traductions de l'anglais, s'essayait au roman. On lisait à haute voix toute production nouvelle; on discutait philosophie, musique de Gluck ou de Piccini, parlement Maupeou, à bâtons rompus, toujours avec une extrême passion.

« Sans fortune, écrit Grimm en parlant de Mlle de Lespinasse (mai 1776), sans naissance, sans beauté, elle était parvenue à rassembler chez elle une société très-nombreuse, très-variée et très-assidue. Son cercle se renouvelait tous les jours, depuis cinq heures jusqu'à neuf heures du soir. On était sûr d'y trouver des hommes choisis de tous les ordres de l'État, de l'Église, de la cour; des militaires, les étrangers et les gens de lettres les plus distingués. Tout le monde convient que, si le nom de M. d'Alembert, avec lequel Mlle Lespinasse vivait depuis plusieurs années, les avait attirés d'abord, elle seule les avait retenus... Il n'était rien qui ne parût à sa portée, rien qui ne parût lui plaire et qu'elle ne sût rendre agréable aux autres : politique, religion, philosophie, contes, nouvelles, rien n'était exclu de ses entretiens. »

Mme Geoffrin avait son dîner des gens de lettres, où Mlle de Lespinasse était la seule femme admise.

L'art de causer était merveilleux, à en juger par les échos qui nous restent des conversations du temps, dans les lettres et les mémoires. Les femmes ne permettaient pas aux hommes d'être pédants : les hommes ne leur permettaient pas de n'être que frivoles. Le bon air et le bel esprit étaient partout.

Rien ne se peut imaginer de plus charmant qu'une société qui ne vit pas uniquement pour les plaisirs des sens, pour le faste et la parade, où une fête semble ennuyeuse, si l'esprit n'y a quelque part. Le temps était passé des précieuses et des femmes savantes; mais les deux sexes, vivant en constante et continuelle familiarité, s'étaient comme pénétrés des mêmes pensées et des mêmes goûts. Ils semblaient n'en plus faire qu'un. La grâce, la légèreté, la mobilité féminine avait fait invasion dans la politique, dans l'art et dans les lettres; l'esprit de salon était devenu l'esprit de gouvernement. Mais les salons n'étaient pas de simples boutiques de mode; ils étaient les centres intellectuels, les foyers lumineux où venaient converger les forces qui commençaient à remuer la vieille France.

L'esprit était devenu le seul dieu de la société au XVIIIe siècle : elle n'en connaissait plus d'autre; elle ne vivait pas dans le monde des réalités et des intérêts concrets ; elle était comme perdue dans toutes sortes de chimères, d'enfantillages, de riens charmants, de choses artificielles. Le choix des

alliances, les colonies, l'administration des provinces, toutes les questions d'où dépendait l'avenir du pays, semblaient choses trop vulgaires. L'esprit s'était donné mille besognes inutiles, et négligeait les besognes nécessaires. Il se perdait dans les nuages et ne touchait plus la terre; l'esprit de conversation était sorti de la noblesse : la reine, le comte d'Artois, Mme de Polignac tourmentèrent Louis XVI pour entendre le « Mariage de Figaro : » la pièce fut d'abord jouée à Gennevilliers, chez Mme de Vaudreuil, et la plus noble société s'amusa au persiflage de l'insolent et indécent Beaumarchais.

Cette domination tyrannique de l'esprit fut comme un interrègne dans l'histoire de France : la nation semblait ne plus exister comme nation. Elle songeait à tout, sauf à soi. Toutes les forces qui avaient formé, soutenu, affermi, agrandi la France, étaient usées : quand l'esprit lui-même se corrompit, rien ne fut plus assez fort pour empêcher la révolution. Comme on voit dans une inondation un bâtiment, dont les fondations ont été lentement minées par des forces muettes, s'ébranler et s'écrouler tout d'un coup, le vieil édifice monarchique, aristocratique et religieux chancela enfin, et s'écroula avec un bruit qui épouvanta le monde.

CHAPITRE IX.

LA RÉVOLUTION.

I

La philosophie avait changé, on peut le dire sans exagération, l'atmosphère morale de la France. On en a la preuve dans le langage de ceux qui, à la fin du siècle, rédigent les cahiers de la noblesse : ils ont tous le jargon philosophique ; ils parlent des droits inaliénables de l'homme, du pacte social, des principes de la politique, aussi absolus que ceux de la morale et qui ont pour base commune la raison, du crime de lèse-nation. Ils épèlent la grammaire de la révolution.

Cette révolution est le grand phénomène historique dont les plus grands penseurs ont désespéré de trouver le vrai sens et de découvrir les dernières conséquences. Quand on dit la révolution de 1688, on parle d'un grand changement politique opéré en Angleterre ;

quand on dit simplement « la Révolution, » on parle d'autre chose que d'un fait, on parle d'un esprit propre à engendrer une suite de faits qui n'a point de fin. La volonté humaine défiant la continuité historique, et interrompant le mouvement des choses qui emportait les générations successives ; la raison dressée devant l'histoire ; la négation hautaine du passé et la naïve adoration d'un avenir dont on se croit le maître absolu; la tyrannie de la force prenant la place de toutes les anciennes puissances d'imagination; les souffrances des siècles vengées dans quelques heures: tout cela est contenu dans ce mot vague et redoutable de Révolution. Les grandes forces sociales, nous l'avons vu, avaient épuisé leur vertu : la noblesse était arrivée à l'âge des vanités ; l'Église s'était corrompue ; la monarchie était usée. La mort de Louis XVI place son souvenir à l'abri des critiques ; mais il sera permis de dire que la royauté, dès Louis XV, n'avait plus de traits héroïques ni sublimes : le génie vigoureux d'Henri IV, la majesté de Louis XIV, avaient fait place à la langueur. La royauté semblait s'abandonner, elle oubliait sa grande mission dans des plaisirs faciles et monotones; elle se sentait stérile, et léguait à l'avenir des difficultés qu'elle ne savait plus vaincre. « Après moi le déluge! » Sa principale fonction est d'ailleurs accomplie. L'unité nationale est faite : la France soumise aux intendants est devenue une bureaucratie; elle n'obéit plus à des hommes, mais à des traditions

et des règlements. Elle semble n'avoir plus de vive ambition guerrière : elle se sent assez assurée entre ses frontières, et le charme de sa civilisation crée autour d'elle des sortes de vassalités idéales dont sa vanité se contente : son esprit rayonne de toutes parts, il remplit les électorats ecclésiastiques, les Flandres, et lui fait comme une sorte d'auréole à travers laquelle elle n'aperçoit plus l'Europe.

Le peuple ne voit plus le roi : « Par où, dit Mirabeau le père, le peuple connaît-il ses rois ? Depuis cent ans, ils ne sont presque pas dans la capitale ni dans aucune ville principale du royaume. Leurs édits bursaux sont timbrés de leur nom ; leurs charités sont distribuées par des agents qui s'en font un district personnel; leurs grâces sont sollicitées dans l'ombre du palais; leurs bienfaits semblent la suite d'un courant indispensable ; leurs travaux sont ignorés du grand nombre ; leurs plaisirs sont vus de tous ; leur bonté domestique tombe sur des frelons : »

Imaginez Henri IV ou Louis XIV jeune à la place de Louis XVI : ils n'auraient pas laissé l'État sans guide, à la merci des hasards ; ils n'eussent pas été accablés par quelques embarras financiers qui, de loin, nous semblent presque misérables. La royauté était devenue trop pacifique : elle faisait encore la guerre à l'occasion, mais sans ambition, sans âpreté. Sa diplomatie était pleine de caprices, elle n'avait plus de longues pensées. La France, plus qu'aucune nation, a

toujours besoin de suivre de grands objets : on avait fini par prendre les colonies en dédain, oubliant l'art et l'héroïsme de ceux qui les avaient fondées au Canada, dans les Indes. Le cordon de petites souverainetés impotentes qui entourait nos frontières nous cachait les forces qui pouvaient devenir un jour si menaçantes pour notre sécurité. Richelieu, Mazarin, Louis XIV, avaient obstinément suivi la même politique. Quelle fut la politique du XVIIIe siècle? Elle changea avec les ministres, avec les maîtresses.

La grande lutte philosophique, commencée par des hommes de lettres et des oisifs, arracha la nation aux intérêts véritablement politiques et nationaux. La philosophie, sur un point, se rapprochait du catholicisme; la nouvelle autorité spirituelle ne s'adressait ni à une race, ni à une nation en particulier. Le philosophe est un citoyen du monde. Cet orgueil, cette pudeur, tous ces nobles instincts qu'éveille le mot de patrie lui semblent étrangers. D'Alembert reçoit une pension du roi de Prusse. Il n'y a plus d'autres ennemis que « les monstres de la superstition et du fanatisme. » Voltaire, brouillé avec le roi de Prusse, écrit à d'Alembert : « Vous me parlez souvent d'un certain homme : s'il avait voulu faire ce qu'il m'avait autrefois tant promis, prêter vigoureusement la main pour écraser l'inf... je pourrais lui pardonner; mais je crois qu'il faut un peu modifier notre enthousiasme pour le Nord : il produit d'étranges philosophes. » (7 septembre 1764.)

Voltaire raconte que, trois avant de partir pour la conquête de la Silésie, le roi de Prusse lui avait envoyé un écrit politique dans lequel il regardait la France comme l'ennemie naturelle et la déprédatrice de l'Allemagne : il était néanmoins devenu chambellan du roi qui devait triompher des nôtres à Rosbach. L'esprit de salon avait ôté toute pointe, toute férocité au patriotisme. Il n'y avait plus rien de virginal ni de farouche dans les âmes.

L'esprit français s'était, comme d'un coup d'aile, transporté hors des servitudes du temps, de l'histoire et des vieilles institutions. Il avait emprunté ses premières armes à Hobbes, à Locke, aux libres penseurs anglais. Mais le mouvement philosophique prit en France une importance qu'il n'avait jamais eue en Angleterre ; dans ce dernier pays, il ne trouvait pas devant lui une Église inflexible, impénétrable aux nouveautés : la philosophie ne fut que l'amusement d'une aristocratie instruite au gouvernement et douée de cette raison pratique que donnent les grandes affaires. En France, il se forma un gouvernement d'opinion à côté du gouvernement véritable : et les philosophes menèrent ce qu'il y avait de plus élevé dans la nation dans un monde d'utopie.

L'Église enseignait depuis des siècles que l'homme était déchu et dépravé ; la réforme avait noirci l'âme humaine. Les dogmes du péché originel et de la prédestination se dissipèrent, comme des brouillards,

devant la chaude lumière du soleil philosophique. Une école nouvelle considéra l'humanité comme capable d'un progrès indéfini : tous ses vices n'étaient que le produit des mauvaises lois et des fausses religions. Voltaire ne se demande pas par quelle fatalité l'homme n'a jamais su se contenter des enseignements de la raison, qu'il croit en soi si parfaite ; pourquoi son intelligence native ne l'a nulle part défendu contre les théologiens. Rousseau considère l'homme comme la victime de la société, sans chercher comment est né ce monstre qui s'appelle l'État, comment toutes ces pures vertus sorties des mains de la nature n'ont, en s'unissant, produit que le crime, la corruption et le malheur. Les conditions misérables des sociétés sont un produit naturel de la nature humaine : mais les philosophes, autant ceux qui portaient leurs coups sur la religion que ceux qui outrageaient l'État, ne se préoccupèrent jamais de chercher ce qui avait engendré les religions et les États. Ils vivaient dans un Éden idéal : les uns en chassaient la foi, les autres rétablissaient ce qu'ils nommaient l'état de nature.

L'idéal du grand siècle était renversé ; on mit à la place d'un idéal de vie religieuse et presque ascétique le plaisir, l'obéissance aux passions, un épicuréisme facile, heureux et satisfait ; à la place d'un art imposant, robuste et esclave de certaines formes, un art capricieux, bizarre et déréglé : la pensée secoua toutes les entraves ; au vieil ordre politique, on rêva

de substituer un état nouveau sans liens avec le passé. Les encyclopédistes se crurent de bonne foi des apôtres : ils s'éprirent de la science, de l'humanité, de la nature : l'humanité avait toujours fait fausse route, ils allaient la guider vers de nouvelles destinées.

Montesquieu s'attacha à démontrer que les lois et les institutions humaines n'avaient rien que de contingent : s'il ébranlait beaucoup de vieilles doctrines, il comprenait du moins que rien n'est arbitraire dans le monde; il donnait à la France de nouveaux modèles, mais il ne voulait pas la jeter brusquement hors du courant qui l'avait si longtemps portée. Voltaire avait concentré ses haines sur le fanatisme. Rousseau pousse jusqu'à leurs dernières limites les conséquences des principes nouveaux : il est le Calvin de la philosophie. « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. » (*Discours sur l'inégalité des conditions*, page 95.) « L'inégalité morale est contraire au droit naturel toutes les fois qu'elle ne concourt pas en même proportion avec l'inégalité physique : distinction qui détermine suffisamment ce qu'on doit penser à cet égard de la sorte d'inégalité qui règne parmi tous les peuples policés, puisqu'il est manifestement contraire à la loi de la nature, de quelque manière qu'on la définisse, qu'un enfant commande à un vieillard, qu'un imbécile conduise un homme sage et qu'une poignée de gens re-

gorge de superfluités, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire. » (Même discours, page 183.) Ces paroles s'adressaient à la société la plus aristocratique de l'Europe : et Rousseau ne craignait pas de lui dire qu'un roi ne devrait pas hésiter à donner son fils en mariage à la fille du bourreau, s'il y avait entre elle et lui conformité de goûts et d'humeur ; il parla le premier du peuple comme en devaient parler les socialistes : « C'est le peuple qui compose le genre humain ; ce qui n'est pas peuple est si peu de chose, que ce n'est pas la peine de le compter. L'homme est le même dans tous les états ; si cela est, les états les plus nombreux méritent le plus de respect. Devant celui qui pense, toutes les distinctions civiles disparaissent : le peuple se montre tel qu'il est, et il n'est pas aimable ; mais il faut bien que les gens du monde se déguisent : s'ils se montraient tels qu'ils sont, ils feraient horreur. Respectez votre espèce : songez qu'elle est composée essentiellement de la collection des peuples ; que quand tous les rois et tous les philosophes en seraient ôtés, il n'y paraîtrait guère, et que les choses n'en iraient pas plus mal. « (*Émile,* tome II, page 225.) Le *Contrat social* fut la Bible des conventionnels. Saint-Just, le plus zélé disciple, osait dire : « Le désir de la richesse est universel, pourtant la richesse est un crime. » L'esprit de la Convention est le mépris le plus absolu du passé : un de ses rapports commence ainsi : « Il est nécessaire de refaire un peuple qu'on veut faire libre,

de détruire ses préjugés, de changer ses habitudes, de limiter ses besoins, de déraciner ses vices, de purifier ses désirs. Des forces puissantes doivent pour cela être mises en mouvement. » Cet esprit violent ne respecta pas même la géographie ni le calendrier; il coupa la France en morceaux arbitraires, aussi égaux que possible; il voulut chasser le nom des saints de la mémoire populaire. Ainsi des mains brutales passeraient une couche de chaux sur un tableau, parce qu'il est noirci du temps, et qu'il n'a plus sa première fraîcheur.

« L'homme est né libre, et partout il est dans les fers, » s'écrie Rousseau : puis, construisant un état social nouveau, il refait pour l'homme une servitude plus dure que celle qu'il ait jamais connue. « La souveraineté est inaliénable, la souveraineté est indivisible. « Ces grandes maximes, devenues si familières, aboutissent à asservir l'homme tout entier à l'État : l'État lui-même est asservi à la multitude; car « où se trouve le représenté, il n'y a plus de représentant » (*Contrat social*, page 209) : maxime qui fait penser aux grandes journées où le peuple défilait devant la Convention. « Les députés du peuple ne sont ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle; ce n'est point une loi. Le peuple anglais pense être libre; il ne l'est pas, il ne l'est que durant l'élection des mem-

bres du Parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien. » (Page 214.)

II

Voilà par quelles maximes se corrompait l'esprit public, aux approches de la révolution. Personne n'en apercevait encore la portée : pendant que l'esprit de Voltaire voltigeait devant une noblesse lasse et dédaigneuse, les idées de Rousseau descendaient dans les âmes plébéiennes, et y éveillaient la haine, la colère, la convoitise. En bas, en haut, on voulait du nouveau. On essayait tout : après l'Écossais Law, le Genevois Necker. En même temps qu'on faisait les rêves les plus extravagants, on ne savait comment résoudre les plus minces difficultés. On se jetait dans mille chimères, et l'on reculait devant les réformes les plus simples. Une moitié seulement du territoire payait l'impôt foncier; le commerce était gêné par mille entraves ; l'industrie n'était pas affranchie. C'est pour combler un déficit de vingt millions (causé par l'abandon de l'impôt dit du *troisième vingtième*), qui s'ajoutait au déficit antérieur, qu'on assembla les notables en 1787. Rien n'est plus singulier que le contraste entre l'impotence, la débilité, la stérilité législative de l'ancien régime expirant et l'exubérante audace de

la pensée française à la fin du XVIIIe siècle. Les parlements ont, en matière économique, les idées les plus niaises. Turgot, qui comprenait la fécondité des principes de la liberté commerciale, vit rétablir à regret les parlements : à peine rétablis, ceux-ci s'opposèrent à la suppression des jurandes et maîtrises, à l'abolition des corvées en nature, à l'extinction d'une foule d'offices inutiles. Les impôts étaient devenus écrasants pour le peuple, déjà accablé de droits et de devoirs féodaux. La royauté s'était mise entre les mains des usuriers, et ne savait plus que faire des assignations sur les revenus futurs.

On entassait mémoires sur mémoires : on cherchait des palliatifs. Il n'y avait qu'un remède : la royauté devait inviter et au besoin contraindre les classes privilégiées à rentrer dans le droit commun. Elle avait abattu depuis longtemps le pouvoir insolent des grands; depuis plus de deux siècles, l'esprit de révolte avait fondu au soleil de sa toute-puissance. Elle avait construit de ses mains cette machine d'administration sous laquelle toutes les volontés particulières pouvaient être courbées. Ni le zèle, ni l'intelligence ne faisaient défaut à ses intendants; mais elle ne savait plus les inspirer, ni choisir les ministres, ni défendre ceux-ci contre les cabales. La royauté avait éteint la noblesse française dans la cour; la cour avait à son tour éteint la royauté, en la tenant séparée de la nation. Cet Olympe de l'étiquette et des

vanités était fermé à une bourgeoisie spirituelle, intelligente, lettrée, dont les philosophes, les économistes, les novateurs de tout genre enflammaient les passions.

Nous pouvons juger, par la haine qu'éprouve encore aujourd'hui la bourgeoisie française pour ce qu'elle nomme l'ancien régime, quels devaient être ses sentiments à la veille de la révolution. Si jamais l'aristocratie anglaise doit périr, elle tombera aussi sous les coups de la grande bourgeoisie : le vrai peuple ne distingue guère entre riches et nobles ; mais l'opulence roturière a des trésors de haine pour les grandeurs que l'argent ne peut acheter. Omettons les traits secondaires, les accidents : dans sa première partie, la révolution française a été surtout une lutte ouverte entre la noblesse et la bourgeoisie. La royauté ne fut pas tout d'abord menacée. Chacun des deux partis voulait la mettre de son côté. Le tiers était bien mieux préparé à la lutte que les seigneurs : il avait aiguisé depuis longtemps son esprit dans l'étude du droit ; il était retors, laborieux, dévoré d'ambition, infatigable et toujours préparé. Il apportait des plans, des systèmes, de vastes projets : la noblesse n'avait que des attitudes ; quelques-uns de ses membres étaient pleins de chimères et ne voulaient se laisser dépasser par personne dans la voie des réformes. La nuit fameuse du 4 août fut un duel plutôt qu'une discussion. Tous les droits féodaux furent emportés comme dans un tourbillon. Le lende-

main les nobles ne vinrent pas à l'Assemblée, ils se reposèrent de leur générosité : les gens du tiers en profitèrent pour rétablir tous les droits communaux abolis la veille avec ceux des seigneurs: « Le 25, raconte le baron de Gauville, dans son journal, on agita l'intéressante question du droit d'aînesse. Non content de le détruire, ils glissèrent dans le décret l'abolition de la nobilité des personnes et des choses. Comme nous nous opposions à cette surprise, Rœderer et Robespierre vinrent dire auprès de moi : — Il resterait donc des nobles et des non nobles ! — Souffrez, leur dis-je, impatienté, ce que vous ne pouvez empêcher. Il vous est tout aussi impossible de l'être que d'enlever à celui qui l'est une qualité innée. — M. Prieur ajouta : — Eh bien, nous ne sortirons pas d'ici avant qu'il en soit ainsi et que les titres mêmes soient abolis et que chacun ne puisse se distinguer que par des noms de baptême. — Vous pouvez, lui répondis-je, vous faire appeler le comte Prieur, et personne n'y trouvera à reprendre; mais quand M. le comte de Montmorency passera, l'opinion publique nous fera bonne justice de vous... Le bois de chêne ne deviendra pas du bois blanc par un de vos décrets. » Ce trait de conversation montre au nu les sentiments qui animaient les Prieur, les Rœderer, en même temps que la puérile et candide impertinence de la noblesse. Elle était le bois de chêne : elle oubliait que, par la vénalité des charges, les sources de noblesse étaient devenues fort impures ; elle

continuait à croire à ses perfections, à se complaire dans son rôle de Narcisse.

La noblesse était encore assez forte pour qu'il fût aisé en 1789 de faire une chambre des pairs analogue à la chambre anglaise. Elle n'avait pas été dépossédée, déracinée; mais ni l'aristocratie, ni le tiers état, n'admettaient le partage du pouvoir. Montesquieu avait en vain vanté aux Français le gouvernement anglais : le tiers voulait tout dévorer : « Que doit-il être ? Tout, » avait dit Sieyès : il ne comprenait pas combien il était utile d'associer au pouvoir législatif et à la cause de la liberté parlementaire les représentants des grandes familles. La noblesse s'était laissé dépouiller par la royauté de tout pouvoir véritable, et elle défendait naïvement une ombre, un rien, contre l'insolence de la roture. On s'étonne de l'obstination avec laquelle elle restait attachée à la vieille forme des états généraux. Dans les cahiers de 1789, tout le monde demanda leur réunion à dates fixes : personne ne songea à les remplacer par deux chambres. Rien n'était pourtant plus propre à aiguiser et à exaspérer les passions régnantes que la réunion forcée des trois ordres dans les États. A peine les États réunis, le tiers les convertit en une chambre unique, et du jour au lendemain se trouva le maître absolu de la France. Il brava la royauté : « J'ordonne, avait dit le roi à l'Assemblée le 23 juin, que la distinction des trois ordres de l'État soit conservée en son entier; les

députés, formant trois chambres, délibérant par ordre et pouvant, avec l'approbation seule du souverain, délibérer en commun, peuvent seuls être considérés comme formant le corps des représentants de la nation. » Le roi sorti, M. de Mirabeau prit la parole : « Qui vous donne, dit-il, des lois impérieuses? Votre mandataire! lui qui doit les recevoir de vous. » Le roi mandataire! Le mot en dit assez : le tiers, dont Mirabeau se faisait l'organe, et le roi, n'attachaient plus le même sens à la fonction royale.

Il est triste de penser que rien n'était plus facile, avec le concours de la royauté, que d'organiser, en 1789, une monarchie constitutionnelle et libérale : mais si la royauté ne sut pas satisfaire les justes prétentions du tiers, si la noblesse ne comprit point quelle force nouvelle elle eût trouvée dans une Chambre des pairs, partageant le pouvoir législatif avec une Chambre des députés, il faut avouer aussi que le tiers manqua de générosité et de prévoyance politique : il ne sacrifia point ses ressentiments à la cause de la liberté, il voulut à tout prix humilier la royauté et surtout la noblesse, se venger de son injuste abaissement, voir dans la poussière ceux qui l'avaient tenu dans la poussière. Il se livra avec une joie ignoble et presque sauvage aux ivresses d'un triomphe inespéré : il déchaîna des forces dont il ne soupçonnait pas la violence; il ruina l'Église antique, qui avait pourtant tenté un moment de s'associer à son œuvre. Il crut qu'on pouvait

vaincre des dogmes avec des lois, et jeta la France sur une mer inconnue, sans boussole, avec des lettres de marque sur toutes les puissances spirituelles et temporelles du passé.

La Constituante était surtout composée de députés de bailliages, anciens valets de seigneurie, légistes, intendants, feudistes, praticiens, hommes d'affaires. Ces gens furent d'abord assez timides. Tous les cahiers du tiers furent copiés sur des cahiers imprimés qui circulaient en France, avec quelques additions qui étaient l'œuvre des praticiens. « Dans les communes, en grand nombre, dont M. le duc d'Orléans était seigneur, on avait religieusement copié le cahier rédigé par l'abbé Sieyès, et ce qu'on y trouvait quelque part ajouté formait d'étranges contrastes avec le reste. Ainsi, après avoir demandé la séparation sévère du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, la liberté de la presse, le jugement par jury, l'abolition de toute servitude, les habitants insistaient pour que leurs chiens de basse-cour furent délivrés du *billot*, espèce de piquet fort lourd qu'on suspendait par ordre du seigneur au côté de ces pauvres bêtes pour les empêcher de saisir un lièvre, si par hasard il s'offrait à leur portée. » (*Mémoire du comte Beugnot*, tome I, page 136 [1].)

[1] Le bailliage de Chaumont nomma comme députés : pour le tiers, le procureur du roi, un médecin-apothicaire, et, de plus, facteur de vins ; un cultivateur, nommé pour représenter l'agriculture ; un avo-

L'élection de l'Assemblée constituante se fit à deux degrés pour le tiers. Les lettres de convocation portent que les communautés devaient envoyer un député par deux cents feux au bailliage, les villes un député par deux cents habitants : des députés furent attribués à toutes les corporations, à tous les corps moraux. C'est ce qui explique la modération relative de la Constituante : son inexpérience politique n'a pas besoin d'explication. Paris devint promptement maître de l'Assemblée, et en fit son instrument.

Avec la prise de la Bastille, commence la longue fête du Saturne révolutionnaire ; la royauté est prisonnière, la noblesse émigre et se prépare à la guerre. Livrée à elle-même, sous les yeux de l'Europe silencieuse et neutre, la révolution se serait-elle modérée, aurait-elle, après avoir fait quelques ruines, construit un édifice durable, aurait-elle été capable de pitié? On voudrait le croire, sans oser l'affirmer; car, si la raison humaine a des bornes, la déraison a un empire sans limites.

La guerre servit d'excuse et de manteau à tous les crimes. Elle commença avec l'émigration, car les

dat; le clergé fut représenté par deux curés, hostiles aux moines, au haut clergé, et particulièrement à l'abbé de Clairvaux. La noblesse repoussa le vicomte de Laval, représentant du duc d'Orléans, et le comte de Brienne, et nomma deux gentilshommes honorables et insignifiants. *Ab uno disce omnes.*

Il y avait 620 députés du tiers.

nobles ne cachèrent point leur intention de rentrer en France l'épée à la main. Ils étaient menacés dans leurs propriétés et leurs vies, et croyaient user du droit de légitime défense. La royauté n'attendit bientôt plus rien que de l'Europe. Aujourd'hui, quand les rois fuient devant les peuples, on facilite leur fuite plus qu'on ne la gêne : c'est qu'ils ne trouvent plus chez leurs voisins plus heureux que des froideurs et de l'indifférence. On s'émeut à la pensée de ce pauvre roi qui ne pouvait ni exercer ni fuir sa royauté. En laissant échapper Louis XVI, la révolution n'eût pas ajouté de nouveaux périls aux dangers dont elle était menacée : mais elle ne voulait pas perdre son souverain ; elle était comme ces enfants qui s'attachent aux morceaux du jouet qu'ils ont brisé : pour se guérir enfin de sa faiblesse, elle décapita Louis XVI, et fit mourir en prison l'innocent Dauphin.

La vieille dynastie semblait morte, et à partir de ce moment, la révolution devint à son insu l'enfantement douloureux d'une dynastie nouvelle. La destinée la cachait encore à tous les yeux : personne ne pouvait voir que tant de commotions tendaient à préparer la France à un nouveau mariage avec une race souveraine. La révolution donnait à vil prix au peuple les terres de la noblesse et du clergé. Les possesseurs du sol sont toujours les vrais maîtres d'un pays ; ceux qui achetaient les biens dits nationaux fai-

saient en quelque sorte une nouvelle conquête de la France. Oppresseurs comme tous les conquérants, ils détestaient les vaincus, et leur haine, aiguisée de remords et de peur, devait naturellement chercher un protecteur qui les mît à l'abri de toute revendication. Les grands effets sociaux de la révolution produits, la terre partout affranchie, l'égalité proclamée et entrée dans les mœurs publiques, le peuple ne songea plus qu'à jouir en paix des fruits de sa victoire. De tout ce que la révolution lui avait donné, ce qu'il prisait le moins, c'était la liberté parlementaire : le paysan qui voyait pousser la moisson sur les champs de son ancien maître, ou qui vendangeait dans la vigne d'un ancien monastère, craignait ce qu'on nommait la contre-révolution : mais il attendait comme le Messie l'homme assez fort pour empêcher la contre-révolution, et en même temps pour tirer la révolution de l'anarchie et du crime. Qu'était-ce que cette liberté qui ne faisait que des victimes? Le paysan, avide, amoureux de la terre, avait accepté les dépouilles du clergé, mais il tenait à la vieille religion par des liens qu'il ne savait comment briser. Il lui fallait un maître qui relevât les autels, qui remît tout dans l'ordre, dont les intendants et les juges pussent protéger les droits nouveaux contre toute usurpation.

III

Ainsi le dernier mot de la révolution devait être un empire fondé sur l'égalité des citoyens : un empire démocratique, substituant à l'ancien patronage de la noblesse et du clergé le patronage administratif. Personne ne le souhaitait peut-être autant que beaucoup de ceux qui restaient les représentants officiels de la république. Ils avaient vu tomber tant de têtes qu'ils ne se croyaient jamais en sûreté : ils s'étaient faits persécuteurs pour n'être pas persécutés; mais ils ne pouvaient se flatter que leur cruelle lâcheté ne trouverait pas un jour des juges plus cruels et plus lâches qu'ils n'avaient été eux-mêmes. Ils avaient, comme le pays entier, mais pour d'autres raisons, soif d'oubli et de repos. Ils avaient vécu sur un Sinaï de démence, dans les éclairs et le tonnerre, et il leur tardait qu'on leur montrât les Tables de la loi.

Mais qui donc serait assez fort pour museler la révolution? Les fondateurs de dynastie ne peuvent être que des hommes de guerre; il y a des époques troublées où les armées restent les seules forces collectives; les hommes de la révolution sont comme une poussière que le vent populaire soulève et dissipe.

L'Europe en armes ne put abattre ces gens de rien qui défiaient toutes les monarchies; mais, en même temps que les terroristes organisaient la victoire, ils préparaient la défaite de la république. Une nouvelle noblesse se formait sur les champs de bataille, une noblesse à laquelle ils ne pouvaient arracher ses titres, militaire, jeune, ardente, éprise de gloire et de grandeur, d'ambition âpre et impatiente. Faire des décrets contre les émigrés était chose facile; mais la nouvelle chevalerie, qui sortait du peuple, dont le sang coulait chaque jour pour la France, n'avait rien à craindre des clubs, ni des guerriers pacifiques de la capitale. La nouvelle dynastie devait en sortir : elle en sortit.

Une figure purement latine personnifia le nouveau type du gouvernement, fondé sur la primauté guerrière, la noblesse militaire et le patronage administratif. Le profil de Bonaparte est antique. Son génie l'attire toujours vers l'Italie, le ramène toujours à la papauté : il la martyrise, mais il la reconnaît. Il regarde la religion comme un engin de gouvernement, pareil à ces empereurs incrédules qui protégeaient les dieux de la Rome païenne. Il n'a que du mépris pour les idéologues. Son esprit a la souplesse à la fois et la dureté de l'acier. Il se sert des religions, de la philosophie, des peuples, des rois, des jacobins, des nobles, de toutes choses enfin comme un ouvrier des instruments qui sont à la portée de la main : il se confond lui-même avec la Providence, et

se croit appelé à jouer le rôle de la fatalité. La politique, c'est lui qui le dit un jour, la politique a remplacé la fatalité antique : c'est une force irrésistible, sans entrailles, sans remords, sans émotions, pareille aux grandes forces naturelles, au vent, aux tremblements de terre, à la tempête. Il en fut le représentant vivant : le monde vit en lui avec un mélange de terreur et d'admiration un de ces êtres prédestinés qui jettent les nations hors des chemins où elles se traînent, qui tournent d'un doigt fiévreux les pages de l'histoire, et qui sont les instruments demi-conscients, demi-inconscients de desseins inconnus.

Aux chefs de dynastie il faut, outre les qualités du politique, une armée qui leur permette d'accomplir leurs projets. La noblesse française n'avait pas emporté la vertu militaire à l'étranger. La nouvelle armée révolutionnaire, commandée par des parvenus qui ne devaient rien qu'à la vaillance, fut la révolution triomphante ; elle courut, comme une lave, de province en province, terrifiant toutes les vieilles royautés. Couronnée dans la personne de Napoléon, elle prit et donna les couronnes ; elle humilia toutes les puissances, déchira tous les traités, troubla toutes les nations ; elle les arracha à un repos séculaire, et les força de réfléchir sur leurs propres destinées, à se chercher, à se grouper, à penser. Le vieux droit héréditaire et féodal reçut des coups terribles : les peuples ne subirent plus le sort des provinces, les provinces

subirent le sort des peuples. La révolution avait affranchi la glèbe, le champ : Napoléon affranchit les royaumes. Il ne les délivra sans doute que pour les opprimer lui-même ; mais son oppression n'était qu'un accident, elle devait cesser, et, lui disparu, il fallut chercher des limites géographiques nouvelles. L'idée de propriété fut détachée de l'idée de souveraineté : les vainqueurs de Napoléon durent eux-mêmes inventer une nouvelle Europe.

Tout a été dit sur Napoléon, et personne n'a mieux que lui-même expliqué son rôle. On vit bien que les temps étaient changés quand le meurtrier du duc d'Enghien mit dans son lit une fille des Hapsburg, quand il eut pour courtisans des régicides et des rois. La France ne refusa rien à celui qui promenait les principes de 89 de capitale en capitale. Quand il fut vaincu, ce fut l'école libérale qui redressa sa statue ; poëtes, historiens, politiques, continuèrent à glorifier en lui le représentant d'une France nouvelle. Chateaubriand qui avait osé protester, dans le silence universel, contre le meurtre du duc d'Enghien, et qui, dans sa brochure célèbre : « Bonaparte et les Bourbons, » avait cherché à réconcilier la France avec son ancienne dynastie, ne sut pas lui-même résister à l'attrait du génie.

Le souvenir de Napoléon fut le bélier avec lequel l'opposition frappa sans cesse et ébranla l'ancienne dynastie, ramenée par les armées de l'Europe. Les grands hommes sont les lettres de l'alphabet populaire : de

même que nous ne savons pas exprimer nos idées sans des symboles, le peuple a besoin de résumer la politique dans des figures et des noms : Bourbon, ce fut l'ancien régime, le privilége; Napoléon devint la figure de l'égalité. En 1820, Béranger mettait ces vers dans la bouche du roi de Rome, écrivant à l'héritier du trône français :

Sur des lauriers je me couchais,
La pourpre seule m'environne,
Des sceptres étaient mes hochets;
Mon bourlet fut une couronne.

Napoléon ne fut pas seulement pour les libéraux le dieu de l'égalité, il fut le soldat de la liberté universelle :

La liberté mêlait à la mitraille
Des fers rompus et des sceptres brisés.

Relisez les « Souvenirs du peuple ! » Que de fois ce refrain a-t-il été répété : « Parlez-nous de lui, grand'-mère ! » Rien n'enracine une mémoire dans les âmes populaires comme une fin terrible : que sait-on aujourd'hui d'Empédocle ? Qu'il se jeta dans le cratère d'un volcan.

On put croire longtemps qu'il n'y avait pas de danger à courtiser l'ombre de Napoléon ; l'ancienne noblesse reçut dans ses rangs la nouvelle noblesse d'épée, s'allia à elle, crut la gagner. L'école libérale tressa naïvement des couronnes au Napoléon des derniers jours, réconcilié avec les institutions parlementaires.

Elle rêvait pourtant le gouvernement à l'anglaise, avec des ministres responsables, des rois « qui règnent et ne gouvernent pas, » des chambres souveraines ; elle ne comprit pas que, s'il était difficile d'obtenir ce gouvernement d'un Bourbon, il était impossible de l'obtenir d'un Bonaparte. Le régime impérial n'avait de valeur aux yeux du peuple que comme étant le contraire du gouvernement anglais : Bonaparte personnifiait le gouvernement simple, direct, conseillé, mais non mené par des Chambres : la suite inflexible des mêmes vues personnelles, le patronage retiré à toutes les castes, à toutes les corporations, à la noblesse, au clergé, à la richesse même, et devenu l'arme d'une administration intelligente, active, équitable, soustraite à toutes les influences locales, uniquement soucieuse des intérêts populaires. Cet idéal de gouvernement répondait aux traditions de la France, habituée depuis près de deux siècles à tout demander aux intendants; il flattait l'envie démocratique, en réduisant la noblesse à renoncer même au rôle qu'elle pouvait retrouver dans des assemblées libres et plus fortes que la monarchie. Le gouvernement impérial choisissait ses instruments : les plus pauvres, les plus obscurs, s'ils étaient tenaces et laborieux, arrivaient les plus vite. L'école libérale n'avait chance de fonder et de consolider le gouvernement constitutionnel que par une alliance sincère avec l'ancienne noblesse ; elle voulut au contraire se faire une sorte de monopole du pouvoir. Elle rêva un

gouvernement de parvenus, disons le mot, de bourgeois, un gouvernement fermé de deux côtés, du côté de l'aristocratie comme du côté du peuple. Non qu'elle osât mettre l'exclusion en théorie, mais il est dans la nature du parvenu de redouter tout ce qui peut porter ombrage à sa fortune naissante. Les lettrés, les professeurs, les journalistes, devenus pendant l'âge pacifique qui succéda à l'Empire les conducteurs de l'opinion publique, s'unirent aux grandes fortunes sorties des convulsions révolutionnaires et accrues par le négoce, la banque, l'industrie, et crurent pouvoir se passer de tout autre concours. Ils ne comprirent ni la force qui restait attachée au principe de la légitimité, ni la puissance indéfinissable qui subsistait dans les vieux noms, ni la nécessité de rallier à la cause de la liberté l'Église, épurée par tant de malheur ; ils ne surent pas enfin, comme les libéraux anglais, satisfaire le peuple, sans lui donner l'envie de se satisfaire lui-même. Le souvenir des échafauds les rendit trop timides devant la populace, et ils n'obtinrent que des mépris en retour de leurs complaisances. Ils crurent qu'on peut jouer avec les passions humaines comme avec des mots et des phrases ; ils manquèrent de générosité envers tout ce qui avait fait la grandeur de la France dans le passé ; trop courageux devant les grandeurs tombées, on les vit trop faibles devant les grandeurs encore informes et monstrueuses de la démocratie. Ils ne devinèrent pas qu'il y a un réservoir presque inépuisable de

forces conservatrices dans les classes rurales, et qu'un gouvernement fort peut toujours les opposer aux classes turbulentes des villes. L'éducation universitaire, confiée à l'intelligence pauvre, mécontente, ambitieuse et irréligieuse, développa outre mesure les intérêts révolutionnaires dans la bourgeoisie : on l'habitua à préférer la parole à l'action, l'esprit au bon sens, les parties externes du gouvernement aux parties internes et vitales.

CHAPITRE X.

LA SOCIÉTÉ ISSUE DE LA RÉVOLUTION.

I

Quels ont été les effets de la Révolution française sur l'état social de notre pays ? Les uns estiment qu'il y a une France nouvelle absolument différente de l'ancienne; les autres, que la France est à peine arrachée à la routine de l'ancien régime; que, sous les mouvements tumultueux de la surface politique, un fond est resté inaltérable, impénétrable. La vérité est entre ces deux systèmes. Comparons un moment la noblesse d'aujourd'hui à ce qu'elle était autrefois. Bien qu'elle tienne encore par de nombreuses et profondes racines à la terre et qu'en maints endroits elle ait retrouvé, parfois même agrandi ses domaines, on peut dire cependant que sa puissance, n'étant plus fondée sur des priviléges et des avantages matériels, est devenue

une simple puissance d'imagination. Est-ce à dire que celle-ci soit petite? Non certes, car les forces d'imagination sont les plus tenaces; elles sont soustraites aux lois, elles sont le roman de l'histoire, elles parlent à l'esprit d'autre chose que du temps présent et d'intérêts vulgaires. Quand la vénalité des offices fut abolie, les sources de noblesse furent taries, et les titres devinrent un fruit défendu. Sans doute, le désordre de la Révolution et l'indifférence des gouvernements successifs contribuèrent à ôter à l'aristocratie toute marque d'authenticité; mais la notoriété de certains noms est assez grande pour résister à ce discrédit général.

Les malheurs, les misères de l'émigration firent pardonner les folies de Coblentz. Les écrivains libéraux avaient beau représenter les émigrés comme les complices de l'étranger, personne ne crut jamais sérieusement qu'ils fussent des ennemis de la France. Louis XVIII, avant de remonter sur le trône, savait faire encore respecter des rois alliés la dignité des Bourbons. Jamais négociateur ne défendit les droits de son pays avec plus de ténacité que le duc de Richelieu. Les nobles avaient imité tant d'exemples donnés par les grands du XVIe et du XVIIe siècle : mais tandis que leurs aïeux avaient pris les étrangers comme de simples auxiliaires, ils avaient eu la faiblesse de devenir les auxiliaires de l'étranger. Au reste, ils avaient disparu bien vite dans la mêlée des guerres révolutionnaires et dans la haine de l'Europe. L'infortune leur

donna un sérieux inconnu à la fin du XVIII[e] siècle. Ce qui leur restait de l'ancienne légèreté se changea en vertu stoïque dans les greniers de Londres, dans les boutiques de coiffeurs; on eut pitié de ces élégants réduits à faire le métier de maître à danser, de professeur. On n'était plus disposé à philosopher, à s'amuser des nouveautés, à jouer à l'Anglais ou à l'Américain. Le temps était passé où Monsieur, frère du roi, tournait de petits vers :

A l'Europe redoutables,
Soyons libres à jamais,
Mais soyons toujours aimables
Et gardons l'esprit français.

(*Réveil d'Epiménide.*)

Les chansons de Boufflers et de Parny étaient aussi oubliées que les gaudrioles de l'Almanach des muses, où s'essayèrent les muses terroristes, un Pons de Verdun par exemple, celui qui fit exécuter les quatorze vierges.

La noblesse était transformée : elle trouva sa nouvelle expression dans le génie sombre et religieux d'un Chateaubriand. Le souvenir et le renom l'enveloppèrent comme un suaire. On lui avait pris tout ce qui faisait sa force, on ne réussit pas à lui prendre l'honneur; elle représentait toujours éminemment la fidélité, le dédain des vulgaires richesses, le mépris du succès, la continuité du droit historique.

Une aristocratie nouvelle s'était pourtant formée

pendant les longues luttes de la Révolution et de l'Empire, militaire comme toutes les aristocraties naissantes, mobile comme il convenait aux temps nouveaux. Des hommes s'étaient trouvés que la victoire avait mis hors de pair. Des soldats heureux, des capitaines, sortis de la roture, attirèrent sur eux les regards de la nation : et Napoléon, le plus grand de tous, sentit bien vite le besoin de donner à la nouvelle aristocratie militaire ce qui lui était nécessaire pour éblouir une démocratie aussi jalouse de gloire que d'égalité. Il mit dans la giberne de chaque soldat le bâton des maréchaux, et il donna aux maréchaux des titres et des dotations princières. Plus le gouvernement incline vers la démocratie dans un pays sans cesse menacé de la guerre, plus le rôle des hommes d'épée doit grandir : car ils ne défendent pas seulement la nation contre ses ennemis, ils la défendent aussi contre elle-même.

Fidèle à ses origines, l'ancienne noblesse admit volontiers la nouvelle dans son sein. Si rebelle à toute extension, à toute usurpation, elle n'eut pourtant que des complaisances pour les lieutenants de Napoléon : elle remplit bientôt elle-même les armées comme autrefois. Aujourd'hui ses fils passent des examens, ils entrent dans les écoles militaires, ils sont jaloux de montrer qu'ils n'ont pas dégénéré. Dans les lamentables événements de 1870, on vit se former des légions de gentilshommes pour défendre le vieux sol français,

et le pays reconnaissant les envoya en tel nombre dans l'Assemblée qui devait décider de son sort, que le rétablissement de l'antique monarchie parut un moment chose facile.

II

Le clergé est sorti de la Révolution plus changé que la noblesse; il s'est purifié en perdant ses immenses richesses, qui nourrissaient naguère une foule d'oisifs qui n'avaient du prêtre que la robe. Il n'y a sans doute pas en ce moment dans le monde entier de clergé plus sérieux que le nôtre, plus pénétré de la grandeur de sa mission, plus austère et plus dégagé des liens du siècle. Ce caractère d'idéalité a été poussé peut-être trop loin, en ce sens que notre clergé n'est plus assez prisonnier de la terre et des intérêts français. Le gallicanisme semble mort : il y a peut-être encore çà et là quelques hommes attachés à l'ancienne liturgie, amoureux d'une demi-indépendance, caressant le rêve d'une Église qui ne soit pas à l'unisson exact de Rome. Ces légères dissonnances se perdent dans le chœur de l'Église universelle. Ce que la Révolution a tenté dans l'ordre politique, l'Église romaine a réussi à l'accomplir dans l'ordre religieux. Elle a voulu, elle a obtenu l'unité; que valent quelques souvenirs archaïques,

quelques traditions demi-oubliées auprès de cette noble chimère présentée à l'esprit humain, une seule foi, un seul drapeau, un seul pasteur, une vérité qui n'a rien à craindre des disputes des écoles, immaculée, éternelle, inaltérable? Le clergé a l'œil sur le soleil qui luit au delà des monts, dans la ville éternelle; il s'éblouit de cette lumière lointaine : comme la rosée tombe sur tous les champs, il lui semble que la vérité doive descendre sur toutes les nations.

L'attraction puissante de Rome, longtemps contrariée par la royauté, par les parlements, par la Sorbonne, par la prélature elle-même, devint presque invincible après la Révolution, car l'Église ne se sentit plus assez protégée par l'État. On lui avait enlevé ce qui faisait en partie sa force et son honneur, l'éducation populaire, l'assistance populaire. Des laïques lui disputaient et lui prenaient les âmes comme les corps. Enfermée dans ses sanctuaires, elle ne pouvait plus remplir les rues de ses mystiques splendeurs. Ses princes ne tenaient plus les rênes du gouvernement, la législation était remplie et comme saturée des maximes d'une philosophie qui lui semblait funeste. La loi osait se dire athée. Le culte catholique était un culte reconnu de l'État, et rien de plus. Cette tolérance méprisante l'offensait presque autant que la proscription l'avait meurtrie. Elle prêchait toujours l'obéissance à César, mais César n'était plus Constantin. L'Église a besoin de longues fidélités, et les gouverne-

ments se succédaient les uns aux autres, comme des flots sur la grève. Elle reconnaissait toujours dans les Bourbons les fils aînés de l'Église ; après leur chute elle se soumit, sans pouvoir les aimer, à des gouvernements qui lui parurent tous des gouvernements de hasard et d'épreuve.

Il était tout simple que sa foi, sa confiance, sa fidélité fussent entraînées hors du mouvement troublé des choses terrestres et s'attachassent, comme le lierre à la vigne, à une souveraineté céleste. Ce transport de l'Église vers Rome est un des phénomènes les plus graves et les plus saillants de notre temps ; il était peu apparent sous le règne de Louis-Philippe : ce souverain sortait de l'ancienne lignée de nos rois, et travaillait sincèrement à réconcilier la monarchie avec les principes de la Révolution. Il avait réussi à enfermer respectueusement l'Église dans le domaine religieux ; il semble que sa douceur, sa tolérance, aient un moment gagné l'épiscopat. Quand la monarchie parlementaire tomba, l'Église se vit de nouveau à la merci de la Révolution ; elle ne chercha plus que les moyens de se protéger et de garantir sa foi contre des gouvernements éphémères. On vit combattre sous la même bannière les hommes qui, par haine de la Révolution, étaient prêts à donner au despotisme l'appui de l'Église, et ceux qui, étouffés par le despotisme, plaçaient l'autorité spirituelle au dehors pour ne pas tout livrer au maître du dedans. Les uns rê-

vaient l'alliance brutale du prêtre et du gendarme, les autres voulaient se défendre du gendarme avec le prêtre. Ainsi les instincts les plus bas et les plus nobles travaillaient de concert à isoler l'Église, à la préserver de tout contact avec les impuretés révolutionnaires, à y détruire toute influence laïque. Les libéraux, comme Montalembert, redoutaient de voir une nouvelle Église gallicane asservie à un empereur ou à ses ministres. Les ennemis de la liberté pourchassaient la liberté partout, dans le sein de l'Église comme hors de l'Église.

Le catholicisme ne trouvait pas seulement des alliés plus ardents dans les rangs des conservateurs comme dans ceux des libéraux, il profitait de la transformation profonde qui s'était opérée dans les écoles philosophiques. L'incrédulité n'était plus arrogante ni cruelle; on ne pouvait plus se servir vis-à-vis d'un clergé qui avait fourni de nouveaux martyrs de l'arme terrible de l'ironie. Les plaisanteries de Voltaire n'étaient plus de mise. La philosophie était montée à des hauteurs d'où elle regardait avec une équité sereine toutes les manifestations de l'esprit religieux; elle n'avait plus le caractère agressif, et ne soufflait plus la haine contre les choses saintes. L'éternel élan de l'âme vers l'inconnu, vers le surnaturel, vers le terrible mystère qui enveloppe toutes choses, ne lui semblait plus ridicule; elle ne voyait plus dans les religions une basse conspiration des classes sacerdotales

contre le peuple; elle les retrouvait partout, dans tous les temps; elles n'étaient à ses yeux que l'hommage naïf de l'ignorance humaine à cette vérité inconnue qu'elle recherchait elle-même avec ardeur. Comparez le ton de Hegel, de Schopenhauer, de Comte, de Renan, à celui des disciples légers de Voltaire. La critique religieuse, science toute nouvelle, n'attaque plus les dogmes de front; elle montre comment ils se créent et se transforment, sous la pression du temps, des races, des instincts invincibles des peuples. On ne peut pas dire qu'il y ait une véritable trêve entre la philosophie et l'Église, car celle-ci n'épargne pas les attaques aux nouvelles écoles; mais la philosophie rend plus rarement les coups qu'elle reçoit, elle se dérobe en quelque sorte, elle refuse d'engager le fer. Les haines que l'Église inspire encore ne sont plus guère aiguisées que par des passions, par une perversité qui n'a rien de commun avec la grande philosophie et par cette furie révolutionnaire qui s'attaque à toute chose ancienne. L'Église a encore l'honneur de fournir des victimes choisies à l'aveugle haine qui éclate dans les grandes commotions sociales; mais dans le train ordinaire des choses, elle n'a plus guère à redouter que l'indifférence et le silence. Elle reste néanmoins une des grandes forces sociales, compacte, disciplinée, capable des efforts les plus patients, des desseins les plus suivis; elle n'est asservie à aucune forme de gouvernement, bien qu'elle penche plus na-

turellement vers la monarchie; il lui suffit que son esprit entre par mille canaux dans la politique. Si la France avait quelque jour un gouvernement durable, les partis finiraient sans doute par s'y classer comme ils ont fait en Belgique, et le catholicisme donnerait son nom à l'un des deux partis du gouvernement. Beaucoup de bons esprits redoutent cette perspective; mais la Belgique s'est fort bien accommodée de voir les catholiques succéder aux libéraux, les libéraux aux catholiques, et elle n'est pas près de tomber dans la théocratie. Il ne faut pas s'effrayer des mots : changez le nom du parti catholique, vous ne changerez pas les intérêts, les tendances, les passions auquels il sert de formule.

III

On a vu avec quelle ténacité la royauté avait dépouillé la noblesse de ses fonctions administratives et judiciaires : la Révolution ne fit que suivre des traditions séculaires quand elle encadra d'une manière permanente la grande armée administrative. L'État prit la place du roi : servir l'État devint l'ambition universelle. Ce nouveau genre de fidélité convient admirablement à une bourgeoisie sceptique et ambitieuse. En adorant l'État, c'est elle-même qu'elle adore;

en le grandissant, elle se grandit; l'idole impersonnelle à mille bras, à mille têtes, qui envoie partout ses volontés, dont l'inertie défie les plus fortes volontés, dont la patience use les résistances les plus fières, c'est son œuvre. Autrefois la bourgeoisie était obligée d'acheter les offices; aujourd'hui elle les obtient sans sacrifices, par le seul effort de son intelligence et de sa volonté.

La grande armée des fonctionnaires n'a pour ainsi dire plus de religion politique; elle est l'arme nécessaire de tous les gouvernements : plus ceux-ci sont nouveaux, mal assurés, inquiets de leurs ennemis, plus ils recherchent son appui. Les gouvernements tombent, l'administration reste. Elle a ses traditions, ses mystères; elle asservit les gouvernements despotiques et résiste aux gouvernements libéraux. Elle forme pour ainsi dire l'équipage d'un navire, à qui de temps à autre l'on donnerait de nouveaux capitaines qui n'ont jamais vu la mer.

La caste des serviteurs de l'État, agents de toute sorte, nourris par le budget, est-elle plus nombreuse qu'autrefois? Voici quelques calculs de Boulainvilliers: « En France, il y a 18 généralités, 178 élections et 20,000 paroisses taillables tout au moins. Dans les 18 généralités, il y a plus de 500 officiers (pour la levée de la taille), et dans les 178 élections plus de 6,000; dans les 20,000 paroisses, plus de 40,000 collecteurs et 5 à 6,000 sergents. Les paroisses de la Bretagne, du

Languedoc, de la Provence et de la Bourgogne ne sont pas comprises dans les 20,000 paroisses ci-dessus, non plus que celles de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Lorraine. » Boulainvilliers estime donc à 52,000 les agents occupés à lever la taille.

Les huit cours des aides employaient, en 1727, 500 officiers et 7,500 gens de service, en tout 8,000 personnes; les cinq grosses fermes environ 4,000 personnes; les grandes et petites gabelles environ 36,000 personnes. Commis, officiers de greniers, collecteurs, capitaines, lieutenants, brigadiers, gardes à cheval, gardes à pied, archers, la gabelle avait toute une armée. Boulainvilliers arrive au chiffre de 100,000 personnes pour le fisc seulement, et si nous en retranchons les collecteurs municipaux de la taille, il reste encore 60,000 personnes.

Pour arriver à se former une idée approximative du nombre actuel des fonctionnaires, on peut chercher quel est le montant des sommes qu'ils prélèvent sur le budget. Voici les chiffres du projet du budget de l'exercice 1876 :

Pensions des grands fonctionnaires de l'empire.		215.000
Pensions civiles.		45.300.000
Ministère de la justice (personnel).		27.457.890
Ministère des affaires étrangères (personnel).		6.780.000
Ministère de l'intérieur.		
Ministre et personnel central.	1.346.600	
Fonctionnaires des départements.	4.910.500	
Inspections générales administratives.	197.000	
Personnel des lignes télégraphiques.	10.247.550	
Sûreté publique.	12.141.051	
Prisons, personnel.	5.065.283	
	33.907.984	33.907.984
Gouvernement civil de l'Algérie. — Administration centrale. — Administration provinciale, départementale et cantonale. — Services divers.		9.499.531
Ministère des finances. — Administration centrale.	6.017.350	
Personnel des monnaies.	62.400	
Cour des comptes.	1.469.700	
Trésoriers-payeurs et receveurs des finances.	7.000.000	
	13.459.450	13.549.450
Ministère de l'instruction publique.		35.355.765
Agriculture et commerce.		650.400
Travaux publics.		10.534.500
Ministère des finances. *Frais de Régie.* — Service administratif des taxes (personnel).	3.426.430	
Personnel de l'enregistrement, domaines, timbres.	16.313.250	
Personnel des forêts.	5.017.617	
Personnel des douanes.	25.135.250	
Contributions indirectes (personnel).	26.082.700	
Manufactures de l'État.	1.698.750	
Postes.	30.289.813	
	107.963.810	107.963.810
Total général...............		245.699.330

Nous n'avons ajouté à ces chiffres ni le traitement du chef de l'État, ni ceux des députés, ni même les

pensions données aux membres des anciennes assemblées politiques, ni le chapitre des cultes. En gros, on peut dire que la France donne par an 250 millions aux fonctionnaires de toute espèce. Ce chiffre correspond à 125,000 fonctionnaires, si l'on admet une moyenne de traitement de 2,000 francs, à 166,000 fonctionnaires environ, si cette moyenne était de 1,500 francs. Les fonctionnaires n'absorbent en somme que le dixième du budget, et ce n'est pas là une charge trop lourde pour notre pays. On peut élever bien des critiques contre l'administration française; qu'on nous compare aux autres peuples, à l'Angleterre, à l'Allemagne, à l'Italie, à la Russie, à l'Espagne, et qu'on dise s'il y a un pays où la vie et la propriété soient mieux garanties qu'en France, où il y ait une plus grande sécurité sociale, où les droits du dernier des citoyens soient mieux défendus par la police et la justice, où l'impôt soit levé d'une façon moins arbitraire, où les représentants de la loi soient moins faciles à corrompre. Ce qui frappe surtout dans certaines administrations françaises, c'est une probité si parfaite qu'elle n'a pas conscience d'elle-même. On est si accoutumé à trouver la plus rigide honnêteté chez les agents des forêts de l'État, des ponts et chaussées, des mines, etc., qu'on ne songe pas à leur en faire un mérite. En prenant dans toutes les administrations, on pourrait réunir toute une armée de fonctionnaires incorruptibles et pauvres.

Le grand mérite de l'administration française est dans son existence même : elle permet à la nation de traverser sans trop souffrir les crises révolutionnaires. Quand tout s'émeut et s'ébranle dans l'ordre politique, le monde administratif mène encore sa vie monotone, silencieuse, ordonnée comme les saisons. Les guerres, les invasions même ne l'interrompent pas. L'impôt va dans les caisses publiques aussi naturellement que l'eau à la mer; la justice continue à être rendue quand on ne sait plus au nom de qui la rendre. Le règlement administratif est le seul souverain inévitable. Le peuple brise les trônes, et respecte la barrière de l'octroi. Ce qui est contenu dans ce grand mot d'administration lui inspire une sorte de religion superstitieuse : on y voit la fontaine des grâces, le recours des faibles, des malheureux, des opprimés; la justice, qui ne connaît ni nobles ni riches; la puissance, qui gouverne tout, qui commande à la nature et aux hommes; l'œil, la volonté, l'intelligence de la nation.

La bourgeoisie française s'est emparée du gouvernement par l'administration : elle n'a plus de foi séculaire, plus de principes politiques proprement dits; elle regarde le pouvoir exécutif comme une sorte de décor, la liberté parlementaire comme l'amusement et la débauche des ambitions; le pouvoir est le centre de grandes avenues dont elle tient toutes les entrées. Elle domine l'administration et la pénètre de son esprit. Quand on parle de la bourgeoisie française, on ne parle

pas d'une caste, d'une classe fermée : il y a pourtant un caractère, un esprit bourgeois bien définis. La grande bourgeoisie française est peut-être la plus extraordinaire qu'il y ait jamais eu ; elle a hérité des grâces, de l'esprit et du goût de l'ancienne noblesse, en y joignant une culture plus libre, une urbanité plus parfaite ; elle aime la richesse, qui est le principe de sa force et la seule distinction qu'elle reconnaisse volontiers, mais elle en tire des plaisirs délicats ; elle comprend la vie humaine comme une fête bien arrangée, où tout est harmonieux et de bon goût ; elle veut que la vérité s'habille à la mode ; elle aime tout ce qui est prospère, ce qui s'élève, ce qui brille.

La vertu politique est un trop grand effort pour des hommes heureux, délicats, timides, qui ne veulent pas avoir d'ennemis. Il faut d'ailleurs une idée, un principe qui guide cette vertu ; et la bourgeoisie française, depuis qu'elle a conquis par la Révolution l'égalité, et par la richesse la primauté sociale, semble n'avoir plus de pôle, d'idée maîtresse pour se guider. Qu'a-t-elle à demander ? Elle a encore des craintes, elle n'a plus de désirs. Elle redoute vaguement le socialisme, ces forces aveugles et terribles qui remuent dans les multitudes, mais elle n'a pas cloué sa fidélité à une cause déterminée, à une race, à un système, à des ambitions définies. Elle a eu pendant dix-huit ans, les Bourbons tombés, le gouvernement de son choix ; elle n'a su ni le respecter ni le défendre. Elle est trop

sceptique et trop frondeuse pour jouer un rôle politique suivi comme l'aristocratie, ou même comme la bourgeoisie anglaise; elle a trop d'intelligence pour ne pas pénétrer les fictions du gouvernement, et n'a pas assez de profondeur pour en comprendre l'utilité; elle manque de générosité, et ne réussit pas encore à pardonner au noble ses armoiries; elle l'écrase de son luxe, l'humilie de son esprit, sans pouvoir lui pardonner sa naissance; elle n'a jamais de foi politique robuste; elle est arrivée à se persuader que les formes de gouvernement ne sont rien, et qu'après des crises plus ou moins douloureuses, les grandes forces sociales retrouvent toujours leur puissance. On l'a vue s'accommoder de l'empire tant que l'empire lui a permis de s'enrichir. La république, qui lui faisait si peur en 1848, ne l'épouvante plus aujourd'hui. On vit avec la politique comme avec le vent et la pluie. Il faut tendre la voile du bon côté, pousser ses enfants, se pousser soi-même, arrondir sa fortune, tirer parti de tout changement, ménager l'avenir.

Les forces sociales ne sont pas considérées comme devant servir à quelque grand dessein politique, transmis de génération en génération comme un legs, auquel tous les esprits, petits et grands, apportent un concours incessant, généreux et patient : la politique, loin d'être une auréole qui transfigure les intérêts privés, est presque toujours considérée comme un serviteur de ces intérêts. On s'en sert plutôt qu'on ne

la sert. Elle doit doter les filles, placer les fils, les neveux, les cousins, protéger l'industrie ou décupler les affaires des pères, grouper autour et au profit de la famille toutes les petites forces qui émanent de l'État. Peu importe au fond ce que sera cet État, tant qu'il ne perdra rien de sa puissance et que son rayonnement paisible ira de la capitale au département, de l'arrondissement au canton, du canton au village? La politique bourgeoise est toute négative; elle se résume en deux mots : l'ordre, qu'elle oppose au peuple; l'égalité, qu'elle oppose à la noblesse. Tout gouvernement capable d'assurer l'ordre et de maintenir l'égalité sera reconnu, servi, respecté, aimé, autant qu'elle sait aimer, de la classe moyenne. La République flatte son goût pour les fortunes soudaines et nouvelles, sa mobilité naturelle, sa jalousie de toute grandeur historique; elle ne ferait plus peur, si elle répudiait son passé révolutionnaire, se faisait conservatrice, policière, administrative, répressive. Après les affaires de Juin, après la Commune : « Il n'y a que la République qui puisse réprimer de telles émeutes, » était une phrase banale. Dans l'esprit de beaucoup de monde, la monarchie ne doit pas se tacher les mains dans le sang; il ne faut pas qu'elle fasse les sales besognes de la politique : la République, le gouvernement anonyme, peut tout se permettre, céder des provinces à l'étranger, fusiller, déporter; elle est l'exécuteur des hautes œuvres. Les plus naïfs croient que, la nappe mise par

la République, la monarchie viendra manger le dîner. Au fond, il n'y a presque nulle part de notion claire sur le rôle des gouvernements : on se figure volontiers les gouvernements comme des individus qui ont, les uns, le don de plaire, les autres, de faire peur, qu'on peut traiter avec plus ou moins de familiarité. L'idée d'essayer des formes de gouvernement, comme on fait des habits, a paru un trait de génie dans le pays de Montesquieu. On demande aux gouvernements toutes sortes de vertus, excepté la durée, sans laquelle il n'y pas de gouvernement.

Rien n'est donc, au fond, moins doctrinaire que la bourgeoisie française. Elle a des contours trop lâches, des liens trop multiples avec tous les partis, des origines trop diverses pour qu'il lui ait été aisé de construire une dogmatique politique. C'est toujours de son sein que sortent les chefs du parti populaire : et le propre du parti populaire est de ne pouvoir jamais être satisfait.

IV

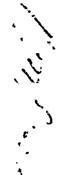
Il est impossible de tracer une limite politique ou sociale entre notre bourgeoisie et le peuple. Pourtant on ne dit pas la même chose quand on dit peuple ou bourgeoisie. La bourgeoisie est un corps homogène;

le peuple se divise réellement en deux peuples : les ouvriers des villes, et les paysans. Les premiers sont salariés ; les seconds ne reçoivent, en grande majorité, pas de salaire. Ce fait seul suffirait à expliquer pourquoi les ouvriers sont la grande force révolutionnaire du pays, et les paysans la grande force conservatrice. La République ouvrière de 1848 a été renversée par des plébiscites ruraux.

On explique souvent les sentiments du paysan français par son ignorance ; plus instruit, il ne cesserait pas d'avoir des instincts conservateurs, il serait seulement un conservateur plus intelligent. Les ouvriers n'ont pas de si grandes lumières qu'il faille les considérer comme les instruments du progrès en toutes choses. Travailler sans cesse à produire des richesses, quand on se sent misérable et impuissant à soulever le poids du destin, voilà le sort de l'ouvrier. Tout ce qui vient souffler sur l'envie et la haine que ce contraste fait naître, lui semble bon et lui semble juste. La tentation de saint Antoine ne recommence pas tous les jours pour le paysan ; il se sent d'ailleurs indépendant, il attend plus de la terre que des hommes ; il a les grands espaces, les horizons ; sa besogne est fatigante, mais lente, aisée : sa vie n'est pas une fièvre. La charrue qui fend lentement le sillon est une image de paix et d'espérance : le lourd marteau-pilon qui écrase le fer, les cisailles, les tenailles, les forges flamboyantes, la rotation des volants, le grincement des machines, les grandes ca-

sernes bruyantes, où hommes, femmes, enfants, remuent comme des insectes; les ateliers où la main est condamnée pendant des journées, des années, aux besognes monotones, incommodes, souvent horribles ; les chambres dans les toits, parmi les briques, les tuiles, les cheminées ; les amours rapides, privées de loisirs et de repos ; l'ivresse prompte, au milieu d'inconnus, de voleurs, de femmes immondes, et, avec cela, des visions constantes du beau sous toutes les formes : tout cela tient dans ce mot d' « industrie. »

La religion offre en vain ses secours à tant d'imaginations en souffrance, que l'esprit révolutionnaire a une fois captivées. Celui qui enseigne aux ouvriers que toutes leurs souffrances viennent d'une mauvaise organisation du travail, a bien plus chance de leur plaire que celui qui leur dit que l'homme doit se résigner à ses maux. Aussi le socialisme est-il aujourd'hui la grande force révolutionnaire : nous avons dépassé du premier coup en politique tout ce que les novateurs les plus hardis pouvaient demander. Que peuvent offrir au peuple des tribuns ordinaires? L'égalité devant la loi? Il la possède ! Le suffrage universel? Il l'a depuis 1848 ! Quelle liberté peut-on réclamer pour lui? Le législateur n'a pas même refusé aux ouvriers la liberté des coalitions. Il n'y a pas dans le monde entier de pays où le salarié ressemble moins qu'en France à un esclave.



Reste cette redoutable question du salaire : l'avenir

montrera si l'ouvrier peut devenir un petit propriétaire industriel, comme le paysan est devenu un petit propriétaire agricole.

Avant la perte de nos provinces (Alsace et Metz), il y avait en France 52 millions d'hectares, divisés en 143,079,568 parcelles, dont 8,438,760 propriétés bâties. Le tout représentait une valeur de plus de 100 milliards et un revenu de 3 milliards 200 millions, payait un impôt foncier de 168,300,000 francs réparti en 14,028,000 cotes foncières, acquitté par 8,837,640 propriétaires.

Remarquez que le nombre des propriétaires est à peu près égal à celui des maisons : le paysan propriétaire, si misérable qu'il soit, veut avoir un toit; mettez environ quatre personnes par famille, et vous avez plus de trente millions de Français qui vivent et dorment dans la maison paternelle, qui ne sont pas des nomades, des locataires. Il n'y a guère que six millions de Français qui paient des loyers; la classe des ouvriers salariés est donc bien loin de ce chiffre, car, dans ce chiffre, il faut compter tous les bourgeois des villes qui paient des loyers.

La classe qui vit de salaires, et qui n'est point attachée à la maison et au sol, n'est en réalité, on le voit, qu'une petite minorité dans la nation. C'est dans cette classe que la révolution cherche ses soldats : elle les trouve groupés, enrégimentés, organisés dans les districts industriels. Les paysans sont une force passive;

les ouvriers sous des chefs sortis de la bourgeoisie, peuvent devenir des forces actives. Avec de petites armées, on fait la conquête de grands pays. Que peuvent contre la révolution vos 6 millions de petits chefs de famille vivant dans des maisons qui ne valent pas 1,500 francs[1] (en moyenne) et cultivant leur petit domaine ? Il y a 4,500,000 propriétaires qui ne paient que de 1 franc à 50 francs de principal foncier : que représente la cote moyenne, qui est de 25 francs ? Elle représente 7 hectares et demi de propriété foncière, un revenu de 400 francs, un capital de 12,750. Le voilà, le souverain de la France, car c'est toujours la terre qui donne la souveraineté définitive; c'est le petit paysan qui, sou à sou, a arrondi son terrain jusqu'à ce qu'il possède *sept hectares !*

Dans les batailles pacifiques des élections, qui luttera contre lui ? Combien compte-t-on de riches propriétaires ? A peine y a-t-il 60,000 propriétaires dont la cote foncière dépasse 300 francs de principal; et cette somme ne représente qu'une surface de 90 hectares, 4,500 francs de revenu, 150,000 de capital.

Le champ de 7 hectares a sa voix tout comme le champ de 90 hectares, et cette voix, multipliée par des

[1] Il n'y a dans les villes au-dessus de 5,000 âmes que 828,000 maisons. La campagne et les petites villes au-dessous de 5,000 âmes ont 6,750,000 maisons; déduisez-en les châteaux et maisons de campagne de luxe, les usines, il reste environ 6,000,000 de maisons pour les paysans; la valeur vénale des 6,750,000 maisons est de 10 milliards: en moyenne, on peut dire que la maison de nos petits paysans propriétaires ne vaut pas plus de 1,500 francs.

millions, engloutit tout, riches, bourgeois, ouvriers. Les paysans constituent donc une force passive irrésistible : avant l'élection, ils ne sont rien ; le jour de l'élection, ils sont tout. La moindre parcelle du sol national confère autant de puissance politique que le plus grand domaine; mais la toute-puissance touche à l'impuissance. S'il faut agir et non voter, les électeurs campagnards ne sont plus que des grains de sable dans un désert; on peut les comparer à des soldats qui ne pourraient quitter leur tente et qui seraient trop loin les uns des autres : les ouvriers, agglomérés, concentrés, peuvent, à certains moments, former des armées contre les gouvernements.

La puissance des prolétaires est d'autant plus grande, qu'il leur a presque toujours suffi d'être maîtres de la capitale pour tenir tout le pays à leurs pieds. Les siècles ont concentré les forces politiques actives dans Paris. L'Ile-de-France est devenue le centre nerveux de la France, bien que Paris ait aussi souvent contrecarré que servi la destinée manifeste du pays. Il a été anglais, bourguignon, ligueur, frondeur. Il a pleuré les Guise assassinés comme il n'avait jamais pleuré ses rois. Des services solennels furent ordonnés dans toutes les églises; à la mort des souverains, on n'en faisait qu'à Saint-Germain-l'Auxerrois et à Notre-Dame. Toutes les femmes prirent le deuil. Paris a été moins fidèle à la monarchie que le reste du royaume. En dépit de ses violences, de ses trahisons et de ses caprices,

il devint l'arbitre national; les rois eurent beau s'éloigner de la tour du Louvre, promener les splendeurs de la cour de côté et d'autre, Paris resta la capitale de l'esprit. Quand Mazarin exila quelques membres du Parlement : « un d'eux, dit la bonne Motteville (*Mémoires*, t. V, 179), fit pitié à toute la compagnie, parce qu'il allait à Quimper-Corentin. » Nous avons une manière de dire « la province » inconnue à tous les autres pays.

Le titre de gentilhomme campagnard, si honoré en Angleterre, était chez nous presque ridicule : et « la crainte du ridicule, disait Mirabeau le père, ferait passer un Français par le goulot d'une bouteille. » Molière ne plaisante pas seulement les marquis, il a le plus grand dédain pour les barons de la Crasse, les Sottenville, pour tout ce qui ne sent pas sa cour. Arthur Young, qui visita toutes nos provinces, écrivait en parlant de ceux qui les habitaient : « Ils n'osent pas même avoir une opinion, jusqu'à ce qu'ils sachent ce qu'on pense à Paris. » Henri Heine, un des esprits les plus pénétrants de notre temps, disait : « Les gens que j'ai trouvés en province me faisaient l'effet des bornes miliaires qui portent sur le front leur éloignement de la capitale. » Ailleurs, il écrit brutalement : « Ce que pense la province importe aussi peu que ce que pensent nos jambes. »

La dictature morale de Paris est, en quelque sorte, irrésistible : les esprits les plus droits, les plus sains,

finissent par se déformer, par se volatiliser dans son atmosphère échauffante; depuis la Révolution française, il n'y a pas eu de véritable élite investie de la primauté sociale. Ce qu'on nomme le monde parisien n'est plus un faisceau fortement serré par le temps et les traditions; il y a cent mondes différents, qui se détestent sans se comprendre, et se jalousent sans se connaître. Paris tient les seules forces véritables d'opinion, qui sont le théâtre et la presse; or, il est impossible de nier que ces deux forces tendent sans cesse à jeter la raison publique hors d'équilibre. Quand le théâtre ne corrompt pas les mœurs, il fausse à la longue l'esprit; il fait naître le besoin de sensations, d'émotions toujours nouvelles; il commence par le naturel, et finit par le monstrueux.

La presse ne reste pas longtemps dogmatique, elle se fait dramatique, pour plaire à un public blasé, alcoolisé; elle devient un pugilat ou une parade. La grande littérature meurt comme une belle plante étouffée entre des chardons. La vie parisienne est pareille à ces féeries auxquelles ne suffit plus, comme aux anciennes tragédies classiques, la paisible lueur des quinquets : il faut que la lumière électrique jette ses rayons irisés et aveuglants sur un peuple fantastique et sur des mondes en métamorphose.

Dans tous nos mouvements révolutionnaires, vous trouverez le *cabotin*, qui croit continuer son rôle; mais le théâtre n'est pas seulement propre à per-

vertir ceux qui foulent les planches; il a construit une morale, une religion, des mœurs de fantaisie pour les millions d'esprits qui ne reçoivent que ses enseignements. Dans quel autre pays que le nôtre un grand orateur aurait-il pu dire ces mots pour en accabler un gouvernement : « La France s'ennuie? » C'est surtout Paris qui ne sait pas, qui ne veut pas s'ennuyer; il faut que chaque jour lui apporte son drame, sa péripétie, son héros, son martyre, son ridicule. Le journal et le théâtre s'emparent de l'ouvrier sitôt qu'il quitte le travail quotidien; le prolétaire parisien n'échappe pas plus que le bourgeois à la maladie terrible, la peur de l'ennui. Le journal à un sou remplit son imagination de visions folles : au paradis des grands théâtres, dans les cafés dorés, on chatouille ses sens de mille façons; il ne rentre pas, comme l'ouvrier des villes manufacturières anglaises, dans sa petite maison de brique; il peut errer en roi dans la plus belle ville de l'univers. Chaque pas qu'il y fait lui rappelle un triomphe : ici fut la Bastille! ici roula la tête de Louis XVI! voilà le Génie ailé qui s'élance de la colonne de Juillet! Le sang des guerres civiles a coulé partout; les poëtes ont brûlé leur encens devant « la grande populace et la sainte canaille. » Les tribuns ont appris à l'homme du peuple que «l'insurrection est le plus saint des devoirs.» Le prolétaire, fusil en main, sur sa barricade de pavés, s'est cru sincèrement l'apôtre de la civilisation. Si Paris n'avait que sa formidable puissance révolution-

naire, il serait déjà assez redoutable à tout gouvernement ; mais quand il ne brise pas les institutions, il les use : ce qu'il ne déchire pas, il le dissout. Il est comme une médaille à deux faces : d'un côté Capoue, de l'autre Jérusalem. Il veut être la ville sainte de la liberté, il est aussi la ville du plaisir. Il peut être héroïque, il peut être bouffon ; on le voit tour à tour terrible et aimable, cruel et généreux.

Placez la primauté politique dans ce monstre multiple, dont l'orgueil est sans bornes, qui confond naïvement toutes ses volontés avec la justice, qui se croit l'initiateur de tout progrès, le maître de vérité, infaillible, inattaquable, invincible, et vous comprendrez pourquoi tous nos établissements politiques sont devenus si instables. On essaie les gouvernements comme on ferait des acteurs ou des domestiques. L'idée de l'État ne s'identifie plus ni avec une dynastie, ni avec une constitution : toute gêne semble odieuse ; on ne veut rien attendre du temps, du lent mouvement des choses, de l'éducation. Toute médiocrité, toute imperfection est insupportable ; la politique est devenue une pièce de théâtre : se sent-on des devoirs envers les acteurs ? Leur devoir à eux est de plaire, d'intéresser, de passionner. Ainsi Paris est vis-à-vis de ses gouvernants : ils lui doivent tout, il ne leur doit rien.

CHAPITRE XI.

L'ÉTAT PRÉSENT.

I

On ne peut parler de son pays avec le sang-froid du naturaliste qui décrit un genre ou une espèce. Encore peut-on essayer de jeter sur le passé un regard équitable et compatissant; mais quand il s'agit du présent, on court le risque d'être trompé trop grossièrement par les passions les plus hautes comme par les moins avouables, d'être Alceste ou d'être Philinte, de tomber dans le dénigrement ou dans la banalité. Les nations comme les individus ont une double vie, une vie subjective et une vie objective. Si l'on a bien suivi la pensée qui se déroule dans ces pages, on aura compris que la vie objective de la France est ce qui m'a préoccupé le plus vivement, je veux dire non-seulement sa place et son rôle dans le monde civilisé,

mais sa sécurite, son unité, son existence. On ne peut toutefois séparer la vie objective d'une nation de sa vie subjective. Tous les partis vont à elle et lui disent : C'est nous qui te sauverons ; ils disent tous : Le pays ! le pays ! même ceux qui ruinent, qui affaiblissent, qui corrompent et déshonorent le pays. Il y a, ce mensonge même le démontre, une correspondance, une relation fatale et nécessaire entre le développement interne d'un pays et son importance dans le monde. Semez au dedans l'infamie, et vous ne récolterez pas longtemps la gloire au dehors ; tranchez les racines de toute obéissance, et l'armée ne connaîtra pas longtemps la discipline ; n'apprenez rien à la jeunesse que le plaisir, et vous verrez bientôt se faner l'honneur des familles et le patriotisme, qui est l'honneur des nations.

Il n'y a donc pas d'école plus néfaste que celle qui consiste à professer l'indifférence ou l'éclectisme en matière politique : à un moment donné de l'histoire, il y a telles lois, telle organisation, tel ensemble d'institutions qui lui conviennent le mieux, qui lui donnent le maximum de force dans le présent, qui lui préparent le maximum de force dans l'avenir. Qu'on diffère sur la solution d'un problème aussi difficile, aussi complexe, dont les données ne se révèlent qu'à la plus profonde analyse, rien n'est plus concevable ; mais qu'on déclare toute solution bonne, c'est une niaiserie, quand ce n'est pas un calcul. Nous avons vu pourtant fonder, à la suite de nos nombreuses

révolutions, une école qui a érigé à l'état de doctrine l'indifférence en matière de forme de gouvernement. Prévost-Paradol écrivait dans sa « France nouvelle : » « Nous n'avons traité jusqu'à présent que des conditions de l'établissement de la liberté dans la démocratie française, sans avoir encore touché la question de savoir si ce gouvernement démocratique et libéral prendrait la forme monarchique ou la forme républicaine. Non-seulement cette question n'a pas été touchée, mais, en établissant les bases d'un gouvernement démocratique et libre, et en nous approchant par degrés du faîte de cette construction politique, nous nous sommes particulièrement attaché à n'y admettre que des éléments également acceptables pour une démocratie monarchique et pour une démocratie républicaine. La forme et l'exercice du droit de suffrage, l'administration communale et provinciale, l'existence et les attributions de nos deux assemblées et de notre ministère responsable, sont également compatibles avec une monarchie et une république. » « J'appelle expressément, ajoute Prévost-Paradol, à la fin du même chapitre, *bon citoyen,* le Français qui ne repousse aucune forme de gouvernement libre, qui ne souffre point l'idée de troubler le repos de la patrie pour ses ambitions et ses préférences particulières, qui n'est ni enivré ni révolté par les mots de monarchie ou de république, et qui borne à un point ses exigences : que la nation se gouverne elle-même,

sous le nom de république ou de monarchie, par le moyen d'assemblées librement élues et de ministères responsables. » L'auteur de la « France nouvelle » crut certainement être le « bon citoyen » dont il parlait quand il sortit des rangs de l'opposition et consentit à servir le gouvernement impérial, dès que celui-ci parut accepter les principes du gouvernement parlementaire. La forme du gouvernement était à ses yeux comme le double masque de Janus : sous le nom de président, d'empereur ou de roi, il ne pouvait plus y avoir qu'un « chef du pouvoir exécutif.» La « France nouvelle, » c'était une démocratie se gouvernant par elle-même. Si l'on réfléchit aux doctrines dont Prévost-Paradol s'était rendu le souple et habile interprète, on y trouvera l'explication de bien des événements contemporains : un pont a été jeté entre deux rives, mais ce pont n'a jamais été traversé que dans un sens. Car, si le parti républicain a tiré son profit de l'éclectisme politique des anciens parlementaires, il n'a lui-même aucun goût pour l'éclectisme. Il croit à l'excellence, à la supériorité d'une forme particulière de gouvernement : il a pour toutes les autres une répugnance qu'il ne se donne point la peine de déguiser.

Pendant les derniers jours du second empire, un des représentants les plus éminents de l'école libérale ne rêvait pas d'autre avenir pour la France qu'un régime démocratique. Voyons ce qu'au lendemain de nos

désastres, un grand esprit conseillait à son pays. Dans sa « Réforme intellectuelle et morale de la France, » Renan engage la France à imiter la conduite de la Prusse après Iéna : « Cette voie serait austère; ce serait celle de la pénitence. En quoi consiste la vraie pénitence? Tous les Pères de la vie spirituelle sont d'accord sur ce point : la pénitence ne consiste point à mener une vie dure, à jeûner, à se mortifier. Elle consiste à se corriger de ses défauts, et parmi ses défauts, à se corriger justement de ceux qu'on aime, de ce défaut qui est presque toujours le fonds favori de notre nature, le principe secret de nos actions. Quel est pour la France ce défaut favori dont il importe avant tout qu'elle se corrige? C'est le goût de la démocratie superficielle. La démocratie fait notre faiblesse militaire et politique; elle fait notre ignorance, notre sotte vanité; elle fait, avec le catholicisme arriéré, l'insuffisance de notre éducation nationale. Je comprendrais donc qu'un bon esprit et un bon patriote, plus jaloux d'être utile à ses concitoyens que de leur plaire, s'exprimât à peu près en ces termes : « Corrigeons-nous de la démocratie. Rétablissons dans une certaine mesure la noblesse; fondons une solide instruction nationale primaire et supérieure; rendons l'éducation plus rude, le service militaire obligatoire pour tous; devenons sérieux, appliqués, soumis aux puissances, amis de la règle et de la discipline. Soyons humbles surtout. Défions-nous de la présomption. La

Prusse a mis soixante-trois ans à se venger d'Iéna; mettons-en au moins vingt à nous venger de Sedan; pendant dix ou quinze ans, abstenons-nous complétement des affaires du monde; renfermons-nous dans le travail obscur de notre réforme intérieure. » (P. 64.)

Quelques-uns de ces conseils ont été suivis : mais ce retour pénitent vers le passé, cet acte de contrition de la démocratie française, n'ont pas été obtenus. La France s'est donné et en toute liberté un gouvernement républicain; une assemblée sortie des entrailles mêmes du pays, composée de tout ce qu'il avait de généreux, de courageux, d'illustre, trouvant la table politique rase, plus rase qu'elle n'avait été à aucun moment de notre histoire, victorieuse du plus violent et du plus sanglant effort qu'aient jamais fait les passions démagogiques de la capitale, a fait une constitution républicaine; elle n'a pas même entrepris de détruire le suffrage universel, elle a seulement cherché un frein contre la Chambre isssue de ce suffrage dans une Chambre qui ne représente pas le nombre, qui représente les communes françaises, ou, si l'on veut, les départements. Elle a donné au président le droit de dissoudre la Chambre des députés avec l'agrément du Sénat. Cette constitution nouvelle a des parties fortes et ingénieuses : son trait le plus original est ce Sénat qui sort de l'élection, mais qui représente ces unités territoriales, entièrement factices au début, mais arrivées, au bout de près d'un siècle, à une sorte de vie

propre et indépendante. Un Sénat monarchique doit être comme une émanation du souverain, ou tout au moins la représentation d'une grande aristocratie, dont les intérêts sont indissolublement liés à ceux de la dynastie. Les républiques sont nées presque toujours dans des pays soumis au système fédératif, et, bien que la France ne puisse pas être regardée comme une confédération de départements, c'est par une heureuse inspiration qu'on a fait sortir le Sénat de nos unités territoriales actuelles; c'etait en mettre les racines dans le sol même de la France, lui donner une force, une indépendance et une dignité qui ont trop souvent manqué à nos Chambres hautes.

Si enclin que l'on puisse être à admirer la nouvelle constitution, on ne peut se faire illusion sur ses imperfections : le premier de tous ses défauts, c'est sa nouveauté, défaut que le temps seul peut corriger. Notre pays a déjà eu trop de constitutions ; il y en a dont il n'a pas même eu le temps d'apprendre les articles, et que des mains brutales ont déchirées sans pitié. Par une malheurense contradiction, ce sont justement ceux qui ont dans le principe républicain la foi la plus profonde et la plus ardente qui éprouvent le moins de respect pour les chartes écrites : la République est pour eux une idole; c'est la déesse supérieure à toutes les lois, la Pythie qui proclame les volontés changeantes et toujours souveraines de la nation; c'est cette force redoutable et monstrueuse

qui se nomme la révolution, et ils ne peuvent se déshabituer de la pensée que la révolution a toujours quelque chose à renverser. Les freins qu'une constitution oppose aux caprices et aux passions de la multitude, leur semblent comme les langes dans lesquels on voudrait emmaillotter Hercule. Trouvera-t-on au moins chez les auteurs de notre constitution quelque chose de pareil au sentiment qui anime les Anglais, les Américains, quand ils parlent de la leur, la foi, la dévotion, la croyance à l'excellence et à la durée d'un ouvrage qui doit servir de lien à des générations sans nombre? Personne ne redoute peut-être plus l'effet du temps sur cette œuvre d'hier que ceux qui l'ont édifiée; mieux que personne, ils savent en effet qu'elle a eu à ses débuts une valeur plutôt négative que positive : elle est née de l'impossibilité où l'on s'est cru de rétablir l'antique monarchie; elle est l'enfant du désespoir et, on pourrait presque le dire, de la stérilité. Elle a paru aux uns comme le refuge d'un jour, où pouvaient s'abriter quelque temps leurs espérances déçues, aux autres comme une de ces fortifications passagères où l'on plante son drapeau jusqu'au jour où l'on est assez fort pour en sortir.

Ce caractère négatif de la constitution ne lui nuira peut-être pas dans l'avenir : il y a des enfants chétifs, conçus dans les larmes, la langueur et la vieillesse, qui deviennent robustes : mais ils ne peuvent le devenir qu'à force de soins, de précautions et de sollici-

tude. Sans entrer dans des dissertations aujourd'hui devenues bien inutiles, je dirai seulement qu'une des faiblesses de la nouvelle charte républicaine, c'est la facilité qu'on peut trouver à la reviser, et non-seulement dans un de ses articles, à la reviser de fond en comble. Il semble qu'on ait voulu fixer cette tente d'un jour dans le sol avec les piquets les plus légers et les plus faciles à arracher. Au lieu que d'ordinaire les faiseurs de constitutions paraissent vouloir travailler pour l'éternité, cette fois on a semblé faire comprendre au pays que ses destinées n'étaient point réglées définitivement.

Le véritable danger qui menace au reste toutes nos chartes écrites, ce n'est pas telle ou telle disposition constitutionnelle : c'est la tendance secrète de la nation à se laisser glisser, après une période d'orages et de troubles, dans une invincible langueur, à prendre en dégoût les idoles qu'elle a pétries de ses mains, à demander à un chef armé la garde des biens qui lui sont chers. Une démocratie couronnée, personnifiée, remplissant sa cour de parvenus et caressant tous les instincts d'égalité, est une forme de la démocratie que le peuple comprend aisément, qui lui épargne les soucis, les fatigues, les responsabilités de la vie publique. La République, Montesquieu l'a dit depuis longtemps, demande la vertu chez les citoyens : « Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un

gouvernement despotique se maintiennent ou se soutiennent. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent et contiennent tout. Mais dans un État populaire, il faut un ressort de plus, qui est la vertu. » (Tome I, page 31.) Ailleurs, il dit : « Le principe de la démocratie se corrompt, non-seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander. Pour lors, le peuple, ne pouvant souffrir le pouvoir même qu'il confie, veut tout faire par lui-même, délibérer pour le Sénat, exécuter pour les magistrats, et dépouiller tous les juges. » (Tome I, page 177.) Vérités éternelles, qu'on a répétées depuis les Grecs et qu'on a répétées vainement, car on peut conseiller un homme, ou même une assemblée, on ne conseille pas un peuple. Autant vaudrait prêcher au vent, à la tempête, à la marée qui se soulève. Des millions de volontés souveraines forment comme un tourbillon dans lequel se perd toute sagesse humaine. Il faut que ces volontés se disciplinent elles-mêmes, qu'elles trouvent leur propre règle; c'est dire que la démocratie vit surtout par la bonne éducation et par les bonnes mœurs. Ne la priez point d'être aimable : elle ne sent pas le besoin d'être aimée ; tâchez qu'elle devienne austère, qu'elle respecte ses propres lois, qu'elle prenne en dégoût tout ce qui est bas, honteux ou même frivole. Tel sera le citoyen, telle sera la démocratie,

car elle n'est, en l'absence d'un principat, qu'une collection de citoyens.

II

Si l'expérience démocratique se faisait, pour ainsi dire, en vase clos, si un mur de la Chine nous entourait, on pourrait peut-être désespérer de voir établir un gouvernement stable, incontesté, sûr de lui-même et sûr de l'avenir. Notre histoire est, depuis soixante ans, à un certain point de vue, toujours la même : un parti est au pouvoir, trois autres partis, trop faibles séparément pour lui arracher le gouvernement, se coalisent et le renversent. Un élément nouveau est toutefois entré dans notre politique : la vie subjective de la France est désormais non pas subordonnée à sa vie objective, mais contrainte d'en ressentir plus directement l'influence. Le trône de Louis XIV était aussi solide au lendemain d'une défaite qu'au lendemain d'une victoire. Qu'est devenu Napoléon III après Sedan ? Nous avons fait une découverte humiliante et terrible : ce ne sont pas seulement nos gouvernements qui sont en danger, nous pouvons être en danger nous-mêmes. Ce sentiment d'insécurité est chose nouvelle ; on ne l'a éprouvé ni en 1814 ni en 1815, car alors on n'a repris à la France que des conquêtes qu'elle n'avait pas même

eu le temps de connaître; elle s'est sentie comme le joueur qui perd aujourd'hui ce qu'il a gagné hier. A l'heure présente, elle est comme l'homme atteint et menacé dans sa fortune patrimoniale. Elle se replie sur elle-même, et attend les coups du destin. La lave révolutionnaire ne coule plus au dehors, elle s'est refroidie et figée. Nous cherchons ce que nous ont fait gagner tant de guerres, d'agitations, de révolutions, et nous ne le trouvons pas ; nous voyons ce que nous avons perdu, et à peine comprenons-nous pourquoi nous l'avons perdu.

A aucune époque de sa longue histoire, la France n'a eu une bonne frontière du nord; elle a toujours été ouverte et comme béante, et la plupart de ses guerres ont été bien moins inspirées par l'ambition que par de légitimes soucis. L'ancienne monarchie a travaillé pendant des siècles à donner à la France la double sécurité qui résulte d'une frontière facile à garder et des bons voisinages. Louis-Philippe était encore dans cette tradition quand il favorisait l'établissement du royaume neutre de Belgique. Le principe des nationalités devait être fatal à cette politique traditionnelle. L'Allemagne ne fut pas longtemps sans comprendre que ce principe pouvait être retourné contre nous, qu'il nous promettait peu et pouvait nous ôter beaucoup, si on le poussait à l'excès et si l'on profitait contre la France de cette générosité qui l'a toujours empêchée d'opprimer brutalement ses

conquêtes, et d'en arracher jusqu'aux racines des vieilles mœurs et de la langue. Ce principe n'a pas seulement des effets territoriaux, il a des effets moraux d'une dangereuse portée. Le ciment de ce qu'on a appelé les nationalités, ce n'est pas seulement une langue, une littérature, c'est aussi la crainte des nationalités rivales : les communautés idéales deviennent promptement des communautés armées. Au temps des petites guerres, des petits pays, des petits princes, on ne ressentait rien de ces haines qui sont entrées aujourd'hui dans les âmes des peuples, et qui ont pris l'empire d'une religion aussi sacrée que celle de l'honneur.

Un temps viendra sans doute où l'Europe ne formera plus qu'un très-petit nombre d'États, où toutes les petites unités sorties du moyen âge et du droit féodal auront disparu : personne ne veut plus appartenir à un petit pays, ce qui est une nouvelle forme de la vanité humaine ; mais jusqu'à ce que les *grands* pays aient trouvé leur équilibre définitif et leurs frontières naturelles, on peut prévoir pour notre vieux monde une longue ère de luttes et de souffrances. Tout se transforme à la fois, les doctrines politiques, les principes qui servaient de base aux traités et au droit des gens, les opinions religieuses et philosophiques de l'humanité. Notre avenir n'est plus entièrement dans nos propres mains ; nous avons contribué à déchaîner sur le monde des forces qui aujourd'hui menacent

tout, dérangent tout, et qui peuvent nous arracher à chaque instant au repos qui nous serait si nécessaire. Nos illusions funestes ont fait place, je ne veux pas dire à la crainte, mais au moins au doute, à la méfiance; il semble qu'un voile se soit déchiré : la réalité nous est apparue, dure, pressante, pleine de dangers et de menaces.

La démocratie aura dans notre pays cette singulière destinée, qu'elle sera forcément militaire. Le journal d'une école socialiste aujourd'hui bien oubliée, celle du phalanstère, avait pris pour titre : *La démocratie pacifique*. On ne saurait plus parler aujourd'hui de démocratie pacifique ; entourés de puissantes monarchies guerrières, nous ne pouvons poser les armes, nous sommes passés de l'offensive à la défensive ; mais cette défensive nous est imposée par les nécessités les plus impérieuses, par le souci de notre propre conservation. Autrefois le noir nuage des armées s'amoncelait lentement; aujourd'hui, il ne faut plus qu'une semaine pour équiper, armer, réunir et précipiter un million d'hommes sur les points les plus vulnérables d'une frontière.

Le service militaire est devenu obligatoire en France au même moment où la République devenait le gouvernement légal du pays. Tout citoyen étant soldat pendant une partie de sa vie, il arrivera forcément que l'esprit de l'armée deviendra à la longue le même que celui de la société civile. Peut-on supposer une armée

disciplinée, austère, animée du plus pur sentiment de l'honneur et du devoir, prête à tous les sacrifices, et composée des mêmes parties qu'une société frivole, déréglée, anarchique, éprise servilement de plaisirs et de richesses? Ou le soldat apportera dans la vie civile l'esprit d'ordre et de sacrifice, ou le citoyen fera entrer dans l'armée l'esprit d'indiscipline et d'égoïsme. L'armée et la société civile ne seront pas simplement voisines, juxtaposées; elles se composeront des mêmes éléments, seulement réunis et groupés d'une autre façon.

C'est un problème tout nouveau qui se pose devant l'esprit du philosophe politique : Quelles règles de législation et de gouvernement s'appliquent le mieux à un grand pays démocratique, centralisé et, par nécessité absolue, militaire?

Les tendances naturelles de la démocratie sont pacifiques, parce que l'homme du peuple, l'artisan, le paysan, aiment la paix, et ne peuvent suivre de grands desseins traditionnels pareils à ceux que conçoivent les aristocraties ou les monarchies. La guerre, même la plus heureuse, est toujours un terrible sacrifice, et l'esprit de sacrifice est plus facile à celui qui vit dans la richesse et la gloire accumulées des siècles qu'à ceux qui mènent une vie précaire, difficile, ignorée, sans rayons, sans grandeur. La démocratie court donc toujours le risque de glisser, pour ce qui est de la politique étrangère, dans l'incurie,

dans l'indifférence et, il faut oser le dire, dans la pusillanimité. Elle trouvera toujours des tribuns qui jetteront sur sa faiblesse, son ignorance et ses vagues terreurs les haillons de la rhétorique humanitaire : on verra les lions dévorants au dedans se faire agneaux pour l'étranger. On peut très-bien imaginer une démocratie où l'esprit militaire ne serait plus en honneur, où le temps du service militaire serait trop court pour qu'on pût former de vrais soldats, où, dans le débordement de la richesse universelle, les officiers se trouveraient misérables sans que leur misère fût honorée, où la toge dédaignerait l'épée, où la caserne deviendrait un club, où tous les liens de la discipline seraient dénoués. « Et que sert-il, disait la Noue dans ses *Discours politiques et militaires*, en parlant à la jeune noblesse de son temps, d'apprendre à tirer une harquebouzade? scavoir que c'est de gardes, sentinelles et escarmouches, et montrer une brave contenance de soldats? si, de l'autre côté, en contrepoids, on s'abandonne à plusieurs vices. Ceux qui sont là le plus en regne, sont les blasphêmes contre Dieu, les querelles contre les amis, les jeux jusques à la chemise et les ordes amours des femmes impudiques et, pour le comble du désordre, une effrenée licence à battre, piller et manger le peuple sans compassion. » La Noue parlait d'une armée gâtée par vingt ans de guerre civile, d'une petite armée perdue en quelque sorte dans la nation. Qu'arriverait-

il si une armée nombreuse, comme le sont forcément nos armées modernes, devenait dissolue et rebelle à la discipline antique? Elle serait promptement plus dangereuse pour le pays que pour l'ennemi. Ce qui lui resterait de force, impuissant à assurer la sécurité nationale, ne pourrait plus servir que les plus mauvais desseins des factions.

Supposons, au contraire, une armée qui soit autre chose qu'un troupeau d'hommes armés, animée dans tous ses rangs d'une seule et unique pensée, la conservation et la dignité de la France; fermant l'oreille à tous les bruits du forum, recevant dans ses rangs les générations successives, sans excepter personne, leur enseignant le silence, l'obéissance, le sacrifice, les nuits sans sommeil, les journées sans repos, la faim, la soif, le châtiment sévère suivant la plus petite faute; ennoblissez toutes ces obéissances, toutes ces humilités, toutes ces souffrances par la vue continuelle d'un grand et éternel devoir : comment concevoir que quelque chose de cet esprit chevaleresque ne rentrera pas, ne restera pas dans la société civile? Ces atomes, retenus pendant des années en grès et en ciment, deviendront-ils des grains de sable que remuera le moindre vent? L'électeur ne se souviendra-t-il pas du soldat? Dans le village ou dans l'atelier, oubliera-t-il cette patrie qui l'a couvert de son drapeau et qui lui parlait à toute heure, pendant qu'il en portait la glorieuse livrée?

Montesquieu disait que la vertu était nécessaire au gouvernement démocratique. La vertu la plus indispensable à la démocratie française est la vertu militaire ; car elle peut rendre non-seulement la grandeur à la patrie, elle peut étouffer l'esprit de sédition qui depuis près d'un siècle remue non-seulement les classes dangereuses, mais les classes que les révolutions ont mises à la place de l'ancienne noblesse. La liberté est déjà perdue quand elle ne cherche plus sa force que dans la faiblesse de la milice; elle n'a rien à craindre de l'armée, lorsque l'armée n'est autre chose que le peuple plus obéissant.

Nos législateurs devront bien se persuader de cette pensée : que les lois politiques et les lois militaires ne sont pas faites, pour ainsi dire, pour deux peuples différents. La liberté n'est qu'un mot, si elle ne se change en servitude volontaire : il est vrai que la servitude du soldat est plus dure que celle du citoyen; mais le citoyen *sert* comme le soldat. L'obéissance à la loi, voilà le grand ressort du gouvernement libre, que ce gouvernement s'appelle monarchie ou qu'il s'appelle république. Osons-nous l'avouer à nous-mêmes, la rigidité de ce principe nous déplaît : nous aimons à tourner la loi, à ruser avec elle quand nous ne l'offensons pas ouvertement. Ses agents prennent toujours pour nous la figure de tyrans. Des générations successives ont été menées à l'assaut de gouvernements successifs :

nous avons eu des faiseurs de rois, des faiseurs de républiques. Les imaginations s'allument à ces jeux hasardeux de la fortune, et il semble toujours qu'on se grandisse en attaquant le pouvoir. Le même peuple qui parfois demande à grands cris un sauveur, n'a pour l'ordinaire d'applaudissemeuts que pour ceux qui le mènent à sa perte. Il donne son oreille aux « détestables flatteurs, » et se détourne de ceux qui lui tiennent le langage de la raison, comme l'écolier du maître incommode.

Quand on lit les livres du XVII[e] siècle, où l'on trouve à chaque page les témoignages du respect presque superstitieux qu'inspirait la royauté, on se demande si nous sommes toujours le même peuple. Cette frayeur, cette émotion, ce tremblement qu'inspirait la seule vue de celui qui semblait personnifier la France et ses destinées, qui de nous les a ressentis? La foi qui a soutenu pour un temps nos gouvernements dans le siècle actuel n'a pas été, comme celle des temps passés, une foi naïve et congénitale; elle a été raisonneuse, discuteuse. Nous brûlons aujourd'hui ce que nous adorions hier. On se demande avec quelque terreur comment la nation pourrait s'accoutumer de nouveau au respect de l'État, si les forces de l'État, au lieu d'émaner comme des rayons d'une sorte de soleil vivant, restaient à l'état de lumière diffuse et de jour douteux, si des législateurs obscurs déléguaient leur puissance à des ministres

timides, si les fonctionnaires étaient sans cesse soucieux du présent et inquiets de l'avenir. L'effacement du pouvoir n'a pas de résultats trop fâcheux dans une démocratie qui peut, comme celle des États-Unis, se livrer sans nul souci aux travaux de la paix : l'industrie, le commerce, l'agriculture, les arts libéraux, y deviennent la grande besogne; la politique n'y compte presque pour rien, et n'y fait parler d'elle que lorsque le législateur outrage grossièrement les intérêts généraux.

Il n'en peut être ainsi en France : notre situation particulière nous impose des tâches qui seraient ou méconnues ou mal remplies par des pouvoirs effacés, méprisés, méprisables : et on ne peut nier que la démocratie ne tende sans cesse à diminuer la force et la durée de tous les pouvoirs publics. On en obtiendra difficilement la mesure, la modération, la sobriété, la victoire sur soi, si l'on se contente d'opposer telle classe de citoyens à telle autre classe de citoyens, tel intérêt à tel intérêt, si l'on ne remue jamais que ces éternelles et fatigantes questions de la police, des réunions publiques, de la presse, des élections; on l'obtiendra peut-être si on réussit à lui donner la conscience d'une grande tâche nationale. C'est dans l'armée que cette conscience est intacte, c'est là que se conservent à l'état de pureté les sentiments qui peuvent servir de lien à toutes les âmes. L'armée nous apparaît donc comme une grande force sociale; elle

n'est pas seulement destinée à servir d'instrument au pouvoir exécutif, quels que soient d'ailleurs le nom et la figure de ce dernier : elle sort de la nation et rentre dans la nation ; elle change et elle dure ; son esprit pénètre par mille rayons dans la société civile. Si l'armée reste ce que nous la voyons aujourd'hui, vierge de toute impureté, soustraite aux basses cupidités et aux viles ambitions, uniquement éprise de l'honneur national, nous pouvons attendre tranquillement l'avenir. Si la gardienne de l'ordre et de la patrie venait à se corrompre, la France n'aurait qu'à s'envelopper la tête des plis de sa robe de pourpre flétrie et qu'à attendre la mort.

CHAPITRE XII.

L'AVENIR.

Quand on est sur la pente descendante de la vie, on jette plus volontiers les yeux en arrière qu'en avant. Les regrets sont encore plus permis quand on a assisté au déchirement et au démembrement de la patrie, quand les rêves longtemps caressés sont évanouis, quand la réalité présente est froide, dure, sans grandeur et sans gloire. Il faut pourtant se défendre contre la désespérance. Il arrive un moment où les ressorts de la vie intérieure se brisent chez l'homme, où il ne fait plus, pour ainsi dire, qu'assister à sa propre ruine, où il se regarde lui-même comme on regarde le malade auquel on ne peut plus apporter de remède. C'est l'heure où l'espérance est lasse et où, suivant le mot du poëte, « elle fait son repos de sa stérilité. »

Cette heure sonne rarement pour les nations; elle

n'a toujours pas sonné pour la France, qui n'a jamais déployé davantage les rares qualités qui la caractérisent, l'esprit d'économie, une activité féconde et infatigable, un ressort surprenant, la patience, la prudence : vertus privées plutôt que vertus publiques, mais qui, par leur faisceau, deviennent et pour ainsi dire remplacent la vertu publique. La France n'a pas désespéré d'elle-même : il serait bien mal de lui dire qu'elle s'est trompée, que tout son labeur est inutile, que désormais l'impuissance est son lot. Si, sortant de nous-mêmes et de nos sombres pensées, nous nous abandonnons à tout ce qui nous entoure; si nous nous livrons, pour ainsi dire, nous nous sentons emportés par une marée qui monte plutôt que saisis et trainés par une marée descendante. Où va pourtant ce grand courant qui soulève encore les forces nationales ? Nous avouons ne pas le savoir au juste, et nous n'avons aucun goût pour les prophéties. La forme des gouvernements n'est pas chose qui se décide comme un article de loi. Les grandes révolutions qui la changent sont des coups du destin : tout ce qu'on peut dire, c'est que désormais les accidents de la politique extérieure sont sans doute appelés à agir plus qu'autrefois sur les passions et sur les grandes déterminations du peuple. La révolution, en tant que synonyme de révolution des rues, est devenue presque impossible. Mais il peut arriver des instants où toutes les volontés de la nation rebroussent devant quelque obstacle et changent de

route : et il n'y a rien alors qui puisse longtemps leur faire obtacle, ni les détourner de leur but nouveau. La France, empire, monarchie ou république, aime les *gouverneurs*; mais, quand le gouverneur se trompe, elle en veut un autre : quelques mois à peine séparent les derniers plébiscites du second empire et ce qu'on a appelé la révolution du 4 Septembre. On peut affirmer que les voix qui disaient *oui* dans les plébiscites sont toujours là, en nombre probablement identique ; ce n'était pas à un homme, ni même à un système, qu'elles répondaient *oui* ; elles affirmaient leur docilité, leur amour de la tranquillité publique, leur crainte des factions. Ce fonds de force conservatrice, cette terre végétale du gouvernement, subsiste toujours : les peuples ne changent point, même quand les événements changent : *mole sua stat.*

Tout gouvernement légal profite de ces dispositions naturelles de la nation, de ces instincts que nous ne pouvons qualifier autrement que de monarchiques, car ils ont grandi pendant des siècles de monarchie. Le suffrage universel, pour être à l'occasion la force conservatrice par excellence, n'en présente pas moins les plus sérieux dangers; très-propre à fonder un gouvernement, il est très-impropre, si vous l'abandonnez à lui-même, à faire de bonnes lois, une bonne administration, une bonne police, une bonne armée. C'est pourquoi les auteurs de la Constitution actuelle ont, avec raison, mis à côté de la Chambre du suffrage

universel un Sénat. La simplicité n'est pas le propre des meilleurs gouvernements, non plus que des machines les plus parfaites. On s'étonne à bon droit qu'on ait quelquefois osé offrir à la France, comme idéal de gouvernement, une assemblée unique, déléguant le pouvoir exécutif à un président sans cesse révocable. Il faudrait aller vivre très-loin d'un pays où une telle constitution serait en vigueur.

Nous avons déjà parlé du Sénat, et pour en faire l'éloge. L'idée d'en faire la représentation de nos unités territoriales est très-heureuse : il est regrettable qu'on ait adjoint aux sénateurs des départements des sénateurs dits inamovibles. Les deux modes de recrutement n'ont absolument rien de commun, et il en résulte un peu de confusion. Le principe du recrutement des corps par leurs propres membres, assez bon dans certains cas, est généralement stérile : l'esprit de corporation est un esprit étroit, bizarre, qui se guide par des considérations trop personnelles. Il est à craindre que les nominations aux siéges de sénateurs inamovibles ne ressemblent trop souvent aux intrigues et aux querelles d'une Académie. Il se peut qu'un jour la révision atteigne cette partie de notre Charte nouvelle, et qu'on s'attache à donner à tous les membres du Sénat le même caractère. Nous en doutons pourtant, car on a trouvé dans les fauteüils des sénateurs inamovibles un appât commode pour l'universelle ambition. Tout le monde ne peut emporter les suffrages

d'un département; chacun peut se flatter qu'à une certaine heure, il plaira assez à un petit nombre d'hommes pour qu'on le préfère à un autre. On dit communément aux États-Unis que chaque enfant qui naît a une chance de devenir président : qui ne voudra, chez nous, être sénateur inamovible ? Qui ne s'y croira propre, pour peu qu'il ait rendu quelques services à l'État, ou même, sans en avoir rendu, s'il a un nom, ou une grande fortune, ou simplement des loisirs ?

Ce n'est là, au reste, qu'une critique de détail. Comme l'esprit du corps électoral, passé dans la Chambre des députés, finira toujours, à la longue, par obtenir les satisfactions qu'il lui plaira de rechercher, on voit bien que le point essentiel est de donner à l'esprit démocratique le plus de lumière possible. « Il faut apprendre à lire à nos maîtres, » disait un orateur anglais après la dernière réforme électorale. Ce n'est pas assez de leur apprendre à lire, il faut leur donner aussi le goût des bonnes lectures.

Rien assurément n'est plus louable que les efforts faits aujourd'hui pour répandre l'instruction populaire. L'instruction, gratuite si l'on veut, obligatoire s'il le faut, ne fait pourtant que des individus, elle ne fait pas la nation, elle ne fait pas même la famille, cette molécule élémentaire de la nation. Ce n'est pas avec la grammaire, ou l'écriture, ni même avec la science seule, si élevée qu'elle puisse être, que se com-

pose cet ensemble d'idées, d'instincts, de traditions, d'aspirations, qui constitue l'idéal d'un peuple, et qui lui sert de conscience immortelle et confuse. Les hommes apparaissent, entrent et sortent comme des atomes dans les corps vivants; quelque chose subsiste, qui se transforme, il est vrai, mais qui se transforme lentement. Un peuple à peu près ignorant peut avoir l'idéal le plus noble et le plus haut; un peuple d'artistes peut avoir perdu toute virilité.

Ce que nous nommions tout à l'heure l'idéal dans une nation, ne s'aperçoit avec quelque clarté que dans son histoire : la pénitence, pour les nations comme pour les individus, doit commencer par l'examen de conscience : l'histoire est cet examen de conscience. Nous faisant voir d'où nous venons, elle peut nous apprendre où nous allons. La France, à travers ses révolutions récentes, a trop oublié sa propre histoire. On lui a à la fois dit trop de mal des temps passés et trop de bien de son état présent. Des générations entières ont été élevées dans le dédain et dans l'oubli des événements où sont, pour ainsi dire, les racines de tout ce qui nous a faits grands. Cette laborieuse conquête de la France par elle-même, cette marche vers une unité toujours plus parfaite dans l'ordre politique, dans l'ordre administratif, croit-on qu'elles datent d'hier? Cette liberté de conscience, dont nous sommes si justement fiers et si jaloux, la doit-on seulement aux philosophes du

XVIII[e] siècle? Et faudra-t-il compter pour rien les martyrs de la réforme, Coligny, la Noue, Bouillon, Henri IV, Rohan? oublier Dreux et Moncontour, et tant d'autres batailles où coula le sang le plus généreux de la France? C'était la guerre civile, et on nous a appris à regarder la guerre civile avec horreur; mais nous avons eu depuis des guerres où l'on ne se battait plus pour une foi, mais pour des appétits, ou même simplement pour l'amour du désordre et du sang : *plus quam civilia bella.* Il semble qu'on se soit attaché méchamment à nous ôter la conscience de notre passé : la noblesse sait-elle bien ce qu'était la noblesse? la monarchie ce qu'était la monarchie? l'Église ce qu'était l'Église? Quand on entre dans l'histoire de notre pays sans préjugés, en se dépouillant de toutes les notions inventées par l'école révolutionnaire, on fait comme un voyage de découvertes. On s'étonne et on se réjouit de trouver à toutes les époques, à celles qu'on nous a peintes le plus noires et dénoncées comme le plus honteuses, tant de nobles caractères, des vertus si parfaites, des figures si pures; on trouve toujours la même trame, souple et solide à la fois, sur laquelle l'histoire brode encore aujourd'hui. Il s'est pourtant trouvé un ministre de l'instruction publique, un grand maître de l'Université, qui a imaginé de faire commencer l'histoire de France au XVII[e] siècle dans les programmes du baccalauréat. Nous avons le bonheur de posséder quelques généra-

tions d'hommes qui ne connaissent pas les Valois. On les a privés de saint Louis. Charlemagne était usé. On parlait beaucoup des nouveaux Césars, et quelquefois, par une délicate flatterie, des anciens.

Le haut enseignement de l'Université française (sauf en ce qui concerne les sciences) était devenu, il y a quelques années, il faut bien qu'on l'avoue, médiocre et peu digne d'un grand pays; ce haut enseignement est le laboratoire dans lequel se font les théories, les doctrines qui servent d'aliment à tous les esprits. L'homme ne vit pas seulement de pain; et les richesses et les splendeurs d'une civilisation matérielle peuvent couvrir longtemps la ruine morale, comme des vêtements jetés sur un corps malade et amaigri. La force véritable d'une société est dans les idées dont elle se nourrit et qui la font vivre. Les savants, les penseurs, les philosophes, les historiens, les critiques, les poëtes, jettent la semence d'où sort tout ce qui fait la grandeur et la force des nations. Supprimez quelques livres, et vous découronnez l'humanité. Les socialistes de l'école de Saint-Simon voulurent faire des ingénieurs les conducteurs des peuples; l'école positiviste fait une place éminente au médecin, au physiologiste, à celui qui arrache à la vie ses secrets: ce sont là des exagérations d'une pensée juste et profonde. Le mathématicien obscur, inconnu, qui remue des formules, sans application immédiate, amasse peut-être à son insu des milliards pour les généra-

tions qui le suivront. L'esprit mène le monde : *Mens agitat molem.*

On ne peut qu'applaudir à l'effort démocratique qui se fait en faveur de la diffusion de l'instruction élémentaire : mais l'esprit est de son essence aristocratique; celui qui fait une découverte, si mince qu'elle soit, est supérieur à ceux à qui il en fait don; le peuple n'est que le bois et l'écorce : les génies solitaires, comme Newton, Descartes, Pascal, Laplace, sont des fleurs et des fruits. L'État doit incessamment porter ses efforts et ses encouragements sur l'instruction supérieure; il faudrait qu'il fût convaincu que, quoi qu'il fasse de ce côté, il n'a jamais fait assez.

Ce n'est pas assez de veiller au développement intellectuel, il faut veiller encore au développement moral des nations. Ce n'est sans doute pas à l'État à se faire le directeur des consciences, non plus qu'il ne peut prétendre à être l'inspirateur direct des savants et des écrivains. Les idées morales sortent des religions et des philosophies; mais ces religions et ces philosophies inspirent la législation, et l'État est le défenseur et l'exécuteur de la loi. Les mœurs sortent des lois, et les lois sortent des mœurs.

Notre temps n'a pas encore eu son La Bruyère : qui oserait en peindre les caractères ou les mœurs? La Bruyère avait sous les yeux une société ordonnée, posée, dans un état d'équilibre stable : nous vivons dans un âge troublé, où rien ne demeure longtemps à

sa place. Où s'écrivent nos mœurs? Sur nos théâtres, dans nos journaux, dans nos tribunaux, dans nos convulsions civiles; le moraliste qui poursuit la vérité est comme le musicien dont l'oreille chercherait un sens dans le tumulte des vents. Valons-nous mieux, valons-nous moins que nos aïeux? Sommes-nous ou ne sommes-nous pas en décadence? On ne sait comment il faudrait répondre à ces questions; comment peser les témoignages, mettre en balance tant de vies humbles, pures, nobles, délicates, et tant de vies criminelles. La vertu qui se cache pèsera-t-elle plus lourd que le vice audacieux? Les pleurs des martyres cachés rachètent-ils les insolentes ivresses du mal? Qui le sait? Notre société a des aspects trop divers : et cette « comédie humaine » que Balzac a tenté de raconter a des actes trop nombreux. La fumée qui sort d'un toit rustique, et qui monte droite et lente vers le ciel, se compare-t-elle à celle qui sort à flots pressés d'une locomotive? Où est la vraie France? Dans nos campagnes ou dans nos villes? Dans la capitale ou dans la province? Dans nos familles ou sur nos théâtres, où l'on ne parle que d'adultère?

Quelques impressions se dégagent pourtant du chaos de notre vie moderne : l'étranger croit généralement que les bases de la famille ont été sapées par notre loi de succession, et que toutes nos tentatives pour fonder un état politique durable restent vaines, parce que le principe d'autorité a été ébranlé jusque dans

ses fondements. Le principe de liberté a été sacrifié dans la famille au principe d'égalité ; et la même chose tend toujours à se produire dans la grande famille nationale. Les Anglais, qui nous observent sans cesse et qui nous jugent volontiers avec sévérité, ne se lassent pas de dénoncer dans la loi de succession la force révolutionnaire qui est perpétuellement en action.

Il est bien vrai que notre école révolutionnaire a toujours regardé la loi de succession comme une sorte d'arche sainte ; on ne discute pas avec celui qui la discute ; on le dénonce comme coupable de lèse-majesté populaire ; sera-t-il permis de dire que la liberté des successions existe aux États-Unis, que le fidéi-commis y est d'usage continuel et quotidien ? Nous empruntons beaucoup aux États-Unis, nous lui avons pris son président, son sénat, nous commençons à lui emprunter ses mœurs électorales. Il est douteux que nous lui demandions des leçons sur une question plutôt sociale que politique. Prévost-Paradol, qui n'appartenait point à l'école révolutionnaire, bien qu'il cherchât théoriquement les lois du gouvernement démocratique, écrivait : « Les lois civiles et les mœurs d'une société démocratique s'accordent avec les idées strictes de droit et de justice, et trouvent dans la conscience humaine, aussi bien que dans les passions du plus grand nombre, un puissant appui. Quoi de plus équitable aux yeux de la pure raison que l'héritage également partagé ? » (*France nouvelle*, page 18.)

On peut juger par cette citation combien la pente des esprits en France est peu tournée vers une réforme de la loi des successions. L'auteur de la « France nouvelle, » qui cherchait une constitution pour la démocratie, ne cachait pas qu'il apercevait dans cette démocratie les signes les plus apparents de la décadence : il les voyait dans l'affaiblissement du sentiment religieux, dans la timidité politique, toujours accrue avec la fortune, au lieu d'être vaincue par la fortune, dans les tendances socialistes de la population ouvrière et les déclamations démagogiques, enfin dans le ralentissement du mouvement de la population.

Depuis qu'il exprimait ses inquiétudes sur l'avenir de la France, notre pays a subi les plus effroyables revers : son capital territorial a été fortement diminué; son capital d'hommes a perdu une race forte, honnête, féconde, naturellement guerrière; son capital moral, si le mot était permis, a été entamé par la guerre civile la plus honteuse de notre histoire, car elle s'est livrée sans cause, et sous les yeux d'un ennemi vainqueur. Depuis ce temps, sachons le reconnaître, il semble que le capital moral soit en voie de se reconstituer. Les plus nobles exemples de patriotisme et de désintéressement ont été donnés; le pays a vu les fils de ses anciens rois prendre leur place dans ses armées et réclamer comme un honneur l'égalité avec les serviteurs de la patrie. L'esprit de sacrifice et de dévouement à la chose publique a pris le dessus sur l'esprit d'égoïsme; le

point d'honneur a été immolé devant l'honneur. Les hommes les plus sincèrement attachés au principe monarchique ont accepté sans arrière-pensée un gouvernement légal qui n'était point la monarchie ; ils ne se sont pas crus tous tenus d'en être les représentants et les ministres, ils en sont devenus les obéissants serviteurs. L'esprit chevaleresque des temps passés a ainsi trouvé des formes nouvelles : les uns ont sacrifié leurs ambitions, les autres leurs espérances, quelques-uns ont fait des sacrifices plus coûteux encore au bien public. Laissons passer sur nous les derniers flots et la dernière écume d'une corruption longtemps accumulée, ne désespérons pas de nous-mêmes ; la liberté périlleuse nous instruira mieux sans doute que la trompeuse quiétude des gouvernements absolus, et nous fortifiera contre les dangers de tout genre qui nous menacent.

Ces dangers sont les uns intérieurs, les autres extérieurs. Le danger intérieur est la démagogie et tout ce qui l'accompagne : l'avilissement graduel de l'administration, la faiblesse et la corruption de la magistrature, la législation ignorante, niveleuse, esclave de passions mobiles et sans frein ; les crises perpétuelles dans le gouvernement, une sorte d'émigration à l'intérieur de tout ce qui est riche ou noble, ou cultivé, refusant de s'associer aux désordres et aux folies de la politique. On se figure volontiers que la démagogie a en dernière analyse un remède naturel et forcé, qui

est un despotisme réparateur et bienfaisant. L'histoire montre en effet des exemples fameux de nations tirées de l'imbécillité et de l'anarchie politiques par des hommes de génie; elle montre, hélas! aussi de grandes communautés humaines qui n'ont jamais trouvé de sauveurs. De même qu'il y a des hommes qui ne savent pas s'arrêter dans la décadence morale, qui, bien qu'effrayés de leurs mauvaises actions, se sentent poussés à en commettre de nouvelles, de même il y a des nations qui ne trouvent plus rien qui les arrête sur la pente révolutionnaire. Ce n'est que par l'usage de la liberté qu'on peut se préparer contre les dangers de la liberté; ne compter que sur le hasard, fermer les yeux en attendant une sorte de miracle, n'est guère digne d'un grand peuple. Supposez d'ailleurs le miracle accompli : on ne sauve pas un pays tous les jours, il faut vivre et vivre avec la liberté, avec la démocratie, avec les partis, avec la presse, avec les chambres. La loi politique aura beau être sévère, elle ne le sera jamais assez au gré des uns, elle le sera toujours trop au gré des autres. Ce problème du gouvernement *fort*, auquel se sont appliqués tant de grands esprits dans notre siècle, est peut-être un problème vain : ce qu'il faudrait, ce sont des âmes fortes. Il n'y a pas de gouvernement fort avec des âmes faibles. Les constitutions inventent des freins contre la passion populaire; mais à quoi sert un frein, quand la main qui peut le serrer se trouve sans vigueur?

Tout nous ramène donc à cette pensée : que les institutions politiques doivent tirer leur force des mœurs et de l'éducation. Elles n'ont pas toutes la même valeur, mais elles sont toutes sans valeur quand les caractères sont amollis, quand les lois éternelles de la morale ne sont plus suffisamment respectées, quand la vertu se décourage et que sa voix est étouffée par les clameurs d'un monde enflé de chimères et ivre de folies.

Pour les dangers extérieurs, ils sont si visibles à tous les yeux qu'à peine il est besoin de les indiquer. Mais, si l'avenir est sombre, le devoir ne l'est pas. La France n'a qu'à se replier sur elle-même : le temps est passé où elle faisait la guerre pour des idées, pour répandre des principes nouveaux dans le monde, pour affranchir des peuples, pour protéger les opprimés et les faibles, pour faire respecter des traités et des combinaisons politiques qui ne l'intéressaient pas directement. Il faut qu'elle s'attache obstinément à la paix, à la neutralité : restons à notre tour sur ces hauteurs sereines d'où l'on regarde la tempête. Trop souvent, trop longtemps acteurs, nous allons être témoins du grand drame européen. Grâce à nous, des forces nouvelles sont nées, qui se tourneraient aisément contre nous : si nous nous y dérobons, ces forces encore étonnées, enivrées d'elles-mêmes, incapables de repos, se heurteront sans doute à d'autres forces encore inaperçues : le destin n'en tient-il pas toujours sa réserve pour punir les ambitions et les injustices?

C'est pour la France un rôle bien nouveau que celui du chœur antique : moraliser sur les événements, méditer sur les terribles leçons de la force, regarder l'histoire sans y prendre aucune part, est peu conforme à son génie spontané, ardent et mobile. Il faut pourtant qu'elle s'y résigne ou plutôt qu'elle s'y complaise. Il sied à ceux qui ont été la victime d'une grande injustice de garder le silence. Nous ne devons rien à personne : qui nous a tendu une main secourable? Et, si cela ne se pouvait, qui a seulement élevé la voix pour qu'on diminuât notre châtiment? Ceux qui nous devaient le plus ne nous ont-ils pas montré qu'ils croyaient ne nous rien devoir? Pour qui n'avions-nous pas tiré l'épée? Et qui s'en est souvenu? Il serait puéril de jeter à des nations le reproche d'ingratitude; les peuples marchent à leur destinée comme les grandes forces naturelles, qui n'ont ni conscience ni remords. Mais il y a des arrêts forcés dans leur marche, et nous sommes arrivés à une étape de repos : les grands problèmes politiques qui s'agitent au delà du Rhin et en Orient peuvent se résoudre sans nous; notre intervention, je dirai même notre apparition, changerait les conditions naturelles de ces problèmes. A quoi, par exemple, a servi notre guerre de Crimée, sinon à retarder de quelques années une lutte fatale entre la civilisation chrétienne et le monde musulman? On voudra peut-être nous entraîner de force dans des conflits nouveaux; on nous mènera encore sur la mon-

tagne et on nous montrera les royaumes de ce monde. On ira à la France comme à une veuve prête à voler à de nouvelles amours. On nous croit oublieux, légers, incapables de longues tristesses, impatients de silence et de repos. C'est à nous de montrer si l'on nous juge bien ou mal.

Qui n'a rêvé en regardant la *Mélancolia* d'Albert Dürer? Une femme est assise au bord de la mer; son front porte la couronne en désordre d'une fête oubliée : tout en elle respire une ineffable tristesse; tout, autour d'elle, parle de mort, d'éternité, d'ennui : l'Amour endormi et affaissé, le sable silencieux du clepsydre, le cristal aux facettes inaltérables, image d'un ordre dur et géométrique, que rien ne peut altérer, le rabot du menuisier, symbole de l'usure douloureuse et pour ainsi dire mécanique de l'âme.

Les peuples ne connaissent point la mélancolie : ils sont condamnés à l'action; pourtant ne peut-on dire que la France est aujourd'hui, pour ainsi dire, au bord de l'histoire? Elle porte aussi au front des fleurs fanées et en désordre; elle est assise et accoudée, quand les autres sont debout. Son repos ne sera stérile ni pour les autres ni pour le monde, si elle retrouve, avec ses forces, les vertus qui, seules, conservent les grandes nations.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Saint-Denis. — Imprimerie CH. LAMBERT, 17, rue de Paris.

CATALOGUE

DE

LIVRES DE FONDS

(N° 2)

OUVRAGES HISTORIQUES

ET PHILOSOPHIQUES

TABLE DES MATIÈRES

PARIS

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

PROVISOIREMENT, 8, PLACE DE L'ODÉON

La Librairie sera transférée 108, boulevard Saint-Germain, le 1er octobre 1877.

—

MAI 1877

COLLECTION HISTORIQUE
DES GRANDS PHILOSOPHES

PHILOSOPHIE ANCIENNE

ARISTOTE (Œuvres d'), traduction de M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

— **Psychologie** (Opuscules) traduite en français et accompagnée de notes. 1 vol. in-8 .... 10 fr.

— **Rhétorique** traduite en français et accompagnée de notes. 1870, 2 vol. in-8 .... 16 fr.

— **Politique**, 1868, 1 v. in-8 10 fr.

— **Physique**, ou leçons sur les principes généraux de la nature. 2 forts vol. in-8 .... 20 fr.

— **Traité du ciel**, 1866 ; traduit en français pour la première fois. 1 fort vol. grand in-8 .... 10 fr.

— **Météorologie**, avec le petit traité apocryphe : *Du Monde*, 1863. 1 fort vol. grand in-8........... 10 fr.

— **Morale**, 1856, 3 v. gr. in-8. 24 fr.

— **Poétique**, 1858. 1 vol. in-8. 5 fr.

— **Traité de la production et de la destruction des choses**, traduit en français et accompagné de notes perpétuelles, 1666. 1 vol. gr. in-8 .... 10 fr.

— **De la logique d'Aristote**, par M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. 2 volumes in-8.............. 10 fr.

SOCRATE. **La philosophie de Socrate**, par M. Alf. FOUILLÉE. 2 vol. in-8 .... 16 fr.

PLATON. **La philosophie de Platon**, par M. Alfred FOUILLÉE. 2 volumes in-8 .... 16 fr.

— **Études sur la Dialectique dans Platon et dans Hegel**, par M. Paul JANET. 1 vol. in-8... 6 fr.

PLATON et ARISTOTE. **Essai sur le commencement de la science politique**, par VAN DER REST. 1 vol. in-8............... 10 fr.

ÉCOLE D'ALEXANDRIE. **Histoire critique de l'École d'Alexandrie**, par M. VACHEROT. 3 vol. in-8. 24 fr.

— **L'École d'Alexandrie**, par M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. 1 vol. in-8. 6 fr.

MARC-AURÈLE. **Pensées de Marc-Aurèle**, traduites et annotées par M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. 1 vol. in-18................ 4 fr. 50

RITTER. **Histoire de la philosophie ancienne**, trad. par TISSOT. 4 vol. in-8................. 30 fr.

PHILOSOPHIE MODERNE

LEIBNIZ. **Œuvres philosophiques**, avec introduction et notes par M. Paul JANET. 2 vol. in-8. 16 fr.

— **La métaphysique de Leibniz et la critique de Kant**. Histoire et théorie de leurs rapports, par D. NOLEN. 1 vol. in-8.. 6 fr.

— **Leibniz et Pierre le Grand**, par FOUCHER DE CAREIL. 1 vol. in-8. 1874.................. 2 fr.

— **Lettres et opuscules de Leibniz**, par FOUCHER DE CAREIL, 1 vol. in-8 .... 3 fr. 50

— **Leibniz, Descartes et Spinoza**, par FOUCHER DE CAREIL. 1 volume in-8.................. 4 fr.

— **Leibniz et les deux Sophie**, par FOUCHER DE CAREIL. 1 volume in-8 .... 2 fr.

MALEBRANCHE. **La philosophie de Malebranche**, par M. OLLÉ LAPRUNE. 2 vol. in-8...... 16 fr.

VOLTAIRE. **La philosophie de Voltaire**, par M. Ern. BERSOT. 1 vol. in-18.................. 2 fr. 50

— **Les sciences au XVIIIe siècle**. Voltaire physicien, par M. Em. SAIGEY. 1 vol. in-8......... 5 fr.

BOSSUET. **Essai sur la philosophie de Bossuet**, par Nourrisson, 1 vol. in-8............. 4 fr.

RITTER. **Histoire de la philosophie moderne**, traduite par P. Challemel-Lacour. 3 vol. in-8. 20 fr.

FRANCK (Ad.). **La philosophie mystique en France** au XVIIIe siècle, 1 vol. in-18.... 2 fr. 50

DAMIRON. **Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie au XVIIIe siècle**. 3 vol. in-8. 12 fr.

MAINE DE BIRAN. **Essai sur sa philosophie**, suivi de fragments inédits, par JULES GÉRARD. 1 fort vol. in-8. 1876............. 10 fr.

PHILOSOPHIE ECOSSAISE

DUGALD STEVART. **Éléments de la philosophie de l'esprit humain,** traduits de l'anglais par L. PEISSE. 3 vol. in-12........... 9 fr.

W. HAMILTON. **Fragments de philosophie,** traduits de l'anglais par L. PEISSE. 1 vol. in-8.. 7 fr. 50

— **La philosophie de Hamilton,** par J. STUART MILL. 1 v. in-8. 10 fr.

PHILOSOPHIE ALLEMANDE

KANT. **Critique de la raison pure,** trad. par M. TISSOT. 2 v. in-8. 16 fr.

— Même ouvrage, traduction par M. Jules BARNI. 2 vol. in-8, avec une introduction du traducteur, contenant l'analyse de cet ouvrage.... 16 fr.

— **Éclaircissements sur la critique de la raison pure,** traduits par J. TISSOT. 1 volume in-8.................. 6 fr.

— **Critique du jugement,** suivie des *Observations sur les sentiments du beau et du sublime,* traduite par J. BARNI. 2 vol. in-8..... 12 fr.

— **Critique de la raison pratique,** précédée des *fondements de la métaphysique des mœurs,* traduite par J. BARNI. 1 vol. in-8... 6 fr.

— **Examen de la critique de la raison pratique,** traduit par M. J. BARNI. 1 vol. in-8...... ... 6 fr.

— **Principes métaphysiques du droit,** suivis du *projet de paix perpétuelle,* traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8.......... 8 fr.

— Même ouvrage, traduction par M. Jules BARNI. 1 vol. in-8... 8 fr.

— **Principes métaphysiques de la morale,** augmentés des *fondements de la métaphysique des mœurs,* traduct. par M. TISSOT. 1 v. in-8. 8 fr.

— Même ouvrage, traduction par M. Jules BARNI avec une introduction analytique. 1 vol. in-8...... 8 fr.

— **La logique,** traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8..... 4 fr.

— **Mélanges de logique,** traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8.. 6 fr.

KANT. **Prolégomènes à toute métaphysique future** qui se présentera comme science, traduction de M. TISSOT. 1 vol. in-8... 6 fr.

— **Anthropologie,** suivie de divers fragments relatifs aux rapports du physique et du moral de l'homme, et du commerce des esprits d'un monde à l'autre, traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8. ... 6 fr.

— **La critique de Kant et la métaphysique de Leibniz.** Histoire et théorie de leurs rapports, par D. NOLEN. 1 vol. in-8. 1875. 6 fr.

— **Examen de la critique de Kant,** par SARCHI. 1 vol. grand in-8.................. 4 fr.

FICHTE. **Méthode pour arriver à la vie bienheureuse,** traduite par Francisque BOUILLIER. 1 vol. in-8.................. 8 fr.

— **Destination du savant et de l'homme de lettres,** traduite par M. NICOLAS. 1 vol. in-8.... 3 fr.

— **Doctrines de la science.** Principes fondamentaux de la science de la connaissance, traduits par GRIMBLOT. 1 vol. in-8..... 9 fr.

SCHELLING. **Bruno** ou du principe divin, trad. par Cl. HUSSON. 1 vol. in-8................. 3 fr. 50

— **Idéalisme transcendental.** 1 vol. in-8........... 7 fr. 50

— **Écrits philosophiques** et morceaux propres à donner une idée de son système, trad. par Ch. BÉNARD. 1 vol. in-8......... 9 fr.

HEGEL. **Logique**, traduction par A. VÉRA. 2e édition. 2 volumes in-8.................. 14 fr.

— **Philosophie de la nature**, traduction par A. VÉRA. 3 volumes in-8.................. 25 fr.
Prix du tome II..... 8 fr. 50
Prix du tome III..... 8 fr. 50

— **Philosophie de l'esprit**, traduction par A. VÉRA. 2 volumes in-8................. 18 fr.

— **Philosophie de la religion**, traduction par A. VÉRA. 2 vol. in-8. Tome Ier............. 10 fr.

— **Introduction à la philosophie de Hegel**, par A. VÉRA. 1 volume in-8................ 6 fr. 50

— **Essais de philosophie hégélienne**, par A. VÉRA. 1 volume in-18............... 2 fr. 50

— **L'Hégélianisme et la philosophie**, par M. VÉRA. 1 volume in-18.............. 3 fr. 50

— **Antécédents de l'Hegelianisme dans la philosophie française**, par BEAUSSIRE. 1 vol. in-18................ 2 fr. 50

HEGEL. **La dialectique dans Hegel et dans Platon**, par Paul JANET. 1 vol. in-8............. 6 fr.

HEGEL. **La Poétique**, traduction par Ch. BÉNARD, précédée d'une préface et suivie d'un examen critique. Extraits de Schiller, Gœthe, Jean Paul, etc., et sur divers sujets relatifs à la poésie. 2 volumes in-8................. 12 fr.

— **Esthétique**. 2 vol. in-8, traduite par M. BÉNARD........... 16 fr.

RICHTER (Jean-Paul). **Poétique** ou **Introduction à l'esthétique**, traduit de l'allemand par Alex. BUCHNER et Léon DUMONT. 2 vol. in-8. 15 fr.

HUMBOLDT (G. de). **Essai sur les limites de l'action de l'État**, traduit de l'allemand, et précédé d'une Étude sur la vie et les travaux de l'auteur, par M. CHRÉTIEN. 1 vol. in-18........... 3 fr. 50

— **La philosophie individualiste**, étude sur G. de HUMBOLDT, par CHALLEMEL-LACOUR. 1 volume in-18. 2 fr. 50

STAHL. **Le Vitalisme et l'Animisme de Stahl**, par Albert LEMOINE. 1 vol. in-18.... 2 fr. 50

LESSING. **Le Christianisme moderne**. Étude sur Lessing, par FONTANÈS. 1 vol. in-18.. 2 fr. 50

PHILOSOPHIE ALLEMANDE CONTEMPORAINE

L. BUCHNER. **Science et nature**, traduction de l'allemand, par Aug. DELONDRE. 2 vol. in-18.... 5 fr.

— **Le Matérialisme contemporain**. Examen du système du docteur Büchner, par M. P. JANET. 2e édit. 1 vol. in-18.. 2 fr. 50

HARTMANN (E. de). **La Religion de l'avenir**. 1 vol. in-18.. 2 fr. 50

— **La philosophie de l'inconscient**, traduit par M. D. NOLEN. 2 vol. in-8. 1876....... 20 fr.

— **Darwinisme**, ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette doctrine, traduit par M. G. GUÉROULT. 1 vol. in-18................ 2 fr. 50

— **La philosophie allemande du XIXe siècle dans ses représentants principaux**, traduit par M. D. NOLEN. 1 vol. in-8.... 5 fr.

HÆCKEL. **Hæckel et la théorie de l'évolution en Allemagne**, par Léon DUMONT. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

LOTZE (H.). **Principes généraux de psychologie physiologique**, traduits par M. PENJON. 1 volume in-18. 2 fr. 50

STRAUSS. **L'ancienne et la nouvelle foi de Strauss**, par VÉRA. 1 vol. in-8........... 6 fr.

MOLESCHOTT. **La Circulation de la vie**, Lettres sur la physiologie, en réponse aux Lettres sur la chimie de Liebig, traduction de l'allemand par M. CAZELLE. 2 volumes in-18. 5 fr.

SCHOPENHAUER. **Essai sur le libre arbitre**, traduit de l'allemand. 1 vol. in-18................. 2 fr. 50

— **Philosophie de Schopenhauer**, par Th. RIBOT. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

PHILOSOPHIE ANGLAISE CONTEMPORAINE

STUART MILL. **La philosophie de Hamilton.** 1 fort vol. in-8, trad. de l'anglais par E. CAZELLES.. 10 fr.

— **Mes Mémoires.** Histoire de ma vie et de mes idées, traduits de l'anglais par E. CAZELLES. 1 volume in-8............... 5 fr.

— **Système de logique** déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique, traduit de l'anglais par M. Louis PEISSE. 2 vol. in-8............ 20 fr.

— **Essais sur la Religion**, traduits de l'anglais, par E. CAZELLES. 1 vol. in-8.............. 5 fr.

— **Le positivisme anglais**, étude sur Stuart Mill, par H. TAINE. 1 volume in-18............ 2 fr. 50

— **Stuart Mill et Aug. Comte**, par M. LITTRÉ, suivi de *Stuart Mill et la Philosophie positive*, par M. G. Wyrouboff. 1 vol. in-8..... 2 fr.

HERBERT SPENCER. **Les premiers Principes.** 1 fort vol. in-8, trad. de l'anglais par M. CAZELLES... 10 fr.

— **Principes de psychologie**, traduits de l'anglais par MM. Th. RIBOT et ESPINAS. 2 vol. in-8.... 20 fr.

— **Principes de biologie**, traduits par M. CAZELLES. 2 forts volumes in-8. Tome I. 10 fr.

— **Introduction à la Science sociale.** 1 v. in-8 cart. 3e éd. 6 fr.

— **Principes de sociologie.** (*Sous presse.*)

— **Classification des Sciences.** 1 vol. in-18 .... 2 fr. 50

— **Essai sur l'éducation.** 1 vol. in-18................ 2 fr. 50

— **Essais sur le progrès.** 1 vol. in-8. 5 fr.

BAIN. **Des Sens et de l'Intelligence.** 1 vol. in-8, traduit de l'anglais par M. CAZELLES 10 fr.

— **Les émotions et la volonté.** 1 volume in-8. (*Sous presse.*)

BAIN. **La logique inductive et déductive**, traduite de l'anglais par M. COMPAYRÉ. 2 vol. in-8.. 20 fr.

— **L'esprit et le corps.** 1 volume in-8, cartonné, 2e édition.. 6 fr.

DARWIN. **Ch. Darwin et ses précurseurs français**, par M. de QUATREFAGES. 1 vol. in-8.. 5 fr.

— **Descendance et Darwinisme**, par Oscar SCHMIDT. 1 volume in-8, cart................ 6 fr.

— **Le Darwinisme**, ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette doctrine, par E. DE HARTMANN. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

— **Le Darwinisme**, par ÉM. FERRIÈRE. 1 vol. in-18..... 4 fr. 50

CARLYLE. **L'idéalisme anglais**, étude sur Carlyle, par H. TAINE. 1 vol. in-18........... 2 fr. 50

BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations** dans leurs rapports avec les principes de la sélection naturelle et de l'hérédité. 1 vol. in-8, 2e édit. 6 fr.

RUSKIN (JOHN). **L'esthétique anglaise**, étude sur J. Ruskin, pa MILSAND. 1 vol. in-18 ... 2 fr. 50

MAX MULLER. **La Science de la Religion.** 1 vol. in-18.. 2 fr. 50

— **Amour allemand.** 1 volume in-18................ 3 fr. 50

MATTHEW ARNOLD. **La crise religieuse**, traduit de l'anglais. 1 vol in-8. 1876........... 7 fr. 50

FLINT. **La philosophie de l'histoire**, traduit de l'anglais pa M. L. CARRAU. (*Sous presse.*)

RIBOT (Th.). **La psychologie anglaise contemporaine** (James Mill, Stuart Mill, Herbert Spencer, A. Bain, G. Lewes, S. Bailey, J.-D. Morell, J. Murphy), 1875. 1 vol. in-8, 2e édition....... 7 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE

DE

PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Volumes in-18 à 2 fr. 50 c.

Cartonnés : 3 fr.

H. Taine.

LE POSITIVISME ANGLAIS, étude sur Stuart Mill. 1 vol.

L'IDÉALISME ANGLAIS, étude sur Carlyle. 1 vol.

PHILOSOPHIE DE L'ART, 2e éd. 1 v.

PHILOSOPHIE DE L'ART EN ITALIE, 2e édition. 1 vol.

DE L'IDÉAL DANS L'ART. 1 vol.

PHILOSOPHIE DE L'ART DANS LES PAYS-BAS. 1 vol.

PHILOSOPHIE DE L'ART EN GRÈCE. 1 vol.

Paul Janet.

LE MATÉRIALISME CONTEMPORAIN. 2e édit. 1 vol.

LA CRISE PHILOSOPHIQUE. Taine, Renan, Vacherot, Littré. 1 vol.

LE CERVEAU ET LA PENSÉE. 1 vol.

PHILOSOPHIE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 vol.

Odysse-Barot.

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE. 1 vol.

Alaux.

PHILOSOPHIE DE M. COUSIN. 1 vol.

Ad. Franck.

PHILOSOPHIE DU DROIT PÉNAL. 1 vol.

PHILOSOPHIE DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE. 1 vol.

LA PHILOSOPHIE MYSTIQUE EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol.

Charles de Rémusat.

PHILOSOPHIE RELIGIEUSE. 1 vol.

Émile Saisset.

L'AME ET LA VIE, suivi d'une étude sur l'Esthétique franç. 1 vol.

CRITIQUE ET HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE (frag. et disc.). 1 vol.

Charles Lévêque.

LE SPIRITUALISME DANS L'ART. 1 vol.

LA SCIENCE DE L'INVISIBLE. Étude de psychologie et de théodicée. 1 vol.

Auguste Laugel.

LES PROBLÈMES DE LA NATURE. 1 vol.

LES PROBLÈMES DE LA VIE. 1 vol.

LES PROBLÈMES DE L'AME. 1 vol.

LA VOIX, L'OREILLE ET LA MUSIQUE. 1 vol.

L'OPTIQUE ET LES ARTS. 1 vol.

Challemel-Lacour.

LA PHILOSOPHIE INDIVIDUALISTE. 1 vol.

L. Büchner.

SCIENCE ET NATURE, trad. de l'allem. par Aug. Delondre. 2 vol.

Albert Lemoine.

LE VITALISME ET L'ANIMISME DE STAHL. 1 vol.

DE LA PHYSIONOMIE ET DE LA PAROLE. 1 vol.

L'HABITUDE ET L'INSTINCT. 1 vol.

Milsand.

L'ESTHÉTIQUE ANGLAISE, étude sur John Ruskin. 1 vol.

A. Véra.

ESSAIS DE PHILOSOPHIE HEGÉLIENNE. 1 vol.

Beaussire.

ANTÉCÉDENTS DE L'HEGÉLIANISME DANS LA PHILOS. FRANÇ. 1 vol.

Bost.

LE PROTESTANTISME LIBÉRAL. 1 v.

Francisque Bouillier.

DU PLAISIR ET DE LA DOULEUR. 1 v.
DE LA CONSCIENCE. 1 vol.

Ed. Auber.

PHILOSOPHIE DE LA MÉDECINE. 1 vol.

Leblais.

MATÉRIALISME ET SPIRITUALISME, précédé d'une Préface par M. E. Littré. 1 vol.

Ad. Garnier.

DE LA MORALE DANS L'ANTIQUITÉ, précédé d'une Introduction par M. Prevost-Paradol. 1 vol.

Schœbel.

PHILOSOPHIE DE LA RAISON PURE. 1 vol.

Tissandier.

DES SCIENCES OCCULTES ET DU SPIRITISME. 1 vol.

J. Moleschott.

LA CIRCULATION DE LA VIE. Lettres sur la physiologie, en réponse aux Lettres sur la chimie de Liebig, trad. de l'allem. 2 vol.

Ath. Coquerel fils.

ORIGINES ET TRANSFORMATIONS DU CHRISTIANISME. 1 vol.
LA CONSCIENCE ET LA FOI. 1 vol.
HISTOIRE DU CREDO. 1 vol.

Jules Levallois.

DÉISME ET CHRISTIANISME. 1 vol.

Camille Selden.

LA MUSIQUE EN ALLEMAGNE. Étude sur Mendelssohn. 1 vol.

Fontanès.

LE CHRISTIANISME MODERNE. Étude sur Lessing. 1 vol.

Saigey.

LA PHYSIQUE MODERNE. 1 vol.

Mariano.

LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE EN ITALIE. 1 vol.

Stuart Mill.

AUGUSTE COMTE ET LA PHILOSOPHIE POSITIVE, trad. de l'angl. 1 vol.

Ernest Bersot.

LIBRE PHILOSOPHIE. 1 vol.

A. Réville.

HISTOIRE DU DOGME DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST. 2e éd. 1 vol.

W. de Fonvielle.

L'ASTRONOMIE MODERNE. 1 vol.

C. Coignet.

LA MORALE INDÉPENDANTE. 1 vol.

E. Boutmy.

PHILOSOPHIE DE L'ARCHITECTURE EN GRÈCE. 1 vol.

Et. Vacherot.

LA SCIENCE ET LA CONSCIENCE. 1 v.

Ém. de Laveleye.

DES FORMES DE GOUVERNEMENT. 1 vol.

Herbert Spencer.

CLASSIFICATION DES SCIENCES. 1 v.
ESSAI SUR L'ÉDUCATION. 1 vol.

Gauckler.

LE BEAU ET SON HISTOIRE. 1 v.

Max Müller.

LA SCIENCE DE LA RELIGION. 1 v.

Léon Dumont.

HAECKEL ET LA THÉORIE DE L'ÉVOLUTION EN ALLEMAGNE. 1 vol.

Bertauld.

L'ORDRE SOCIAL ET L'ORDRE MORAL. 1 vol.
DE LA PHILOSOPHIE SOCIALE. 1 vol.

Th. Ribot.

PHILOSOPHIE DE SCHOPENHAUER. 1 vol.

Al. Herzen.

PHYSIOLOGIE DE LA VOLONTÉ. 1 vol.

Bentham et Grote.

LA RELIGION NATURELLE. 1 vol.

Hartmann.

LA RELIGION DE L'AVENIR. 1 vol.
LE DARWINISME. 1 vol.

Schopenhauer

LE LIBRE ARBITRE. 1 vol.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

FORMAT IN-8

Volumes à 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr.

JULES BARNI. **La morale dans la démocratie.** 1 vol. 5 fr.
AGASSIZ. **De l'espèce et des classifications,** traduit de l'anglais par M. Vogeli. 1 vol. 5 fr.
STUART MILL. **La philosophie de Hamilton,** traduit de l'anglais par M. Cazelles. 1 fort vol. 10 fr.
STUART MILL. **Mes mémoires.** Histoire de ma vie et de mes idées. traduit de l'anglais par M. E. Cazelles. 1 vol. 5 fr.
STUART MILL. **Système de logique** déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique, traduit de l'anglais par M. Louis Peisse. 2 vol. 20 fr.
STUART MILL. **Essais sur la Religion,** traduits de l'anglais, par M. E. Cazelles. 1 vol. 5 fr.
DE QUATREFAGES. **Ch. Darwin et ses précurseurs français.** 1 vol. 5 fr.
HERBERT SPENCER. **Les premiers principes.** 1 fort vol. traduit de l'anglais par M. Cazelles. 10 fr.
HERBERT SPENCER. **Principes de psychologie,** traduits de l'anglais par MM. Th. Ribot et Espinas. 2 vol. 20 fr.
HERBERT SPENCER. **Principes de biologie,** traduits par M. Cazelles. 2 vol. in-8. Tome I. 1 vol. 10 fr.
HERBERT SPENCER. **Principes de sociologie.** (*Sous presse.*)
HERBERT SPENCER. **Essais sur le progrès,** traduits de l'anglais par M. Burdeau. 1 vol. in-8. 1877. 5 fr.
AUGUSTE LAUGEL. **Les problèmes** (Problèmes de la nature, problèmes de la vie, problèmes de l'âme). 1 fort vol. 7 fr. 50
ÉMILE SAIGEY. **Les sciences au XVIIIe siècle,** la physique de Voltaire. 1 vol. 5 fr.
PAUL JANET. **Histoire de la science politique** dans ses rapports avec la morale, 2e édition, 2 vol. 20 fr.
PAUL JANET. **Les causes finales.** 1 vol in-8. 1876. 10 fr.
TH. RIBOT. **De l'Hérédité.** 1 vol. 10 fr.
TH. RIBOT. **La psychologie anglaise contemporaine.** 1 vol. 2e édition. 1875. 7 fr. 50
HENRI RITTER. **Histoire de la philosophie moderne,** traduction française, précédée d'une introduction par M. P. Challemel-Lacour, 3 vol. 20 fr.
ALF. FOUILLÉE. **La liberté et le déterminisme.** 1 v. 7 fr. 50
DE LAVELEYE. **De la propriété et de ses formes primitives.** 1 vol. 7 fr. 50
BAIN. **La logique inductive et déductive,** traduit de l'anglais par M. Compayré. 2 vol. 20 fr.
BAIN. **Des sens et de l'intelligence.** 1 vol. traduit de l'anglais par M. Cazelles. 10 fr.
BAIN. **Les émotions et la volonté.** 1 fort vol. (*Sous presse.*)
MATTHEW ARNOLD. **La crise religieuse.** 1 vol. in-8. 1876. 7 fr. 50
BARDOUX. **Les légistes et leur influence sur la société française.** 1 vol. in-8. 1877. 5 fr.
HARTMANN (E. DE). **La philosophie de l'inconscient,** traduite de l'allemand par M. D. Nolen, avec une préface de l'auteur écrite pour l'édition française. 2 vol. in-8. 1877. 20 fr.
HARTMANN (E. DE). **La philosophie allemande du XIXe siècle dans ses représentants principaux,** traduit de l'allemand par M. D. Nolen. 1 vol. in-8. (*Sous presse.*)
FLINT. **La philosophie de l'histoire,** traduit de l'anglais par M. Ludovic Carrau. 1 vol. in-8. (*Sous presse.*)

BIBLIOTHÈQUE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Vol. in-18 à 3 fr. 50. Cart. 4 fr. — Vol. in-8 à 7 fr. Cart. 8 fr.

EUROPE

HISTOIRE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. de Sybel*. Traduit de l'allemand par Mlle Dosquet. 3 vol. in-8. . . 21 »
Chaque volume séparément . . . . 7 »

FRANCE

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *Carlyle*, traduite de l'anglais. 3 vol. in-18; chaque volume. 3 50
NAPOLÉON Ier ET SON HISTORIEN M. THIERS, par *Barni*. 1 vol. in-18. 3 50
HISTOIRE DE LA RESTAURATION, par *de Rochau*. 1 vol. in-18, traduit de l'allemand. 3 50
HISTOIRE DE DIX ANS, par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8. . . . . 25 »
Chaque volume séparément . . . . 5 »
HISTOIRE DE HUIT ANS (1840-1848), par *Élias Regnault*. 3 vol. in-8.. 15 »
Chaque volume séparément . . . . 5 »
HISTOIRE DU SECOND EMPIRE (1848-1870), par *Taxile Delord*. 6 volumes in-8. . . . . 42 »
Chaque volume séparément . . . . 7 »
LA GUERRE DE 1870-1871, par *Boert*, d'après le colonel fédéral suisse Rustow. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
LA FRANCE POLITIQUE ET SOCIALE, par *Aug. Laugel*. 1 volume in-8. 7 »

ANGLETERRE

HISTOIRE GOUVERNEMENTALE DE L'ANGLETERRE, DEPUIS 1770 JUSQU'A 1830, par sir *G. Cornewal Lewis*. 1 vol. in-8, traduit de l'anglais . . . . . 7 »
HISTOIRE DE L'ANGLETERRE depuis la reine Anne jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
LES QUATRE GEORGES, par *Tackeray*, trad. de l'anglais par Lefoyer. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
LA CONSTITUTION ANGLAISE, par *W. Bagehot*, traduit de l'anglais. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
LOMBART-STREET, le marché financier en Angleterre, par *W. Bagehot*. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
LORD PALMERSTON ET LORD RUSSEL, par *Aug. Laugel*. 1 volume in-18 (1876) 3 50

ALLEMAGNE

LA PRUSSE CONTEMPORAINE ET SES INSTITUTIONS, par *K. Hillebrand*. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
HISTOIRE DE LA PRUSSE, depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa, par *Eug. Véron*. 1 vol. in-18 . . . . 3 50
HISTOIRE DE L'ALLEMAGNE, depuis la bataille de Sadowa jusqu'à nos jours, par *Eug. Véron*. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE, par *Ed. Bourloton*. 1 vol. in-18. . . . 3 50

AUTRICHE-HONGRIE

HISTOIRE DE L'AUTRICHE, depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours, par *L. Asseline*. 1 volume in-18 . . . . 3 50
HISTOIRE DES HONGROIS et de leur littérature politique de 1790 à 1815, par *Ed. Sayous*. 1 vol. in-18. . . . . 3 50

ESPAGNE

L'ESPAGNE CONTEMPORAINE, journal d'un voyageur, par *Louis Teste*. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
HISTOIRE DE L'ESPAGNE, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*, 1 vol. in-18. . . . . 3 50

RUSSIE

LA RUSSIE CONTEMPORAINE, par *Herbert Barry*, traduit de l'anglais. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA RUSSIE, par *F. Brunetière*. 1 volume in-18. . . . . 3 50

SUISSE

LA SUISSE CONTEMPORAINE, par *H. Dixon*. 1 vol. in-18, traduit de l'anglais. 3 50

SCANDINAVIE

HISTOIRE DES ETATS SCANDINAVES, depuis la mort de Charles XII jusqu'à nos jours, par *Alfred Deberle*. 1 vol. in-18 . . . . 3 50

ITALIE

HISTOIRE DE L'ITALIE, depuis 1815 jusqu'à nos jours, par *Elie Sorin*. 1 vol. in-18 . . . . 3 50

AMÉRIQUE

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE DU SUD, depuis sa conquête jusqu'à nos jours, par *Alf. Deberle*. 1 vol. in-18 . . . . 3 50
LES ETATS-UNIS PENDANT LA GUERRE, 1861-1865. Souvenirs personnels, par *Aug. Laugel*. 1 vol. in-18. . . . . 3 50

Eug. Despois. LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE. Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention. 1 vol. in-18. . . . . . 3 50
Victor Meunier. SCIENCE ET DÉMOCRATIE. 2 vol. in-18, chacun séparément 3 50
Jules Barni. HISTOIRE DES IDÉES MORALES ET POLITIQUES EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE. 2 vol. in-18, chaque volume 3 50
— NAPOLÉON Ier ET SON HISTORIEN M. THIERS. 1 vol. in-18. . . . 3 50
— LES MORALISTES FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol. in 18. . . . 3 50
Émile Montégut. LES PAYS-BAS. Impressions de voyage et d'art. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
Émile Beaussire. LA GUERRE ÉTRANGÈRE ET LA GUERRE CIVILE. 1 vol. in-18. . . . . 3 50
J. Clamageran. LA FRANCE RÉPUBLICAINE. 1 volume in-18. . . 3 50
E. Duvergier de Hauranne. LA RÉPUBLIQUE CONSERVATRICE. 1 vol. in-18. . . . . 3 50

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE

INTERNATIONALE

La *Bibliothèque scientifique internationale* n'est pas une entreprise de librairie ordinaire. C'est une œuvre dirigée par les auteurs mêmes, en vue des intérêts de la science, pour la populariser sous toutes ses formes, et faire connaître immédiatement dans le monde entier les idées originales, les directions nouvelles, les découvertes importantes qui se font chaque jour dans tous les pays. Chaque savant exposera les idées qu'il a introduites dans la science et condensera pour ainsi dire ses doctrines les plus originales.

On pourra ainsi, sans quitter la France, assister et participer au mouvement des esprits en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, en Italie, tout aussi bien que les savants mêmes de chacun de ces pays.

La *Bibliothèque scientifique internationale* ne comprend pas seulement des ouvrages consacrés aux sciences physiques et naturelles, elle aborde aussi les sciences morales comme la philosophie, l'histoire, la politique et l'économie sociale, la haute législation, etc.; mais les livres traitant des sujets de ce genre se rattacheront encore aux sciences naturelles, en leur empruntant les méthodes d'observation et d'expérience qui les ont rendues si fécondes depuis deux siècles.

Cette collection paraît à la fois en français, en anglais, en allemand, en russe et en italien : à Paris, chez Germer Baillière et Cie ; à Londres, chez Henry S. King et Co; à New-York, chez Appleton; à Leipzig, chez Brockhaus; à Saint-Pétersbourg, chez Koropchevski et Goldsmith, et à Milan, chez Dumolard frères.

EN VENTE :

VOLUMES IN-8, CARTONNÉS A L'ANGLAISE A 6 FRANCS

Les mêmes, en demi-reliure, veau. — 10 francs.

J. TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau**, avec figures. 1 vol. in-8. 2e édition. 6 fr.

MAREY. **La machine animale**, locomotion terrestre et aérienne, avec de nombreuses figures. 1 vol. in-8. 2e édition. 6 fr.

BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations** dans leurs rapports avec les principes de la sélection naturelle et de l'hérédité. 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

BAIN. **L'esprit et le corps**. 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux**, marche, natation. 1 vol. in-8 avec figures. 6 fr.

HERBERT SPENCER. **La science sociale.** 1 vol. in-8. 3e éd. 6 fr.

VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites dans le règne animal.** 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.

O. SCHMIDT. **La descendance de l'homme et le darwinisme.** 1 vol. in-8 avec figures, 2e édition. 6 fr.

MAUDSLEY. **Le Crime et la Folie.** 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

BALFOUR STEWART. **La conservation de l'énergie**, suivie d'une étude sur la nature de la force, par *M. P. de Saint-Robert*, avec figures. 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

DRAPER. **Les conflits de la science et de la religion.** 1 vol. in-8, 3e édition. 6 fr.

SCHUTZENBERGER. **Les fermentations.** 1 vol. in-8, avec fig. 2e édition. 6 fr.

L. DUMONT. **Théorie scientifique de la sensibilité.** 1 vol. in-8. 6 fr.

WHITNEY. **La vie du langage.** 1 vol. in-8. 2e éd. 6 fr.

COOKE ET BERKELEY. **Les champignons.** 1 v. in-8, avec fig. 6 fr.

BERNSTEIN. **Les sens.** 1 vol. in-8, avec 91 figures. 2e édit. 6 fr.

BERTHELOT. **La synthèse chimique.** 1 vol. in-8, 2e édit. 6 fr.

VOGEL. **La photographie et la chimie de la lumière**, avec 95 fig. 1 vol. in-8. 6 fr.

LUYS. **Le cerveau et ses fonctions**, avec figures. 1 vol. in-8, 2e édition. 6 fr.

STANLEY JEVONS. **La monnaie et le mécanisme de l'échange.** 1 vol. in-8. 6 fr.

FUCHS. **Les volcans.** 1 vol. in-8, avec figures dans le texte et une carte en couleurs. 6 fr.

GÉNÉRAL BRIALMONT. **Les camps retranchés et leur rôle dans la défense des États**, avec fig. dans le texte et 2 planches hors texte. 6 fr.

DE QUATREFAGES. **L'espèce humaine.** 1 vol. in-8. 2e édition, 1877. 6 fr.

BLASERNA ET HELMOLTZ. **Le son et la musique**, et *les Causes physiologiques de l'harmonie musicale*. 1 vol. in-8, avec fig. 6 fr.

OUVRAGES SUR LE POINT DE PARAITRE :

ROSENTHAL. **Les nerfs et les muscles.**

BRUCKE. **Théorie scientifique des arts.**

SECCHI (le Père). **Les étoiles.**

BALBIANI. **Les infusoires.**

BROCA. **Les primates.**

CLAUDE BERNARD. **Histoire des théories de la vie.**

É. ALGLAVE. **Les principes des constitutions politiques.**

FRIEDEL. **Les fonctions en chimie organique.**

RECENTES PUBLICATIONS

HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES

Qui ne se trouvent pas dans les Bibliothèques.

ACOLLAS (Émile). **L'enfant né hors mariage.** 3e édition. 1872, 1 vol. in-18 de x-165 pages. 2 fr.
ACOLLAS (Émile). **Trois leçons sur le mariage.** In-8. 1 fr. 50
ACOLLAS (Émile). **L'idée du droit.** In-8. 1 fr. 50
ACOLLAS (Émile). **Nécessité de refondre l'ensemble de nos codes**, et notamment le code Napoléon, au point de vue de l'idée démocratique. 1866, 1 vol. in-8. 3 fr.
Administration départementale et communale. Lois — Décrets — Jurisprudence, conseil d'État, cour de Cassation, décisions et circulaires ministérielles, in-4. 2e éd. 15 fr.
ALAUX. **La religion progressive.** 1869, 1 vol. in-18. 3 fr. 50
ARRÉAT (Lucien). **Une éducation intellectuelle.** 1 vol. in-18, 1877. 2 fr. 50
ASSELINE (Louis). **Histoire de l'Autriche** depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours. 1 vol. in-18 de la *Biblioth. d'hist. contemp.*, 1877. 3 fr. 50
AUDIFFRET-PASQUIER. **Discours devant les commissions de la réorganisation de l'armée et des marchés.** In-4. 2 fr. 50
L'art et la vie. 1867, 2 vol. in-8. 7 fr.
L'art et la vie de Stendhal. 1869, 1 fort vol. in-8. 6 fr.
BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations** dans leurs rapports avec les principes de l'hérédité et de la sélection naturelle. 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale,* cartonné à l'anglaise. 2e édit., 1876. 6 fr.
BARNI (Jules). **Napoléon Ier**, édition populaire. 1 vol. in-18. 1 fr.
BARNI (Jules). **Manuel républicain.** 1872, 1 vol. in-18. 1 fr. 50
BARNI (Jules). **Les martyrs de la libre pensée**, cours professé à Genève. 1862, 1 vol. in-18. 3 fr. 50
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. **Pensées de Marc Aurèle**, traduites et annotées. 1 vol. in-18. 4 fr. 50
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. **De la Logique d'Aristote.** 2 vol. gr. in-8. 10 fr.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. **L'École d'Alexandrie.** 1 vol. in-8. 6 fr.
BAUTAIN. **La philosophie morale.** 2 vol. in-8. 12 fr.
CH. BÉNARD. **De la Philosophie dans l'éducation classique**, 1862. 1 fort vol. in-8. 6 fr.
BERTAULD (P.-A). **Introduction à la recherche des causes premières. De la méthode.** Tome Ier, 1 vol. in-18. 3 fr. 50
BLANC (Louis). **Histoire de dix ans** (1830-1840). 12e édition. 5 vol. in-8, 1877. Chaque vol. séparément. 5 fr.
BLANCHARD. **Les métamorphoses, les mœurs et les instincts des insectes**, par M. Émile BLANCHARD, de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. 1868, 1 magnifique volume in-8 jésus, avec 160 figures intercalées dans le texte et 40 grandes planches hors texte. 2e édition, 1877, Prix, broché. 25 fr.
Relié en demi-maroquin. 30 fr.

BLANQUI. **L'éternité par les astres**, hypothèse astronomique. 1872, in-8. 2 fr.

BORELY (J.). **Nouveau système électoral, représentation proportionnelle de la majorité et des minorités.** 1870, 1 vol. in-18 de XVIII-194 pages. 2 fr. 50

BORELY. **De la justice et des juges**, projet de réforme judiciaire. 1871, 2 vol. in-8. 12 fr.

BOUCHARDAT. **Le travail**, son influence sur la santé (conférences faites aux ouvriers). 1863, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

BERSOT. **La philosophie de Voltaire.** 1 vol. in-12. 2 fr. 50

ÉD. BOURLOTON et E. ROBERT. **La Commune** et ses idées à travers l'histoire. 1872, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

BOUILLET (ADOLPHE). **L'armée d'Henri V. — Les bourgeois gentilshommes de 1871.** 1 vol. in-12. 3 fr. 50

BOUILLET (ADOLPHE). **L'armée d'Henri V. — Les bourgeois gentilshommes.** Types nouveaux et inédits. 1 v. in-18. 2 fr. 50

BOUILLET (ADOLPHE). **L'armée d'Henri V. — Bourgeois gentilshommes.** — Arrière-ban de l'ordre moral, 1873-1874. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

BOURDET (Eug.). **Vocabulaire des principaux termes de la philosophie positive**, avec notices biographiques appartenant au calendrier positiviste. 1 vol. in-18 (1875). 3 fr. 50

BOURDET (Eug). **Principe d'éducation positive**, nouvelle édition, entièrement refondue, précédée d'une préface de M. CH. ROBIN. 1 vol. in-18 (1877) 3 fr. 50

BOUTMY. **Quelques observations sur la réforme de l'enseignement supérieur.** 1 brochure in-8 (1876). 75 c.

BOUTROUX. **De la contingence des lois de la nature**, in-8, 1874. 4 fr.

BOUTROUX. **De veritatibus æternis apud Cartesium**; hæc apud facultatem litterarum parisiensem disputabat. In-8. 2 fr.

BUCHNER (Alexandre). **Poétique** ou **Introduction à l'esthétique** de J.-P. RICHTER, traduit de l'allemand en collaboration avec Léon DUMONT. 2 vol. in-8. 15 fr.

CHASLES (PHILARÈTE). **Questions du temps et problèmes d'autrefois.** Pensées sur l'histoire, la vie sociale, la littérature. 1 vol. in-18, édition de luxe. 3 fr.

CHASSERIAU. **Du principe autoritaire et du principe rationnel.** 1873, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

CLAMAGERAN. **L'Algérie.** Impressions de voyage, 1874. 1 vol. in-18 avec carte. 3 fr. 50

CLAVEL. **La morale positive.** 1873, 1 vol. in-18. 3 fr.

CLAVEL. **Les principes au XIXe siècle.** 1 v. in-18 (1877). 1 fr.

CONTA. **Théorie du fatalisme.** 1 vol. in-18, 1877. 4 fr.

COQUEREL (Charles). **Lettres d'un marin à sa famille.** 1870, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

COQUEREL (Athanase). Voyez *Bibliot. de philosop. contemporaine*.

COQUEREL fils (Athanase). **Libres études** (religion, critique histoire, beaux-arts). 1867, 1 vol. in-8. 5 fr.

COQUEREL fils (Athanase). **Pourquoi la France n'est-elle pas protestante?** Discours prononcé à Neuilly le 1er novembre 1866. 2e édition, in-8. 1 fr.

COQUEREL fils (Athanase). **La charité sans peur**, sermon en faveur des victimes des inondations, prêché à Paris le 18 novembre 1866. In-8. 75 c.

COQUEREL fils (Athanase). **Évangile et liberté**, discours d'ouverture des prédications protestantes libérales, prononcé le 8 avril 1868. In-8. 50 c.

COQUEREL fils (Athanase). **De l'éducation des filles**, réponse à Mgr l'évêque d'Orléans, discours prononcé le 3 mai 1868. In-8. 1 fr.

CORLIEU. **La mort des rois de France** depuis François I[er] jusqu'à la Révolution française. 1 vol. in-18 en caractères elzéviriens, 1874. 3 fr. 50

Conférences de la Porte-Saint-Martin pendant le siége de Paris. Discours de MM. *Desmarets* et *de Pressensé*. — Discours de M. *Coquerel*, sur les moyens de faire durer la République. — Discours de M. *Le Berquier*, sur la Commune. — Discours de M. *E. Bersier*, sur la Commune. — Discours de M. *H. Cernuschi*, sur la Légion d'honneur. In-8. 1 fr. 25

CORNIL. **Leçons élémentaires d'hygiène**, rédigées pour l'enseignement des lycées d'après le programme de l'Académie de médecine. 1873, 1 vol. in-18 avec figures intercalées dans le texte. 2 fr. 50

Sir G. CORNEWALL LEWIS. **Histoire gouvernementale de l'Angleterre de 1770 jusqu'à 1830**, trad. de l'anglais et précédée de la vie de l'auteur, par M. Mervoyer. 1867, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 7 fr.

Sir G. CORNEWALL LEWIS. **Quelle est la meilleure forme de gouvernement?** Ouvrage traduit de l'anglais, précédé d'une Étude sur la vie et les travaux de l'auteur, par M. Mervoyer, docteur ès lettres. 1867, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

CORTAMBERT (Louis). **La religion du progrès**. 1874, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

DAMIRON. **Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie au XVIII[e] siècle**. 3 vol. in-8. 12 fr.

DAVY. **Les conventionnels de l'Eure**. Buzot, Duroy, Lindet, à travers l'histoire, 2 forts vol. in-8 (1876). 18 fr.

DELAVILLE. **Cours pratique d'arboriculture fruitière** pour la région du nord de la France, avec 269 fig. In-8. 6 fr.

DELBŒUF. **La psychologie comme science naturelle**. 1 vol. in-8, 1876. 2 fr. 50

DELEUZE. **Instruction pratique sur le magnétisme animal**, précédée d'une Notice sur la vie de l'auteur. 1853. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

DELORD (Taxile). **Histoire du second empire, 1848-1870**. 6 forts volumes in-8 (1869-1875). 42 fr.

Chaque volume séparément. 7 fr.

DENFERT (colonel). **Des droits politiques des militaires**. 1874, in-8. 75 c.

DESJARDINS. **Les jésuites et l'université devant le parlement de Paris** au XVI[e] siècle, 1 br. in-8 (1877). 1 fr. 25

DIARD (H.). **Études sur le système pénitentiaire**. 1875, 1 vol. in-8. 1 fr. 50

DOLLFUS (Ch.). **De la nature humaine**. 1868, 1 v. in-8. 5 fr.

DOLLFUS (Charles). **Lettres philosophiques**. 3[e] édition. 1869, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

DOLLFUS (Charles). **Considérations sur l'histoire.** Le monde antique. 1872, 1 vol. in-8. 7 fr. 50

DOLLFUS (Ch.). **L'âme dans les phénomènes de conscience.** 1 vol. in-18 (1876). 3 fr.

DUBOST (Antonin). **Des conditions de gouvernement en France.** 1 vol. in-8 (1875). 7 fr. 50

DUCHASSAING DE FONTBRESSIN. **Essai de physiologie et de psychologie.** 1 vol. in-18 (1874). 1 fr.

DUGALD-STEVART. **Éléments de la philosophie de l'esprit humain**, traduit de l'anglais par Louis Peisse, 3 vol. in-12. 9 fr

DUMONT (Léon). **Théorie scientifique de la sensibilité**, du plaisir et de la douleur. 1 vol. in-8 de la *Biblioth. scientif. intern.* 6 fr.

DUMONT (Léon). **Le sentiment du gracieux.** 1 vol. in 8. 3 fr.

DUMONT (Léon). **Des causes du rire.** 1 vol. in-8. 2 fr.

DUMONT (Léon). **Poétique** ou **Introduction à l'esthétique**, traduit de l'allemand avec la collaboration de M. Alex. BUCHNER. 2 vol. in-8. 15 fr.

DUMONT (Léon). **Haeckel et la théorie de l'évolution en** Allemagne. 1 vol. in-18 de la *Biblioth. de philosophie contemp.* 2 fr. 50

DU POTET. **Manuel de l'étudiant magnétiseur.** Nouvelle édition. 1868, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

DU POTET. **Traité complet de magnétisme**, cours en douze leçons. 1856, 3e édition, 1 vol. de 634 pages. 7 fr.

DUPUY (Paul). **Études politiques**, 1874. 1 v. in-8 de 236 pages. 3 fr. 50

DUVAL-JOUVE. **Traité de Logique**, ou essai sur la théorie de la science, 1855. 1 vol. in-8. 6 fr.

Éléments de science sociale. Religion physique, sexuelle et naturelle, ouvrage traduit sur la 7e édition anglaise. 1 fort vol. in-18. 3e édition, 1877. 3 fr. 50

ÉLIPHAS LÉVI. **Dogme et rituel de la haute magie.** 1861, 2e édit., 2 vol. in-8, avec 24 fig. 18 fr.

ÉLIPHAS LÉVI. **Histoire de la magie**, avec une exposition claire et précise de ses procédés, de ses rites et de ses mystères. 1860, 1 vol. in-8, avec 90 fig. 12 fr.

ÉLIPHAS LÉVI. **La science des esprits**, révélation du dogme secret des Kabbalistes, esprit occulte de l'Évangile, appréciation des doctrines et des phénomènes spirites. 1865, 1 v. in-8. 7 fr.

ÉLIPHAS LÉVI. **Philosophie occulte.** Fables et symboles, avec leur explication où sont révélés les grands secrets de la direction du magnétisme universel et des principes fondamentaux du grand œuvre. 1863, 1 vol. in-8. 7 fr.

FAU. **Anatomie des formes du corps humain**, à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1866, 1 vol. in-8 et atlas de 25 planches. 2e édition. Prix, fig. noires. 20 fr.
Prix, figures coloriées. 35 fr.

FERRIER. **Les fonctions du cerveau.** 1 vol. in-8, traduit de l'anglais. (*Sous presse.*)

FERRON (de). **Théorie du progrès** (Histoire de l'idée du progrès. — Vico. — Herder. — Turgot. — Condorcet. — Saint-Simon. — Réfutation du césarisme). 1867, 2 vol. in-18. 7 fr.

FERRON (de). **La question des deux Chambres.** 1872, in-8 de 45 pages. 1 fr.

Em. FERRIÈRE. **Le darwinisme.** 1872, 1 vol. in-18. 4 fr. 50

FIAUX. **L'enseignement de la médecine en Allemagne,** 1 vol. in-8 (1877). 5 fr.

FONCIN, **Essai sur le ministère de Turgot.** 1 vol. grand in-8 (1876). 8 fr.

FOUILLÉE (Alfred). **La philosophie de Socrate.** 2 vol. in-8. 16 fr.

FOUILLÉE (Alfred). **La philosophie de Platon.** 2 vol. in-8. 16 fr.

FOUILLÉE (Alfred). **La liberté et le déterminisme.** 1 fort vol. in-8. 7 fr. 50

FOUILLÉE (Alfred). **Platonis hippias minor sive Socratica,** 1 vol. in-8. 2 fr.

FOX (W.-J.). **Des idées religieuses.** 15 conférences traduites de l'anglais. 1876. 3 fr.

FRÉDÉRIQ. **Hygiène populaire.** 1 vol. in-12. 1875. 4 fr.

FRIBOURG. **Du paupérisme parisien,** de ses progrès depuis vingt-cinq ans. 1 vol. in-18. 1 fr. 25

GÉRARD (Jules). **Maine de Biran, essai sur sa philosophie,** suivi de fragments inédits. 1 fort vol. in-8. 1876. 10 fr.

GÉRARD (Jules). **De idealismi apud Berkleium ratione et principio;** hanc thesim proponebat facultati litterarum parisiensi. In-8. 1876. 3 fr.

GUILLAUME (de Moissey). **Nouveau traité des sensations.** 2 vol. in-8 (1876). 15 fr.

HAMILTON (William). **Fragments de Philosophie,** traduits de l'anglais par Louis Peisse. 7 fr. 50

HERZEN. **Œuvres complètes.** Tome Ier. *Récits et nouvelles.* 1874, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

HERZEN. **De l'autre Rive.** 4e édition, traduit du russe par M. Herzen fils. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

HERZEN. **Lettres de France et d'Italie.** 1871, in-18. 3 fr. 50

HUMBOLDT (G. de). **Essai sur les limites de l'action de l'État,** traduit de l'allemand, et précédé d'une Étude sur la vie et les travaux de l'auteur, par M. Chrétien, docteur en droit. 1867, in-18. 3 fr. 50

ISSAURAT. **Moments perdus de Pierre-Jean,** observations, pensées, rêveries antipolitiques, antimorales, antiphilosophiques, antimétaphysiques, anti tout ce qu'on voudra. 1868, 1 v. in-18. 3 fr.

ISSAURAT. **Les alarmes d'un père de famille,** suscitées, expliquées, justifiées et confirmées par lesdits faits et gestes de Mgr Dupanloup et autres. 1868, in-8. 1 fr.

JANET (Paul). **Histoire de la science politique** dans ses rapports avec la morale. 2 vol. in-8. 20 fr.

JANET (Paul). **Études sur la dialectique** dans Platon et dans Hegel. 1 vol. in-8. 6 fr.

JANET (Paul). **Œuvres philosophiques de Leibniz.** 2 vol. in-8. 16 fr.

JANET (Paul). **Essai sur le médiateur plastique de Cudworth.** 1 vol. in-8. 1 fr.

JANET (Paul). **Les causes finales.** 1 fort vol. in-8, 1876. 10 fr.

LABORDE. **Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris** devant la psychologie morbide. Lettres à M. le docteur Moreau (de Tours). 1 vol. in-18. 2 fr. 50

LACHELIER. **Le fondement de l'induction.** 1 vol. in-8. 3 fr. 50

LACHELIER. **De natura syllogismi**; apud facultatem litterarum parisiensem hæc disputabat. 1 fr. 50

LACOMBE. **Mes droits.** 1869, 1 vol. in-12. 2 fr. 50

LAMBERT. **Hygiène de l'Égypte.** 1873, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

LANGLOIS. **L'homme et la Révolution.** Huit études dédiées à P.-J. Proudhon. 1867, 2 vol. in-18. 7 fr.

LAUSSEDAT. **La Suisse.** Études médicales et sociales. 2e édit., 1875. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

LAVELEYE (Em. de). **De l'avenir des peuples catholiques.** 1 brochure in-8. 21e édit. 1876. 25 c.

LAVERGNE (Bernard). **L'ultramontanisme et l'État.** 1 vol. in-8 (1875). 1 fr. 50

LE BERQUIER. **Le barreau moderne.** 1871, 2e édition, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

LEDRU (Alphonse). **Organisation, attributions et responsabilité des conseils de surveillance des sociétés en commandite par actions** (loi du 24 juillet 1867). 1 vol. grand in-8 (1876). 3 fr. 50

LEDRU (Alphonse). **Des publicains et des Sociétés vectigaliennes.** 1 vol. grand in-8 (1876). 3 fr.

LE FORT. **La chirurgie militaire** et les Sociétés de secours en France et à l'étranger. 1873, 1 vol. gr. in-8, avec fig. 10 fr.

LE FORT. **Étude sur l'organisation de la Médecine** en France et à l'étranger. 1874, gr. in-8. 3 fr.

LEIBNIZ. **Œuvres philosophiques**, avec une Introduction et des notes par M. Paul Janet. 2 vol. in-8. 16 fr.

LEIBNITZ. Voyez page 2.

LEMER (Julien). **Dossier des jésuites et des libertés de l'Église gallicane.** 1 vol. in-18 (1877). 3 fr. 50

LITTRÉ. **Auguste Comte et Stuart Mill**, suivi de *Stuart Mill et la philosophie positive*, par M. G. Wyrouboff. 1867, in-8 de 86 pages. 2 fr.

LITTRÉ. **Fragments de philosophie.** 1 vol. in-8. 1876. 8 fr.

LITTRÉ. **Application de la philosophie positive** au gouvernement des Sociétés. In-8. 3 fr. 50

LORAIN (P.). **Jenner et la vaccine.** Conférence historique. 1870, broch. in-8 de 48 pages. 1 fr. 50

LORAIN (P.). **L'assistance publique.** 1871, in-4 de 56 p. 1 fr.

LUBBOCK. **L'homme préhistorique**, étudié d'après les monuments et les costumes retrouvés dans les différents pays de l'Europe, suivi d'une Description comparée des mœurs des sauvages modernes, traduit de l'anglais par M. Ed. Barbier, 256 figures intercalées dans le texte. 1876, 2e édition, considérablement augmentée suivie d'une conférence de M. P. Broca sur *les Troglodytes de la Vezère*. 1 beau vol. in-8, broché. 15 fr.
Cart. riche, doré sur tranche. 18 fr.

LUBBOCK. **Les origines de la civilisation.** État primitif de l'homme et mœurs des sauvages modernes. 1877, 1 vol. grand in-8 avec figures et planches hors texte. Traduit de l'anglais par M. Ed. Barbier. 2e édition. 1877. 15 fr.
Relié en demi-maroquin avec nerfs. 18 fr

MAGY. **De la science et de la nature**, essai de philosophie première. 1 vol. in-8. 6 fr.

MARAIS (Aug.). **Garibaldi et l'armée des Vosges**. 1872, 1 vol. in-18. 1 fr. 50

MAURY (Alfred). **Histoire des religions de la Grèce antique**. 3 vol. in-8. 24 fr.

MAX MULLER. **Amour allemand**. Traduit de l'allemand. 1 vol. in-18 imprimé en caractères elzéviriens. 3 fr. 50

MAZZINI. **Lettres à Daniel Stern** (1864-1872), avec une lettre autographiée. 1 v. in-18 imprimé en caractères elzéviriens. 3 fr. 50

MENIÈRE. **Cicéron médecin**, étude médico-littéraire. 1862, 1 vol. in-18. 4 fr. 50

MENIÈRE. **Les consultations de madame de Sévigné**, étude médico-littéraire. 1864, 1 vol. in-8. 3 fr.

MERVOYER. **Étude sur l'association des idées**. 1864, 1 vol. in-8. 6 fr.

MICHAUT (N.). **De l'imagination**. Etudes psychologiques. 1 vol. in-8 (1876). 5 fr.

MILSAND. **Les études classiques** et l'enseignement public. 1873, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

MILSAND. **Le code et la liberté**. Liberté du mariage, liberté des testaments. 1865, in-8. 2 fr.

MIRON. **De la séparation du temporel et du spirituel**. 1866, in-8. 3 fr. 50

MORER. **Projet d'organisation des colléges cantonaux**, in-8 de 64 pages. 1 fr. 50

MORIN. **Du magnétisme et des sciences occultes**. 1860, 1 vol. in-8. 6 fr.

MORIN (Frédéric). **Politique et philosophie**, précédé d'une introduction de M. JULES SIMON. 1 vol. in-18. 1876. 3 fr. 50

MUNARET. **Le médecin des villes et des campagnes**. 4e édition, 1862, 1 vol. grand in-18. 4 fr. 50

NAQUET (A.). **La république radicale**. 1873, 1 vol. in-18 3 fr. 50

NOEL (Eug.). **Mémoires d'un imbécile**, avec une préface de M. LITTRÉ. 1 vol. in-18. 2e éd. 1876, en car. elzéviriens. 3 fr. 50

NOLEN (D.). **La critique de Kant et la métaphysique de Leibniz**, histoire et théorie de leurs rapports, 1 volume in-8 (1875). 6 fr.

NOLEN (D.). **Quid Leibnizius Aristoteli debuerit**. 1 br. in-8. 1 fr. 50

NOURRISSON. **Essai sur la philosophie de Bossuet**. 1 vol. in-8. 4 fr.

OGER. **Les Bonaparte** et les frontières de la France. In-18. 50 c.

OGER. **La République**. 1871, brochure in-8. 50 c.

OLLÉ-LAPRUNE. **La philosophie de Malebranche**. 2 vol. in-8. 16 fr.

PARIS (comte de). **Les associations ouvrières en Angleterre** (trades-unions). 1869, 1 vol. gr. in-8. 2 fr. 50
Édition sur papier de Chine : broché. 12 fr.
— reliure de luxe. 20 fr.

PELLETAN. **La naissance d'une ville (Royan)**. 1 vol. in-18 (1876). 2 r.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES ACTES DU GOUVERNEMENT

DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS :

TOME PREMIER. Dépositions de MM. Thiers, maréchal Mac-Mahon, maréchal Le Bœuf, Benedetti, duc de Gramont, de Talhouët, amiral Rigault de Genouilly, baron Jérôme David, général de Palikao, Jules Brame, Dréolle, etc.

TOME II. Dépositions de MM. de Chaudordy, Laurier, Cresson, Dréo, Ranc, Rampont, Steenackers, Fernique, Robert, Schneider, Buffet, Lebreton et Hébert, Bellangé, colonel Alavoine, Gervais, Bécherelle, Robin, Muller, Boutefoy, Meyer, Clément et Simonneau, Fontaine, Jacob, Lemaire, Petetin, Guyot-Montpayroux, général Soumain, de Legge, colonel Vabre, de Crisenoy, colonel Ibos, etc.

TOME III. Dépositions militaires de MM. de Freycinet, de Serres, le général Lefort, le général Ducrot, le général Vinoy, le lieutenant de vaisseau Farcy, le commandant Amet, l'amiral Pothuau, Jean Brunet, le général de Beaufort-d'Hautpoul, le général de Valdan, le général d'Aurelle de Paladines, le général Chanzy, le général Martin des Pallières, le général de Sonis, etc.

TOME IV. Dépositions de MM. le général Bordone, Mathieu, de Laborie, Luce-Villiard, Castillon, Debusschère, Darcy, Chenet, de La Taille, Baillehache, de Grancey, L'Hermite, Pradier, Middleton, Frédéric Morin, Thoyot, le maréchal Bazaine, le général Boyer, le maréchal Canrobert, etc. Annexe à la déposition de M. Testelin, note de M. le colonel Denfert, note de la Commission, etc.

TOME V. Dépositions complémentaires et réclamations. — Rapports de la préfecture de police en 1870-1871. — Circulaires, proclamations et bulletins du Gouvernement de la Défense nationale. — Suspension du tribunal de la Rochelle ; rapport de M. de La Borderie ; dépositions.

ANNEXE AU TOME V. Deuxieme déposition de M. Cresson. Événements de Nimes, affaire d'Aïn Yagout. — Réclamations de MM. le général Bellot et Engelhart. — Note de la Commission d'enquête (1 fr.).

RAPPORTS :

TOME PREMIER. M. *Chaper*, les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale. — M. *de Sugny*, les événements de Lyon sous le Gouv. de la Défense nat. — M. *de Rességuier*, les actes du Gouv. de la Défense nat. dans le sud-ouest de la France.

TOME II. M. *Saint-Marc Girardin*, la chute du second Empire. — M. *de Sugny*, les événements de Marseille sous le Gouv. de la Défense nat.

TOME III. M. *le comte Daru*, la politique du Gouvernement de la Défense nationale à Paris.

TOME IV. M. *Chaper*, de la Défense nat. au point de vue militaire à Paris.

TOME V. *Boreau-Lajanadie*, l'emprunt Morgan. — M. *de la Borderie*, le camp de Conlie et l'armée de Bretagne. — M. *de la Sicotière*, l'affaire de Dreux.

TOME VI. M. *de Rainneville*, les actes diplomatiques du Gouv. de la Défense nat. — M. *A. Lallié*, les postes et les télégraphes pendant la guerre. — M. *Delsol*, la ligne du Sud-Ouest. — M. *Perrot*, la défense en province. (1re *partie*.)

TOME VII. M. *Perrot*, les actes militaires du Gouv. la Défense nat. en province (2e *partie* : Expédition de l'Est).

TOME VIII. M. *de la Sicotière*, sur l'Algérie.

TOME IX. Algérie, dépositions des témoins. Table générale et analytique des dépositions des témoins avec renvoi aux rapports (10 fr.).

TOME X. M. *Boreau-Lajanadie*, le Gouvernement de la Défense nationale à Tours et à Bordeaux. (5 fr.).

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

TOME PREMIER. Dépêches télégraphiques officielles, première partie.

TOME DEUXIÈME. Dépêches télégraphiques officielles, deuxième partie — Pièces justificatives du rapport de M. Saint-Marc Girardin.

Prix de chaque volume . . . 15 fr.

Rapports sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale, se vendant séparément :

DE RESSÉGUIER. — Toulouse sous le Gouv. de la Défense nat. In-4. 2 fr. 50
SAINT-MARC GIRARDIN. — La chute du second Empire. In-4. 4 fr. 50
Pièces justificatives du rapport de M. Saint-Marc Girardin. 1 vol. in-4. 5 fr.
DE SUGNY. — Marseille sous le Gouv. de la Défense nat. In-4. 10 fr.
DE SUGNY. — Lyon sous le Gouv. de la Défense nat. In-4. 7 fr.
DARU. — La politique du Gouv. de la Défense nat. à Paris. In-4. 15 fr.
CHAPER. — Le Gouv. de la Défense à Paris au point de vue militaire. In-4. 15 fr.
CHAPER. — Procès-verbaux des séances du Gouv. de la Défense nat. In-4. 5 fr.
BOREAU-LAJANADIE. — L'emprunt Morgan. In-4. 4 fr. 50
DE LA BORDERIE. — Le camp de Conlie et l'armée de Bretagne. in-4. 10 fr.
DE LA SICOTIÈRE. — L'affaire de Dreux. In-4. 2 fr. 50
DE LA SICOTIÈRE. — L'Algérie sous le Gouvernement de la Défense nationale. 2 vol. in-4. 22 fr.
DE RAINNEVILLE. Actes diplomatiques du Gouv. de la Défense nat. 1 vol. in-4. 3 fr. 50
LALLIÉ. Les postes et les télégraphes pendant la guerre. 1 vol. in-4. 1 fr. 50
DELSOL. La ligue du Sud-Ouest. 1 vol. in-4. 1 fr. 50
PERROT. Le Gouvernement de la Défense nationale en province. 2 vol. in-4. 25 fr.
BOREAU-LAJANADIE. Rapport sur les actes de la Délégation du Gouvernement de la Défense nationale à Tours et à Bordeaux. 1 vol. in 4. 5 fr.
Dépêches télégraphiques officielles. 2 vol. in-4. 25 fr.
Procès-verbaux de la Commune. 1 vol. in-4. 5 fr.
Table générale et analytique des dépositions des témoins. 1 vol. in-4. 3 fr. 50

LES ACTES DU GOUVERNEMENT

DE LA

DÉFENSE NATIONALE

(DU 4 SEPTEMBRE 1870 AU 8 FÉVRIER 1871)

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE FAITE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORTS DE LA COMMISSION ET DES SOUS-COMMISSIONS

TÉLÉGRAMMES

PIÈCES DIVERSES — DÉPOSITIONS DES TÉMOINS — PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLES ANALYTIQUE, GÉNÉRALE ET NOMINATIVE

7 forts volumes in-4. — Chaque volume séparément 16 fr.

Cette édition populaire réunit, en sept volumes avec une Table analytique par volume, tous les documents distribués à l'Assemblée nationale. — Une Table générale et nominative termine le 7e volume.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

SUR

L'INSURRECTION DU 18 MARS

1° RAPPORTS. — 2° DÉPOSITIONS de MM. Thiers, maréchal Mac-Mahon, général Trochu, J. Favre, Ernest Picard, J. Ferry, général Le Flô, général Vinoy, colonel Lambert, colonel Gaillard, général Appert, Floquet, général Cremer, amiral Saisset, Schœlcher, amiral Pothuau, colonel Langlois, etc. — 3° PIÈCES JUSTIFICATIVES.

1 vol. grand in-4°. — Prix : 16 fr.

COLLECTION ELZÉVIRIENNE

Lettres de Joseph Mazzini à Daniel Stern (1864-1872), avec une lettre autographiée. 3 fr. 50

Amour allemand, par MAX MULLER, traduit de l'allemand. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

La mort des rois de France depuis François Ier jusqu'à la Révolution française, études médicales et historiques, par M. le docteur CORLIEU, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

L'Algérie, impressions de voyage, par M. CLAMAGERAN. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

La République de 1848, par J. STUART MILL, traduit de l'anglais, avec préface par M. SADI CARNOT, 1 vol. in-18 (1875). 3 fr. 50

Esprit de la Constitution du 25 février 1875, par M. LÉONCE RIBERT. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Mémoires d'un imbécile, par EUG. NOEL, précédé d'une préface de *M. Littré*. 1 vol. in-18, 2e édition (1876). 3 fr. 50

Jarousseau, le Pasteur du désert, par Eug. PELLETAN. 1 vol. in-18 (1877). 3 fr. 50

Élisée, voyage d'un homme à la recherche de lui-même, par Eug. PELLETAN, 1 vol. in-18 en caractères elzéviriens (1877). 3 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Napoléon Ier, par M. Jules BARNI, membre de l'Assemblée nationale. 1 vol. in-18. 1 fr.

Manuel républicain, par M. Jules BARNI, membre de l'Assemblée nationale. 1 vol. in-18. 1 fr.

Garibaldi et l'armée des Vosges, par M. Aug. MARAIS. 1 vol. in-18. 1 fr. 50

Le paupérisme parisien, ses progrès depuis vingt-cinq ans, par E. FRIBOURG. 1 fr. 25

ÉTUDES CONTEMPORAINES

Les bourgeois gentilshommes. — L'armée d'Henri V, par Adolphe BOUILLET. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Les bourgeois gentilshommes. — L'armée d'Henri V. Types nouveaux et inédits, par A. BOUILLET. 1 v. in-18. 2 fr. 50

Les Bourgeois gentilshommes. — L'armée d'Henri V. L'arrière-ban de l'ordre moral, par A. Bouillet. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

L'espion prussien, roman anglais par V. VALMONT, traduit par M. J. DUBRISAY. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

La Commune et ses idées à travers l'histoire, par Edgar BOURLOTON et Edmond ROBERT. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Du principe autoritaire et du principe rationnel, par M. Jean Chasseriau. 1873. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

La République radicale, par A. NAQUET, membre de l'Assemblée nationale. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Les domestiques, par M. Edmond ROBERT 1 vol. in-18 (1875). 2 fr. 50

Suite des ouvrages de la librairie Pagnerre.

BLAIZE (A.). **Des monts-de-piété** et des banques de prêts sur gages en France et dans les divers États. 2 forts volumes grand in-8. 15 fr.

BUSQUET (A.). **Représailles**, poésies (le blocus, après la guerre, portraits à la sanguine, nationalité). Un joli volume sur papier vélin, caractères elzéviriens. 3 fr.

CARNOT. **Mémoires sur Carnot** par son fils, ornés d'un portrait de Carnot. 4 parties. Chaque partie séparément. 3 fr. 50

CHASSIN (Ch. L.). **Edgar Quinet**, sa vie et son œuvre. 1 vol. in-8. 3 fr. 50

CORBON. **Le secret du peuple de Paris.** 1 vol. in-8. 5 fr.

CORMENIN (DE) TIMON. **Le livre des orateurs.** 18e édit. augmentée d'études inédites sur Montalembert, Ledru-Rollin, Jules Favre, Dufaure, Cavaignac, Billaut et Rouher. 2 beaux vol. in-8 cavalier, avec portrait de l'auteur gravé sur acier. 15 fr.

— **Pamphlets anciens et nouveaux.** Gouvernement de Louis-Philippe, République, Second Empire. 1 beau vol. in-8 cavalier. 7 fr. 50

DUCLERC ET PAGNERRE. **Dictionnaire politique.** Encyclopédie de la science et du langage politiques par les notabilités de la presse et du Parlement avec une introduction, par GARNIER PAGÈS aîné, publié par Eug. Duclerc et Pagnerre. 1 fort vol. in-8 grand jésus, de près de 1000 pages à deux colonnes, contenant plus de 2000 articles. 7e édition. 15 fr.

GOUET (AMÉDÉE). **Histoire nationale de France**, d'après des documents nouveaux.

Tome I. Gaulois et Francks. — Tome II. Temps féodaux. — Tome III. Tiers état. — Tome IV. Guerre des princes. — Tome V. Renaissance. — Tome VI. Réforme. — Tome VII. Guerres de religion. (*Sous presse.*)

Prix de chaque volume, format in-8. 5 fr.

IRANYI (D.) ET CHASSIN (CH. L.). **Histoire politique de la révolution de Hongrie** (1847-1849). 2 beaux vol. in-8. 10 fr.

LORENZO D'APONTE. **Mémoires de Lorenzo d'Aponte**, poëte vénitien, collaborateur de MOZART. Traduits de l'italien, par M. C. D. de la Chavanne et précédés d'une lettre de M. de Lamartine. 1 beau vol. in-8. 4 fr.

MARTIN BERNARD. **Dix ans de prison au mont Saint-Michel** et à la citadelle de Doullens. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

RICHARD (Ch.). **Les lois de Dieu et l'esprit moderne.** Issue aux contradictions humaines. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

— **Les révolutions inévitables** dans le globe et l'humanité. In-18. 2 fr. 50

Suite des ouvrages de la librairie Pagnerre.

BIBLIOTHÈQUE UTILE

60 centimes le vol. de 190 pages

I. — **Morand**. Introduction à l'étude des Sciences physiques.
II. — **Cruveilher**. Hygiène générale. 4e édition.
III. — **Corbon**. De l'enseignement professionnel. 2e édition.
IV. — **L. Pichat**. L'Art et les Artistes en France. 3e édition.
V. — **Buchez**. Les Mérovingiens. 3e édition.
VI. — **Buchez**. Les Carlovingiens.
VII. — **F. Morin**. La France au moyen âge. 3e édition.
VIII. — **Bastide**. Luttes religieuses des premiers siècles. 3e édition.
IX. — **Bastide**. Les guerres de la Réforme. 3e édition.
X. — **E. Pelletan**. Décadence de la Monarchie française. 4e édition.
XI. — **L. Brothier**. Histoire de la Terre. 4e édition.
XII. — **Sanson**. Principaux faits de la Chimie. 3e édition.
XIII. — **Turck**. Médecine populaire. 4e édition.
XIV. — **Morin**. Résumé populaire du Code civil. 2e édition.
XV. — **Fillas**. L'Algérie ancienne et nouvelle. (Épuisé.)
XVI. — **A. Ott**. L'Inde et la Chine.
XVII. — **Catalan**. Notions d'Astronomie. 2e édition.
XVIII. — **Cristal**. Les Délassements du Travail.
XIX. — **Victor Meunier**. Philosophie zoologique.
XX. — **G. Jourdan**. La justice criminelle en France. 2e édition.
XXI. — **Ch. Rolland**. Histoire de la Maison d'Autriche.
XXII. — **E. Despois**. Révolution d'Angleterre. 2e édition.
XXIII. — **B. Gastineau**. Génie de la Science et de l'Industrie.
XXIV. — **H. Leneveux**. Le Budget du foyer. Economie domestique.
XXV. — **L. Combes**. La Grèce ancienne.
XXVI. — **Fréd. Lock**. Histoire de la Restauration. 2e édition.
XXVII. — **L. Brothier**. Histoire populaire de la philosophie. 2e édition.
XXVIII. — **E. Margollé**. Les phénomènes de la Mer. 3e édition.
XXIX. — **L. Collas**. Histoire de l'empire ottoman.
XXX. — **Zurcher**. Les Phénomènes de l'atmosphère. 3e édition.
XXXI. — **E. Raymond**. L'Espagne et le Portugal.
XXXII. — **Eugène Noël**. Voltaire et Rousseau. 2e édition
XXXIII. — **A. Ott**. L'Asie occidentale et l'Égypte.
XXXIV. — **Ch. Richard**. Origine et fin des Mondes. 3e édition.
XXXV. — **Enfantin**. La vie éternelle. 2e édition.
XXXVI. — **L. Brothier**. Causeries sur la mécanique.
XXXVII. — **Alfred Doneaud**. Histoire de la Marine française.
XXXVIII. — **Fréd. Lock**. Jeanne d'Arc.
XXXIX. — **Carnot**. Révolution française. — Période de création (1789-1792).
XL. — **Carnot**. Période de conservation.
XLI. — **Zurcher** et **Margollé**. Télescope et Microscope.

REVUE PHILOSOPHIQUE

DE LA FRANCE ET DE L'ETRANGER

Paraissant tous les mois

DIRIGÉE PAR

TH. RIBOT

Agrégé de philosophie, Docteur ès lettres

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, depuis le 1er janvier 1876, par livraisons de 6 à 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

CHAQUE NUMÉRO DE LA REVUE CONTIENT :

1° Plusieurs articles de fond; 2° Des analyses et comptes rendus des nouveaux ouvrages philosophiques français et étrangers; 3° Un compte rendu aussi complet que possible des *publications périodiques* de l'étranger pour tout ce qui concerne la philosophie; 4° Des notes, documents, observations, pouvant servir de matériaux ou donner lieu à des vues nouvelles.

Prix d'abonnement :

Un an, pour Paris............................ 30 fr.
— pour les départements et l'étranger........ 33 fr.
La livraison................................. 3 fr.

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

DIRIGÉE PAR MM.

GABRIEL MONOD	**GUSTAVE FAGNIEZ**
Ancien élève de l'École normale supérieure Agrégé d'histoire Directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études	Ancien élève de l'École des Chartes Archiviste aux Archives nationales Auxiliaire de l'Institut

La REVUE HISTORIQUE paraît tous les deux mois, depuis le 1er janvier 1876, par livraisons grand in-8 de 15 à 16 feuilles, de manière à former à la fin de l'année deux beaux volumes de 900 pages chacun.

CHAQUE LIVRAISON CONTIENT :

I. Plusieurs *articles de fond*, comprenant chacun, s'il est possible, un travail complet. II. Des *Mélanges et Variétés*, composés de documents inédits d'une étendue restreinte et de courtes notices sur des points d'histoire curieux ou mal connus. III. Un *Bulletin historique* de la France et de l'étranger, fournissant des renseignements aussi complets que possible sur tout ce qui touche aux études historiques. IV. Une *analyse des publications périodiques* de la France et de l'étranger, au point de vue des études historiques. V. Des *Comptes rendus critiques* des livres d'histoire nouveaux.

Prix d'abonnement :

Un an, pour Paris............................ 30 fr.
— pour les départements et l'étranger........ 33 fr.
La livraison................................. 6 fr.

REVUE Politique et Littéraire (Revue des cours littéraires, 2e série.)	REVUE Scientifique (Revue des cours scientifiques, 2e série.)

Directeurs : MM. Eug. YUNG et Ém. ALGLAVE

La septième année de la **Revue des Cours littéraires** et de la **Revue des Cours scientifiques**, terminée à la fin de juin 1871, clôt la première série de cette publication.

La deuxième série a commencé le 1er juillet 1871, et depuis cette époque chacune des années de la collection commence à cette date. Des modifications importantes ont été introduites dans ces deux publications.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

La *Revue politique* continue à donner une place aussi large à la littérature, à l'histoire, à la philosophie, etc., mais elle a agrandi son cadre, afin de pouvoir aborder en même temps la politique et les questions sociales. En conséquence, elle a augmenté de moitié le nombre des colonnes de chaque numéro (48 colonnes au lieu de 32).

Chacun des numéros, paraissant le samedi, contient régulièrement :

Une *Semaine politique* et une *Causerie politique* où sont appréciés, à un point de vue plus général que ne peuvent le faire les journaux quotidiens, les faits qui se produisent dans la politique intérieure de la France, discussions de l'Assemblée, etc.

Une *Causerie littéraire* où sont annoncés, analysés et jugés les ouvrages récemment parus : livres, brochures, pièces de théâtre importantes, etc.

Tous les mois la *Revue politique* publie un *Bulletin géographique* qui expose les découvertes les plus récentes et apprécie les ouvrages géographiques nouveaux de la France et de l'étranger. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance extrême qu'a prise la géographie depuis que les Allemands en ont fait un instrument de conquête et de domination.

De temps en temps une *Revue diplomatique* explique au point de vue français les événements importants survenus dans les autres pays.

On accusait avec raison les Français de ne pas observer avec assez d'attention ce qui se passe à l'étranger. La *Revue* remédie à ce défaut. Elle analyse et traduit les livres, articles,

discours ou conférences qui ont pour auteurs les hommes les plus éminents des divers pays.

Comme au temps où ce recueil s'appelait *la Revue des cours littéraires* (1864-1870), il continue à publier les principales leçons du Collége de France, de la Sorbonne et des Facultés des départements.

Les ouvrages importants sont analysés, avec citations et extraits, dès le lendemain de leur apparition. En outre, la *Revue politique* publie des articles spéciaux sur toute question que recommandent à l'attention des lecteurs, soit un intérêt public, soit des recherches nouvelles.

Parmi les collaborateurs nous citerons :

Articles politiques. — MM. de Pressensé, Ch. Bigot, Ernest Duvergier de Hauranne, Anat. Dunoyer, Anatole Leroy-Beaulieu, Clamageran.

Diplomatie et pays étrangers. — MM. Van den Berg, Albert Sorel, Reynald, Léo Quesnel, Louis Leger.

Philosophie. — MM. Janet, Caro, Ch. Lévêque, Véra, Léon Dumont, Th. Ribot, E. Boutroux, Nolen, Huxley.

Morale. — MM. Ad. Franck, Laboulaye, Jules Barni, Legouvé, Bluntschli.

Philologie et archéologie. — MM. Max Müller, Eugène Benoist, L. Havet, E. Ritter, Maspéro, George Smith.

Littérature ancienne. — MM. Egger, Havet, George Perrot, Gaston Boissier, Geffroy.

Littérature française. — MM. Ch. Nisard, Lenient, L. de Loménie, Édouard Fournier, Bersier, Gidel, Jules Claretie, Paul Albert, A. Feugère.

Littérature étrangère. — MM. Mézières, Büchner, P. Stapfer.

Histoire. — MM. Alf. Maury, Littré, Alf. Rambaud, G. Monod.

Géographie, *Economie politique.* — MM. Levasseur, Himly, Gaidoz, Alglave.

Instruction publique. — Madame C. Coignet, MM. Buisson, Em. Beaussire.

Beaux-arts. — MM. Gebhart, C. Selden, Justi, Schnaase, Vischer, Ch. Bigot.

Critique littéraire. — MM. Maxime Gaucher, Paul Albert.

Ainsi la *Revue politique* embrasse tous les sujets. Elle consacre à chacun une place proportionnée à son importance. Elle est, pour ainsi dire, une image vivante, animée et fidèle de tout le mouvement contemporain.

REVUE SCIENTIFIQUE

Mettre la science à la portée de tous les gens éclairés sans l'abaisser ni la fausser, et, pour cela, exposer les grandes découvertes et les grandes théories scientifiques par leurs auteurs mêmes ;

Suivre le mouvement des idées philosophiques dans le monde savant de tous les pays,

Tel est le double but que la *Revue scientifique* poursuit depuis dix ans avec un succès qui l'a placée au premier rang des publications scientifiques d'Europe et d'Amérique.

Pour réaliser ce programme, elle devait s'adresser d'abord aux Facultés françaises et aux Universités étrangères qui comptent dans leur sein presque tous les hommes de science éminents. Mais, depuis deux années déjà, elle a élargi son cadre afin d'y faire entrer de nouvelles matières.

En laissant toujours la première place à l'enseignement supérieur proprement dit, la *Revue scientifique* ne se restreint plus désormais aux leçons et aux conférences. Elle poursuit tous les développements de la science sur le terrain économique, industriel, militaire et politique.

Elle publie les principales leçons faites au Collége de France, au Muséum d'histoire naturelle de Paris, à la Sorbonne, à l'Institution royale de Londres, dans les Facultés de France, les universités d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, de Suisse, d'Amérique, et les institutions libres de tous les pays.

Elle analyse les travaux des Sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, des Académies des sciences de Paris, Vienne, Berlin, Munich, etc., des Sociétés royales de Londres et d'Édimbourg, des Sociétés d'anthropologie, de géographie, de chimie, de botanique, de géologie, d'astronomie, de médecine, etc.

Elle expose les travaux des grands congrès scientifiques, les Associations *française, britannique* et *américaine*, le Congrès des naturalistes allemands, la Société helvétique des sciences naturelles, les congrès internationaux d'anthropologie préhistorique, etc.

Enfin, elle publie des articles sur les grandes questions de philosophie naturelle, les rapports de la science avec la politique, l'industrie et l'économie sociale, l'organisation scientifique des divers pays, les sciences économiques et militaires, etc.

Parmi les collaborateurs nous citerons :

Astronomie, météorologie. — MM. Le Verrier, Faye, Balfour-Stewart, Janssen, Normann Lockyer, Vogel, Laussedat, Thomson, Rayet, Secchi, Briot, A. Herschel, etc.

Physique. — MM. Helmholtz, Tyndall, Desains, Mascart, Carpenter, Gladstone, Becquerel, Cazin, Fernet, Bertin.

Chimie. — MM. Wurtz, Berthelot, H. Sainte-Claire Deville, Pasteur, Grimaux, Jungfleisch, Odling, Dumas, Troost, Peligot, Cahours, Friedel, Frankland.

Géologie. — MM. Hébert, Bleicher, Fouqué, Gaudry, Ramsay, Sterry-Hunt, Contejean, Zittel, Wallace, Lory, Lyell, Daubrée.

Zoologie. — MM. Agassiz, Darwin, Haeckel, Milne Edwards, Perrier, P. Bert, Van Beneden, Lacaze-Duthiers, Giard, A. Moreau, E. Blanchard,

Anthropologie. — MM. Broca, de Quatrefages, Darwin, de Mortillet, Virchow, Lubbock, K. Vogt.

Botanique. — MM. Baillon, Cornu, Faivre, Spring, Chatin, Van Tieghem, Duchartre.

Physiologie, anatomie. — MM. Claude Bernard, Chauveau, Charcot, Moleschott, Onimus, Ritter, Rosenthal, Wundt, Pouchet, Ch. Robin, Vulpian, Virchow, P. Bert, du Bois-Reymond, Helmholtz, Marey, Brücke.

Médecine. — MM. Chauffard, Chauveau, Cornil, Gubler, Le Fort, Verneuil, Broca, Liebreich, Lasègue, G. Sée, Bouley, Giraud-Teulon, Bouchardat, Lépine.

Sciences militaires. — MM. Laussedat, Le Fort, Abel, Jervois, Morin, Noble, Reed, Usquin, X***.

Philosophie scientifique. — MM. Alglave, Bagehot, Carpenter, Léon Dumont, Hartmann, Herbert Spencer, Lubbock, Tyndall, Gavarret, Ludwig, Ribot

Prix d'abonnement :

Une seule Revue séparément	Six mois.	Un an.	Les deux Revues ensemble	Six mois.	Un an.
Paris	12f	20f	Paris	20f	36f
Départements.	15	25	Départements.	25	42
Étranger....	18	30	Étranger....	30	50

L'abonnement part du 1er juillet, du 1er octobre, du 1er janvier et du 1er avril de chaque année.

Chaque volume de la première série se vend : broché...... 15 fr.
relié........ 20 fr.
Chaque année de la 2e série, formant 2 vol., se vend : broché.. 20 fr.
relié.... 25 fr.

Port des volumes à la charge du destinataire.

Prix de la collection de la première série :

Prix de la collection complète de la *Revue des cours littéraires* ou de la *Revue des cours scientifiques* (1864-1870), 7 vol. in-4. 105 fr.

Prix de la collection complète des deux *Revues* prises en même temps, 14 vol. in-4.............................. 182 fr.

Prix de la collection complète des deux séries :

Revue des cours littéraires et *Revue politique et littéraire*, ou *Revue des cours scientifiques* et *Revue scientifique* (décembre 1863 — janvier 1877), 18 vol. in-4 .... 215 fr.

La *Revue des cours littéraires* et la *Revue politique et littéraire*, avec la *Revue des cours scientifiques* et la *Revue scientifique*, 36 volumes in-4 .... 382 fr.

9454. — PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

